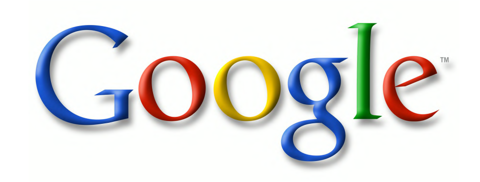
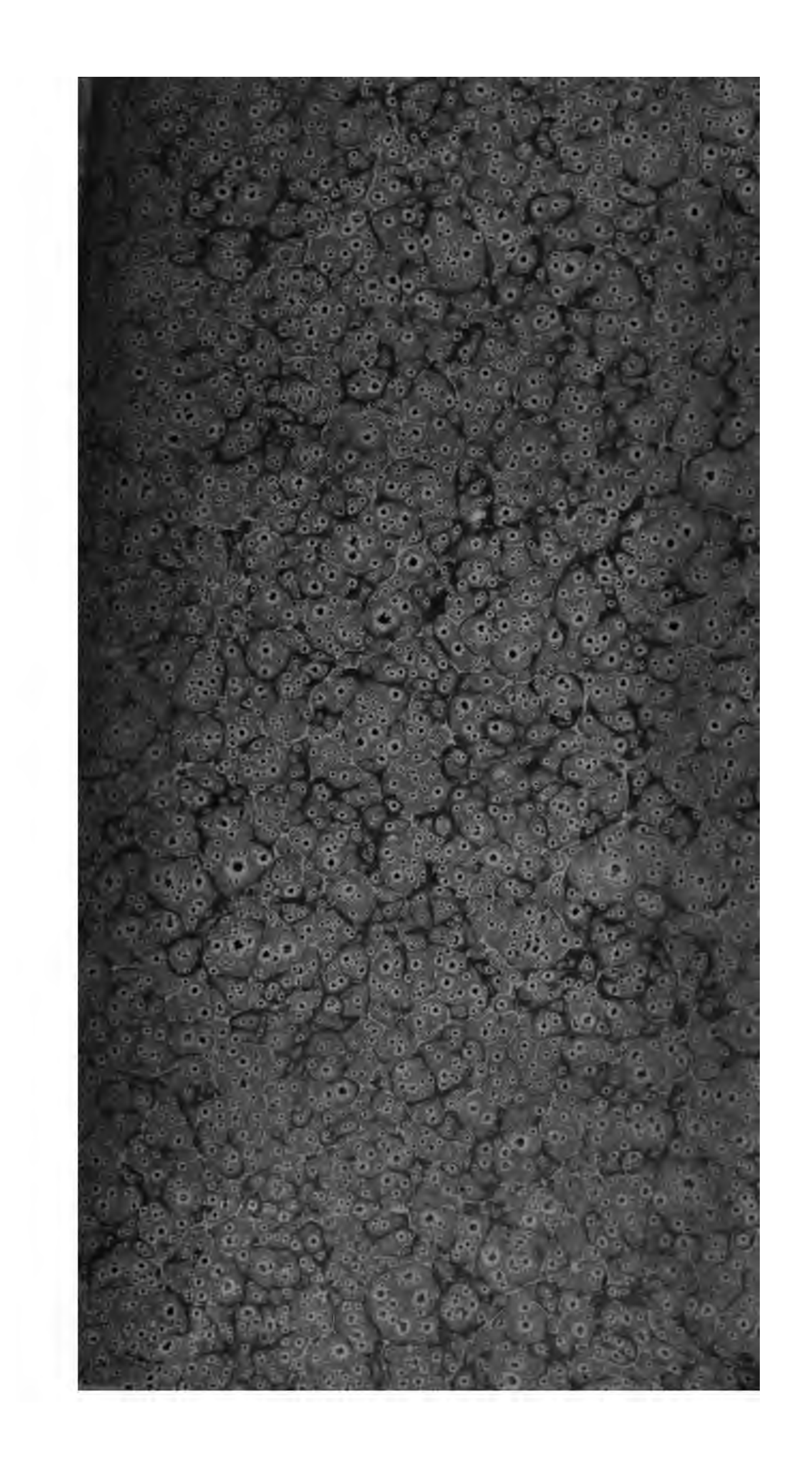

Google




22. i. 22
Taylor Institution.
1864



MÉMOIRES

DU

PRÉSIDENT HÉNAULT.

IMPRIMERIE DE H. CARION, PÈRE,

RUE RICHER, 20.

MÉMOIRES

DU

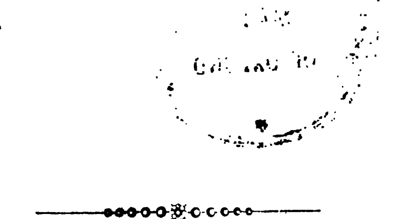
PRÉSIDENT HÉNAULT

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ÉCRITS PAR LUI-MÊME, RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR SON ARRIÈRE-NEVEU

M. LE BARON DE VIGAN



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Palais-Royal, galerie d'Orléans 13.

1855.


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
16 MAY 1932
OF OXFORD

AVANT-PROPOS.

Ces mémoires, qui renferment la vie d'un académicien au dix-huitième siècle, sont le dernier ouvrage qu'écrivit, pour son plaisir et comme délassement dans sa vieillesse, le président Hénault.

A en juger par les notes nombreuses tracées de sa main en marge d'un exemplaire de son *Abrégé chronologique*, cette œuvre fut la préoccupation constante et principale de sa vie ; tandis que, dans le récit de son passage à travers le monde, loin d'avoir eu la prétention d'écrire l'histoire, il voulut seulement laisser des matériaux à ceux qui seraient tentés de le faire.

Le manuscrit original de cet ouvrage est resté longtemps enfoui dans une bibliothèque de la famille de l'auteur. J'ai été entraîné à le mettre au

jour par le désir d'ajouter quelques feuillets aux diverses collections qui enrichissent l'histoire de la société française.

J'ose espérer que la lecture de ce livre procurera aux gens du monde un peu d'amusement, et à ceux qui approfondissent les choses, des renseignements utiles.

Baron de VIGAN.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoi l'Auteur écrit des Mémoires. — Son origine tant du côté paternel que du côté maternel. — Delosme, auteur *des Bollæana*. Édition des œuvres de Boileau en 1740. — Les feuilles de l'abbé Desfontaines. Bon mot de M. d'Argenson. — Jean-Remi Hénault, père de l'auteur : ses mauvaises brochures contre Racine et sa liaison avec les Corneille. — La robe de chambre et le bonnet de nuit du Malade-Imaginaire. M. Foucault. Thomas Corneille et M. de Lisle. — La fille de Thomas Corneille.

Je vais rappeler quelques circonstances de ma vie, parce qu'on aime à parler de soi, et que c'est le seul amusement qui reste à la vieillesse. Ceux qui croiront qu'il y entre beaucoup de vanité, me connoîtront mal : et que pourroit gagner un particulier dont la vie a été partagée entre la société et l'étude, et qui ne s'est jamais mêlé de rien? Mais sans me flatter qu'un tel sujet puisse exciter la curiosité, j'imagine pourtant que l'on pourra trouver quelqu'amusement dans ces mémoires.

Je n'ai point joué de rôle, mais j'ai souvent été *témoin*. J'ai eu de bonne heure assez d'amis et beaucoup de *connoissances*; et le hasard a fait que ces amis et connoissances ont occupé dans la suite les plus grandes places : en sorte que, pour le dire en passant, je me suis

toujours trouvé, par ce même hasard, dans l'intimité avec les hommes les plus considérables de mon temps, ce qui a pu faire dire et ce qui a fait dire en effet que je recherchois la faveur. On auroit pu se contenter de remarquer, si on avoit voulu, que j'avois fait d'assez bons choix dans ma jeunesse. Ce que j'atteste, c'est que je n'ai jamais fait de mal à personne; que le peu de crédit que j'avois, n'a jamais par ma volonté tourné à mon profit, que je ne l'ai employé qu'au profit de mes parents, de mes amis et de mes connoissances; et que je n'ai pas laissé de rendre de grands services, dont on s'est souvenu.... si l'on a voulu. J'ai beaucoup désiré de plaire, et l'on m'en a encore fait le reproche : c'étoit tout au plus un ridicule, par le peu de succès; mais le principe n'en est peut-être pas criminel. Et quand je suis venu à penser plus sérieusement, je ne me suis point trouvé de réparations à faire.

On ne se donne pas ses parents : et je serais bien fâché de m'en être donné d'autres.

Je suis né et j'ai été baptisé le 8 Février 1685, sur la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. Je fus nommé Charles Jean François. Mon père, Jean Remi, né un lundi 6 Juillet 1648, à six heures du matin, étoit fils de François, secrétaire du Roi. Le père de François étoit Remi qui avoit l'honneur d'être de la partie de Louis XIII à la paulme, et ce prince l'appeloit le Baron, à cause de je ne sais quel fief qu'il possédoit auprès de Triéle. Il eut trois fils, nommés Saint-André, Montigny et de Melaudon : tous trois servant dans la cavalerie et tués au siège de Casal. Remi Hénault étoit fils d'un autre Remi surnommé le ressuscité, parce qu'il fut recueilli parmi les morts (je n'ai pas trouvé à quelle occasion). Ça été le trisayeul de mon père, ainsi qu'il se voit dans

deux épitaphes à la paroisse Saint-Barthelemy de Poissy. Mon père avoit deux frères, Alphonse, sieur de Cantabre, président des trésoriers de Montauban et Charles Marie de Montigny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, lieutenant commandant de l'artillerie en Guyenne, résidant à Bordeaux. Sa sœur avoit épousé Pierre Surirey de Saint-Remy, lieutenant de l'artillerie, connu par un ouvrage utile, intitulé : *Mémoires d'artillerie* (1).

Jean Remi, mon père, avoit épousé Françoise Ponthon, fille de Charles Ponthon, fils du Mayeur de Calais, dont la femme descendoit d'un Jean de Calais, trésorier ou garde du Trésor des Chartes dans le XIII[e] siècle. Ma mère avoit un frère nommé François Ponthon, président au siége de Calais, lequel eut l'honneur de recevoir chez lui la Reine d'Angleterre en 1689, lorsqu'elle débarqua à Calais, parce que la maison de M. le duc de Charost, gouverneur de Calais, étoit pleine de maçons. Elle avoit un autre frère cadet, nommé Charles Ponthon, conseiller à Metz et secrétaire des commandements de Mgr le duc de Berri. Associé avec M. Crozat dans les armements, il laissa à ma mère une assez grande fortune. Il étoit l'ami de Despréaux, avoit l'esprit fort orné, étoit d'une figure charmante et fort à la mode. Il laissa en mourant une pension viagère de 2,000 francs à Charles de Moncheux, connu sous le nom de Delosme, fils d'un procureur, auteur de plusieurs comédies qu'il donna avec succès à l'ancien théâtre italien, et surtout par son

---

(1) Sa petite fille, veuve de M. de Frémeur, mort lieutenant-général et commandant à Mahon, vient de mourir de la petite vérole (1763). Elle laisse un fils et une fille, mariée à un gentilhomme de Normandie, nommé Mirville, guidon de gendarmerie.

Bolloeana. C'étoit le fruit de son intime liaison avec Despréaux, dont il crut devoir rappeler les conversations et où l'on trouve des anecdotes. On l'a imprimé à la suite des œuvres de ce grand homme, dans la belle édition in-4° donnée en 1740. Delosme a joui de sa pension que je lui ai payée jusqu'au 26 Juin 1740, jour de sa mort à Chartres où il s'étoit marié. Cela me rappelle un mot de M. D'Argenson. L'abbé Desfontaines, dont les feuilles avoient un grand débit, s'avisa de décrier la nouvelle édition de Despréaux et fit tomber cette édition. M. d'Argenson, présidoit alors à la librairie, et témoigna son ressentiment, en ôtant ses feuilles à l'abbé Desfontaines qui vint se plaindre à lui de cette rigueur. — Après tout, Monseigneur, il faut bien que je vive. — Je n'en vois pas la nécessité — lui répondit M. D'Argenson.

Jean Remi Hénault, mon père, avoit été fermier-général : il avoit la confiance de M. de Pontchartrain, contrôleur-général, et il ne tint pas à lui que son successeur, M. de Chamillard, qui l'aimoit beaucoup et qui lui avoit abandonné le détail de ses fermes, n'acceptât pas la place de secrétaire-d'État de la guerre. Sa place de fermier-général n'étoit pas alors si lucrative qu'elle l'est devenue depuis; les fortunes étoient bornées, mais la considération n'étoit peut-être pas moindre. On confond tout cela sous le titre de gens d'affaires; mais tous les états ont leur nuance.

Jean Remi, mon père, avoit toujours vécu avec les hommes célèbres de son temps : il étoit l'ami de Subligny avec lequel il composa des ouvrages assez médiocres. Il eut part (j'en suis fâché) à plusieurs mauvaises brochures qui parurent dans le temps contre les tragédies de Racine; mais il faut le pardonner à ses liaisons avec les Corneille. Ce fut lui qui donna à Lulli, Dumesnil,

cuisinier de M. Foucault; et si ce détail n'est pas trop petit, il donna à Molière, pour son Malade Imaginaire, la robe de chambre et le bonnet de nuit de ce même M. Foucault, son parent, l'homme le plus chagrin et le plus redouté dans sa famille et qui travailloit toute la journée en robe de chambre. (Mon père en tenoit un peu). Il avoit été secrétaire de la chambre de Justice où fut condamné M. Fouquet, et fut père de M. Foucault, conseiller-d'État, et de Madame la marquise d'Avaray. Ce M. Foucault, conseiller-d'État, avoit été successivement intendant de Montauban, de Béarn, de Poitou et de Caën. Il s'étoit distingué, lors de la révocation de l'édit de Nantes, par tous les soins qu'il avoit pris pour la conversion des protestants. C'étoit un grand antiquaire. Il étoit membre honoraire de l'académie des Belles-Lettres, et il mourut chef du conseil de Madame, mère du Régent. L'abbé Mongault avoit été son bibliothécaire; il avoit la jolie maison d'Athis qu'occupe aujourd'hui la maréchale de Villars, et suivant son goût d'antiquités, il avoit rempli les jardins d'armes et de tombeaux. On sera peut-être bien aise de savoir que M. de Basville l'avoit remplacé dans le Poitou, avant de parvenir, après M. d'Aguesseau, à l'intendance de Languedoc où il exerça une espèce de vice-royauté jusqu'à sa mort.

Mais les amis particuliers de Jean Remi, mon père, furent le célèbre Fontenelle et Thomas Corneille, qui se nommoit M. de l'Isle. Molière a eu grand tort de se moquer de ce changement de nom, dans son *École des Femmes* :

> Je sais un paysan, qu'on appeloit Gros-Pierre,
> Qui n'ayant pour tout bien, qu'un seul quartier de terre,
> Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
> Et de Monsieur de L'Isle en prit le nom pompeux.

Cette plaisanterie étoit-elle digne de Molière ; et Thomas Corneille, le meilleur de tous les hommes, avait-il pu se l'attirer? J'ai retrouvé une de ses lettres, datée d'Andelys, à mon père, où il lui disoit, en parlant de sa tragédie d'Ariane : « J'ai fait une assez belle fille en dix-« huit jours. »

Thomas Corneille n'eut qu'une fille qui épousa M. de Marsilly, enseigne des gardes du corps, blessé à mort au combat de Leuze. Mon père la retira chez lui à la mort de Thomas Corneille, et elle n'en est sortie qu'à la mort de mon père en 1738.

CHAPITRE II.

L'auteur entre chez les Jésuites, comme élève pensionnaire.—Le P. Souciet. — Le prince d'Elbeuf et la citation de Britannicus. — Les PP. Jouvenci et Le Jay. — M. Pourchot, professeur de philosophie et la question renouvelée d'un chinois. — L'Espion du collége de la Marche. — M. Chauvelin restitue à l'auteur une couronne d'*Empereur* usurpée. — Le P. d'Aucourt. — La faute de quantité et l'évanouissement du précepteur. — Les professeurs d'histoire et de géographie. — M. le Haguais. — Le maître de danse athsmatique. — L'auteur prend goût aux spectacles et aux romans. — Revirement subit : il entre à l'Oratoire. — Le P. Massillon. — L'abbé Houtteville. — Un accès de ferveur quiétiste réprimé. — Découragement. — Le P. Portail. — Le confesseur et le prédicateur intrus. — L'oraison funèbre de l'abbé réformateur de la Trappe. — Une malencontreuse génuflexion et un des plus grands événements de la vie de l'auteur.—Le cardinal de Noailles et Térence. — L'auteur quitte l'Oratoire : adieux et regrets.

J'entrai en 1694 pensionnaire aux Jésuites où le P. Maigret étoit Principal; j'eus pour Régent, Étienne Souciet, dont je rappelle le nom de Baptême, parce qu'ils étoient quatre frères Jésuites, tous d'un mérite distingué et dans des genres différents. Étienne est mort bibliothécaire du collége.

J'étois fort aimé de mon régent; mais j'avois un rival

qui me desservoit : c'étoit le prince d'Elbeuf. Un jour que le P. Souciet me grondoit de quelque sottise que j'avois faite, je soupçonnai celui qui avoit intérêt de me nuire et je dis sur-le-champ ce vers de Britannicus :

C'est ainsi que Néron sait disputer un cœur.

J'avois alors douze ans.

Je fis ma rhétorique sous les Pères Jouvenci et Le Jay, et vint faire ma philosophie aux Quatre-Nations sous le célèbre Pourchot, grand cartaisien. L'usage étoit que certains jours l'on fesoit monter un écolier dans la chaire du professeur, et qu'au hasard un autre écolier l'interrogeoit. Je me levai et demandai : *Pourquoi il y avoit quelque chose ? Pourquoi le monde ? Pourquoi des hommes, etc.* — M. Pourchot prit la parole et me demanda qui m'avoit inspiré cette question. — Je répondis, comme il étoit vrai, qu'elle m'étoit venue tout naturellement. — « *Eh !bien, un chinois l'avoit faite avant vous, petit garçon : c'est une question irréligieuse et téméraire.* »

Un après-dîner que nous étions en classe, en rhétorique, sous le P. Le Jay : (car les deux régents de rhétorique alternent, l'un pour l'Éloquence le matin, l'autre pour la Poésie le soir ; — cette année c'étoit le P. Le Jay qui enseignoit la Poésie) ; nous aperçûmes un étranger qui s'étoit glissé parmi nous et que nous qualifiâmes sur-le-champ d'espion du collége de la Marche. Il fut assailli en sortant par tous nos externes, au nombre de 300, et obligé de se sauver. Cela me donna occasion de faire une pièce en vers latins que j'envoyai, sans en avoir prévenu mon régent, à M. Cousture, alors régent de Rhétorique au collége de la Marche : j'avois signé et latinisé mon nom. M. Cousture renvoya la pièce au P. Le

Jay et prit la chose à merveille. Le P. Le Jay me gronda beaucoup; et cependant la pièce fut imprimée depuis dans un certain recueil de vers des pensionnaires. M. Chauvelin, nommé alors Crisenois (depuis garde-des-sceaux) étoit de notre classe : je l'aimois tendrement. Il étoit sujet à de grandes migraines. Elle lui prit un jour de *composition*. Il me pria de faire ses vers : il fut *Empereur* et je ne le fus pas; et il eut la générosité d'aller se dénoncer au régent qui se nommoit le P. d'Aucourt : car le P. Souciet étoit tombé malade à la fin de la troisième classe. Ce P. d'Aucourt mourut d'une fièvre chaude. Il étoit parent de Barbier d'Aucourt et n'en étoit pas moins bien avec le P. Bouhours, malgré les critiques que l'on connoit de son parent.

J'avois un précepteur nommé Le Vasseur, grand Grec : c'étoit Rémond qui me l'avoit donné. Il s'évanouit lorsque lisant ma composition en vers pour les prix de la fin de l'année, dont les vers étoient assez beaux, il rencontra une faute de quantité qui m'empêcha d'avoir le prix. Cela étoit d'autant plus malheureux que j'avois été *Empereur* toute l'année.

Ce sont, comme on voit, des détails de collége.

J'eus pour maître de Géographie et d'Histoire le célèbre de L'Isle. Je conserve encore les cahiers qu'il me donnoit et qui ont composé depuis son *Abrégé de l'Histoire Universelle*, imprimé en sept volumes. Il est mort le 2 Mai 1720, âgé de 77 ans. Une espèce de fou nommé Leslevel me donnoit aussi des leçons d'Histoire : on a de lui un livre très médiocre, intitulé : *L'Histoire réduite à ses principes*. Il se mêloit encore de métaphysique. Il m'avoit donné un *Traité des Anges*, que M. le Haguais trouva sur ma table et qu'il reconnut pour être du pur *matérialisme*. Ce M. le Haguais, ami le plus intime de

M. le chancelier de Pontchartrain et de Fontenelle qu'il logeoit chez lui, étoit avocat-général de la cour des aides, et un homme de premier mérite. Il aimoit mon père. Le discours qu'il prononça, en présentant à sa compagnie les lettres de M. le chancelier de Pontchartrain, a passé pour un chef-d'œuvre. M. d'Aguesseau, alors avocat-général, le consultoit; et Despréaux ne lui pardonna pas d'avoir fait peu de cas de ses dernières épîtres; il nous venoit voir quelquefois et daignoit s'amuser de moi.

J'avois appris à danser d'un nommé Thibaud : il étoit atshématique et avoit plus l'air d'un maître à écrire que d'un maître à danser. Je le nomme parce qu'il étoit le maître de *la Prevost*, cette vraie fille de la Danse : tant il est vrai que les talents n'ont point de maîtres.

Dumesnil, que j'ai déjà nommé, avoit une haute contre, et Lulli avoit composé ses rôles pour lui.

Il me venoit prendre chez mon père tous les jours de congé, pour me mener à l'Opéra. Il n'est pas étonnant que j'eusse pris du goût pour les spectacles. J'y joignois la lecture des romans, et on me menoit quelquefois à la comédie.

Mais tout à coup je changeai de pensée. C'étoit alors le commencement de la grande réputation du P. Massillon, qui venoit quelquefois dîner chez mon père, où l'on ne dînoit guère. L'ambition de l'Éloquence entra dans une tête de quinze ans. De là ma vocation pour l'Oratoire. Mon père en fut fort aise : on ne sait pas pourquoi.

Je pris l'habit en 1700, à l'Institution : c'est ainsi que se nomme le Noviciat; et je sortis de l'Oratoire en 1702.

J'y avois trouvé le confrère, depuis abbé Houtteville, auteur de : *la Religion prouvée par les faits*; et le confrère Julien, depuis avocat célèbre. On me donna la chambre de l'abbé de Monaco, depuis archevêque de

Besançon. Je rappelle tous ces noms-là qu'il me semble qu'on aime à retrouver.

Une des raisons qui me fit sortir de l'Oratoire, c'étoit un confesseur que j'avois à Soissons. Il étoit quiétiste, il disoit que nous n'étions que des voyageurs en ce monde; que ce monde n'étoit qu'une hôtellerie, etc. et il portoit sa comparaison si loin, qu'il me tourna la tête. On me trouva un jour que je déménageois ma chambre où il n'y avoit pourtant rien de trop : j'avois déjà mis quatre chaises de paille à la porte. Le Supérieur m'en demanda l'explication, et m'ordonna de remettre mes chaises à leur place.

La perfection où je sentois que je ne pouvois atteindre me rebuta et je pris mon congé. Le P. de la Tour, Général, voulut bien m'en marquer du regret; mon Supérieur de l'Institution en pleura : c'étoit bien la meilleure pâte d'homme que j'aie connu. Pour le P. Massillon il en rit, en lui disant et de bonne foi : « Mon Père, est-ce que « vous avez jamais cru qu'il nous resteroit? »

Quoique j'eusse fait une année de Philosophie sous Pourchot, je recommençai à l'Oratoire sous le P. Portail qui la professoit à Soissons. Il étoit le cadet du premier Président. Il quitta depuis l'Oratoire en 1724, fut chanoine de Notre-Dame et ensuite prieur de Sainte-Catherine. Il est mort en 1739. C'étoit un homme d'esprit, mais médiocre prédicateur.

Mon père avoit fait accommoder un appartement à *Notre-Dame-des-Vertus* : c'est une maison appartenant à l'Oratoire.

Je ne dois pas omettre deux anecdotes peu importantes, mais assez singulières.

Quand il fut question de prendre l'habit de l'Oratoire, (j'avois alors seize ans) je ne voulus jamais faire ma con-

fession générale qu'au P. Tarteron, jésuite (connu par sa traduction d'Horace), qui avoit été mon confesseur au collége. Il fallut que le Supérieur de l'Institution y consentît : le P. Tarteron y vint, se mit dans le confessionnal du P. Sainte-Palaye (c'étoit le nom du Supérieur), et dit la messe où je fis mes dévotions. Je crois que cela n'arrivera plus.

Voici la deuxième anecdote, qui est dans le même genre. Étant Président de l'Académie des Belles-Lettres en 1757, je nommai le P. Neuville, jésuite, pour prêcher, suivant l'usage, le panégyrique de Saint-Louis, dans la chaire des Pères de l'Oratoire, de la rue Saint-Honoré; je crus en devoir prévenir le P. de la Vallette, Général. Ce ne laissoit pas d'être un événement dans ce temps-là. Le P. de la Vallette reçut la proposition avec politesse et ajouta seulement, en riant : « Pourquoi refuserois-je de recevoir de votre main le P. Neuville dans notre chaire : n'a-t-il pas fallu que le P. Sainte-Palaye reçut aussi de votre main le P. Tarteron dans son confessionnal ? »

L'abbé de la Trappe mourut pendant que j'étois à l'Institution, et le P. Massillon étoit venu s'y retirer, pour composer cet Avent célèbre qu'il prêcha devant le Roi à Fontainebleau. J'étois frais émoulu de ma rhétorique : je n'eus rien de plus pressé que de faire l'oraison funèbre de ce réformateur de la Trappe; et j'étois animé par le désir de la montrer au P. Massillon. D'abord, je disois que nous n'avions plus à regretter ces temps où l'Egypte se peuploit d'illustres solitaires, les Hilarion, les Pacôme, etc.; et je divisois mon discours en deux points : l'abbé de la Trappe dans le monde et l'abbé de la Trappe dans la retraite. Mon premier point étoit farci de tout ce que j'avois retenu d'opéras, de comédies, de romans, etc.

Je fus arrêté au deuxième point, parce que je n'étois pas tout à fait aussi exercé dans la morale. Le P. Massillon mouroit de rire à cette lecture. Mais un beau jour, par excès de dévotion, j'en fis noblement le sacrifice et je brûlai ce magnifique ouvrage. J'y eus du regret bien longtemps. Je n'avois pas manqué d'en faire aussi la lecture à M. le chancelier de Pontchartrain, qui venoit faire des retraites à l'Institution où il a fini par se retirer tout à fait.

Il m'arriva alors un grand malheur : j'avois été choisi par distinction pour présenter les cierges à nos seigneurs les évêques (c'est ainsi que cela se dit) qui assistoient à un *service*. Ces cierges sont dans une grande boîte longue et ouverte que je portois sur mon épaule : en me relevant de ma génuflexion, je renversai étourdiment toute la rangée de cierges qui étoient autour de la *représentation*. La honte me prit et je m'enfuis dans ma chambre, emportant toujours la boîte sur mon épaule; on courut après moi : je ne voulus jamais ouvrir ; je fondois en larmes; on me redemandoit de rendre au moins les cierges; il n'y eut pas moyen, et je ne reparus pas de tout le jour. Je ne sais quel effet cela fera sur mes lecteurs : mais ce que je sais, c'est que ç'a été un des plus grands événements de ma vie. On peut juger du reste.

Le cardinal de Noailles fut fait cardinal que j'étois à l'Institution. J'écrivis sur-le-champ au P. Massillon, qui m'avoit permis de lui écrire :

. . . . erubuit, salva res est.
Il a rougi : tout va bien.

C'est un demi vers de Térence, qui parle d'une jeune fille.

Je sortis de l'Oratoire comme je l'ai dit, au bout de deux ans. Ce séjour ne m'a pas été inutile : il m'a appris à être seul. Mais que dis-je inutile ? je dois dire le plus utile et le plus heureux temps de ma vie. Les principes que j'ai reçus à l'Institution, les exemples que j'y ai trouvés ne s'effaceront jamais de ma mémoire. Hélas ! pourquoi en suis-je sorti ! c'est ce que je mandois à une personne de mes amies, bien des années après :

Heureuse terre, agréables ombrages
Qui ne me présentiez que de douces images,
  Que l'Innocence habite avec la Paix,
  Où l'on est bien avec soi-même,
Où notre cœur rempli de sublimes objets,
  Sûr d'être aimé de ce qu'il aime,
Sans effort et sans trouble est toujours occupé ;
Où le désir est calme et la chaîne légère ;
Où, pour tout dire enfin, chimère pour chimère,
  On meurt sans être détrompé :
Ne vous verrai-je plus, tranquille solitude,
  Où je passois des jours si doux !
Hors vous je n'ai trouvé qu'erreur, ingratitude,
Et je sens trop, à mon inquiétude,
Que je n'étois fait que pour vous.

CHAPITRE III.

Le commencement du dix-huitième siècle.—L'enfant rouge.—Les Maximes des Saints. — Disgrâce du cardinal de Bouillon. — Entre le décanat et l'exil. — Nouveau coup porté au Cardinal. — Le cordon du Saint-Esprit. — Apologie du cardinal de Bouillon. — L'abbé d'Anfreville. — Le Noël. — La maison d'Estiolles. — L'auteur devient lieutenant des chasses. — M. le Maréchal et M. le duc de Villeroi. — Une prédiction réalisée à propos des vers d'Athalie. — La petite maison de Soisi et sa société. — Villiers-Vendôme et l'anecdote de Voltaire. — Villeneuve-Saint-George : Monseigneur, M. le duc de Bourgogne et M. le duc de Berry. — Le discours couronné par l'Académie. — Petit-Bourg : M. d'Antin. — L'abbé Anselme, jugé par Madame de Sévigné, jugée elle-même par l'auteur. — Le premier carrosse et son aventure à la foire de Saint-Germain.

Le commencement du siècle fit naître une question plus difficile à résoudre qu'on ne le croiroit : savoir si le siècle commençoit en 1700, ou 1701.

Mais il s'éleva alors un orage un peu plus considérable à Rome, dont le cardinal de Bouillon fut la victime. Il avoit été dans la faveur du Roi ; et neveu de M. de Turenne, il avoit eu le chapeau de cardinal à l'âge de vingt-huit ans, grâce sans exemple; on l'appeloit à la cour *l'enfant rouge*. Il étoit à Rome, où bientôt les autres car-

dinaux de la nation le suivirent, dans l'attente d'un conclave qu'annonçoit la mort prochaine du pape Innocent XII. M. de Cambrai (1), dont il étoit l'ami, donna dans ce temps-là, le livre intitulé: *Maximes des Saints.* Ce livre fut déféré; il respiroit, disoit-on, *le pur quiétisme.* M. de Meaux (2) en poursuivit la condamnation, et M. de Cambrai s'en remit au jugement du Saint-Siége. M. le prince de Monaco, notre ambassadeur de Rome, jaloux du crédit du cardinal de Bouillon, et prévoyant l'influence qu'il auroit dans le prochain conclave, le desservit à la cour; et profita des délais que le Pape apportoit à la condamnation de M. de Cambrai pour en rendre garant le cardinal de Bouillon.

Dans le même temps, les infirmités du cardinal de Furstemberg, que le Roi avoit fait évêque de Strasbourg, firent penser au Roi qu'il ne falloit pas attendre sa mort pour s'assurer d'un successeur. Le cardinal de Bouillon en sollicita la coadjutorerie; mais madame de Soubise la demandoit pour son fils, l'abbé de Soubise. La partie n'étoit pas égale; et sur-le-champ le Roi envoya ordre au cardinal de Bouillon de solliciter un bref d'éligibilité pour l'abbé de Soubise. Le cardinal répondit avec aigreur aux ordres du Roi; il trouva S. M. déjà indisposée par l'affaire du quiétisme; l'intérêt de la coadjutorerie lui fit autant d'ennemis de la maison de Rohan; on exagéra ses manœuvres en faveur de son ami l'archevêque de Cambrai, et enfin il reçut l'ordre de sortir de Rome, avec défense de paroître à la cour, et on l'exila dans une de ses abbayes.

---

(1) Fénelon.

(2) Bossuet.

Quand un homme doit périr, toutes les circonstances s'accumulent, et une dernière achève sa perte. Le cardinal de Bouillon ne voyoit devant lui, dans le sacré collége, que le cardinal Cibo qui en possédoit le *décanat:* c'est la seconde place de l'Église. Le cardinal Cibo se mouroit et il falloit être à Rome lors de la mort du doyen, pour pouvoir lui succéder. On peut juger de l'embarras du cardinal de Bouillon, outre l'exil et le décanat. C'étoit assurément servir le Roi que de donner pour doyen un François : il resta donc à Rome, et manda à la cour qu'il obéiroit dès qu'il auroit pris possession. Le cardinal Cibo ne mouroit point ; mille intrigues secrètes empêchèrent que le Pape ne donnât un bref que le cardinal de Bouillon demandoit pour pouvoir succéder pendant une absence forcée ; on cacha ces pratiques au Roi, auquel on exagéra la désobéissance du cardinal. Le Roi trompé envoya enfin au cardinal ordre de donner sa démission de tous ses emplois et de toutes ses dignités.

Je me souviens qu'alors, à l'occasion du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, il courut une pasquinade ; on faisoit dire au cardinal : *spiritum sanctum tuum ne auferas à me.* Enfin le cardinal Cibo mourut ; le cardinal de Bouillon eut le décanat, et partit de Rome exilé et dépouillé de tout ce qu'il possédoit : car on avoit joint à la saisie de ses bénéfices celle de tous ses biens. On l'oublia dans l'exil, et le chagrin lui dicta la démarche la plus insolente que l'on pût imaginer : il quitta le royaume en ne se reconnoissant plus pour sujet du Roi, traita comme de pair avec S. M., et consomma, par cette folie, tous les partis violents et justes que l'on prit contre lui et contre sa maison.

Il parut alors un ouvrage sous le titre d'*Apologie de M. le cardinal de Bouillon,* écrite par lui-même. C'était

l'abbé d'Anfreville qui en était l'auteur; la lecture en est curieuse et infiniment agréable.

Pour achever cet article, apparemment que l'abbé d'Anfreville ne se crut pas assez récompensé par la maison de Bouillon du service qu'il avoit rendu. Il courut un *Noël* dont il fut accusé :

Seigneur, votre origine
Dit Bouillon au poupin ;
Est-elle bien divine ?
Le monde est si malin !
Vous auriez comme moi fouillé tous les Chapitres
Et trompé Mabillon,
Don don,
On vous disputera,
La la,
Votre nom et vos titres.

Nous avions une maison à Estiolles, qui a appartenu depuis à madame d'Estiolles (aujourd'hui madame la marquise de Pompadour). Estiolles est dans la capitainerie de Sens, et pour pouvoir chasser, mon père m'acheta de M. le maréchal de Villeroi, la lieutenance des chasses et le gouvernement de Corbeil qu'il avoit par engagement. Ce fut une occasion d'être connu de M. le maréchal de Villeroi et de M. le duc de Villeroi, père de celui d'aujourd'hui. M. le maréchal de Villeroi, alors relégué à Villeroi depuis Ramillies, m'y gardoit pendant toutes les vacances. J'avois environ dix-neuf ans. Il me récitoit continuellement des vers d'Athalie, et je ne manquais pas de lui dire qu'il étoit Joad, comme il le fut, en effet, depuis. Cela m'ennuyoit à la mort; mais je l'aurois bien défié de s'en douter. M. le duc de Villeroi vouloit aussi m'avoir dans sa petite maison de Soisi, où nous

soupions fort gaiement. J'y vis M. le marquis, depuis duc d'Antin, MM. de Sainte-Maure, de Roussi, duc de Brissac, Barcos, intendant de M. le maréchal de Villeroi, homme de beaucoup d'esprit et connu par ses chansons, *le petit Dupré,* attaché aussi au maréchal, homme à bons mots et qui s'était mis en droit de tout dire, etc. J'y connu aussi *Villiers-Vendôme* qui me caressoit beaucoup, tout misanthrope qu'il étoit. Voltaire en parle dans ses anecdotes sur le règne de Louis XIV, et il dira mieux que moi ce que j'en ai vu :

« Le duc de Vendôme avoit auprès de lui Villiers, un « de ces hommes de plaisir qui se font un mérite d'une « liberté cynique. Il le logeoit à Versailles dans son ap« partement. On l'appeloit communément *Villiers-Ven« dôme.* Cet homme condamnoit hautement tous les « goûts de Louis XIV, en musique, en peinture, en ar« chitecture, en jardins. Le Roi plantoit-il un bosquet, « meubloit-il un appartement, construisoit-il une fon« taine, Villiers trouvoit tout mal entendu, et s'exprimoit « en termes peu mesurés. Il est étrange, disoit le Roi, « que Villiers ait choisi ma maison pour venir s'y mo« quer de tout ce que je fais. L'ayant rencontré un jour « dans les jardins. — Eh bien ! lui dit-il, en lui montrant « un de ses nouveaux ouvrages : cela n'a donc pas le « bonheur de vous plaire? — Non, répondit Villiers, « chacun a son avis. — Le Roi répondit en riant : on ne « peut pas plaire à tout le monde (1). »

Ma charge de lieutenant des chasses me donna occasion d'être connu de Monseigneur, de M. le duc de Bourgogne et de M. le duc de Berry. Ils venoient coucher à

(1) P. 245, 16me vol.

Villeneuve-Saint-George avec fort peu de suite; je suivois Monseigneur à la chasse du loup, et les princes quand ils venoient tirer des faisandeaux. Ils se promenoient après souper, et alors ils s'entretenoient très-familièrement. Je présentai à M. le duc de Bourgogne mon discours imprimé qui avoit eu le prix à l'Académie françoise, et comme j'avois l'air fort jeune, ce prince me demanda si ce n'étoit pas mon père qui l'avoit fait. Cette question me déplut beaucoup et ma colère divertit Monseigneur à qui cela étoit fort égal. Quand Monseigneur ne venoit pas à Villeneuve-Saint-Georges, M. d'Antin recevoit à Petit-Bourg, qui est de l'autre côté de la rivière, où je le suivois.

J'y fis la connoissance de l'abbé Anselme: il avoit été précepteur de M. d'Antin et prêchoit dans Paris avec quelques succès; je n'ai jamais vu de courtisan plus bas; j'en étois si indigné, que je ne pus m'empêcher de le dire un soir à M. de la Feuillade, qui me répondit: « Calmez-vous; il n'en sera pas plus évêque pour cela. » Cependant je ne dois pas lui refuser l'éloge que je trouve dans une lettre de madame de Sévigné, écrite le vendredi-saint, 8 avril 1689:

« J'ai été ce matin à une très-belle Passion à Saint-
« Paul: c'étoit l'abbé Anselme. J'étois toute prévenue
« contre lui; je le trouvois gascon, et c'étoit assez pour
« m'ôter la foi en ses paroles. Il m'a forcé de revenir de
« cette injuste prévention; je le trouve un des meilleurs
« prédicateurs que j'aie jamais entendus: de l'esprit, de
« la dévotion, de la grâce, de l'éloquence; en un mot, je
« n'en préfère guère à lui. »

Et ce qu'il faut remarquer, c'est qu'alors, suivant la même madame de Sévigné, il y avoit dans Paris, de prédicateurs, le P. Bourdaloue, le P. Soanen de l'Oratoire,

grand janséniste, depuis évêque de Séez, le P. de la Tour, le P. la Roche, le P. Gaillard. C'est qu'à dire vrai, cette madame de Sévigné, le modèle du style épistolaire où il ne faut que du naturel et de la gaîté, n'étoit pas d'un goût bien sûr, comme on le voit par les jugements qu'elle porte de plusieurs écrivains.

On sait ce que c'est pour un jeune homme que son premier carrosse. J'en obtins un avec grand'peine, et je m'en allai à la foire Saint-Germain. La préau où se tiennent les carrosses, est un grand emplacement, point pavé et rempli de boues. Il étoit le mois de janvier: en sortant de l'Opéra-Comique, j'allai gagner mon carrosse par une neige épouvantable et enfonçant dans les boues; mon cocher, pour me tirer plus vite d'embarras, s'étoit placé contre une porte qui donne dans la rue du Four et il barroit le chemin. Je courois pour dégager la place et j'étois suivi par une multitude de gens aussi mouillés que moi. On ouvre la portière; un homme plus preste monte dans mon carrosse, ouvre la portière de l'autre côté, fraie le chemin aux autres, en sorte que mon carrosse devenoit une espèce de pont; je voulus m'opposer: bon! je fus repoussé; un second monta, un troisième, enfin toute la foire y passa. Je faisois des cris qu'on n'écoutoit pas, ou dont on se moquoit: mon carrosse neuf devint un cloaque; et il ne me fut permis d'y entrer que quand personne n'en voulut plus. Ma mère qui étoit la maîtresse, me donnoit deux mille écus seulement pour ma poche; je trouvois que c'étoit bien peu; mais je n'ai jamais été si riche.

CHAPITRE IV.

Premiers pas dans le monde. — La maison paternelle. — La tragédie de *Cornélie*, vestale. — La maison de Bernard et sa société. — Portrait de Bernard. — Madame Martel, la belle Viennoise. — Les trois beautés de l'époque. — Le couplet et la déclaration d'un grand seigneur borgne. — Le prix d'éloquence à l'Académie françoise et aux jeux floraux. — M. de Réaumur et son testament. — La querelle de Lamotte et Rousseau. — Un mot sur ces deux poètes.

Dans les premières années que j'entrai dans le monde (1712), je donnai quelques chansons qui firent faire attention à moi. La maison de mon père et de ma mère, plus fermée qu'un couvent par leur goût pour l'économie et leur rigueur à me retenir auprès d'eux, ne me donnoit guères de moyens de faire des connoissances; et je suis encore à comprendre comment, au bout de six mois, je me trouvai comme transporté dans la plus grande compagnie. Ce n'étoit pas sans éprouver beaucoup d'humeur, jusque-là que mon père, ayant appris que j'avois un démêlé assez sérieux avec un homme très-considérable, pour je ne sais quelle aventure, on ne parloit pas moins que de me faire enfermer. J'eus recours au maréchal de Villeroi; il parla à M. Desmarets qui imposa à mon père; et on me laissa en repos.

Je fis alors la tragédie de *Cornélie*, vestale : c'étoit une déclaration en quinze cents vers où quatre vers auroient suffi.

C'étoit dans la maison de Bernard que j'avois débuté, une maison de jeu et de bonne chère et le rendez-vous de la meilleure compagnie. Le comte de Verdun y étoit en grande considération; c'étoit un homme de qualité, dont la fille avoit épousé la fille aînée du maréchal de Tallard, pris à Hochstett; infatué du bel esprit, assez ridicule et parlant avec autorité. Je ne le connaissois que de l'avoir rencontré à la comédie; ma conversation lui avoit plu; il m'offrit de m'y présenter, me dit que j'y étois connu, et me l'offrit avec instance. Je ne désirois rien tant; et après avoir eu l'air d'y résister, je me rendis. On y trouvait M. le cardinal de Rohan, à qui la nature avoit donné tous les talents extérieurs. Le prince de Rohan son frère, le Bordage, madame de Montbason qu'ils se disputoient tous deux; Desforts, depuis contrôleur général; madame Turgot, M. D'Aumont, madame Martel, Vanholt, chez lequel on alloit souper dans sa belle maison d'Issy; le maréchal de Villeroi, attiré par madame de Sagonne, fille de Bernard, et que l'on ménageoit pour qu'il fermât les yeux sur la banqueroute de trente-deux millions que Bernard faisoit sur la place de Lyon; M. le comte de Verdun, grand janséniste et qui entretenoit une danseuse de l'Opéra, nommée la Ménés, avec laquelle il falloit que je soupasse quelquefois entre lui et M. Pécourt : car, en sa qualité de maître des ballets, nous rendions à ce dernier de grands respects; Brossoré, conseiller au parlement, qui fut depuis secrétaire des commandements de la reine, ami de M. Chauvelin, courtisan du cardinal de Fleury et se donnant l'air d'être caustique : un être original, im-

portant, homme de bonne chère et qui s'étoit fait un état sans savoir pourquoi, le maître dans la maison de Bernard, l'homme de confiance de M. et madame du Maine : il y a bien paru; il a fini par vivre avec madame de Cursay, quand elle eut quitté Loguerre : elle les a ruinés tous deux; et Brossoré emprunta cinquante louis au chevalier d'Apcher, la veille de sa mort (1739). Qui dirois-je encore? — Madame de Maisons, sœur de la maréchale de Villars, et fière de s'estimer autant que sa sœur, qui étoit plus grande dame qu'elle, Hauteroche, conseiller au Parlement, fils d'Anisson, de Lyon; madame Fontaine, fille de la Dancourt et la maîtresse de Bernard; enfin tout Paris : c'étoit de quoi faire des connoissances.

Bernard vaut bien la peine qu'on s'y arrête. Ce n'est point M. Jourdain, ce n'est point Turcaret, ce n'est rien de ce que l'on a joué à la comédie, parce qu'il n'y a jamais eu de fou de son genre : il avoit un orgueil extravagant qui, en quelque sorte, l'anoblissoit; il étoit insolent de bonne foi; tout ce qui étoit chez lui de plus grand, contribuoit à sa folie; et il y en avoit la moitié qui n'avoit que faire de sa richesse. Les louanges les plus absurdes pâlissoient devant ses prétentions : il avoit servi le roi dans ses armées; c'était le Phorbas qui se souvenoit d'avoir été au siége de Troyes; il avoit eu des combats particuliers; il avoit aimé les plus belles princesses d'Allemagne (où il n'avoit jamais été); il racontoit les fêtes qu'il leur avoit données, etc., etc. Mais il tenoit un grand état; il jouoit et on y trouvoit la plus grande compagnie. Je dois ajouter qu'il étoit généreux, quel qu'en fût le motif; qu'il a rendu de grands services; et que, dans le militaire surtout, il a aidé à de grandes fortunes et a empêché de grandes chûtes.

J'ai nommé madame Martel : c'était le duc d'Aumont qui l'avoit introduite chez Bernard. Madame Martel étoit la plus grande beauté de son temps; on l'appeloit la belle Viennoise, lorsqu'elle arriva à Paris, de Vienne en Dauphiné; on disoit qu'elle étoit précieuse, parce qu'elle l'étoit en effet; mais, ce qui est étonnant, c'est qu'elle ne l'étoit plus lorsqu'elle étoit rentrée chez elle; c'étoit au contraire, la personne la plus simple; cela alloit jusqu'à l'enfantillage, à peu près comme une femme extrêmement parée qui, en rentrant s'est mise en bonnet de nuit. Elle avoit de l'esprit et elle l'avoit orné. Pavillon a fait pour elle des vers qui sont imprimés. Il y avoit alors à Paris trois beautés distinguées : madame Martel, mademoiselle de Villefranche et madame de Monastérol : celle-ci n'étoit composée que de pièces et de morceaux; des hanches, de la gorge, de l'embonpoint, elle devoit tout cela à sa couturière; mais en représentation, nulle n'avoit plus d'éclat. L'abbé de L. avoit été fort attaché à madame Martel; quand elle arriva à Paris, on fit ce couplet :

Martel parlera comme une autre,
Verdun sera simple et badin,
L.... vivra comme un apôtre,
Quand je n'aimerai plus le vin.

Je me souviens qu'un jour elle me montra une lettre qu'elle venoit de recevoir du C. de P. ministre très-puissant : c'étoit une déclaration dans toutes les formes; mais pour y donner plus d'éclat et faire plus d'impression, la lettre étoit contresignée : c'étoit sur du grand papier avec une grande marge; cela n'empêchoit pas qu'il ne fût borgne, et il lui en paroissoit plus borgne encore.

Ce fut alors que M. le duc d'Aumont partit pour son ambassade de Londres (1713). Il avoit l'injustice de croire que madame Martel attendroit son retour.

J'ai été entraîné dans ce détail, pour n'y plus revenir.

J'eus le prix de l'éloquence, en 1707, à l'Académie françoise; et ce fut un grand événement pour moi. J'étois conseiller au parlement depuis 1706. J'envoyai, en 1708, à l'Académie des Jeux Floraux, célèbre alors par les hommes illustres qu'elle avoit couronnés, un discours dont le sujet proposé étoit que *l'incertitude de l'avenir est un bien qui n'est pas assez connu.* Il y avoit, cette année, deux prix, parce que celui de l'année précédente avoit été retenu. Le célèbre Lamotte avoit composé sur même sujet; mon discours fut préféré; et Lamotte n'eut que le second prix; comme on peut le voir dans les recueils de cette Académie qui sont imprimés et dans le *Mercure galant* du mois de Juillet 1709.

Ce fut vers ce temps-là que M. de Réaumur vint à Paris, de sa terre de Réaumur proche La Rochelle. Il étoit notre parent et mon père le reçut fort bien. Il me trouva occupé de Géométrie : c'étoit Guynée qui étoit mon maître; il étoit de l'Académie des sciences; il donna alors un livre qu'il disoit avoir composé à mon intention, intitulé : *Application de l'Algèbre à la Géométrie;* mais je savois que c'étoit M. de Montmaur qui l'y avoit engagé. Ce monsieur de Montmaur étoit fils de Rémond, fermier général et avoit deux frères que l'on appeloit Rémond *le Grec*, et Rémond, auteur des *Dialogues des Dieux.* Ce même monsieur de Montmaur est le père de celui qui est dans les gardes du corps et l'on a de lui *l'Analyse des Jeux de hasard.*

M. de Réaumur assista à quelques-unes de mes leçons; il pria Guynée de venir chez lui; et, au bout de trois

mois, il en sut plus que moi et autant que son maître.

Je le fis connoître à M. l'abbé Bignon : on sait ses progrès et quel homme ça été que M. de Réaumur. Il est mort âgé de quatre-vingt-seize ans, le 18 octobre 1759 et il a été enterré dans sa terre de la Bernaudière, à cinq lieues d'Alençon. Il ne paraît pas qu'il ait été marié. Voici l'extrait de son testament, du 1er avril 1735 :

« Les idées d'admiration et les sentiments de recon-
« noissance dont sont nécessairement remplis ceux qui
« étudient les merveilles que Dieu a prodiguées dans
« ses ouvrages, ne sauroient permettre que celui qui se
« livre à cette étude ait une volonté formelle d'offenser
« l'Être souverain : mais il peut n'être pas toujours as-
« sez attentif à ce que Dieu exige de lui ; et cela ne
« m'est arrivé que trop souvent. Je lui demande donc
« pardon de tout le mal positif que je puis avoir fait ; et
« je lui demande pardon de n'avoir pas fait tout le bien
« que j'aurois pu faire. »

Il s'éleva alors entre deux auteurs une querelle qui devint bien sérieuse : c'étoit Lamotte et Rousseau. Saurin y prit parti, et l'événement en fut tragique. Rousseau fut banni par arrêt du parlement ; et Lamotte et Saurin y laissèrent de grands soupçons. Je passois ma vie avec tous les beaux esprits de ce temps-là ; j'étois possédé de l'ambition de l'esprit : ce qui prouve, ou que je n'en avois guères, ou qu'il n'étoit pas encore bien formé. C'étoient Fontenelle, que je mets hors de ligne et qui étoit l'ami de ma famille ; Lamotte, Rousseau, La Faye Dufresny, qui avoit un tic si prodigieux que ma belle-mère crut un jour qu'il se moquoit d'elle et sortit de table en fureur ; Boindin, Saurin, l'abbé Terrasson, l'abbé de Pont, etc. Nous dînions tour à tour chez le comte de Verdun, chez La Faye, chez le comte d'Albert,

chez moi, etc. M. de Morville en étoit ainsi que L'Assay et quelques autres.

La mort de Thomas Corneille laissa une place vacante à l'Académie française :

> . . . . . . une poule survint,
> Et voilà la guerre allumée.

Rousseau et Lamotte se mirent sur les rangs : Lamotte fut préféré. Avant cette décision, nous dînions chez le comte de Verdun; Rousseau et Lamotte y étoient; et Rousseau y fit de grandes protestations de son estime pour Lamotte. Je rappelle ce duel parce qu'il en fut question dans des factums qui parurent dans cette affaire, et où j'étois nommé témoin de ce qui s'y étoit passé.

A quelques jours de là parurent les fameux couplets : Saurin et Lamotte qui y étoient insultés, se portèrent pour dénonciateurs contre Rousseau : tout Paris prit parti, et ce n'étoit pas une affaire trop aisée à éclaircir. Parmi ces couplets il y en avoit dont, en effet, Rousseau étoit l'auteur; il les avoit récités à plusieurs personnes; et de là la présomption étoit bien naturelle de les lui donner tous. Rousseau avouoit quelques-uns de ces couplets; mais en même temps il soutenoit que les autres y avoient été insérés : ce qui auroit été une noirceur infernale. Le Parlement jugea contre Rousseau. Boindin qui n'aimoit pas Rousseau et qui étoit l'ami de ses parties, Boindin, esprit fin et pénétrant, qui passoit sa vie au café de la veuve Laurent où étoit le rendez-vous de tous les auteurs et qui avoit vu de près toute la suite de tant de pratiques infâmes, Boindin persista à justifier Rousseau, et finit en mourant par laisser un monu-

ment de sa persuasion. Cette aventure commença à me dégoûter de la *hantise* de tous ces messieurs, que je n'ai encore que trop vus depuis.

Je dirai un mot de ces deux poètes. Lamotte est mort en 1731. Il a traité de presque tous les genres de belles lettres, tragédies, comédies, églogues, poèmes, fables, chansons, dissertation, critique, etc. Ça été sans doute un bel esprit; de ses poésies, ses opéras resteront et surtout ses ballets ; de ses fables l'invention plaira toujours à l'esprit; il a quelquefois attrapé le naturel, jamais le naïf : on ne sauroit dire ce qui manque à sa prose : elle est pure, harmonieuse, exacte; mais elle n'invite point à continuer. On a pu reprocher à Fontenelle trop de finesse; mais on le relit cent fois : il aiguise l'esprit et il a trouvé souvent des ingrats qui lui reprochoient le plaisir qu'il leur avoit fait. On sent l'auteur dans Lamotte, le rhéteur. Lisez Voltaire : il ne vous fatigue jamais; son style ressemble à des cheveux qui frisent naturellement; ceux de Lamotte sont passés au fer. Son *Iliade* en vers a fait grand tort à l'original et à la copie : Alexandre avoit bien raison de ne pas souffrir que tous les peintres osassent faire son portrait; Homère auroit bien fait d'en faire autorité.

Les traducteurs des anciens sont comme les enfants de Noé, qui découvrirent la nudité de leur père. On pourroit dire de Lamotte ce que Despréaux a dit des poésies de M. Godeau, dans une lettre écrite à M. de Maucroix :

« Je suis persuadé aussi bien que vous, que M. Go-
« deau est un poète fort estimable : il me semble pour-
« tant qu'on pourroit dire de lui ce que Longin dit
« d'Hypéride; qu'il est toujours à jeun et qu'il n'a rien
« qui remue, ni qui échauffe; et ensuite, qu'il n'a point

« cette force de style et cette vivacité d'expression qu'on « cherche dans les ouvrages, et qui les font durer. Je ne « sais point s'il passera à la postérité; mais il faudra « qu'il ressuscite, puisqu'on peut dire qu'il est déjà mort, « n'étant presque plus lu maintenant de personne. »

Rousseau, mort en 1741, a passé pour un de nos plus grands poètes : ses poésies sacrées sont restées sans imitateurs; ses autres poésies ne se sont plus ressemblées, sitôt qu'il a eu quitté ce pays-ci : c'était un peintre de portraits et de ridicules; et où il a été, il n'a plus trouvé de physionomies; et il n'a rencontré que des hommes tout d'une pièce.

CHAPITRE V.

Voltaire débute chez La Faye. — Manuscrit de *la Henriade* fait à la Bastille, et sauvé du feu par le président Hénault. — Il succède au président Maupeou. — Premiers ouvrages sérieux de l'auteur; il s'adonne à l'*Histoire de France*; ses conseils à M. le président Bouhier; Comment il comprenoit l'étude de l'histoire. — Première édition du *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France*. — Il obtient, entr'autres traductions, l'honneur d'une traduction chinoise. — Suffrage de l'abbé Desfontaines et des savants de l'Europe. Opinion de D'Alembert sur ce livre. — La tragédie de François II. — La *quadruple alliance* en 1718. — M. de Morville est nommé ambassadeur à La Haye. — L'auteur l'y accompagne. — Le ministre Jacques Basnage. — Le pensionnaire Heinsius. — André Pels. — Le P. Quesnel. — Madame Basnage. — L'auteur accompagne M. de Morville au congrès de Cambrai. — Il accepte, puis refuse sa place d'ambassadeur à La Haye, laquelle est donnée au marquis de Fénelon.

J'écris les faits à mesure qu'ils se présentent à ma mémoire. Voltaire qui commençoit à paroître, lisoit quelques morceaux de sa *Henriade* chez La Faye où je dinois : ces morceaux avoient été écrits de la main de Voltaire dans le temps qu'il étoit à la Bastille; et comme il n'avoit point de papier, il les avoit écrit entre les lignes de je ne sais quel livre imprimé. Il s'éleva une

dispute sur ce poëme. Il y eut de l'aigreur que Voltaire supporta assez patiemment. Mais La Faye, qui étoit fort gai, fit quelque mauvaise plaisanterie qui déconcerta Voltaire; et de dépit il jeta le livre au feu : je courus après et je le tirai du milieu des flammes, en disant que j'avois plus fait que ceux qui n'avoient pas brûlé l'*Enéide*, comme Virgile avoit recommandé de le faire: j'avois tiré du feu *la Henriade* que Voltaire alloit brûler de sa propre main. Si je voulois, j'ennoblirois cette action, en rappelant ce beau tableau de Raphaël au Vatican, qui représente Auguste empêchant Virgile de brûler *l'Énéide*. Mais je ne suis point Auguste et Raphaël n'est plus.

Je fus reçu, en 1710, dans la charge de président de la première chambre des enquêtes, vacante par la mort de M. le président de Maupeou, père du premier président; le grand père et le grand'oncle avoient exercé la même charge, et le grand'père avoit été fait conseiller d'honneur quand il se démit de sa charge en faveur de son frère. Je commençois alors à faire des études plus sérieuses. Le livre de M. Domat paroissoit sous ce titre: *Les lois civiles dans leur ordre naturel.* Cette lecture me charma et me donna l'envie de remonter aux sources. Je fis un abrégé des *Institutes* et des principaux titres du Code. Mais ma passion véritable se déclara et je me donnai tout entier à l'histoire de France. On peut juger de l'idée que je me formai de ce travail par les conseils que je donnai depuis à M. le président Bouhier dans la réponse que je lui fis lors de sa réception à l'Académie Françoise. Je copierai le morceau tout entier.

« Né dans le sein de la magistrature, l'étude des lois « a fait votre principal objet; mais comme les hommes « au-dessus des autres, tournent bientôt au profit géné-« ral les connoissances que les hommes ordinaires et

« timides, faute de vues, se contentent de rapporter à « leur fonction, vous ne vous êtes pas regardé comme « chargé seulement de rendre la justice aux hommes ; « mais comme chargé d'instruire les juges mêmes ; et « vous avez senti que vos lumières devoient s'étendre « sur toute la nation et lui devenir utiles.

« C'est ce qui nous a valu ces savantes dissertations « où vous avez fait voir l'analyse et la précision avec « laquelle vous êtes capable de traiter les questions les « plus abstraites de notre jurisprudence où vous remar- « quez avec tant de raison que souvent il est arrivé que « des intérêts particuliers ont donné occasion à des dé- « cisions générales qui ont servi de principes dans la « suite ; et où enfin vous faites toujours marcher l'his- « toire à côté des lois. Modèle si utile ! projet tant de « fois proposé ! puissiez-vous, Monsieur, le suivre dans « toute son étendue, et mettant à profit le loisir que vos « travaux vous ont si justement acquis, nous donner une « *Histoire de France* relativement aux coutumes et aux « ordonnances du royaume, et couronner ainsi les diffé- « rents genres d'érudition qui vous ont fait entrer en lice « avec les plus fameux critiques du dernier siècle. »

Ainsi donc j'étois bien éloigné de penser que la science de l'histoire consistât dans la date des faits ; et depuis, j'étois assez mortifié lorsque par honnêteté on me disoit que l'on avoit eu recours à mon livre pour quelque date. Je ne m'en servis, en effet, que pour mettre de l'ordre dans mon ouvrage ; et mon grand objet fut la connois- sance des lois et des mœurs de la nation.

Pour y parvenir, je crus devoir commencer par m'ins- truire dans des conférences particulières. On lit ces pa- roles dans la préface du *Nouvel Abrégé chronologique*, sur l'utilité que l'on retire de cette manière d'étudier.

« Qu'il me soit permis de m'interrompre pour dire « un mot en général des conférences, à l'occasion de « celles dont je viens de parler : que d'avantages elles « procurent, et combien j'invite les magistrats à ne les « point négliger? C'est là que s'entretient le goût des « bonnes lettres et le désir de savoir; et c'est là que « l'esprit se remplit et s'éclaire par des richesses mu- « tuelles et par des discussions; et que l'on ne croie pas « qu'elles ne soient faites que pour la jeunesse : plus on « est instruit et plus elles sont utiles. Voyez, les hom- « mes illustres du siècle passé, ces lumières du tribunal « et du barreau, les Talon, les Bignon, les Harlai, les « Lamoignon, etc.; les conférences étoient le délasse- « ment et la réparation de leurs travaux. Ils y venoient « reprendre de nouvelles forces, et c'étoit un profit égal « pour les mœurs et pour la science.

« C'est d'après de pareilles conférences, où présidoient « des hommes vraiment habiles, et où se traitoient les « questions les plus importantes de notre droit public, « que j'ai recueilli les principes qui font l'objet de cet « *Abrégé chronologique.* »

Ce fut en 1744 que parut la première édition du *Nouvel Abrégé chronologique* : ce n'étoit qu'un essai pour tâter le goût du public, où je n'avois qu'effleuré chaque matière. Le succès m'enhardit; je fis successivement des augmentations considérables; et enfin on en vit jusqu'à sept éditions, tant dans le royaume qu'ailleurs; une traduction en allemand, une traduction en anglais, et, qui pis est, une traduction chinoise.

La cinquième édition est dédiée à la Reine. Si l'on veut parcourir les journaux d'alors, on y trouvera une mention honorable de cet ouvrage. L'abbé Desfontaines, l'aristarque du siècle, en fit un éloge bien flatteur en le

comparant au bouclier d'Achille qui, dans un court espace, contenoit tant de merveilles. Des lettres de tous les savants de l'Europe, de M. le chancelier d'Aguesseau, de M. le procureur-général Joly de Fleury, tous s'accordent sur ce sujet ; et enfin M. d'Alembert, dans un discours prononcé à l'Académie françoise, en 1761, sur la meilleure manière d'étudier notre histoire, en donne pour modèle le *Nouvel Abrégé chronologique*. Voici un extrait de ce discours :

« De toutes les manières d'écrire l'histoire, la plus « simple, et en même temps la plus convenable, pour « celui qui ne veut qu'écrire l'histoire, c'est-à-dire la vé- « rité, est celle des abrégés chronologiques. On y réduit « l'histoire à ce qu'elle contient d'incontestable, aux « résultats généraux des faits ; et on supprime les dé- « tails toujours altérés par les erreurs ou les passions « des hommes.

« Nous avons depuis quelques années un grand nom- « bre d'Abrégés de cette espèce ; à la tête desquels on « doit placer celui qui a mérité de servir de modèle à « tous les autres : l'*Abrégé chronologique de l'Histoire de* « *France*, ouvrage également recommandable par l'élé- « gance et la netteté de la forme, par l'exactitude des re- « cherches, par les réflexions et les vues fines que l'au- « teur y a su répandre, et surtout par une exposition « approfondie, quoique succincte en apparence, des « principes et des progrès de notre législation. C'est à « cette manière si sage de présenter les faits, qu'on de- « vroit se borner, si les hommes étoient assez raison- « nables pour se contenter d'être instruits ; mais la cu- « riosité inquiète cherche des détails, et ne trouve que « trop de plumes disposées à la servir et à la tromper. »

Je donnai, en 1747, la tragédie de *François II*, ouvrage

tout aussi nouveau dans son genre que le *Nouvel Abrégé chronologique*, et dont M. le chancelier d'Aguesseau ne cessoit de vanter l'invention et l'utilité; il ordonna qu'il fût imprimé. L'histoire de ce temps-là y est conservée dans la plus grande fidélité; c'est une concordance de tous les écrivains contemporains; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que cette pièce en cinq actes ne laisse pas d'être intéressante.

Personne depuis n'a voulu écrire notre histoire dans le même genre; et c'est grand dommage.

Je reprends la suite des événements. On vit alors éclore un traité tout nouveau dans l'Europe; et dont il n'y avoit point d'exemple : ce fut la *quadruple alliance* conclue à Londres en 1718, entre la France, l'empereur et le roi d'Angleterre, traité que l'on appelle de la quadruple alliance, parce que les États-Généraux qui n'y ont jamais concouru, y sont employés comme parties contractanctes avec ces trois autres puissances. Les trois souverains contractants, pleins de confiance dans leurs forces, et comme s'ils avoient eu pouvoir des autres puissances, ou qu'il n'y eût qu'eux dans l'Europe, réglèrent et firent la loi, composèrent le traité à faire entre l'empereur et le roi de Sardaigne, disposèrent des états de la Toscane dont le grand duc se mouroit, et forçèrent le roi d'Espagne à accéder. Il y trouvoit son intérêt, puisque le grand-duché de Toscane et les duchés de Parme et de Plaisance étoient destinés à l'infant don Carlos. Mais les choses changèrent dans la suite et le duc de Lorraine échangea le duché de Lorraine contre le grand-duché de Toscane; c'est l'état actuel.

M. de Châteauneuf, ambassadeur à La Haye, fut rappelé à cette occasion pour y envoyer un homme sur lequel le Régent pût compter : ce fut M. le comte de Morville,

alors procureur général du grand conseil et mon ami le plus intime. Il obtint de moi de l'y accompagner. Je vis à La Haye le ministre Jacques Basnage, ce célèbre réfugié, connu par son *Histoire de l'Eglise*, par celle des Juifs, etc. On sait qu'ils étoient plusieurs de ce nom, originaires de Normandie, tous illustres et entr'autres Henri Basnage de Beauval, auteur des *Ouvrages des Savants*. Jacques Basnage étoit un petit homme, les yeux vifs, le visage boutonné, d'une activité surprenante, fort mêlé dans les affaires de la République, et recherché de tous les ambassadeurs. Son talent n'étoit pas la prédication, où il étoit surpassé par le ministre Saurin. Je profitois pour m'instruire de tous les moments que M. Basnage qui m'avoit pris en amitié, pouvoit m'accorder.

M. Basnage parla de moi *au Pensionnaire* et le prépara à ma visite. Je fus bien étonné quand j'arrivai chez le pensionnaire Heinsius; ma curiosité étoit extrême d'entretenir cet homme, l'ennemi de la gloire de Louis XIV, qui gouvernoit la Hollande en souverain, le confident de Marlborough, l'arbitre de la grande alliance dans la République, qui traita avec tant de hauteur les ministres du Roi à La Haye, et qui leur fit essuyer, par ses ordres, tant de dégoûts à Gertruydenberg et à Utrecht. Quand j'approchai de sa maison où j'allai seul, je m'imaginois que j'allois trouver un suisse, des valets de chambre, des secrétaires, une foule de domestiques, enfin tout le faste et l'appareil de nos ministres. Au lieu de cela, on me fit sonner une petite cloche; la porte s'ouvrit : c'étoit une porte comme celle de nos marchands; un garçon se présenta à moi : il étoit vêtu d'une couleur brune, un habit trop long, l'air simple et doux, toute l'attitude d'un valet de communauté. Je le suivis : une petite allée me conduisit à la salle d'audience du Pensionnaire : c'étoit

une pièce assez petite, planchéiée, un lit et une tapisserie de drap tirant sur le violet; on me présenta un fauteuil de canne; et l'on me dit que l'on alloit avertir M. le Pensionnaire qui ne se fit point attendre. C'étoit donc là le redoutable Heinsius? Il étoit vêtu de noir, un rabat, un manteau qui passoit le genou et son chapeau sur la tête; il l'ôta en m'abordant et puis il le remit. Il me fit des questions sur les curiosités que je pouvois avoir vues dans La Haye: je louai tant que je pus; il resta fort froid; sa parole étoit douce et son style laconique; il y eût quelques silences; et enfin je m'en allai; il me conduisit fort civilement jusqu'à la porte de sa chambre qu'il referma sur moi, sans de grands compliments. Je me hâtai d'aller rendre compte de ma visite à M. Basnage: Il rit de ma surprise du peu d'éclat d'un si grand ministre. « Eh! bien, me dit-il, c'est pourtant « cet homme-là qui a pensé faire milord Marlborough roi « d'Angleterre. » Sur ce il me raconta des anecdotes bien curieuses.

Jacques Basnage dont je viens de parler, né à Rouen le 6 août 1653, est mort le 22 décembre 1723, âgé de 70 ans, pasteur de l'église walonne de La Haye. Il avoit épousé en 1684 Suzanne Dumoulin, fille de Cyrus Dumoulin, cousin germain du fameux jurisconsulte Dumoulin.

J'avois rencontré Rozelli qui tenoit un café à La Haye, l'auteur d'une mauvaise brochure contre la France. Mais je ne pouvois pas quitter la Hollande sans voir Rotterdam. M. Bernard m'avait donné une lettre de crédit sur M. Pels son correspondant; et je me serois attendu à toute la magnificence de Bernard, si le Pensionnaire Heinsius ne m'avoit corrigé. J'allai chez André Pels: il étoit dans sa robe de chambre et la tête cou-

verte d'un grand bonnet à oreilles, tel que nous voyons Pantalon à la Comédie italienne. Je voulus lui faire un compliment : il m'offrit du thé et autant d'argent que j'en voulus.

A dire vrai, une des choses qui excitoient le plus ma curiosité à Amsterdam, c'était d'y voir le P. Quesnel qui s'y étoit réfugié. J'en parlois à La Haye à M. de Basnage : je m'informai de la demeure de cet homme célèbre, où il demeuroit, dans quel quartier, dans quelle rue, quelle vie il menoit, quelles étoient ses sociétés, ses habitudes. . . . Basnage sourioit à toutes ces questions. J'y revenois souvent, et à la fin il me dit : « vous avez donc « une grande idée de Quesnel, vous vous imaginez que « l'on s'en occupe ici, vous croyez qu'il y joue un rôle : « détrompez-vous. Quesnel est ignoré du public, et mé« prisé de ceux qui le connoissent ; lui, et tous les gens « de sa sorte, y sont pris pour ce qu'ils sont en effet : « des intrigants et qui ne sont que cela par leur « faiblesse, mais qui ne demanderoient pas mieux que « de remuer et de se faire un parti ; des hommes de mau« vaise foi qui devroient être de notre parti s'ils étoient « conséquents : puis qu'eux et nous, nous partons « des mêmes principes. Il est vrai que dans les premiers « moments de leur fuite, l'air de persécution les rendoit « favorables, d'autant plus que leur doctrine les rappro« choit de nous ; leurs prosélytes de France leur en« voyoient de grands secours ; et nous en faisions « quelque cas, parce qu'ils n'avoient plus qu'un pas à « faire pour être des nôtres. Mais à la fin, on s'est en« nuyé d'eux dans leur pays ; et l'on s'en est moqué dans « le nôtre. Vous aurez de la peine à trouver sa demeure « à Amsterdam. »

Je la trouvai enfin, mais il étoit à la campagne. Quesnel

mourut l'année d'après. Il avoit auprès de lui un prêtre nommé Fouillon, homme d'esprit et qui écrivoit comme MM. de Port-Royal.

Je ne quitterai point la Hollande sans parler de madame Basnage : c'étoit une femme d'environ trente-cinq ans et d'une figure assez agréable, vêtue à peu près comme nos sœurs grises, mais d'une grande propreté. J'y dînois quelquefois : le diné était fort bon ; et je prenois plaisir, pour la rareté du fait, à lui chanter des chansons où elle ne se déplaisoit pas, et toujours je continuois à plaire à M. Basnage.

Je restai environ deux mois dans mon voyage : M. le comte de Morville fut nommé dans la suite (1721) plénipotentiaire au congrès de Cambrai. J'allai l'y voir encore, et ce fut là que ce ministre apprit que le Roi lui accordoit la survivance de secrétaire-d'État de M. son père. Cette nomination faisoit vaquer l'ambassade de Hollande; et M. de Morville ne tarda pas de la proposer à son ami qui l'accepta.

Je n'étois pas connu personnellement du Régent; on me mena chez mademoiselle Chausserays qui avait un logement au château de Madrid (Mlle de Charolois l'a occupé depuis). Comme M. le duc d'Orléans y venoit souvent, c'étoit une occasion favorable. Il y avait chez mademoiselle Chausserays un jeune homme de grande espérance : c'était M. de Bussi qui a depuis fait ses preuves. On convint que je le prendrois pour secrétaire : enfin, tout se préparoit pour l'ambassade. Je changeai d'avis malgré les plus grands efforts de M. Morville, qui étoit sollicité de son côté pour cette même ambassade par M. le marquis de Fénelon, son parent. Il ne put jamais vaincre ma résistance : je ne pouvois me résoudre à quitter Paris où je n'avois rien à faire; et M. de Fénelon eut la place.

CHAPITRE VI.

Le Système de Law. — Exil et rappel du chancelier d'Aguesseau. — Le Régent fait fabriquer un nombre prodigieux de billets. — Panique des porteurs de billets. — Le Régent a recours à des moyens violents. — Nouvel exil du chancelier d'Aguesseau. — Querelle des ducs et des cardinaux sur la préséance. — Lettre du cardinal Dubois au cardinal de Rohan. — Nouvelles intrigues du cardinal Dubois pour entrer au conseil de régence et sa lettre à l'abbé de Tencin. — Arrivée de l'Infante d'Espagne à Paris. — Démarche du cardinal Dubois auprès du duc d'Ossone, ambassadeur d'Espagne; mémoire qu'il lui fait écrire sur l'affaire des ducs et des cardinaux. — Les sceaux sont donnés à M. d'Armenonville. Son portrait et sa famille.

Le système de Law, à force de succès, étoit sur son déclin, par l'extravagance de la nation qui avoit porté les actions dix fois au delà de leur valeur; et par la facilité du régent, qui avoit créé des billets de banque innombrables pour soutenir les actions; au lieu qu'il eût fallu les laisser tomber, aux risques, périls et fortune de ceux qui s'en étoient chargés.

M. le chancelier (1) avoit été rappelé le 8 juin 1720, de

(1) D'Aguesseau.

son exil de Fresnes, où il étoit depuis le 28 janvier 1718, pour n'avoir pas voulu approuver le système de Law. M. le duc de Noailles, chef des finances, le fut pareillement, et M. d'Argenson eut les sceaux et la place du duc de Noailles, qui fut envoyé dans ses terres en Auvergne. La place de lieutenant de police fut donnée à M. de Machault, père du garde-des-sceaux. Law crut pouvoir regagner le chancelier ennuyé de la longueur de son exil; et ranimer, par ce retour, la confiance du public. Mais il ne trouva pas dans ce magistrat les dispositions qu'il en avoit follement espérées. Je parlerai sommairement de ce système de Law. Tant que la banque qu'il établit n'étoit que la sienne, et se nommoit: *Banque de Law*, elle attira avec raison la confiance publique. Le billet était vis-à-vis de l'argent; et la richesse du royaume, par une espèce d'enchantement, se trouvoit doublée tout-à-coup, sans qu'il y eût la moindre illusion: parce que la quantité des billets répondoit exactement à l'espèce numéraire. C'étoit un spectacle bien nouveau que celui de cette banque, établie dans la rue Sainte-Avoye, à l'ancien hôtel de Mesme, que Law avoit loué. Vous entriez dans une salle immense, distribuée en je ne sais combien de comptoirs, où rouloient l'or et l'argent. En se présentant, un billet de banque à la main, on avoit le choix de l'or et de l'argent. Si, au contraire, pour votre commodité, vous préfériez le billet, vous alliez à d'autres bureaux où l'on vous donnoit des billets pour votre argent, avec cette différence que le billet, plus commode pour le commerce, étoit venu à gagner cinq pour cent.

Après la disgrâce du chancelier, *la banque de Law* fut déclarée *banque royale,* et voulut tout envahir. C'est bien là le cas de dire que : *le mieux est l'ennemi du bien.* Elle

se chargea du commerce du Sénégal; elle obtint le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, fondée par M. Colbert, et depuis tombée en décadence; les rentes de la ville furent remboursées, toutes les dettes du Roi acquittées, enfin elle se chargea des fermes générales. Toutes les finances de l'Etat dépendirent d'une compagnie de commerce : ses actions augmentèrent vingt fois au delà de leur première valeur. Le régent, emporté par l'ivresse publique, *fit fabriquer un nombre prodigieux de billets*; et en 1719, la valeur chimérique des actions valoit *quatre-vingts fois* tout l'argent qui pouvoit circuler dans le royaume. Une disproportion aussi énorme épouvanta tous les gens sensés; on se hâta de réaliser; la banque fut bientôt épuisée; le Régent eut recours à des moyens violents : on défendit de garder chez soi plus de cinq cents francs en espèces; il ne fut plus permis de porter de diamants; par un arrêt du 21 mai 1720, on retrancha le billet par moitié, etc.

Ce fut dans ces circonstances que M. d'Aguesseau fut rappelé, comme nous l'avons dit : Law alla le chercher à Fresnes, et M. d'Argenson rendit les sceaux. Je dirai, par anticipation, pour épuiser l'article de M. d'Aguesseau, qu'il retourna à Fresnes, pour la deuxième fois (1722), mais pour une cause toute différente de la première; ce fut à l'occasion d'une querelle élevée par les ducs qui composoient le conseil de régence et qui s'opposoient aux prétentions du cardinal de Rohan sur l'ordre de la séance, lorsque cette éminence y fut admise. Ils s'assemblèrent chez M. le chancelier, qui crut devoir soutenir leurs droits; et le Régent les renvoya à Fresnes.

Le cardinal de Rohan joua là un rôle qui ne lui fit point d'honneur. Il arrivoit de Rome; on le flatta de le

mettre à la tête des affaires; il ne se doutoit pas qu'il agissoit pour le cardinal Dubois, qui étoit alors secrétaire-d'État et cardinal, et qui, voulant s'épargner de débattre son rang de cardinal, mit le cardinal de Rohan en avant. Le détail en est curieux, et il y a des anecdotes peu connues.

Lettre de M. le cardinal Dubois à M. le cardinal de Rohan.

« V. E. se souvient sans doute de l'arrangement que « S. A. R. avoit fait au sujet de mes fonctions, lors- « qu'elle pensa à demander un chapeau pour moi. Elle « croyoit pour lors, suivant l'erreur populaire, que la « place de secrétaire-d'État étoit incompatible avec la « dignité de cardinal; et j'avoue que j'avois négligé d'ap- « profondir cette prévention : de sorte que, lorsque votre « courrier porta la nouvelle de ma promotion, je fis res- « souvenir S. A. R. qu'en cas qu'on continuât à m'hono- « rer du ministère des affaires étrangères, elle avoit « pensé à faire donner à M. de Morville la survivance de « la charge de secrétaire-d'État, dont M. d'Armenonvile « est pourvu, et de donner à M. de Morville, après cette « survivance, la commission de signer les expéditions « que je ne jugerois pas à propos de signer. Mais S. A. « R. m'interrompit tout d'un coup, et me fit l'honneur « de me dire qu'elle avoit examiné le préjugé que l'on « avoit eu que les cardinaux ne pouvoient pas être se- « crétaires-d'État, et qu'elle l'avoit trouvé si ridicule et si « désavantageux aux cardinaux et au Roi même, qu'elle « désiroit que je continuasse d'être secrétaire-d'État; « qu'il n'étoit pas raisonnable d'exclure les cardinaux de « la plus honorable et de la plus intime fonction qu'un

« sujet du Roi puisse faire auprès de sa personne, et que « des cardinaux ont faite dans presque tous les autres « États de l'Europe; que, d'un autre côté, elle croiroit « faire tort à la dignité du Roi de donner lieu de croire « qu'il pût y avoir rien dans le service direct et immé- « diat de Sa Majesté qui fût au-dessous des plus grandes « dignités : qu'en effet, Sa Majesté avoit parmi les offi- « ciers de sa maison, des princes du sang, des princes « de maisons souveraines, et les premiers titres du « royaume, et que les cardinaux étoient ses aumôniers, « ceux des reines et maîtres de la chapelle; et qu'ils « pouvoient, à plus forte raison, faire les fonctions les « plus intimes et les plus considérables qui se fassent « par ses ordres et auprès de sa personne; qu'il n'y « avoit aucun fondement pour s'opposer que les cardi- « naux ne pussent pas signer les expéditions de secré- « taires-d'État, puisque les cardinaux qui ont été chan- « celiers et gardes-des-sceaux, ont fait toutes les signa- « tures que font les secrétaires-d'État, et qu'ils contresi- « gnent les états des finances et les expéditions de la « même espèce que celles des secrétaires-d'État.

« Que si quelque chose pouvoit avoir donné lieu à « l'erreur de ceux qui regardoient les fonctions de se- « crétaires-d'État comme incompatibles avec la dignité « de cardinal, c'étoit parce que les cardinaux n'auroient « pu prendre le titre de secrétaire-d'État dans le temps « que les secrétaires-d'État prêtoient serment entre les « mains du chancelier : ce qui avoit empêché les cardi- « naux qui avoient été ministres dans ce temps-là d'être « en même temps secrétaires-d'État; au lieu qu'à présent « les secrétaires-d'État prêtent serment entre les mains « du Roi, ne sont soumis qu'à son autorité, reçoivent « les ordres du Roi immédiatement et lui rendent

« compte directement; constatent par leur signature la « volonté du Roi, enfin ne font aucune fonction qui ne « puisse convenir à toute dignité; et qu'on pourroit dire « que les fonctions du ministère des affaires étrangères « étoient encore plus distinguées et plus relevées que « celles des autres secrétaires-d'État.

« Que l'erreur populaire sur l'incompatibilité des fonc« tions de secrétaire-d'État avec la dignité de cardinal, « pouvoit aussi s'être formée sur ce que les cardinaux « premiers ministres n'avoient pas gardé le titre de se« crétaire-d'État; mais que tout ce qu'on en pouvoit con« clure, c'étoit qu'ils ne l'avoient pas jugé à propos; « tant parce que, pour établir la supériorité des pre« miers ministres, ils avoient voulu avoir les secrétai« res-d'État sous eux, que parce qu'exerçant une autorité « générale et absolue sur toutes les parties du gouver« nement, il auroit fallu, s'ils avoient voulu se charger « des expéditions de tout ce qu'ils ordonnoient au nom « du Roi, qu'ils eussent réuni en leurs personnes les « fonctions de tous les secrétaires-d'État.

« Elle ajouta qu'elle était informée qu'à la mort de « M. de Lionne, M. Colbert ayant proposé au Roi de « donner sa place à M. le cardinal de Bouzi, le Roi y « avoit consenti, et n'en fut détourné par aucun de ces « motifs qui lui avoient été exposés; mais par le crédit « de M. Le Tellier, qui fit craindre au Roi l'adresse per« sonnelle du cardinal de Bouzi.

« Après cet entretien, S. A. R. m'ordonna de conti« nuer toutes mes fonctions de secrétaire-d'État: la seule « représentation qu'elle me permit de lui faire regarde « le conseil de régence. Je lui exposai que je ne pouvois « y assister qu'en prenant mon rang au-dessus du chan« celier, et parconséquent au-dessus de tous les titres

« qui y sont appelés; et que M. le cardinal de Noailles « s'étant abstenu d'y aller pour ne former aucune dis- « pute, il paroîtroit extraordinaire que j'en voulusse « faire plus que lui : que je pouvois m'en abstenir sans « aucun inconvénient, ni pour le ministère, ni pour la « dignité de cardinal, parce que je ferois remettre mon « portefeuille entre les mains du secrétaire du conseil, qui « feroit la lecture de mes extraits, comme on avoit sou- « vent fait; et que S. A. R. étant parfaitement instruite « des affaires générales, elle pourroit éclaircir les ques- « tions qui pourroient naître de la lecture des extraits « des dépêches; ce qu'elle approuva et ce qui a été « ainsi exécuté.

« Malgré l'exemple de M. le cardinal de Noailles, j'au- « rois tenté l'aventure : mais M. le prince de Rohan, « M. Le Blanc et M. de Belisle étant informés des mou- « vements que les grands vouloient faire, et ayant des « preuves qu'ils ne vouloient controverser que pour ren- « dre les accès plus difficiles, ils furent d'avis que je « fisse semblant de suivre par modestie l'exemple de « M. le cardinal de Noailles, afin que si, à votre retour, « S. A. R. jugeoit à propos d'appeler V. E. au conseil « de régence, les envieux ne fussent pas préparés : et « j'ai déféré à leur avis.

« Tout l'air retentissoit aussi des difficultés que S. A. « R. trouveroit à me conserver les fonctions de secré- « taire-d'État : cependant personne n'a soufflé : et j'en ai « continué tout l'exercice, sans aucune contradiction.

« Je crois que cet exemple peut être avantageux à « l'Église; et donner occasion de remettre les ecclésias- « tiques dans les places du gouvernement qu'ils ont occu- « pées presque seuls en France longtemps, et dont on « les avoit éloignés. C'est dans la vue de l'utilité que

« l'Église peut trouver dans le gouvernement des ecclé-
« siastiques, que lorsque Paul IV proposa, dans le con-
« sistoire, la promotion au cardinalat de Jean Ber-
« trandi, garde-des-sceaux de France, demandée par
« Henri II, sur laquelle le Pape avoit quelque scrupule,
« tous les cardinaux représentèrent qu'il ne falloit pas
« perdre cette occasion; et le vœu unanime du sacré
« collége détermina le Pape à faire sur-le-champ cette
« promotion. On voit, par le bref d'Urbain VIII au cardi-
« nal de Richelieu, lorsqu'il fut nommé ministre, com-
« bien le Pape croyoit le gouvernement d'un ecclésias-
« tique favorable à l'Église; et lorsque pendant nos
« guerres civiles, le parlement de Paris donna un arrêt
« pour exclure tous les cardinaux, même les François,
« des conseils du Roi, on voit dans les *Mémoires du*
« *Clergé*, une magnifique remontrance du clergé de
« France, dans laquelle on démontre que rien ne seroit
« plus contraire à l'intérêt de l'Église et de l'État. »

M. le cardinal de Rohan étant de retour de Rome à Paris, vers la fin du mois de janvier 1722, M. le cardinal Dubois porta S. A. R. à lui donner entrée dans le conseil de régence pour marquer le gré qu'elle lui savoit des grands services qu'il avoit rendus pendant son séjour à Rome. Les difficultés de la séance des cardinaux avec les ducs et pairs du royaume, avoient fait prendre au cardinal de Noailles, dès le commencement de la régence, le tempérament de s'absenter de ce conseil, où il avoit droit d'assister en qualité de président du conseil de conscience; et le cardinal Dubois avoit, depuis, suivi cet exemple. Mais le cardinal Dubois estima que la considération du cardinal de Rohan applaniroit toute difficulté à cet égard; et que lorsque la préséance serait fixée, lui cardinal Dubois pourroit entrer aussi au

conseil de Régence et prendre séance immédiatement après lui. Il écrivit, sur ce sujet, à l'abbé de Tencin, dans les termes suivants :

« M. le cardinal de Rohan est entré dimanche der-
« nier dans le conseil de Régence : quoique cela
« eût été bien préparé, cela n'a pas laissé d'exciter un
« mouvement de la part du chancelier et des ducs et
« pairs ; mais ils en auront le démenti sûrement ; et
« M. le cardinal de Rohan recevra cette marque de con-
« sidération ; et après avoir eu l'honneur, en ne me
« présentant pas au conseil de Régence depuis que j'ai
« été cardinal, qu'on ne refuse pas à la modestie, lors-
« qu'on paroît céder et ne pas faire valoir tous ses
« droits, il y a apparence que je suivrai de près M. le
« cardinal de Rohan ; et que j'aurai ouvert aux cardi-
« naux la porte dans le conseil du Roi, que le feu roi
« Louis XIV leur avoit fermée pendant tout son règne,
« depuis la mort du cardinal Mazarin.... Nous avons été
« assez occupés d'une opposition considérable que nous
« avons trouvée, à notre séance au conseil, sur la pré-
« séance de la part du chancelier et des ducs et pairs et
« maréchaux de France, qui avoient entrée dans le con-
« seil de Régence. La première fois que M. le cardinal
« de Rohan y fut admis, qui fut le 8 de février, ces
« grands officiers de la couronne firent des représenta-
« tions : mais M. le cardinal de Rohan garda la préséance
« sur eux après les princes du sang. Depuis, pendant
« les quinze jours qui se sont écoulés sans conseil et
« dimanche dernier, 22 février, ils ont fait divers mou-
« vements, se sont associés, ont demandé un ordre du
« Roi pour assister au conseil après les cardinaux, qui
« portât que ce seroit sans conséquence. Mais S. A. R.
« le leur ayant refusé, M. le chancelier, les ducs de

« Guiche, de Saint-Aignan, de Noailles et d'Antin, et les « maréchaux de Villeroy, de Villars, de Tallard, d'Es- « trées, d'Huxelles, de Besons et de Montesquiou se « sont absentés du conseil où le Roi s'est rendu à l'ordi- « naire, et où M. le cardinal de Rohan et moi avons eu « séance, après les princes du sang.

« C'est une entreprise très considérable, dans laquelle « S. A. R. a montré une grande fermeté pour la conser- « vation du rang des cardinaux, et pour soutenir leur « entrée dans les conseils. »

L'Infante d'Espagne arriva à Paris le 1er de mars ; et le lendemain, le cardinal Dubois remit au duc d'Ossone, ambassadeur d'Espagne, un écrit, le priant d'écrire au roi catholique ce qu'il contenoit. Voici la copie de cet écrit :

« Le duc d'Ossone croit savoir de bonne part que le « duc d'Orléans auroit établi la maison de la Reine dès à « présent, et lui auroit fait donner le traitement entier de « la Reine, sans des oppositions et des contradictions « secrètes qu'il y a trouvées, et qui ont formé des cabales « parmi ceux de la vieille cour qui ont été fâchés du ma- « riage du Roi. Quelques-uns se sont découverts dans « une occasion qui s'est présentée, qui paroissoit n'avoir « aucun rapport à cela. C'est lorsque le cardinal de « Rohan, en revenant de son ambassade de Rome, a « demandé d'avoir entré dans le conseil de régence, « comme tous ceux qui sont revenus des ambassades « l'ont eue avant lui. Il s'est élevé une brigue, dans « laquelle ceux qui en sont les auteurs ont fait entrer le « chancelier et les maréchaux de France : de sorte que « le chancelier, les ducs et pairs et maréchaux de France « qui étoient du conseil de régence, ont fait d'abord diffi- « culté sur la préséance du cardinal au-dessus d'eux dans

« le conseil. Mais tous les exemples des règnes précé-
« dents s'étoient trouvés favorables aux cardinaux, la
« cabale s'est portée jusqu'à prétendre que les cardinaux
« ne devoient point avoir place dans les conseils du Roi,
« et ils se sont tous absentés du conseil, espérant que le
« Régent seroit obligé de leur céder et qu'ils se ren-
« droient maîtres du Gouvernement. Mais le duc d'Or-
« léans et les princes du sang ayant été instruits que
« deux d'entr'eux avoient été assez imprudents de dire
« que, s'ils avoient le dessus, il faudroit, après la majorité,
« renvoyer l'Infante, et que ceux qui avoient paru ci-
« devant les plus affectionnés à leurs majestés catholi-
« ques, paraissoient les plus mal intentionnés contre
« l'Espagne, il a ôté les sceaux au chancelier, et l'a ren-
« voyé hors de Paris, et a exclu du Conseil de Régence
« les ducs et pairs et maréchaux de France qui s'en
« étoient séparés. Le duc d'Ossone a cru qu'il étoit très
« important que le Roi et la Reine d'Espagne fussent
« informés des véritables motifs de cette intrigue, afin
« qu'ils ne se laissent point séduire, parce que le duc de
« Saint-Simon, qui est fort entêté de la dignité de duc
« et de pair, pourroit leur dire sur cette contestation, en
« attendant lui-même qu'il en sache la fin; car si vif qu'il
« soit sur les prérogatives de sa dignité qu'il porte jus-
« qu'à la chimère, on le croit pourtant si bien intentionné,
« comme il le doit être, pour le mariage et pour l'union
« des deux couronnes, et si affectionné pour les intérêts
« de leurs Majestés catholiques, que lorsqu'il saura les
« vrais motifs de la cabale qui s'est formée, il se décla-
« rera contre eux; mais cependant il est important que
« LL. MM. C. paroissent improuver extrêmement la con-
« duite du chancelier et des ducs et maréchaux de
« France qui ont résisté au duc d'Orléans, pour faire

« entrer les cardinaux dans le conseil, et soutenir en « tout le duc d'Orléans, dont l'intérêt dorénavant est le « même que celui de leurs majestés catholiques, pour « l'affermissement et les agréments de l'Infante. »

Voilà donc M. d'Aguesseau à Fresnes. Les sceaux furent donnés à M. d'Armenonville. Il se trouvoit le plus ancien conseiller-d'État; et comme on ne vouloit qu'un homme qui sût obéir, le choix tomba sur lui. La première fortune de ce nouveau garde-des-sceaux venoit de ce que sa sœur avoit épousé M. Pelletier, le ministre. Leur père, nommé Fleuriau, était d'une bonne famille de Tours, attaché à un nommé Bonneau, homme d'affaires, qui avoit fait la fortune de Fleuriau. M. Pelletier ayant été nommé contrôleur général en 1683, à la mort de M. Colbert, fit, peu de temps après, son beau-frère intendant des finances. La retraite volontaire de M. Pelletier, qui sentit que ses forces étoient au-dessous de sa place, ne nuisit point à sa famille; son frère fut conseiller au conseil royal, et auroit été contrôleur-général si, par une délicatesse peut-être trop grande, M. Pelletier n'avoit pas détourné le Roi. Sa liaison trop intime avec madame la princesse d'Epinoys avoit déplu à un monsieur qui étoit fort dévot. Son fils fut depuis premier président, père du premier président, à qui succéda M. de Maupeou. Son neveu, M. d'Argouges, fils de sa sœur, fut lieutenant civil, et nous avons vu son autre neveu, M. Desforts, fils du conseiller au conseil royal, contrôleur général sous le ministère de M. le cardinal de Fleury.

Pour revenir à M. d'Armenonville, c'étoit un homme d'une belle figure, porté à la cour de bonne heure par ses emplois, qui ayant eu successivement pour terre ou pour maison de campagne Rambouillet, la Muette et Madrid, et y ayant vécu honorablement, avoit accoutumé les

courtisans à le regarder avec une sorte de considération; qui avoit été directeur des finances sous le feu roi, et dont on avoit parlé pour la place de contrôleur-général, lorsque M. Desmarets succéda à M. Chamillart. D'ailleurs M. d'Armenonville avoit une grande facilité pour les affaires, accoutumé à un certain courant des finances, dont il ne connaissoit que la mécanique, mais peu instruit dans les lois qu'il n'avoit pas eu le temps d'apprendre; d'un agréable accès, caressant indifféremment tout le monde, ne connaissant pas du tout les hommes, mais ne doutant de rien, et étant autorisé à se croire du mérite, parce que la fortune le lui avoit fait accroire; peu de fond d'esprit, de la religion et pourtant facile, dès qu'il s'agissoit de plaire à ses supérieurs. Il avoit eu trois enfants, un fils, mon ami particulier, d'une probité distinguée, dont j'aurai occasion de parler dans la suite, une fille mariée à M. de Gassion, et une autre à M. d'Autrey. Ce fut à lui que les sceaux furent donnés lorsque l'on eut renvoyé M. le chancelier d'Aguesseau pour la deuxième fois. Il est mort le 27 novembre 1728.

CHAPITRE VII.

Exil du Parlement à Pontoise. — Du gouvernement sous le Régent. — Les cinq Conseils. — Le Conseil de Régence. — Opinion du chancelier d'Aguesseau. — Suppression de ce mode de gouvernement. — L'abbé Dubois est nommé secrétaire-d'État. — Majorité de Louis XV. — Le lit de justice. — Part indirecte que prend l'auteur à cette importante cérémonie. — Le cardinal Dubois l'embrasse. — La rature du Régent. — Extraits des discours prononcés. — Le Régent fait représenter, pour la première fois, la tragédie d'*Athalie*, sur le théâtre Français et sur le théâtre de l'Opéra. — A ce propos, l'auteur fait l'apologie de ce prince. — Mort du cardinal Dubois. — L'auteur le remplace à l'Académie françoise. — Le discours de M. de Morville. — Un mot sur l'Académie françoise. — Mort subite du Régent.

Les sceaux, comme nous l'avons dit, avoient été rendus à M. d'Aguesseau, le 28 juin 1720. Mais s'il ne se prêta point au système de Law, il ne put empêcher l'exil du parlement, qui fut transféré à Pontoise, le 31 juillet 1720. Comme j'eus quelque part à la négociation qui se fit entre le parlement et le Régent du royaume, et M. le cardinal de Noailles, dont l'événement fut le départ de Law et l'heureux retour du parlement à Paris, je crus devoir consacrer ces faits par une relation exacte de ce qui se passa alors. Rien n'est plus curieux, ni même plus

intéressant, par les difficultés qu'éprouva cette négociation, et surtout par les portraits des hommes les plus considérables du parlement, que l'on voit agir chacun suivant son caractère, et qui serviront à faire connoître dans la suite des temps les illustres magistrats qui firent tant d'honneur à ce premier tribunal du royaume. Je remets à parler de cette relation lorsque j'aurai parcouru la suite de ce journal.

Et d'abord il est bon de donner une idée du gouvernement actuel. En arrivant à la Régence, M. le duc d'Orléans avoit donné une forme nouvelle à l'administration. Il avoit imaginé des conseils, soit qu'il crût, en effet, cette forme de gouvernement meilleure, soit qu'il voulût récompenser, par ce moyen, tous ceux qui l'avoient servi : et, en effet, cela lui donnoit beaucoup de places à distribuer; mais il en eut bientôt reconnu l'abus; et il revint au gouvernement de Louis XIV, qui assurément étoit le plus sage et le plus conforme à l'esprit monarchique.

Au commencement de la Régence de Louis XV, la charge de secrétaire-d'État, dont étoit pourvu M. le chancelier Voisin, qui mourut alors, fut supprimée par édit du mois de janvier 1716. Et les provinces du département furent réparties entre les trois secrétaires-d'État qui furent conservés; mais avec une suppression presqu'entière de leurs fonctions. Elles passèrent, pour la grande partie, aux cinq conseils, qui furent, dans le même temps, établis pour les négociations étrangères, pour la guerre, pour la marine, pour les finances et pour les provinces de l'intérieur du royaume ; les affaires relatives à chacun de ces conseils y étoient examinées, discutées et décidées; une partie des expéditions étoit signée du président et d'un conseiller, et avoit la même

force que lorsqu'elles étoient précédemment signées d'un secrétaire-d'État; mais comme ils n'avoient aucune part aux décisions, leur signature étoit une espèce de formalité qu'ils ne pouvoient refuser aux ordres des conseils.

Les cinq conseils furent subordonnées à un sixième, qui fut créé sous le titre de conseil de Régence, pour prendre connoissance des affaires de l'État: c'étoit le tribunal suprême du gouvernement.

Il est aisé de sentir que, dans cette disposition, les secrétaires-d'État n'étoient que les secrétaires des conseils : mais cette éclipse du secrétairiat d'État ne fut pas de longue durée : on reconnut bientôt l'embarras, la lenteur et l'indécision qui résultoient de ce nouvel établissement; on prévit que le secret étoit incompatible avec le grand nombre de ceux à qui il devoit être confié; on s'aperçut d'ailleurs que les grâces n'émanoient plus directement du Roi; on retomboit dans l'inconvénient auquel Henri III avoit remédié par son réglement de 1575. Enfin, trois ans d'expérience obligèrent M. le Régent de rapprocher les choses de l'ancien pied.

Cependant, il faut convenir que cet établissement avoit d'abord eu l'approbation publique, et M. le chancelier d'Aguesseau, alors procureur-général, fit, dans la mercuriale de la Saint-Martin 1715, l'apologie de ces conseils :

« Que les génies médiocres redoutent les conseils, les « grandes âmes sont celles qui les désirent le plus : sûres « d'elles-mêmes, elles ne craignent point de paroître « gouvernées par ceux qu'elles gouvernent en effet; et « dédaignant le faux honneur de dominer par l'élévation « de leurs dignités, elles règnent plus glorieusement par « la supériorité de leur esprit. »

Je ne sais si ce n'étoit pas une flatterie pour le Régent.

Sur la fin de 1718, les conseils des affaires étrangères, de la guerre, des finances et de l'intérieur du royaume, furent supprimés. Les trois secrétaires-d'État qui avoient été conservés en 1716, furent chargés, comme anciennement, des affaires des provinces qui leur avoient été départies; et on établit deux nouveaux secrétaires-d'État par commission; l'un fut l'abbé Dubois, depuis cardinal et principal ministre; l'autre, M. le Blanc, maître des requêtes, intendant de la Flandre maritime. Le premier eut les affaires étrangères; le second, celles de la guerre; ils n'eurent l'un et l'autre aucun département de province. Le contrôleur-général rentra dans les anciennes fonctions du ministère des finances. Le conseil de marine subsista le dernier. Mais, par la suite, ce département fut rendu au secrétaire-d'État, qui l'avoit avant l'établissement des conseils.

Le 1er juillet 1722, M. le Blanc fut disgrâcié; M. le marquis de Breteuil lui succéda d'abord par commission : mais le cardinal Dubois, qui avoit fait ériger sa commission en charge, étant mort au mois d'août suivant, cette charge passa à M. de Breteuil, dont la commission fut supprimée; et, par cet arrangement, les secrétaires-d'État furent réduits au même nombre qu'ils étoient à la mort du feu roi.

M. de Breteuil se trouva le seul des quatre qu in'eût aucun département de provinces; celles qu'avoient eues le chancelier Voisin avoient été partagées entre les trois autres : mais à la mort de M. de la Vrillère, arrivée au mois de septembre 1725, les choses furent entièrement remises sur l'ancien pied, et on rendit à M. de Breteuil tout ce qu'avoient eu ses prédécesseurs.

Le Roi étoit parvenu à sa majorité, et vint la déclarer à son Parlement le 22 février 1723. Le hasard fit encore que j'eus part à ce qui se passa dans cette séance célèbre. C'est une circonstance assez singulière dans la vie d'un particulier.

On sait l'importance et l'éclat de cette séance par les faits dont elle est remplie : le Régent y rend compte de la régence; et quelle régence ! ne fût-ce que l'évènement du Système (1). Le Roi y parle; le Régent y parle; le chancelier ou le garde-des-sceaux est chargé de toute cette histoire; le premier président y porte la parole pour le Parlement, qui n'avoit pas toujours été d'accord avec le Régent; on sent combien les différents intérêts rendoient les discours intéressants. M. le cardinal Dubois, premier ministre, entretint M. le comte d'Argenson, lieutenant de police, qui fut peu de temps après chancelier de M. le duc d'Orléans, de toute l'occupation que lui donnoit cette journée. C'étoit M. d'Armenonville qui avoit les sceaux, en l'absence du chancelier retiré à Fresnes : le cardinal ne s'en rapportoit pas à lui, et ne vouloit se fier qu'à une seule personne de tout ce qui se diroit dans le lit de justice. Il demanda conseil à M. d'Argenson, pour savoir sur qui il jetteroit les yeux : M. d'Argenson, que la tendre amitié qu'il a eue pour moi toute sa vie, avoit trop prévenu sur mon compte, n'hésita pas à me nommer. Le cardinal se mit à rire : il avoit beaucoup entendu parler de moi, et il lui répondit : « Cela seroit bon, s'il falloit écrire la vie de madame ***.
« — Non, Monseigneur, répondit M. d'Argenson : « J'en « réponds à V. E. »

---

(1) Le fameux système de Law.

Le cardinal m'envoya chercher, me dit toutes ses vues et me demanda le plus grand secret. Je travaillai et rapportai bientôt après mon ouvrage au cardinal : c'étoit un discours du Roi, fort court ; celui du Régent plus étendu ; le discours du garde-des-sceaux, qui rappeloit toute l'histoire de la régence. On peut voir ces discours imprimés dans le procès-verbal de ce lit de justice, et dans le *Mercure* du mois de mars. On ne peut exprimer la satisfaction du cardinal à cette lecture. Il y avoit, entr'autres, un trait ; c'étoit à l'occasion du Système ; je faisois parler le Régent au Roi :

« Je ne vous cacherai rien, Sire, pas même mes fautes : « car c'est ainsi que j'appellerai tout ce qui n'a pas « réussi pour le bonheur de l'État. »

Le cardinal qui étoit un homme fort vif, se leva brusquement pour m'embrasser.

Je faisois encore une réflexion sur le système, que je cherchois à justifier ou du moins à excuser :

« C'est que la passion de l'avarice qu'il réveilla dans « toute la nation, absorba toute autre idée, et empêcha « de critiquer le gouvernement : ce qui arrive toujours « dans les régences ; et ce qui rendit celle-ci soumise « et paisible. »

Cette réflexion, assez vraie, M. le duc d'Orléans la trouva trop vraie et la raya.

Pendant que je travaillois pour le Régent, M. le premier président de Mesmes qui m'aimoit tendrement et avec lequel je passois ma vie, me parla du discours qu'il devoit prononcer au lit de justice, et me lut les différents projets que lui avoient donnés l'abbé Pucelle, l'abbé Menguy et M. de Vienne, en me priant d'y mettre l'ordre et d'en faire un discours en règle : J'obéis.

Enfin, le Roi arriva au Parlement. M. d'Argenson et

moi nous nous étions mis à côté l'un de l'autre, fort curieux de savoir si le cardinal auroit fait usage de mon travail, si le garde-des-sceaux auroit consenti à adopter un discours qu'il n'avoit pas composé; enfin, si M. le premier président en auroit fait autant. Jamais, que l'on me pardonne ce petit mouvement de vanité, jamais je n'aurai un plaisir plus vif que de m'entendre réciter mot pour mot: ce qui augmente le mérite de l'ensemble de ces discours, c'est la variété des tons qu'il a fallu prendre. Le Régent rioit quand on lui faisoit compliment sur le sien: « Il est vrai, disoit-il, que je devois parler comme « cela. » Le discours du garde-des-sceaux étoit impératif, et ne cherchoit ni à éluder, ni à pallier. Enfin le premier président conservoit la dignité et la force du Parlement:

« Nous osons offrir à votre Majesté, en notre particu« lier, ce que nous seuls pouvons peut-être lui promettre « sans mélange et sans autre réserve que celle qu'impose « le respect; ce qu'on peut promettre de plus utile au « souverain et de plus onéreux au sujet qui le procure, « c'est, Sire, la connoissance de la vérité.

« Nous ne nous sentons agités d'autre intérêt que de « celui de votre Majesté et de votre État: nous croyons « pouvoir nous en vanter à la face de l'univers; et si « votre Majesté veut y prendre quelque confiance, elle « trouvera que les sujets les plus courageux sont tou« jours les plus essentiellement soumis à leur Roi.

« Mais elle nous permettra de lui dire qu'ils ne lui sont « utiles qu'autant qu'ils sont écoutés; et qu'avec les plus « pures intentions du monde, il n'y a que la liberté de « l'approcher et de se faire entendre, qui les mette en « état de n'avoir d'égards et d'attention que pour son « service et pour sa personne. »

J'avertis, et je répéterai cent fois dans ces *Mémoires*, que j'écris pour me divertir ; je ne fais point une histoire ; et je présente les faits comme ils me viennent, en évitant toutefois des anachronismes trop marqués.

On donna, dans l'année 1716, la tragédie d'*Athalie* sur le Théâtre-Français et sur le théâtre de l'Opéra. Jusque-là cette tragédie n'avoit point paru devant le public. Le Régent du royaume ne craignit point de la faire jouer et de s'y montrer, quoiqu'assurément l'allégorie soit bien marquée; et que la situation du petit Joas fût bien celle du jeune Louis XV, livré entre les mains d'un prince qui pouvoit bien disposer de sa vie, comme on vouloit qu'il eût entrepris sur celle de tous ses parents : je ne vois pas d'absolution plus marquée des imputations odieuses dont M. le duc d'Orléans avait été chargé. Qui doute que l'empoisonneur du duc et de la duchesse de Bourgogne auroit évité de rappeler de pareils souvenirs. C'est qu'il étoit innocent et incapable de pareils crimes. S'il n'avoit point de religion, il avoit de la morale. On lui enlève sa maîtresse : s'est-il servi de son autorité absolue pour la faire ressentir à son rival? Qu'est-ce que cette affaire de flotte arrêtée en Espagne : le feu roi vouloit rappeler son petit fils ; n'étoit-il pas permis à son neveu, appelé par le testament de Charles II, de faire valoir ses droits? M. le duc d'Orléans croyoit les renonciations très-valides : il auroit profité des événements, mais ce n'eût pas été par un crime.

La mort du cardinal Dubois, le 10 août 1723, laissa une place vacante à l'Académie : je le remplaçai. J'aurois dû en être dès 1714; mais j'eus pour concurrent M. Malet, cousin de M. Desmarets : il fallut me retirer. Il est mort le 30 mai 1736. M. l'abbé Bignon, alors directeur, ne voulut pas se charger de la réception, parce qu'étant

brouillé avec le cardinal, il répugnoit à faire son éloge. M. le comte de Morville, déjà secrétaire-d'État de la marine, mais qui avoit succédé au cardinal Dubois dans les affaires étrangères, s'offrit de rendre ce service à son intime ami; mais comme les grandes affaires dont il étoit occupé alors, ne lui laissoient pas le temps de faire un discours, il m'en chargea. Je l'acceptai; et pour n'en pas dérober le mérite à M. de Morville, je me donnai le divertissement de me louer moi-même, en faisant une bonne action. Je rapporte ce fait qui assurément ne touche en rien à la gloire de M. de Morville, dont le mérite étoit bien connu et qui prenoit plaisir à en parler : ce qu'il y a de vrai, c'est que le discours de M. de Morville effaça le mien : aussi il faut convenir que j'éprouvai un contretemps bien fâcheux. M. le duc d'Orléans mourut le 2 décembre, entre mon élection et ma réception qui fut le 23 et il fallut faire une autre harangue en huit jours, parce que ce qui convenoit à dire sous le Régent, n'étoit plus de saison sous M. le duc qui lui succéda, et que le cardinal Dubois avoit bien plus de relation au Régent.

Je m'arrête pour dire un mot de l'Académie françoise Des plaisanteries, telles qu'elle en a essuyées, ne sauroient nuire à un corps si illustre. Un des conseillers qui assistoient à l'enregistrement des lettres patentes données en 1635 pour son établissement, dit en opinant que d'assembler le Parlement pour un objet si frivole, c'étoit rappeler le souvenir de cet empereur romain qui assembla le sénat pour savoir à quelle sauce il devoit manger un poisson. Ce conseiller était Paul Scarron, le père du poète burlesque qui avoit transmis son esprit ironique à son fils. Ce ton sur l'Académie n'a fait qu'augmenter. On sait de combien d'épigrammes elle a été l'objet, en même temps qu'elle a toujours fait l'ambition des auteu

les plus illustres et des plus grands seigneurs du royaume : en sorte qu'il n'y a guère eu d'élection qui n'ait donné lieu à des tracasseries assez sérieuses : ce qui a fait faire ces deux vers à Fontenelle :

> Quand nous sommes quarante on se moque de nous :
> Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux.

Je continuerai donc à rappeler quelques bons mots à ce sujet, sans craindre de donner la moindre atteinte à la gloire de cette compagnie. Le roi Louis XIII, dans ses lettres-patentes accorde plusieurs priviléges aux académiciens, comme l'exemption de *tutelle* et de *curatelle*, et tous les *guets* et *gardes*, le droit de *committimus*, etc. Ce qui fit dire à Gaston, le frère du Roi :

« Ne voyez-vous pas que cette exemption est en fa-
« veur des mineurs et pour la sûreté des villes : pour le
« droit de *committimus*, c'est faire bien de l'honneur à
« des gens de lettres, qui n'ayant rien ne sauroient avoir
« de procès. »

Tout cela peut être : mais que l'on lise la liste de l'Académie françoise, on y trouvera Corneille, Racine (l'état de comédien ne permit pas d'y admettre Molière), La Fontaine, Bossuet, Fontenelle, etc.

On proposa, à la naissance de l'Académie, d'y admettre quelques femmes illustres, telles que mademoiselle de Scudéri, madame Deshoulières, etc.

M. Charpentier en étoit d'avis, et en donnoit pour exemples les Académies de Padoue, etc. Cela n'eût pas lieu. Les sept poètes qui composoient *la Pleïade* du temps de Ronsard, étoient une espèce d'Académie, et plus anciennement Henri III assembloit quelques beaux esprits, Desportes, Duperron, etc. Nous comptions dans

l'Académie environ sept ou huit de nos confrères qui avoient été de l'Oratoire. L'abbé Houtteville, moi, Foncemagne, l'abbé Terrasson, Mongault, Massillon, Surian, Mirabeau.

Nous soupions chez M. de Coigny, M. de Morville, M. d'Argenson et moi, quand on vint leur parler tout bas à l'un et à l'autre : c'étoit la mort de M. le duc d'Orléans, tombé en apoplexie à six heures du soir, et qui étoit mort à dix. On peut imaginer quelle nouvelle c'étoit pour M. d'Argenson, chancelier de ce prince et honoré de la plus intime confiance, et pour M. de Morville, secrétaire-d'État des affaires étrangères.

CHAPITRE VIII.

M. le Duc, premier ministre ; sa rivalité avec M. de Fréjus. — L'abbé de Broglio et ses intrigues. — La place de chancelier divisée en deux. — M. d'Argenson et madame de Prie. — M. d'Argenson payé d'ingratitude par le fils du Régent. — Ce que c'étoit que madame de Prie. — M. et madame de Pléneuf. — Madame de Prie revient de Turin à Paris. — Ses projets et ses manœuvres. — Elle devient la maîtresse déclarée de M. le Duc. — Part qu'elle prend aux affaires. — Duverney et son rôle. — Madame de la Vrillière et l'intrigue qu'essaie de nouer, entre elle et M. le Duc, l'abbé de Broglio. — Comment M. le Duc fut fait premier ministre.

Ici commence un règne nouveau. Le cardinal Dubois étoit mort six mois avant son maître, un jour de Saint-Laurent, au bout de l'an, jour pour jour, que le maréchal de Villeroi avoit été enlevé. M. le duc se fit premier ministre, à l'instant de la mort de M. le duc d'Orléans, au grand étonnement du Roi et de M. de Fréjus, auxquels il déclara, plutôt qu'il ne la demanda, sa qualité de premier ministre : c'est-à-dire que madame de Prie et Duverney commencèrent à gouverner. A la vérité, M. de Fréjus, revenu de sa première surprise, mit un correctif au pouvoir du premier ministre, qui finit par le rendre nul : ce fut qu'il ne travailleroit jamais seul avec le Roi

sans qu'il y fût; et quand M. le duc arrivoit le premier, on alloit toujours chercher M. de Fréjus. Cela fut invariable. On sait que M. le duc exigea une fois de la Reine qu'elle invitât le Roi à venir chez elle, je ne sais sous quel prétexte. Il y trouva M. le duc qui voulut ouvrir son portefeuille : le Roi le rejeta avec colère et sortit. Le cardinal ne le pardonna jamais à la Reine, quoiqu'elle eût bien résisté à M. le duc; et il n'oublia rien depuis pour la mettre mal dans l'esprit du Roi.

Mais si l'on a lieu d'être surpris qu'un évènement aussi considérable que celui de la création d'un premier ministre ait été aussi subit, tandis qu'il a fallu d'autres fois tant de cabales, tant d'intrigues, tant de circonstances combinées pour y parvenir, on ne le sera pas moins quand on saura quel en a été le mobile.

Ce fut l'abbé de Broglio : cet homme n'est point du tout aisé à définir. Il n'y en a jamais eu de moins estimé, ni qui ait eu une plus mauvaise réputation : intrigant sans ambition, hardi dans les moments critiques, sans aucun profit, indécent sans que l'on accusât ses mœurs, ne paroissant point à la cour, et s'y trouvant toujours à point nommé dans les circonstances décisives, il avoit commencé par être agent du clergé en 1714, lors de l'assemblée des quarante évêques que Louis XIV avoit choisis pour examiner ou plutôt pour recevoir la Constitution *unigenitus*. Il obtint, à ce que l'on disoit alors, leur signature, en présentant un acte pour un autre; et ne voulut, pour prix de ce service, qu'une simple abbaye, ayant renoncé à l'épiscopat. Il ne fut plus question de lui depuis. Il vivoit dans des sociétés particulières, et quelquefois à Versailles chez madame de la Vrillière, jusqu'à ce qu'arrivât la mort de M. le duc d'Orléans. L'abbé de Broglio se trouva justement dans ce moment chez

madame de la Vrillière, où étoit aussi M. le duc. Il n'hésita pas à dire à M. le duc qu'il falloit qu'il succédât à la place de premier ministre, dont M. le duc d'Orléans s'étoit fait expédier les lettres patentes enregistrées au Parlement, à la mort du cardinal Dubois, que le Roi avoit nommé à cette place, au lit de justice de sa majorité.

M. le duc fut effrayé de la proposition : l'abbé lui fit connoître que rien n'étoit plus simple; qu'il falloit profiter de la surprise du moment, monter chez le Roi, qui étoit avec M. de Fréjus, et lui demander la place. M. le duc refusa, hésita; l'abbé le prit par le bras, le fit partir; et tout de suite fit dresser le brevet de premier ministre dans les bureaux de M. de la Vrillière (qui vivoit encore et qui ne mourut qu'en 1725).

Après cette expédition, l'abbé de Broglio disparoit encore, et se contente d'intriguer dans Paris et quelquefois auprès des ministres, pour le maréchal son père, contre le maréchal de Coigny, et ensuite contre le maréchal de Belle-Isle. (On sait leurs querelles dans le temps du siége de Prague.) L'abbé de Broglio disparut même tout-à-fait, et se retira dans son abbaye des Vœux-de-Cernay, soit dévotion, soit bizarrerie.

Enfin, troisième sortie de l'abbé de Broglio, lors de la retraite de M. le chancelier d'Aguesseau, en 1750. On le revoit tout à coup à la cour, et sans savoir comment, il y est au milieu de l'intrigue. Il avoit alors un double intérêt : celui de faire M. de Blancménil, son parent, chancelier; et en même temps celui de faire avoir les sceaux à M. de Machault, l'ami très particulier de madame de Saint-Florentin, la belle-fille de madame de la Vrillière, qui étoit morte, en septembre 1742, duchesse de Mazarin. Il donna des mémoires et eut la hardiesse de proposer, de diviser la place de chancelier, et de donner ainsi deux

chefs à la justice; c'est la première fois que cela soit arrivé. On a bien vu ôter les sceaux à un chancelier, mais on n'avoit point encore vu que l'on eût nommé un chancelier en le dépouillant des sceaux. Il n'étoit pas difficile d'imposer à madame de Pompadour, qui avoit tout le crédit, et de lui persuader que cette séparation pouvoit se faire, surtout en faveur d'un homme qui possédoit toute sa confiance. Eh ! comment ne l'aurait-elle pas cru, M. d'Argenson n'étoit pas plus savant qu'elle : le Roi lui en parla; et n'ayant nul soupçon de cette intrigue, il dit au Roi qu'il n'y croyoit pas de difficulté. J'arrivai, le soir, à Versailles : il m'en parla; et je lui fis connoître l'absurdité de cette proposition. Mais ni lui, ni moi ne nous doutions de l'usage que le Roi feroit de sa réponse. Cependant l'abbé de Broglio suivoit son projet; il en vint à bout; il détermina le chancelier à accepter la place sans les sceaux; en quoi il encourut le blâme de toute la magistrature; et M. de Machault fut garde-des-sceaux. M. d'Argenson l'apprit étant à Paris; et il trouva, en arrivant à Versailles, un billet du Roi qui avoit la bonté de l'en instruire.

Je reprends mon journal :

Le premier acte d'autorité qu'exerça madame de Prie, lorsque M. le duc fut premier ministre, fut d'ôter à M. d'Argenson la charge de lieutenant-général de police, pour la donner à Dombreval, son parent. Cependant, pour colorer cette entreprise, elle avoit commencé par proposer à M. d'Argenson de prendre de telles liaisons avec elle qu'il se livrât tout entier à M. le duc.

M. d'Argenson, fils cadet du garde-des-sceaux, avoit alors environ vingt-cinq ans. Le Régent lui avoit donné la place de son chancelier, vacante par la mort de M. de la Houssaye; et il dit en l'annonçant au Palais-Royal :

« On ne dira pas que je n'aie pas choisi un homme d'es-« prit et de bonne maison. » M. d'Orléans se prit de telle estime pour lui, que la plupart du temps les conversations qu'il avoit avec ce prince, comme préfet de police, se passoient à causer sans qu'il ouvrît seulement son portefeuille. M. d'Argenson me disoit tous les jours à quel point ces conversations lui étoient utiles et l'avoient éclairé sur toutes les parties du gouvernement. Aussi, la dernière année de la vie de ce prince, qui commençoit à être las d'ambition et à se dégoûter des affaires par sa mauvaise santé, M. d'Argenson se trouva quasi premier ministre; toutes les affaires lui étoient renvoyées, et je voyois tous les jours ses antichambres remplies des hommes les plus importants de tous les États.

La proposition de madame de Prie fut reçue comme elle devoit l'être : on sait avec quelle hauteur pense M. d'Argenson. Il répondit qu'il devoit tout à la maison d'Orléans et qu'il ne connaîtroit jamais d'autre intérêt que celui du fils du Régent (celui qui est mort à Sainte-Geneviève.) M. d'Argenson ne s'est pas corrigé depuis; et la suite d'une conversation qui ressemble à la première par la même hauteur, l'a conduit aux *Ormes*.

M. d'Argenson rendit compte de cette conduite à sa famille : j'y fus admis, et il me semble que je fus le seul qui l'approuvai.

Mais ce que je n'approuvai point du tout, ce fut le parti qu'il prit d'aller porter la démission de sa charge de lieutenant de police à M. le duc d'Orléans, au lieu de la porter à M. le duc, comme cela étoit de la règle. Je ne le quittai point pendant deux fois vingt-quatre heures, pour tâcher de le faire changer d'avis; il n'y eut pas moyen.

Cependant, j'appris par M. de Morville que M. le duc étoit dans la plus grande colère; et qu'il ne parloit pas

moins que de faire mettre M. d'Argenson à la Bastille, tandis que M. le duc d'Orléans, de son côté, demandoit pour lui une place de conseiller-d'État. L'alternative étoit un peu différente : M. de Morville, outre l'amitié qu'il avoit pour moi, estimoit M. d'Argenson. Il le servit bien : il fit connoître à M. le duc que, dans le commencement de son ministère, il devoit des égards au premier prince du sang, qui le laissoit le maître du gouvernement, sans y avoir fait d'opposition. M. d'Argenson fut donc conseiller-d'État le 8 janvier 1721, et resta brouillé avec madame de Prie.

Je ne dois pas omettre qu'il avoit été deux fois lieutenant de police; la première, le 17 janvier 1720. Law le fit renvoyer au bout de six mois, le 1er juillet ; et voici comme cela arriva. Il entretenoit le Régent du cri public contre le *Système;* et au sortir du cabinet, il trouva, entre les deux portes, le comte de Silly, qui se donnoit pour son ami et qui étoit, en effet, l'âme damnée de Law, qui avoit écouté la conversation. Il rentra pour le dire à M. le duc d'Orléans; et pour lui témoigner sa juste crainte du ressentiment de Law. Le Régent le rassura ; et l'on sent bien que, le lendemain, il fut renvoyé. Le Régent lui rendit cette charge le 3 mars 1722, en le rappelant de l'intendance de Tours, où il avoit été nommé le 18 janvier 1721, pour le consoler de sa disgrâce. Ce Silly là mourut le 19 novembre 1727, de la mort qu'il méritoit, en se jetant par la fenêtre, dans un accès de fièvre chaude. On l'appeloit Silly-système, pour le distinguer de Silly des Dragons qui étoit fort estimé. On croiroit peut-être que le sacrifice de sa charge que faisoit M. d'Argenson au fils du Régent, auroit augmenté son crédit auprès de ce prince; un intérêt, plus réel encore, sembloit devoir l'y porter : jamais les affaires de

la maison ne furent dans un si bel ordre. Les affaires de l'État empêchoient le Régent d'entendre parler des siennes. M. d'Argenson redoubla de travail à sa mort; les revenus augmentèrent. Je ne parle pas du désintéressement porté au plus léger scrupule ; et l'administration fut telle que la forme qu'il y donna subsiste encore aujourd'hui, tout comme celle de M. Colbert n'a pas changé depuis cent ans.

Cependant, la récompense de tant de soins fut d'être congédié : c'est son étoile. Ce qui étonna un peu, c'est qu'on lui donna pour successeur le marquis d'Argenson, son frère aîné. Je me garderai bien d'approfondir ce mystère. Je n'ajouterai qu'un mot : c'est que M. le duc d'Orléans qui sentit la surprise où seroit le public et qui en craignit l'improbation, voulut persuader à M. le comte d'Argenson qu'il étoit de son intérêt de dire que c'étoit lui qui avoit voulu quitter son service. M. d'Argenson venoit d'être fait intendant de Paris, à la mort de M. Hérault ; et il étoit aisé d'apercevoir, à la haute opinion que le cardinal de Fleury avoit de son mérite et au goût qu'il avoit pour lui, que sa fortune ne faisoit que commencer. Mais la proposition de M. le duc d'Orléans ne lui en parut pas moins humiliante. « Moi, Monseigneur, vous quitter, « répondit-il : je ne suis ni assez ambitieux, ni assez in-« grat pour avoir une telle pensée ; et je suis trop jaloux « de ma réputation pour le laisser croire. Je me souviens « trop bien de ce que je dois aux bontés de M. le Ré-« gent, pour quitter jamais le service de ses enfants ; je « ne quitterai point et je me donnerai pour chassé, « comme je le suis en effet. »

Je reviens à madame de Prie : je ne la connoissois point alors. Mais M. de Morville crut qu'il étoit de son intérêt et désira que je la visse. J'y vins depuis dans

une assez grande intimité, pour avoir été le dépositaire de sa douleur, lorsque M. le duc fut disgràcié; et pour l'avoir mise dans son carrosse, lorsqu'elle partit pour Courbépine, où elle fut exilée. Je lui dois la justice qu'elle vouloit, longtemps auparavant, se séparer de M. le duc, et ôter à M. de Fréjus le prétexte de leur liaison, pour le perdre dans l'esprit du Roi. Je fus même chargé d'une lettre pour M. le duc, où elle lui expliquoit les motifs de sa retraite, pour le propre intérêt de lui M. le duc. Il lui répondit qu'il étoit de son honneur de la soutenir, et on dit alors que c'étoit M. de Fréjus qui lui avoit fait suggérer ce conseil, pour achever de le détruire.

Madame de Prie étoit fille de Berthelot de Pléneuf, homme d'affaires, dont le père l'avoit été aussi : c'étoient des gens considérables dans la finance, et qui s'étoient alliés par leurs enfants aux Matignon, aux Novion et aux familles les plus distinguées de la robe. Pléneuf vouloit encore augmenter sa fortune; et il avoit à soutenir l'état que sa femme avoit pris dans le monde : sa maison étoit le rendez-vous de la jeunesse la plus brillante de la cour, le prince Charles, M. de Mazarin, Senneterre, etc. On y soupoit tous les soirs, et madame de Pléneuf donnoit dans tous les genres de dépenses les plus chères. Pléneuf qui étoit intéressé dans les vivres, ne se contenta pas des profits immenses qu'il y pouvoit faire; il y ajouta les malversations : il fit mourir de faim les pauvres qui étoient aux hôpitaux de l'armée; et il faisoit en cela un double profit : celui de ne leur pas fournir les vivres et les remèdes nécessaires qu'il mettoit en dépenses pour le Roi, et celui de passer ces malheureux comme vivants après leur mort, et de se faire payer leur nourriture.

La chambre de justice prit connoissance de cette affaire ; et Pléneuf fut trop heureux de racheter sa vie par la cession de tous ses biens. C'étoit là le père de madame de Prie. Il l'avoit mariée à M. de Prie, dont la maison est assez connue. Il n'y avoit rien de si joli qu'elle, quand elle partit pour Turin en 1714, pour suivre son mari qui alloit en ambassade. Elle étoit d'une taille déliée et au-dessus de la commune ; une figure, un air de nymphe, le visage délicat, de jolies joues, le nez bien fait, des cheveux cendrés, des yeux un peu chinois, mais vifs et gais ; et en tout une physionomie fine et distinguée. Tous les talents dont la coquetterie sait faire usage, la nature les lui avoit donnés ; elle avoit une voix légère comme sa figure ; elle étoit grande musicienne, jouoit très-bien du clavecin : enfin c'étoit de quoi faire la plus jolie maîtresse du monde. Mais sa folie étoit de gouverner l'État ; et quelque désir qu'elle eût d'acquérir du bien, elle se seroit contentée d'une médiocre fortune, pourvu qu'elle eût dominé. L'activité de son esprit vouloit de la pâture ; et elle ne la trouvoit que dans les affaires : un grand nombre de connoissances superficielles lui faisoient croire qu'elle en étoit capable, et parce qu'elle pouvoit parler de tout avec une grande facilité et beaucoup d'agrément, elle prenoit la superficie pour le fond des choses, et elle se persuadoit qu'elle avoit approfondi des matières dont elle ne connoissoit tout au plus que les définitions. Il est vrai que l'ambition ne prenoit rien sur la galanterie : elle étoit galante sans être sensible ; ses amants rouloient avec les affaires, pour avoir cela de plus de quoi remplir son temps ; elle aimoit le plaisir avec la même vivacité que les choses sérieuses : tout cela occupoit sa tête et la tenoit toujours dans une espèce de convulsion ou d'ivresse,

qui faisoit d'elle une personne véritablement singulière. . .

Elle n'avoit que quinze ans quand elle alla à Turin; et ce fut là qu'elle commença à entendre parler d'affaires et à se mêler de celles de l'ambassade. Bientôt le mauvais état de la fortune de M. de Prie et la chute totale de Pléneuf qui avoit été obligé de se placer dans les bureaux de la guerre, fit penser à M. de Prie de quitter un emploi qu'il n'étoit pas en état de soutenir. Sa femme et lui n'avoient tout au plus que 7,000 livres de rente. Il imagina de faire partir madame de Prie, pour venir solliciter en France quelque pension qui les mît en état de subsister. Envoyer une femme de dix-huit ans à la cour, on entend bien ce que cela veut dire : madame de Prie entra de bien bonne foi dans les vues de son mari et arriva à Paris dans la ferme résolution de les remplir.

Elle n'avoit pas des projets médiocres; et sa coquetterie se tourna d'abord sur M. d'Orléans : ce n'est pas que ce fût une conquête difficile à faire : mais enfin c'étoit le premier homme de l'État; et quelque décrié qu'il fût sur la galanterie, elle se flatta de lui plaire et de s'emparer de son esprit. L'un étoit plus aisé que l'autre; mais elle échoua à tous les deux, soit qu'elle ne plût pas à M. d'Orléans, soit qu'il la regardât comme une maîtresse trop dangereuse. Madame de Prie, voyant le peu de succès de cette première tentative, se retourna bien vite. On comprend que M. le duc seul lui convenoit, puisqu'il n'avoit que M. d'Orléans au-dessus de lui. Elle se mit à aller chez madame la duchesse la jeune (c'étoit mademoiselle de Conti, première femme de M. le duc); elle y vit ce prince, et bientôt elle l'eût rendu amoureux. Il venoit la voir dans un petit appartement qu'elle louoit 500 livres, auprès de la Conception; et où elle étoit ve-

nue s'établir avec sa tante, madame Séchelles, en arrivant de Turin.

M. le duc quitta madame de Sabran et il fut question de conclure. Quelqu'ambition qu'eût madame de Prie, quand elle se vit au moment de se livrer à un homme dont la figure était extrêmement dégoûtante, quoiqu'il fût assez bien fait, elle y sentit une répugnance horrible, et fut prête cent fois à renoncer à son projet. Senneterre qui étoit son ami, comme il l'avoit été et comme il l'étoit encore de sa mère, lui représentoit l'état malheureux de ses affaires et les avantages qu'elle pouvoit tirer de cette liaison. Tout cela ne rendoit pas M. le duc plus agréable à ses yeux. Il fallut pourtant enfin se décider; mais ce fut avec une horreur qu'elle témoignoit par un torrent de larmes, toutes les fois qu'elle alloit le trouver. Elle renvoya M. d'Alincourt avec qui elle vivoit : il falloit faire ce sacrifice à son premier amant, pour être en droit de ne lui en plus faire. On disoit aussi qu'elle avoit un milord Stairs. Quoiqu'il en soit, sa liaison avec M. le duc devint publique, et elle fut sa maîtresse déclarée.

Madame de Prie ne songea plus alors qu'à profiter de la considération qu'un premier prince du sang a toujours dans le temps d'une régence; et sur cet article, il faut convenir qu'elle se conduisit fort sensément et pour elle et pour lui. M. d'Orléans n'en avoit pas voulu pour maîtresse, dans la crainte d'en être gouverné : il auroit peut-être mieux fait de la prendre, parce que sûrement ce n'étoit pas un homme dont ses maîtresses s'emparassent; et qu'étant amie à M. le duc, elle ne laissa pas d'embarrasser quelquefois M. d'Orléans. Elle engagea M. le duc à prendre une connoissance plus particulière des affaires; elle l'instruisoit de tout ce qui se disoit contre le Régent; elle l'accoutuma à le contredire de temps en

temps; enfin, elle en fit un personnage avec lequel M. le duc d'Orléans fut obligé de compter.

La considération qu'acquerroit M. le duc ne fut pas le seul avantage que madame de Prie retira de cette conduite. M. d'Orléans chercha à la gagner : elle s'y prêta autant qu'il le fallut pour ses intérêts ; elle eut cent mille écus du renouvellement des fermes, de l'aveu même de M. le duc, et elle continua toujours à le rendre nécessaire pour entretenir le besoin qu'avoit le Régent de la ménager : une chose digne de remarque, c'est que tant que vécut M. d'Orléans, madame de Prie laissoit voir à M. le duc, sans se contraindre, le désir qu'elle avoit d'augmenter sa fortune, parce qu'alors cela rouloit sur le compte du Régent : et en effet, elle gagna quinze cent mille francs au Système. Au lieu qu'à sa mort, madame de Prie, voulant se parer d'un grand désintéressement, pour n'être point à charge à M. le duc et ne le pas commettre dans les grâces qu'elle lui demanderoit, elle n'agit plus auprès de prince qu'indirectement pour tout ce qui pouvoit lui être personnel. Elle porta cette habileté plus loin : car elle l'étendit jusques aux affaires. Tant que M. le duc n'étoit qu'en second, il prenoit volontiers ses conseils : mais dès qu'il se vit premier ministre, il crut être devenu plus habile ; et comme ce prince se piquoit de n'être point gouverné, elle affecta de ne se mêler de rien et d'attendre qu'il vînt lui faire part des affaires. Pour ne le pas perdre de vue, elle choisit Duverney qu'elle mit entre elle et lui ; et qui commença, sous son nom, à gouverner les finances. C'étoit lui qui reportoit à ce prince les délibérations dont ils étoient convenus entr'eux : souvent elle avoit l'air de le contredire, quand M. le duc venoit la consulter ; et ce prince ne cessoit d'admirer la pénétration avec laquelle elle saisissoit des affaires dont

il croyoit qu'elle entendoit parler pour la première fois.

En voilà assez sur l'article de cette femme, dont nous aurons bien occasion de parler encore.

M. le duc d'Orléans rendoit les derniers soupirs, quand l'abbé de Broglio vint trouver M. le duc chez madame de la Vrillière, depuis madame de Mazarin, 1723. Il faut savoir que le cardinal Dubois, inquiet de voir à M. le duc une maîtresse aussi intrigante que madame de Prie, essaya de l'en faire changer. L'abbé de Broglio fut mis à la suite de cette négociation : il en étoit bien digne.

Madame de la Vrillière, femme du secrétaire-d'État, et qui étoit Mailly en son nom, n'étoit plus jeune ; mais dans une figure enfantine elle avoit conservé toutes les grâces de la jeunesse. Elle avoit depuis longtemps une intrigue avec Nangis : on sait qu'un ancien amant n'est pas un obstacle, surtout quand on proposoit un homme comme M. le duc, qui pouvoit servir madame de la Vrillière, dans les vues qu'elle avoit de faire son fils, M. de Saint-Florentin, duc, en le mariant à mademoiselle de Platen. Ce fut donc elle dont le cardinal Dubois et l'abbé de Broglio convinrent : il n'est pas sûr que cette affaire ait été conclue entre M. le duc et madame de la Vrillière : mais on l'a beaucoup dit.

L'abbé de Broglio vint donc trouver, chez madame de la Vrillière, M. le duc qui y étoit, pour lui dire qu'il n'y avoit pas un moment à perdre ; que M. d'Orléans mouroit, qu'il falloit monter chez le Roi, lui demander la place de premier ministre et l'obtenir. M. le duc, étonné de la proposition, se laissa mener à la porte du cabinet du Roi, y entra, lui demanda en bégayant la permission de gouverner l'Etat, que le Roi lui accorda entre ses

dents, après en avoir comme demandé l'aveu à M. de Fréjus, qui étoit avec lui et qui ne répondit que par un signe de tête.

Voilà comme se font les premiers ministres en France.

CHAPITRE IX.

Le duc de Chartres justifie, par son apathie, le jugement porté sur lui par son père, le Régent. — M. le duc gouverne sous la direction secrète de Duverney et de madame de Prie. — M. Dodun et son rôle. — Disgrâce de M. le duc et de madame de Prie. — Elle meurt en 1727 sans que le médecin veuille croire à sa maladie. — Le Roi déclare qu'il veut gouverner par lui-même. — M. Dodun est remplacé par M. Desforts. — Suppression des petites rentes viagères. — M. Desforts est destitué par l'opinion publique. — L'hôtel de Sully. — Madame de Flamarens, sa beauté et sa vertu. — Madame de Gontaud. — Aventure de Voltaire avec le chevalier de Rohan. — Dialogue entre madame de Flamarens et Ninon de Lenclos. — Les soupers de l'abbé de Chaulieu. — M. Gilbert.

Il est étonnant que M. le duc de Chartres, devenu par la mort de son père duc d'Orléans, ne donnât pas le moindre signe de vie dans cette occasion. Il étoit à Paris à l'Opéra, quand il apprit la nouvelle de cette mort; et il arriva à Versailles que tout étoit fait. Il trouva cependant, en arrivant, des hommes considérables attachés à son père, qui lui demandèrent s'il n'agiroit pas; il répondit qu'il n'y avoit plus rien à faire : il est vrai qu'il étoit encore bien jeune; mais eût-il été plus âgé, il y avoit longtemps que le Régent avoit jugé qu'il n'étoit bon à rien. Les bâtards voulurent aussi se donner quelque mouve-

ment: mais on étoit accoutumé à les voir agir sans les craindre.

Voilà donc M. le duc premier ministre. Son administration répondit à la manière dont il l'avoit obtenue. Ce prince n'eut aucun crédit auprès du Roi, avec lequel il ne lui fut jamais possible de travailler un moment tête à tête : car ce fut, comme je l'ai déjà dit, la condition que posa l'évêque de Fréjus.

Il avoit été surpris par la précipitation avec laquelle M. le duc étoit venu demander cette place au Roi, et il n'avoit pas eu assez de présence d'esprit, ni assez de courage pour s'y opposer : il voulut au moins y mettre des entraves en engageant le Roi à ne jamais travailler avec M. le duc, sans qu'il y fût en tiers, tandis que lui restoit seul avec le Roi tant qu'il vouloit. Ce fut la résolution que prit M. le duc d'engager le Roi à changer cet usage, qui fut cause dans la suite que la place lui fut ôtée.

Cependant l'autorité de M. le duc n'en étoit pas moindre pour ce qui regardoit les affaires : car c'est une chose remarquable, sous le règne de Louis XV, que la confiance de ce prince n'a jamais eu rien de commun avec le crédit de ses ministres. Le cardinal de Fleury lui-même l'éprouva, quand il le fut devenu. Le Roi, entraîné par ses maîtresses, diminua sa confiance pour lui sur la fin, sans que ce ministre en devînt moins puissant.

M. le duc gouvernoit absolument : mais Duverney et madame de Prie étoient les véritables ministres : et il ne fut pas difficile de s'en apercevoir. M. Dodun, contrôleur-général, homme d'un esprit supérieur, et dont les lumières étoient aussi étendues que les connoissances, quoique, d'ailleurs, sa contenance fut assez ridicule, ne fit que prêter son nom à tout ce qui se décidoit entre ces deux personnages.

La disgrâce de M. le duc, arrivée le 11 juin 1726, avoit entraîné celle de madame de Prie. Elle mourut à Courbepine en 1727, sans que personne voulût lui accorder d'être malade, pas même Chirac, pour lequel elle nous envoya une grande consultation à M. de Senneterre et à moi, et qui nous répondit que c'étoit une comédienne.

M. de Breteuil, apprenant la disgrâce de M. le duc, ne se le fit pas dire, et porta sur-le-champ sa démission au cardinal. Il eut dix mille francs de pension, outre six mille qu'il avoit déjà. Le cardinal ne prit point le titre de premier ministre, il n'eut garde; et le Roi déclara qu'il vouloit gouverner par lui-même : mais il en eut toute l'autorité. Dans le premier moment ce fut lui qui fit connoître les volontés du Roi, par des lettres particulières. On ne s'en seroit pas douté à Rambouillet : car le Roi différa son jeu, en disant qu'il attendait.

M. le duc de Charost qui étoit chargé de l'ordre du Roi pour M. le duc, attendit longtemps qu'il sortît; et ce qui est assez plaisant, c'est la question qu'il fit à M. le duc. Il devoit y avoir un voyage du Roi à Chantilly : il demanda si madame de Charost étoit sur la liste.

M. Dodun, contrôleur-général, fut aussi remercié : M. Dodun étoit fils du conseiller au Parlement; et avoit été président en la quatrième chambre des enquêtes; il mourut le 25 juin 1736, âgé de cinquante-sept ans. Il fut remplacé par M. Desforts, l'ami du cardinal, ou plutôt que le cardinal protégeoit, à cause de M. de Basville et de toute cette famille avec laquelle le cardinal avoit passé sa vie.

M. Desforts étoit un homme vain, sec, le visage pâle, ricanant et voulant qu'on prît son rire pour de l'esprit : ç'auroit été une furieuse méprise. Pour son début dans la

finance, il supprima toutes les petites parties de rentes viagères, sous le prétexte que c'étoit un trop grand détail : à la vérité il ôtoit par-là la subsistance à je ne sais combien de gens du peuple : mais qu'importe le peuple ! Aussi, d'un autre côté, il traita avec les fermiers généraux des restes des bons précédents, qu'il leur céda pour un prix très médiocre, et sur lesquels ils firent des profits immenses. Mais ce qui m'indigna le plus, ce fut le consentement du Parlement à cet édit, fondé sur la parole du cardinal de Fleury, qu'il suppléeroit d'ailleurs à cette perte : ce qu'il n'a pas fait. Mais c'est ce qui fait connoître dans quelle considération étoit alors le cardinal, surtout en comparant cette disposition du Parlement à la disposition où il est aujourd'hui. Le cardinal fut obligé de renvoyer M. Desforts qu'il ne pouvoit plus soutenir contre le public ; et M. Orry lui succéda. M. Desforts est mort le 11 juillet 1740.

Ces épisodes m'ont entraîné et je reviens à mon journal.

Nous vivions beaucoup, ma sœur et moi, à l'hôtel de Sully ; c'étoit vers l'année 1720 : elle y étoit considérée par la solidité de son caractère et par la supériorité de son esprit ; nous nous aimions uniquement. M. de Sully qui venoit de déclarer son mariage avec madame la comtesse de Vaux, qu'il avoit aimée et qu'il n'aimoit plus (j'ai vu arriver cela plus d'une fois), M. de Sully étoit un homme aimable, qui se ressentoit d'avoir vécu avec des gens d'esprit et de goût, comme un flacon où il y a eu de l'eau de Luce s'en ressent. La duchesse de Sully avoit été mariée deux fois : la première avec le comte de Vaux, et la deuxième avec le duc de Sully, connu sous le nom de chevalier de Sully, du vivant de son frère mort sans enfants. Elle mourut le 31 novembre 1736. Son mari étoit

mort en 1720. Elle étoit fille de la célèbre madame Guyon, morte en 1717.

Nous rencontrions à l'hôtel de Sully madame de Flamarens, à qui je trouvois une beauté mystérieuse et qui avoit l'air de la Vénus de l'Énéide, travestie sous la forme d'une mortelle : elle joignoit à la beauté et à un esprit vraiment supérieur une conduite hors de tout reproche; ses précautions à cet égard alloient au-delà du scrupule le plus exact; jamais le soupçon ne l'aborda. Ce n'est pas qu'elle ne fût attaquée; ce n'est pas qu'elle refusât de trouver aimables des hommes dangereux et à qui peu de femmes avoient résisté : M. de Richelieu venoit de quitter mademoiselle de Charolois pour tenter cette conquête; c'étoit une entreprise digne de lui. Elle connut, elle sentit le danger : quel pouvoit être son asile ? — Ce fut chez mademoiselle de Charolois même qu'elle l'évita et elle ne la quitta plus. Elle avoit fait son mari grand louvetier. La mort de M. de Belsunce, qui, en 1741, mourut de la petite vérole à l'armee, avoit laissé cette charge vacante. Il l'avoit eue par son mariage avec mademoiselle d'Heudicourt. M. d'Auttefort, oncle de madame de Belsunce, la demandoit pour la conserver au fils de M. de Belsunce; et il l'auroit obtenue, si le crédit de madame de Flamarens, auprès de M. de Maurepas, ne l'avoit emporté.

Madame de Gontaud, qui ressembloit à la Cléopâtre blessée par l'aspic et qui n'étoit pas tout-à-fait aussi sauvage que madame de Flamarens, faisoit aussi un des plus grands agréments de cette société. Elle est morte en 1741. Nous y trouvions aussi M. de Caumartin, ancien intendant des finances, et qui conservoit une grande considération. Il avait dédaigné fort mal à propos de se charger de l'administration de Saint-Cyr, où madame de

Maintenon mettoit toute son affection. M. Chamillart ne fut pas si difficile; et cela lui valut la place de contrôleur général, qui étoit due à M. de Caumartin. Qui dirai-je encore? l'évêque de Blois, frère de M. de Caumartin; l'abbé de Bussi, depuis évêque de Luçon; mort en 1736, l'homme le plus aimable de son temps; M. d'Argenson, le fils cadet du garde-des-sceaux et son bien-aimé; le président de Lamoignon; Ramsay qui demeuroit dans la maison et qui nous lisoit son *Cyrus,* que nous trouvions fort beau et dont le public n'a pas jugé de même.

Ce fut alors qu'il arriva à Voltaire l'aventure que l'on a sue : il étoit à l'hôtel de Sully comme l'enfant de la maison; il avoit fait de M. de Rosny le Mentor de sa *Henriade;* et M. de Sully étoit son protecteur déclaré. Voltaire eut une scène avec le chevalier de Rohan, dans la loge de la Lecouvreur, à la comédie. Il se moqua de lui. Le chevalier de Rohan n'y sut autre chose que de le faire assommer par ses gens; pour y parvenir, il écrivit un billet à Voltaire, au nom de M. de Sully, pour le prier à dîner : Voltaire y vint; et comme on dînoit, on le demanda à la porte. Il sortit et trouva les gens du chevalier de Rohan qui se jetèrent sur lui. Il rentra dans l'état que l'on peut juger. Il demanda justice à M. Sully qui n'en tint compte; et Voltaire se la fit à sa manière, en substituant, dans son poème, le nom de Mornay à celui de Rosny. Depuis cela Voltaire, disoit-on, cherchoit partout le chevalier de Rohan pour se battre, et le chevalier de Rohan, disoit-on encore, ne vouloit pas se battre.

Je fis depuis une connoissance plus particulière avec madame de Gontaud qui étoit fort des amies de M. d'Argenson. Elle alla à Forges où je lui envoyai ces couplets sur l'air : *Ny a qu' sept lieues.*

Quoi vous partez sans que rien vous arrête,
Pour aller plaire en de nouveaux climats !
Pourquoi voler de conquête en conquête;
Nos cœurs soumis ne suffisoient-ils pas ?
Quoi vous partez, etc.

Père du jour, éclaire son voyage,
Et peins les cieux des plus belles couleurs.
Mais ne la vois qu'à travers un nuage
Et laisse lui deviner tes ardeurs;
Père du jour, etc.

Vous trouverez deux sources dans ces plaines,
Leurs claires eaux arrosent ce séjour,
Deux Déïtés gouvernent ces fontaines,
L'une est Hebé, l'autre le tendre Amour.
Vous trouverez, etc.

L'une pour plaire offre une eau salutaire,
L'autre, plus pure, a le don d'enflammer :
Ne boirez-vous qu'à celle qui fait plaire ?
Goûtez de celle au moins qui fait aimer,
L'une pour plaire, etc.

Je fis aussi un Dialogue pour Madame de Flamarens, entr'elle et Ninon, où, suivant le *costume* de ce genre, j'avois choisi deux interlocuteurs tout opposés. On ne sera pas fâché de le trouver ici :

Dialogue entre Madame la marquise de Flamarens et Ninon de Lenclos.

NINON.

« Avouez que vous êtes bien étonnée de vous voir placée avec moi dans ce canton des Champs-Elysées; et que

vous croyez qu'il faut que la tête ait tourné à Rhadamante, de nous avoir ainsi assorties, au lieu de vous avoir installée avec les Atalantes, les Saphos et les Lucrèces des Enfers.

MADAME DE FLAMARENS.

J'avoue que j'en ai été un peu surprise d'abord; mais comme les juges de ce pays ont tout le temps de songer à ce qu'ils font, j'ai pensé qu'il falloit qu'ils eussent eu leurs raisons; cela m'a fait rechercher d'où pouvoit venir ce bizarre assortiment (car il ne laisse pas de l'être), et je crois l'avoir trouvé. Ma chère Ninon, il faut que nous ayons plus de rapports que l'on n'auroit cru dans l'autre monde : je vous le dis encore tout bas, comme si j'y étois; car je ne suis pas faite aux mœurs de ce pays-ci, et j'ai peur qu'on ne m'entende.

NINON.

Comment? c'est cette sévère madame de Flamarens qui me parle ainsi : elle que tous les morts qui arrivent depuis quinze ans, nous peignoient comme le modèle de la rigidité dans les mœurs, l'exemple de la vertu la plus austère, la seule peut-être que la malignité du siècle eut épargnée! c'est vous qui ne rougissez point de Ninon, et qui voulez bien même vous trouver avec elle quelque ressemblance.

Je ne vous cacherai pas que votre aveu ne m'ait fait naître à mon tour des idées sur cela : mais je vous dirai avec ma franchise ordinaire, que je m'attendois, quand on vous annonça ici, que vous me regarderiez du haut de votre vertu, comme ont fait je ne sais combien de prudes que j'ai vu arriver.

MADAME DE FLAMARENS.

Je ne me fâche point de l'idée que vous vous étiez faite de moi, et qui est-ce qui me connoissoit là-haut?....

mais puisque vous vous doutez de ce que je veux vous dire, voyons un peu ce que vous en pensez.

NINON.

Je n'oserois jamais avancer un si étrange paradoxe; car c'en est un que ce que je pense : et comme la dernière venue, c'est à vous, s'il vous plaît, à parler la première.

MADAME DE FLAMARENS.

Non, non, je veux vous entendre : vous êtes mon ancienne; parlez.

NINON.

Eh bien! donc, je pense que cette belle (mais il n'est plus question ici de beauté), je pense que cette vertueuse, cette sévère, cette rigide madame de Flamarens n'étoit comme moi qu'un philosophe pendant sa vie.

MADAME DE FLAMARENS, *à demi-voix.*

Cela pourroit être.

NINON.

Parlez donc plus haut et plus librement.

MADAME DE FLAMARENS.

Oh! s'il vous plaît, il y a des aveux que l'on ne fait qu'à demi-voix. J'étois donc un philosophe comme vous?

NINON.

A dire vrai, je le crois ainsi, et que vous n'étiez que cela.

MADAME DE FLAMARENS.

Oh! vous allez trop loin : mais comment entendez-vous que la philosophie de Ninon pût jamais ressembler à la mienne?

NINON.

Je m'en vais vous le dire : vous aurez réfléchi de bonne heure; vous aurez envisagé qu'il n'y avoit qu'une chose importante dans le monde, qui étoit de se rendre heu-

reux ; vous avez considéré que le bonheur ne pouvoit être solide qu'autant qu'il étoit indépendant : que de se mettre à la merci des hommes c'étoit le vrai secret de le hasarder, surtout quand on étoit née sensible : car vous devez l'être, puisque vous comprenez les passions des autres. Ces réflexions vous ont fait résister à de premières impressions. Peut-être la timidité de votre caractère s'est-elle jointe à ces réflexions, et de proche en proche, de résistance en résistance, vous vous êtes enfin affermie contre les attaques réitérées que vous avez éprouvées.

MADAME DE FLAMARENS.

Il y a bien des choses qui sont vraies dans ce que vous dites. Mais comment peut-on penser tout cela, ayant pris des partis si différents ?

NINON.

Oh ! c'est aussi trop me questionner, souffrez que je vous interroge à mon tour.

MADAME DE FLAMARENS.

Eh bien ! que voulez-vous que je dise ?

NINON.

Si j'ai rencontré juste, et s'il est vrai que vous deviez votre sagesse à la philosophie.

MADAME DE FLAMARENS.

Je suis trop vraie pour n'en pas convenir. Ne croyez pas cependant que je n'attache beaucoup d'idée à ce qu'on appelle vertu. C'est un sentiment que je crois trop réel : l'amour de l'ordre n'est pas une chimère, et dès qu'on suppose une société nécessaire parmi les hommes, c'en sera le fondement le plus solide. Mais j'avoue que ce n'est pas seulement cette manière de penser à qui je suis redevable du bonheur que j'ai eu d'avoir évité bien des écueils. La lecture et les réflexions ont commencé mon expérience. J'ai remarqué que la contrainte avoit souvent

préservé bien des femmes de s'égarer; que quand elles s'étoient cru tout permis, elles étoient devenues malheureuses : que ce n'est pas tout que d'avoir du plaisir, qu'il faut que ce plaisir soit durable, et encor plus qu'il ne soit pas racheté par les inquiétudes, par la honte, par les alarmes, par les regrets. J'ai vu, par exemple, qu'il n'y avoit guère eu de femmes heureuses par l'amour : que les passions les plus privilégiées n'avoient presque jamais eu qu'un cours très borné, et qu'elles finissoient presque toutes ou par le dégoût, ou par l'infidélité. J'ai remarqué que je n'étois jamais touchée à la lecture d'une aventure galante, que par les souffrances de ceux qui y étoient intéressés. De là je concluois que la peine nous fait plus d'impression que le plaisir, et que par conséquent il étoit sensé de se garantir d'un mal violent par la privation d'un bien médiocre. Ces considérations dont mon cœur s'est pénétré, m'ont mieux défendue que des leçons qui n'auroient été qu'à mon esprit; car on ne persuade jamais le cœur contre un sentiment qu'il éprouve, et ce ne peut être qu'un sentiment plus fort qui en vienne à bout.

NINON.

Il faut avouer que vous êtes bien poltronne.

MADAME DE FLAMARENS.

Mais ajoutez fort prévoyante.

NINON.

Et cette prévoyance vous a fait sacrifier un plaisir présent.

MADAME DE FLAMARENS.

Assurément.

NINON.

Voici qui est fort plaisant; j'avois ouï dire que plus on vous avoit connue, plus on avoit découvert en vous des

qualités rares: et cela peut être à de certains égards; mais moi, plus je vous entends, plus je vous découvre de faiblesse.

MADAME DE FLAMARENS.

Ninon, qu'est-ce donc que vous voulez dire?

NINON.

Ce que je pense, comme je l'ai toujours dit toute ma vie: ce qui va bien vous surprendre davantage, c'est que je suis la femme forte de nous deux, et que plus je vous entends, plus l'opinion que j'avois de moi s'augmente.

MADAME DE FLAMARENS.

Je ne vous entends point.

NINON.

Cela est pourtant bien aisé: pour ne point sortir de la thèse de l'amour, n'est-il pas vrai que vous vous êtes défendue d'aimer parce que vous avez craint les suites de l'amour.

MADAME DE FLAMARENS.

Apparemment.

NINON.

Que si vous aviez été bien sûre de vous, vous n'auriez pas fait difficulté de recevoir des impressions agréables, et de vous y livrer.

MADAME DE FLAMARENS.

Cela peut être.

NINON.

Que, par exemple, vous auriez écouté une passion honnête, que vous auriez été sûre qui n'auroit jamais fini, et qui n'eut point attiré le blâme du public; que la crainte de la honte, que celle de l'infidélité vous a retenue; que les exemples trop fréquents des malheurs des passions vous ont armée contre elles, et que par raisonnement vous avez arrêté les effets de votre sensibilité.

MADAME DE FLAMARENS.

Eh! que peut-on demander de mieux?

NINON.

J'en conviens: née sensible, l'âme capable d'attachement, soumise aux opinions populaires, il est certain que vous ne pouviez pas mieux vous conduire; et que votre esprit vous a bien servie contre votre cœur; la philosophie vous a garantie des malheurs inévitables pour une âme faible; et je comprends que personne dans le monde n'eut été plus malheureuse que vous, si vous n'aviez pas été raisonnable. Mais moi, philosophe en naissant, indépendante des objets, même en m'y attachant, écoutant les jugements des hommes comme on écoute le ramage des oiseaux, quel rang à votre avis dois-je occuper parmi les personnes raisonnables?

MADAME DE FLAMARENS.

Celui d'une personne née sans aucuns préjugés?

NINON.

Tant mieux : à quoi peuvent-ils servir ces préjugés?

MADAME DE FLAMARENS.

A quoi? bon Dieu!

NINON.

Oui, à quoi?

MADAME DE FLAMARENS.

Le préjugé est pour ainsi dire une barrière qui défend notre faiblesse contre le premier mouvement, et qui nous donne le moyen d'attendre le secours de la réflexion.

NINON.

Eh! pourquoi faire?

MADAME DE FLAMARENS.

Pour éviter le repentir.

NINON.

J'avoue que je ne connois pas plus le repentir que le préjugé.

MADAME DE FLAMARENS.

Ninon, vous me faites trembler: quelles maximes! je ne veux plus vous entendre.

NINON.

Doucement: vous me jugez un peu vite. Pour se repentir, il faut avoir fait de mauvaises actions, et je ne sache pas en avoir faites de ma vie. L'estime et l'amitié des plus honnêtes gens de mon temps....

MADAME DE FLAMARENS.

Je sais que personne n'eut jamais l'âme plus noble ni plus élevée que Ninon; que la générosité, que la fidélité à vos amis....

NINON.

Laissons cela. Reste donc l'amour: eh! de quoi aurois-je eu à me repentir? j'ai cédé à mes goûts, j'ai aimé que l'on m'aimât, j'ai accordé des préférences.

MADAME DE FLAMARENS.

Et pas beaucoup d'exclusions.

NINON.

A la bonne heure: quel mal y avoit-il à tout cela?

MADAME DE FLAMARENS.

Mais ne manquiez-vous pas à la foi promise à vos amants?

NINON.

Je ne leur ai jamais promis que de les aimer tant que je les aimerois.

MADAME DE FLAMARENS.

J'ai pourtant ouï parler de certain billet.

NINON.

C'est un bon mot, mais ce n'est pas une infidélité.

MADAME DE FLAMARENS.

Mais quand on vous quittoit, n'étiez-vous pas malheureuse?

NINON.

Moi, point du tout: j'ai toujours regardé l'amour comme une société de plaisir qui ne s'entretient que par lui, et qui cesse avec lui. Quand j'ai cessé d'aimer mon amant, ça été ou parce qu'il ne me plaisoit plus, ou parce qu'un autre me plaisoit davantage; quand j'ai cessé d'être aimée, j'ai jeté les yeux sur ce qui pouvoit me plaire ailleurs, et je l'avois bientôt trouvé.

MADAME DE FLAMARENS.

Ah! quel amour qu'un amour de commande!

NINON.

Il est vrai que ce n'est pas un amour de roman: mais en bonne foi l'en estimez-vous moins? La galanterie qui semble avoir annobli le sentiment, n'en est, à le bien prendre, que l'abus. Tous ces accessoires de l'amour, plaintes, rêveries, persévérance dans le malheur, et tant d'autres pauvretés, sont, pour ainsi dire, les songes de l'âme et n'ont rien de réel. Ce sont des raffinements inventés par la faiblesse. Il faut aimer ce qui plaît: on ne se doit rien au-delà à soi-même, et, en vérité, encore moins au public. Ce public fait fort bien d'avoir établi les grands principes sur lesquels sont fondés son blâme ou son estime; mais, voulez-vous que je vous dise, de pareilles lois ne sont faites que pour les âmes mal nées, et qui ont besoin d'un frein, et que l'amour pourroit entraîner dans des égarements et dans des excès dont la source est en elles-mêmes. Mais une tête bien faite, un cœur ferme, qui pour faire l'amour n'en est pas moins juste, moins généreux, moins attaché aux autres devoirs de la société, peut, sans inconvénient, se permettre la liberté de ses goûts et l'usage de ses fantaisies.

MADAME DE FLAMARENS.

Je ne croyois pas que les paradoxes fussent à la mode

dans ce pays-ci, et je m'imaginois qu'on y avouoit ses foiblesses quand on en avoit eu. Mais je m'aperçois que j'avois tort. En effet, les jours sont bien longs, et les choses vraies sont bientôt dites. Il n'y a point de mal d'égayer cette nouvelle vie par des folies et par des fictions; elles sont ici sans conséquence, et on a tout le temps de s'en dédire. Ainsi donc, suivant vous, nous avons pris deux routes différentes pour être heureuses : vous en cédant à toutes vos fantaisies, et moi en ne leur cédant pas.

NINON.

Dites mieux : vous n'avez pas été malheureuse en vous résistant, et moi j'ai été heureuse en ne me refusant rien.... Mais que nous veut Mercure.

MERCURE.

J'ai rendu compte à Jupiter de la place que l'on avoit donnée dans l'Élysée à madame de Flamarens auprès de Ninon, et quoi qu'il n'ait nulle autorité sur ce pays-ci, il m'a chargé de représenter à Pluton que ce seroit autoriser les personnes galantes que de les récompenser en leur donnant de pareilles compagnes. Pluton m'a remercié de cet avis, et vous demande, illustre morte, pour vous faire la favorite de Proserpine.

NINON.

Eh quoi ! de la contrainte encore par de là l'Achéron ! Que je vous plains, ombre aimable ! On nous traite toutes deux dans ce monde-ci comme dans l'autre : vous n'y serez pas votre maîtresse, et moi j'y jouirai de ma liberté. »

Puisque j'ai commencé à parler des sociétés où j'ai vécu, je continuerai : je soupois très-souvent chez l'abbé de Chaulieu, c'est-à-dire dans son appartement du Tem-

ple, où M. le grand-prieur de Vendôme, faisoit porter un excellent souper.

On trouvoit encore, dans M. le grand-prieur, des veines de cette gaieté, du temps qu'il étoit à la mode de boire : M. de Caumartin, l'abbé de Bussi, le chevalier d'Aydie, le bailli de Froullay, le chevalier de Caux qui faisoit penser à Thévenard quand il chantoit, M. d'Aremberg, etc. Je ne dirai rien de l'abbé de Chaulieu, que l'on connoît assez. Je me souviens seulement d'une lettre moitié vers, moitié prose que j'écrivis à madame du Maine qui m'en avoit demandé des nouvelles : (c'étoit en 1720 et il mourut bientôt après).

J'ai déjà parlé de M. de Mesmes : il m'envoyoit chercher tous les matins à la sortie du Palais pour prendre du chocolat avec lui et me gardoit jusqu'au dîner où il me forçoit quelquefois de rester, quoiqu'alors je ne dînasse point. Je n'ai pas connu d'homme plus agréable et d'un meilleur ton : il se plaisoit à m'instruire, et souvent j'ai écrit, après l'avoir quitté, une infinité d'anecdotes qu'il me contoit. Je l'ai vu se brouiller alternativement avec sa compagnie et le Régent de qui il faut qu'il ait tiré plus d'un million. Ils se connoissoient bien l'un et l'autre ; et, sans se haïr, ils étoient comme deux joueurs de Quinze, qui se faisoient des renvis tour à tour. Il se présenta assez mal à propos pour l'Académie françoise, dans le temps qu'il était question de Rousseau : et Rousseau racontoit qu'étant venu lui offrir le sacrifice de sa place, M. de Mesmes lui avoit dit : j'y brûlerai mes livres, ou vous en serez la première fois : « Que dites-vous de cet homme-là, ajoutoit Rousseau, à qui ses créanciers viennent de faire vendre sa bibliothèque ? » Cette aventure lui attira un couplet bien cruel.

Je voyois souvent chez lui M. Gilbert, greffier en chef,

qui est devenu aveugle : sa mémoire y suppléoit; on avoit recours à lui sans cesse sur les usages du parlement; et sur-le-champ il indiquoit le volume, la place du volume, la page, la ligne : c'étoit de lui que je disois à Pontoise qu'il avoit deviné le monde. En effet, on auroit cru qu'il y avoit passé sa vie, quoiqu'il ne fût jamais sorti de son cabinet.

J'y voyois aussi M. le président de Maisons, jeune homme de grande espérance, que Voltaire a tant célébré; grand disputeur, et que le temps auroit mûri. Il avoit de la considération dans le Parlement, et tenoit un grand état à Pontoise. Il est mort de la petite vérole, le 13 septembre 1731. Sa veuve, madame d'Angervilliers, est aujourd'hui madame de Ruffec.

CHAPITRE X.

Le Parlement poursuit ceux qui avoient abusé du système de Law.— Les accusés et les juges complices. — Le maréchal d'Estrées et le buste d'Alexandre-le-Grand. — Point de sauce, point de poisson. — Les distractions du maréchal. — La maréchale de Noailles et le cardinal de Fleury. — La marquise de Lambert; les dîners et les soupers de sa maison. — M. de Saint-Aulaire. — M. de Lambert et sa femme. — *Spelunca latronum* et son maître le prince de Guise. — M. le maréchal de Richelieu. — La maison du prince et de la princesse de Léon. — Le prince enlève sa femme. — Constance et querelles des deux époux; le feu économique; la fortune change la prodigalité en avarice. — Madame d'O traduit Lucrèce sans savoir un mot de latin.

La destruction du système de Law eût des suites; et le Parlement crut devoir agir contre ceux qui en avoient abusé. Qui n'auroit admiré les contrastes de la fortune? M. le duc de La Force étoit aux pieds du Parlement, interrogé et jugé comme criminel par le maréchal d'Estrées et tant d'autres à qui le système de Law avoit valu plus qu'à lui : c'est que les autres n'étoient avides que pour dépenser; et que lui avoit l'âme d'un commis et qu'il s'étoit fait le valet de Law; au lieu que les autres le protégeoient. C'étoit, en effet, un homme bien singulier que

le maréchal d'Estrées : on sait qu'il avoit mis tous les courtiers de Paris en mouvement pour avoir un buste d'Alexandre, qui étoit dans son garde-meubles sans qu'il le sût. Madame la maréchale d'Estrées disoit qu'il mourroit de joie s'il pouvoit assister à son inventaire. Je n'ai jamais vu de maison plus magnifique, ni plus dérangée. Un jour maigre, on ne servoit point le souper; la maréchale s'impatientoit: c'est qu'il y avoit pour cinquante écus de poissons, et que la marchande de beurre avoit refusé le crédit. Le Ménalque de La Bruyère étoit moins distrait; je ne répéterai pas des distractions que tout le monde sait : un jour nous allions à l'Opéra, madame la maréchale, madame de Maulevrier, lui et moi; c'étoit au mois de janvier; il les laissa partir et me retint, dans un pérystile ouvert de tous les côtés, pour me raconter ses campagnes de mer. Elles revinrent, et me trouvèrent transi de froid, et lui fort surpris de ce qu'elles n'étoient pas encore parties.

Je n'oublierai assurément pas madame la maréchale de Noailles. Il n'y a jamais eu de femme plus habile, d'amie plus essentielle, d'âme plus noble, ni plus active. On vouloit lui faire un démérite de tout ce qu'elle avoit fait pour sa maison; mais que ne racontait-on tout ce qu'elle avoit fait pour ses amis; elle n'a manqué à aucun; et la disgrâce étoit un titre de plus pour en être secouru. On sait qu'elle fut le refuge de madame de Mailly, lorsqu'elle quitta la Cour. J'avois l'honneur de dîner souvent avec elle tête à tête : elle repassoit tout ce qu'elle avoit vu, et quel monde! Elle me racontoit entr'autres un dîner qu'elle avoit fait à Madrid avec le cardinal de Fleury, depuis qu'il étoit devenu le maître. Le cardinal lui disoit mille galanteries; combien il l'avoit suivie, ses assiduités, ses soins, qu'elle n'avoit jamais voulu de lui, etc.

La Maréchale l'interrompit en disant : « mais aussi, qui est-ce qui pouvoit deviner? »

Voici une maison toute différente des autres : c'est celle de madame la marquise de Lambert. Elle est connue par quelques pièces de morale qui ont fait estimer son talent pour écrire, la délicatesse de son esprit et sa connoissance du monde. On s'apercevoit qu'elle étoit voisine du temps de l'hôtel de Rambouillet; elle étoit un peu apprêtée et n'avoit pas eu la force de franchir, comme mesdames de Sévigné et de La Fayette, les barrières du collet monté et du précieux : c'étoit le rendez-vous des hommes célèbres, Fontenelle, l'abbé Mongault, Sacy, etc. Il falloit passer par elle pour arriver à l'Académie françoise; on y lisoit les ouvrages prêts à paroître. Il y avoit un jour de la semaine où l'on y dînoit; et toute l'après-dîner étoit employée à ces sortes de conférences académiques : mais, le soir, la décoration changeoit ainsi que les acteurs. Madame de Lambert donnoit à souper à une compagnie plus galante : elle se plaisoit à recevoir les personnes qui se convenoient : son ton ne changeoit pas pour cela; et elle prêchoit la belle galanterie à des personnes qui alloient un peu au-delà. J'étois des deux ateliers : je dogmatisois le matin, et je chantois le soir.

Madame la marquise de Lambert mourut en 1733. On croit qu'elle s'étoit remariée au marquis de Saint-Aulaire, dont j'ai déjà parlé. C'étoit un homme d'esprit qui ne s'avisa, qu'à plus de soixante ans, de ses talents pour la poésie; et que madame de Lambert, dont la maison étoit remplie d'académiciens, fit entrer à l'Académie françoise, non sans assez de résistance de la part de Despréaux et de quelques autres, résistance qui n'étoit pas fondée. Il passa ses dernières années à la Cour

de Sceaux où il fit quelques jolis vers qui sont restés. Il est mort en 1742.

Madame de Lambert laissa deux enfants : la marquise de Saint-Aulaire, femme d'un esprit raisonnable et qui passa sa vie auprès de sa mère ; son fils le marquis de Lambert étoit un homme de mérite : il avoit fait la guerre avec le duc d'Orléans, régent, qui en faisoit cas. C'étoit un homme particulier et tout-à-fait mysanthrope, dont la mysanthropie, comme de raison, vint échouer à une femme coquette qui s'en fit épouser : c'étoit la marquise de Locmaria. Cette femme dont la conduite extérieure n'avoit rien de reprochable, étoit fort avant dans le monde, point méchante, d'une gourmandise distinguée et cherchant à plaire à bride abattue. Elle mourut après onze ans de mariage, le 3 mai 1736. Elle étoit tante du comte de Rochefort, mari de mademoiselle de Brancas ; son mari qui n'étoit plus jeune, se remaria avec mademoiselle de Menou, sœur de la marquise de Jumillac. Il eut tout sujet de se louer de ce second engagement. La marquise de Lambert ne s'occupa que de le rendre heureux ; et à sa mort, sa bonne conduite lui mérita la considération et l'attachement des deux héritiers de son mari, Messieurs de l'Islebonne et de Beuvron. Elle jouit aujourd'hui de l'estime de tous les honnêtes gens ; sa maison est le rendez-vous de ce qu'il y a de plus considérable à la ville, à la Cour, et parmi les ministres étrangers.

Je dirai un mot, en fuyant, d'une maison de bohémiens, *spelunca latronum,* dont le maître étoit cependant un grand seigneur : c'étoit le prince de Guise qui d'abord se nommoit le comte d'Harcourt. Il étoit fils du prince d'Harcourt et de mademoiselle de Brancas. Il avoit épousé, en 1705, mademoiselle de Montjeu qui descen-

doit de Pierre de Castille, contrôleur-général des finances et d'une fille du président Jeannin. Ils eurent un garçon et deux filles. Le garçon est mort sans avoir été marié. L'aînée des filles a épousé M. le duc d'Albret, père de M. de Bouillon d'aujourd'hui, mais d'un autre lit; la cadette a épousé M. le maréchal de Richelieu qui en a eu M. le duc de Fronsac et madame la comtesse d'Egmont. Elle est morte en 1740 : elle avoit les plus beaux yeux du monde; mais d'ailleurs, étoit assez laide: ce qui fit dire à madame la duchesse d'Aumont que ses yeux étoient comme les deux as noirs...

Ce dernier mariage fut l'occasion d'un grand malheur. Le prince de Lixin, fils de M. le comte de Marsan et frère du prince de Pont, parla sur ce mariage d'un ton peu mesuré pour M. de Richelieu, qui s'en fit raison et le tua. M. de Lixin avoit épousé mademoiselle de Craon, qui se remaria à M. le marquis, depuis maréchal duc de Mirepoix.

Par égard pour les descendants de M. et madame de Guise, je n'entrerai dans aucun détail: je dirai seulement que le mari et la femme étoient le scandale de Paris, dans un siècle où l'on n'y est pas fort difficile: et qu'ils n'avoient rien à se reprocher l'un à l'autre. Cependant j'y allois comme tout Paris, et dans leur maison au Temple et dans celle d'Arcueil, dont les jardins étoient de la plus grande élégance. Mais puisque je me trouve à l'article de M. de Richelieu, j'en parlerai ici pour n'y plus revenir.

M. le maréchal de Richelieu est trop célèbre pour qu'il reste rien à dire de lui : c'est un homme d'un esprit extrêmement facile, qui a reçu de la nature presque tous les talents en agréments d'un courage distingué à la guerre; et par des combats particuliers. Ministre à Vienne en

1724, il y a humilié l'insolence du duc de Riperda; vainqueur à Mahon, il en a fait un équivalent pour la paix; pacificateur dans l'électorat de Hanovre par la convention de Closterseven, il n'a pas tenu à lui de mettre fin à la guerre par sa jonction avec M. de Soubise, avant la malheureuse affaire de Rosbach. L'homme à bonnes fortunes du siècle, il a été le dompteur de toutes les femmes, au point que l'on a remarqué celles qui lui avoient résisté. Il a réduit la fille du Régent à aller chercher un mari en Italie. Il n'a pu se souvenir bien souvent dans un cercle si telle ou telle femme lui avoit cédé, tant le nombre a été grand. Il a épousé une princesse de Lorraine dont il a été aimé éperduement, et qui lui a donné le duc de Fronsac et madame la comtesse d'Egmont: enfin, il eut été un homme plus considérable encore, s'il avoit perdu moins de temps à la galanterie.

Je ne finirois pas si je voulois poursuivre sur le même ton.

Mais une maison qui ne ressembloit à aucune de ce temps-là et qui peut-être sera unique, c'étoit celle de M. le prince de Léon. On sait qu'il avoit enlevé mademoiselle de Roquelaure; et ceux qui ont vu sa figure n'auroient jamais craint pour elle un enlèvement. Elle s'échappa, un matin, du couvent de la Magdeleine où elle étoit pensionnaire. M. de Léon l'amena aux Bruyères, qui appartenoient à M. le duc de Lorges; ils s'y marièrent, et elle rentra, le soir, dans son couvent. Cet enlèvement fit grand bruit: cependant le Roi défendit les poursuites et il avoit même souhaité que M. d'Argenson, le garde-des-sceaux, qui n'étoit alors que lieutenant de police, fût témoin: et cette indulgence étoit fondée sur ce que le mariage, approuvé par les parents des parties, n'avoit été rompu que sur des motifs d'intérêt aussi frivoles: on

cherchoit encore d'autres raisons de la protection du Roi, dans l'intérêt qu'il pouvoit prendre à la fille de madame de Roquelaure. La passion de M. de Léon ne pouvoit pas s'affoiblir par le changement de la figure de Madame sa femme : aussi l'aima-t-il jusqu'au dernier moment de sa vie. Il acheta les Bruyères de M. le duc de Lorges, et consacra ces lieux, les premiers témoins de son bonheur, par des embellissements qui, joints à la situation, en firent un séjour charmant.

Cette aventure romanesque continua de l'être par la singularité dont le mari et la femme vécurent ensemble : jamais on ne les vit un moment d'accord. M. de Léon étoit violent, et madame de Léon de la plus grande pétulance. Ils ne pouvoient vivre que d'industrie; et leur maison, où tout Paris abondoit et qui assurément avoit le plus grand air du monde par la compagnie dont elle étoit remplie, étoit fondée sur quinze mille livres de rente tout au plus dont ils jouissoient. Il y a bien loin de là à cent mille francs au moins qu'il leur auroit fallu pour leur dépense ; car ils ne se refusoient rien dans aucun genre. Toute la matinée se passoit entr'eux à en chercher les moyens. Il falloit amuser quelques marchands, en embarquer d'autres, fournir des inventions au cuisinier pour faire de rien quelque chose, caresser le maître d'hôtel pour l'engager à tirer des fournisseurs sur sa parole. Le mari et la femme étoient remplis d'expédients sur lesquels ils ne s'accordoient pas : on les entendoit disputer, avec la plus grande violence, de toutes les maisons voisines. Les cris des marchands s'y joignoient; enfin cette maison étoit pleine d'orages, dont on auroit craint d'approcher. Point du tout : à six heures du soir tout cessoit. La cour pleine de créanciers, le matin, se remplissoit de carrosses l'après-dîner; on soupoit gaie-

ment et on jouoit toute la nuit. Ce ne seroit jamais fait, si je voulois raconter les scènes différentes qui se succédoient. Un soir d'hiver, le chevalier de Rohan, voyant le poële fort éclairé, et sachant qu'il n'y avoit pas de bois dans la maison, entra en grand soupçon : il approcha la main du poële qui étoit gelé, et découvrit qu'il n'y avoit qu'une lampe. Cependant cette maison, telle que je la peins, a subsistépendant plus de vingt ans. On comprend quelle chère on y faisoit. Nous y avons vécu, tout un carême, M. d'Argenson et moi, de beurre de Bretagne ; et s'il y avoit quelque morceau passable, M. de Léon s'en emparoit. Avec cela on n'en sortoit pas. M. de Léon étoit un homme d'humeur, mais il avoit de l'agrément dans l'esprit. Madame de Léon étoit infiniment aimable par sa gaieté et par l'âme qu'elle mettoit en tout. Jamais leur maison n'étoit assez remplie. J'ai vu arriver aux Bruyères, dix, quinze personnes à souper. Je me souviens qu'un samedi au soir que nous y étions, M. de Coigny, M. d'Argenson et moi, nous allâmes à la cuisine ; nous y trouvâmes un petit souper d'assez bonne mine, et assez grand pour sept ou huit personnes. Il étoit neuf heures sonnées ; et nous nous croyions en sûreté : point du tout, en moins d'un quart d'heure, il nous survint douze personnes, qui mirent la disette dans la maison.

M. de Léon mourut ; madame de Léon partagea la succession de M. et de madame de Roquelaure, avec madame la princesse de Pons sa sœur ; elle se vit alors dans l'opulence ; et, sur-le-champ, son humeur changea : elle a fini par une économie, ou plutôt par une avarice qui lui fit marchander sa bière, la veille de sa mort.

Pendant que je m'occupe de choses de ce genre, je vais encore raconter un fait assez singulier : j'arrivais chez madame d'O ; c'étoit une personne d'environ 25

ans et qui n'avoit pas l'air d'en avoir 15, fort jolie, d'une blancheur éblouissante et fort petite. On l'appeloit aussi la petite d'O : je la trouvai, un gros livre devant elle, qui écrivoit; je lui demandai ce qu'elle faisoit là; elle me répondit : « Je traduis. » Je m'approchai : c'étoit Lucrèce. « Eh ! mon Dieu ! vous ne m'aviez pas dit que vous sussiez le latin — Je ne le sais pas non plus — Et pourtant, vous traduisez — Cela est vrai : j'attrappe quelques mots qui ressemblent au françois, et sur l'idée que je me suis faite de Lucrèce, je me suis mise à écrire. » Je pris son papier : en vérité, je n'ai rien vu de plus beau, de plus élevé, de plus agréable; mais pas un mot de Lucrèce, pas plus que si c'eût été Virgile, Ovide ou Horace.

CHAPITRE XI.

L'auteur est nommé directeur de l'Académie française, sur la présentation de M. le cardinal de Fleury, titulaire. — La cour de Sceaux. — Plaisant mot de madame du Deffand au cardinal de Polignac. — Les soupers de madame du Deffand, et son portrait. — Mademoiselle de l'Espinasse et son portrait. — Madame la duchesse du Maine et son humeur fantasque. — Esquisses de divers personnages de la cour de Sceaux. — M. le duc du Maine et ses noëls. — Le visionnaire Davisart. — La présidente Dreuillet et ses chansons. — L'abbé de Vaubrun. — L'évêché de Langres. — Portrait de l'abbé de Vaubrun par madame du Deffand. — Madame de Staal peinte par elle-même. — Les impromptus de M. de Saint-Aulaire. — Portrait du président Hénault, par madame du Deffand. — Le marquis de Clermont et son aventure avec la princesse de Conti.

En 1727, je reçus M. le président Bouhier à l'Académie françoise. M. le cardinal de Fleury en étoit alors directeur : mais un premier ministre n'a guère de temps à donner à de pareilles fonctions, d'autant plus que c'étoit alors que se négocioit le fameux traité de Vienne; et comme M. le président Bouhier succédoit à M. de Malézieu, chancelier de Dombes, M. le duc du Maine, qui prenoit intérêt à sa mémoire, alla chez M. le cardinal de Fleury pour le prier de me remettre sa fonction de di-

recteur. M. le cardinal de Fleury vint exprès à l'Académie pour le proposer : ce qui fut accepté, non sans quelque jalousie de cette préférence. On trouvera l'éloge de M. de Malézieu dans ce discours, où ne furent point oubliés M. le duc et madame la duchesse du Maine, auxquels on sait combien j'étois attaché.

C'est ici l'occasion de parler de la cour de Sceaux; elle étoit bien différente de ce qu'elle avoit été sous le feu roi. M. le duc du Maine avoit alors le plus grand crédit; et madame la duchesse du Maine n'en usoit que pour se divertir : toute la cour étoit à ses pieds; elle jouoit la comédie avec autant d'intelligence que de grâces : Baron, la Beauval, Roséli composoient sa troupe. On a entendu parler des *grandes nuits*, des musiques, des bals, etc. Les temps étoient bien changés : je n'eus l'honneur de lui être présenté qu'au retour de la prison; mais si la cour étoit moins brillante, elle n'en étoit pas moins agréable : des personnes de considération et d'esprit la composoient; madame de Charost, depuis duchesse de Luynes; madame la marquise de Lambert, M. le cardinal de Polignac, M. le premier président de Mesmes, madame de Staal, M. de Staal, M. de Saint-Aulaire, madame Dreuillet, madame la marquise du Deffand : c'étoit elle qui répondit si plaisamment au cardinal de Polignac; il causoit avec madame la duchesse du Maine sur le martyre de saint Denis. « Conçoit-on, Madame, que ce saint portât son chef dans ses mains pendant deux lieues... deux lieues!... — Oh! Monseigneur, » lui répondit madame du Deffand : « il n'y a que le premier pas qui coûte! » On a d'elle cent réparties que l'on citera toujours. Elle n'avoit point d'autre maison que celle de Sceaux, où elle passoit presque toute l'année; et elle n'en sortit qu'après la mort de M. et madame du Maine.

L'hiver, elle le passoit, dans une petite maison, dans la rue de Beaune, avec peu de compagnie. Dès qu'elle fut à elle-même, elle eut bientôt fait des connoissances; le nombre s'en augmenta; et, de proche en proche, à force d'être connue, sa maison n'y put suffire. On y soupoit tous les soirs; et elle vint loger au couvent de Saint-Joseph : sa fortune étoit augmentée par la mort de son mari; elle pouvoit jouir, dans les derniers temps, d'environ vingt mille livres de rentes. Jamais femme n'a eu plus d'amis, ni n'en a tant mérité. L'amitié étoit en elle une passion qui faisoit qu'on lui pardonnoit d'y mettre trop de délicatesse. La médiocrité de sa fortune, dans les commencements, ne rendoit pas sa maison solitaire. Bientôt il s'y rassembla la meilleure compagnie et la plus brillante; et tout s'y assujettissoit à elle. Son cœur noble, droit et généreux s'occupoit sans cesse d'être utile et en imaginoit les moyens. Combien de personnes et de personnes considérables pourroient le dire! L'esprit juste, une imagination agréable, une gaîté qui la rajeunissoit (je parle des derniers temps), car elle avoit été d'une figure charmante; l'esprit orné, et ne faisant trophée de rien de tout cela, dans l'âge où elle ne songeoit qu'à se divertir. Il seroit bien à souhaiter que ce qu'elle a écrit ne fût pas perdu : madame de Sévigné ne seroit pas la seule à citer. Mais qui pourroit le croire! que je parle d'une personne devenue aveugle? Ce malheur ne changeoit rien à sa conversation, ni à son humeur : on eût dit que la vue étoit pour elle un sens de trop. Le son de la voix lui peignoit les objets; et elle étoit aussi à-propos qu'avec les meilleurs yeux. Cependant, pour ne pas marquer trop de prévention et obtenir plus de croyance, j'ajouterai que l'âge, sans lui ôter ses talents, l'avoit rendue jalouse et méfiante, un peu trop bel esprit;

que son fauteuil étoit un tribunal d'où elle décidoit plus qu'elle ne causoit; que ses jugements sur les hommes tenoient beaucoup du cas qu'ils faisoient d'elle; qu'elle ménageoit trop peu des amis acquis; qu'il étoit dangereux de la contredire; et qu'enfin, on pouvoit dire d'elle :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Elle eut auprès d'elle, plus de vingt-cinq ans, une demoiselle de beaucoup d'esprit. Je rapporterai une lettre que j'écrivois à madame du Deffand, où je faisois le portrait de mademoiselle de l'Espinasse : c'est le nom de cette demoiselle :

. . . .

« Mademoiselle, je m'en vais vous dire comme je vous « trouve : ceux qui croiront que vous n'êtes que *pariste*, « ne vous connoîtront guère : vous êtes cosmopolite; « vous vous assortissez à toutes les situations. Le monde « vous plaît; vous aimez la solitude; les agréments vous « amusent, mais ils ne vous séduisent point. Votre cœur « ne se donne pas à bon marché. Il vous faut des passions « fortes et c'est tout au mieux; car elles ne reviennent « pas souvent; la nature, en vous mettant dans un état « ordinaire, vous a donné de quoi la relever. Votre âme « est noble et élevée; et vous ne resterez jamais dans la « foule. Il en est de même de votre personne; elle est « distinguée et vous attirez l'attention sans être belle. Il « y a en vous quelque chose de piquant; on mettroit de « l'obstination à vous tourner la tête; mais on en seroit « souvent pour ses frais. Il faut vous attendre; car on ne « vous feroit pas venir; votre coquetterie est impérieuse; « vous êtes sur la révasserie comme notre maîtresse, « vous n'y entendez pas plus qu'à la musique; et c'est

« en quoi vous êtes différente! mais vous avez deux « choses qui ne vont guère ensemble : vous êtes douce « et forte; votre gaieté vous embellit et relâche vos « nerfs qui sont trop tendus. Votre avis est à vous et « vous laissez aux autres le leur; *vous voyez tout à vue « d'oiseau*; vous êtes extrêmement polie; vous avez de- « viné le monde; on auroit beau vous transplanter, vous « prendriez racine partout; vous regarderiez à Madrid « à travers une jalousie; vous mettriez votre fichu de « travers à Londres; à Constantinople vous diriez au « Grand-Seigneur que vous n'avez pas les pieds pou- « dreux : pour l'Italie, je ne vous conseillerais par « trop d'y aller à moins que ce ne fût pour attraper « quelque Père de l'Église. En tout, vous n'êtes pas une « personne comme une autre; et pour finir, comme « arlequin, par un coup de sangle : vous me plaisez « beaucoup! »

Revenons à la cour de Sceaux et achevons les portraits : j'y ai passé près de vingt ans et, suivant ma destinée, j'y ai éprouvé des hauts et des bas, des contradictions, des contraintes. J'espère que Dieu me pardonnera toutes les fadeurs prodiguées dans de très médiocres poésies. Si j'étois assez malheureux pour que ces misères me survéeussent, on croiroit que cette princesse étoit la beauté même : c'étoit la Vénus flottant sur le canal et on prendroit pour la figure ce qui n'étoit donné qu'aux charmes de sa conversation. Madame la duchesse du Maine étoit donc l'oracle de cette petite cour. Impossible d'avoir plus d'esprit, plus d'éloquence, plus de badinage, plus de véritable politesse; mais, en même temps, on ne sauroit être plus injuste, plus avantageuse, ni plus tyrannique. On se souvient d'un mot qu'elle nous dit : Madame d'Estaing avoit manqué de venir. Elle s'en désespéroit,

elle pleuroit, elle étoit hors d'elle..... Mais, mon Dieu, lui dit madame de Charost, je ne croyois pas que V. A. se souciât tant de madame d'Estaing. — Moi ? point du tout : mais je serois bien heureuse, si je pouvois me passer des choses dont je ne me soucie pas. » — Nous nous mîmes tous à rire, et elle aussi ; car elle aimoit qu'on la plaisantât.

Nos divertissements étoient des promenades sur l'eau, des réveillons d'où sont sorties tant de chansons charmantes, de madame Dreuillet, de M. de Saint-Aulaire ; mais surtout de madame du Maine.

Je me souviens d'un dîner où nous n'étions que cinq, M. et madame du Maine, M. le cardinal de Polignac, Malézieu le fils et moi. M. le cardinal de Polignac étoit le plus beau parleur de son temps ; madame du Maine racontoit avec une gaieté infinie, mais M. le duc du Maine les effaçoit tous par son extrême naïveté. Avant de quitter ce sujet, je raconterai encore un amusement que madame la duchesse du Maine nous procuroit tous les ans, la veille de Noël : on se rassembloit le soir, sur les huit heures, dans le salon de Sceaux. La symphonie commençoit par jouer une suite de Noëls ; et puis on chantoit tous les Noëls qui avoient été composés, soit sur les événements du jour, soit sur des plaisanteries de société. Il falloit seulement que la crèche fût le prétexte. Ces Noëls étoient de M. le duc du Maine (qui vouloit bien se prêter à cette bagatelle et qui en faisoit de plaisants par la naïveté), de madame la duchesse du Maine, de mademoiselle Delaunay, nommée depuis madame de Staal, de madame du Deffand, de M. de Saint-Aulaire, etc. Je me contenterai d'en citer un couplet de M. du Maine :

SUR L'AIR : *Ma voisine, es-tu fâchée?*

Cette chanson sera mauvaise,
Voici pourquoi :
C'est que, Monsieur, ne vous déplaise,
Elle est de moi.
En vain, j'ai voulu vous déduire
Mon embarras,
On s'est contenté de me dire :
Tu chanteras !

Il y avoit encore à Sceaux un petit homme nommé Davisard qui avoit quitté sa charge d'avocat-général au Parlement de Toulouse, pour s'attacher à M. le duc du Maine : c'étoit une espèce de visionnaire. Il s'attendoit, tous les matins, d'apprendre que ce prince étoit nommé premier ministre, et, au lieu de cela, pour tout fruit de son dévouement, il fut conduit à la Bastille, lors de la prison de Monsieur et de madame du Maine.

Davisard était l'ami de la présidente Dreuillet que madame du Maine avoit attirée à sa Cour. Cette femme a fait des chansons charmantes; et tous les jours elle en donnoit de nouvelles, malgré son âge; car elle avoit bien soixante-dix ans, et étoit d'ailleurs très-infirme. Un soir que nous soupions à l'Arsenal, dans le joli pavillon que madame la duchesse du Maine y avoit bâti sur le bord de la rivière, elle proposa à madame Dreuillet de chanter : ce qui étoit l'ordinaire; mais, ce soir-là, qu'elle se portoit même moins bien, elle la fit chanter dès le potage. Je représentai à la princesse que, devant rester quatre ou cinq heures à table, elle ne pourroit pas aller jusqu'au bout : « Vous avez raison, président; mais ne « voyez-vous pas qu'il n'y a pas de temps à perdre; et « que cette femme peut mourir au rôti. » Je me rendis

et admirai l'intérêt que les princesses prennent aux personnes qui leur sont attachées.

Je continuerai cet article par le portrait d'un homme vraiment ridicule qui s'étoit livré à la Cour de Sceaux. C'étoit l'abbé de Vaubrun, le frère de la duchesse d'Estrées, femme singulière, mais assez aimable; et avant de donner ce portrait, je raconterai une chose plaisante du cardinal de Fleury.

L'abbé de Vaubrun, dont les biens sont en Anjou, demandoit avec instance l'évêché d'Angers qui vaquoit. Cet abbé, répandu dans le monde, n'avoit veine qui tendît à l'épiscopat : il se l'avouoit bien à lui-même, et prévenoit cette objection, en disant au cardinal qu'il y avoit un grand-vicaire dans cette cathédrale, très-capable de conduire le diocèse. Il fit valoir tellement toutes ses qualités, tous ses talents au cardinal, à qui il le vanta si bien, que le cardinal résolut de donner l'évêché au grand-vicaire. L'abbé revint solliciter de nouveau le cardinal qui lui répondit : « Comme je me fie à vous, vous m'avez dit tant de bien de cet ecclésiastique, que j'ai déterminé le Roi à lui donner l'évêché.

Voici le portrait de l'abbé; il est de madame du Deffand :

« M. l'abbé de V*** a trois coudées de hauteur du côté « droit, et deux et demie du côté gauche : ce qui rend sa « démarche fort irrégulière. Il porte la tête haute et « montre avec confiance une figure qui d'abord sur- « prend, mais qui ne choque cependant pas autant que « la bizarrerie de ses traits semble l'exiger. Ses yeux « sont tout le contraire de son esprit; ils ont plus de « profondeur que de surface; son rire marque pour l'or- « dinaire le contentement qu'il a des productions de son « imagination, il ne perd point son temps à l'étude ni à

« la recherche des choses solides qui ne font honneur
« que parmi le petit nombre des gens d'esprit et de mé-
« rite. Il s'occupe sérieusement de toutes les bagatelles.
« Il sait le premier la nouvelle du jour; c'est de lui que
« l'on reçoit toujours le premier compliment sur les
« évènements agréables. Personne ne tourne avec plus
« de galanterie une fadeur, personne ne connoît mieux
« le prix de la considération qui est attachée à vivre
« avec les gens en place, ou illustres par leur naissance.
« Il est très-empressé pour ses amis : il ne manque à au-
« cuns devoirs envers eux. On le voit assister à leurs
« agonies avec le même plaisir qu'il avoit assisté à leurs
« succès. Il n'a point une délicatesse gênante dans l'ami-
« tié : il se contente de l'apparence; et il est plus flatté
« des marques publiques de considération que de l'es-
« time véritable. Madame la duchesse du Maine l'a par-
« faitement défini, en disant de lui qu'il étoit le sublime
« du frivole. »

Je poursuis toujours la Cour de Sceaux. Voici le portrait de madame de Staal par elle-même :

« Madame de S... est de moyenne taille, assez bien
« faite, maigre, sèche et désagréable. Son caractère
« et son esprit sont comme sa figure : Il n'y a rien de
« travers, mais aucun agrément. Sa mauvaise fortune
« a beaucoup contribué à la faire valoir. La prévention
« où l'on est que les gens dépourvus de naissance et de
« bien ont manqué d'éducation, fait qu'on leur sait gré
« du peu qu'ils valent. Elle en a pourtant eu une excel-
« lente et c'est d'où elle a tiré tout ce qu'elle peut avoir
« de bon, comme les principes de vertus, les sentiments
« nobles et les règles de conduite que l'habitude à les
« suivre lui ont rendus comme naturels; sa folie a tou-
« jours été de vouloir être raisonnable, et comme les

« femmes qui se sentent serrées dans leur corps, s'ima-
« ginent être de belle taille, sa raison l'ayant incommo-
« dée, elle a cru en avoir beaucoup. Cependant, elle n'a
« jamais pu surmonter la vivacité de son humeur, ni
« l'assujettir du moins à quelque apparence d'égalité,
« ce qui souvent l'a rendue désagréable à ses maîtres, à
« charge dans la société, et tout-à-fait insupportable aux
« gens qui ont dépendu d'elle. Heureusement la fortune
« ne l'a pas mise en état d'en envelopper plusieurs dans
« cette disgrâce. Avec tous ces défauts, elle n'a pas
« laissé d'acquérir une espèce de réputation qu'elle doit
« uniquement à deux occasions fortuites, dont l'une a
« fait connoître au public ce qu'elle pouvoit avoir d'es-
« prit ; et l'autre a fait remarquer en elle de la discrétion
« et quelque fermeté. Ces événements ayant été fort
« connus, l'ont fait connoître elle-même, malgré l'obs-
« curité où sa condition l'avoit placée, et lui ont attiré
« une sorte de considération au-dessus de son état ; elle
« a tâché de n'en être pas plus vaine ; mais la satisfac-
« tion qu'elle a de se croire exempte de vanité, en est
« une.

« Elle a rempli sa vie d'occupations sérieuses, plutôt
« pour fortifier sa raison que pour orner son esprit dont
« elle fait peu de cas ; aucune opinion ne se présente
« à elle avec assez de clarté, pour qu'elle s'y affectionne,
« et ne soit aussi prête à la rejeter qu'à la recevoir ; ce
« qui fait qu'elle ne dispute guère, si ce n'est par hu-
« meur. Elle a beaucoup lu ; et ne sait pourtant qu'au-
« tant qu'il faut pour entendre ce qu'on dit sur quelques
« matières que ce soit, et ne rien dire de mal à propos.

« Elle a recherché avec soin la connoissance de ses
« devoirs et les a respectés aux dépens de ses goûts ; et
« s'est autorisée du peu de complaisance qu'elle a pour

« elle-même, à n'en avoir pour personne : en quoi elle « suit son naturel inflexible que sa situation a plié, sans « lui faire perdre son ressort.

« L'amour de la liberté est sa passion dominante, « passion très malheureuse en elle qui a passé sa vie « dans la servitude : aussi son état lui a-t-il été difficile « à soutenir, malgré les agréments inespérés qu'elle a « pu y trouver. »

Je n'oublierai assurément pas M. de Saint-Aulaire.

Madame la duchesse du Maine l'appeloit par plaisanterie *son berger*. Cet homme, mort à cent ans, ne s'avisa de ses talents qu'à soixante. Nous avons de lui des chansons charmantes et de jolis vers. Je rapporterai seulement ce qui suit.

Madame la princesse du Maine le pressoit de lui dire je ne sais quel secret, il lui répondit :

La divinité qui s'amuse
A s'informer de mon secret,
Si j'étois Apollon, ne seroit pas ma muse :
Elle seroit Thétis et le jour finiroit.

Une autre fois, madame la duchesse du Maine parloit philosophie, comme cela lui arrivoit souvent; et elle disputoit sur Descartes et Newton : M. de Saint-Aulaire qui étoit dans la chambre, ne prenoit pas de part à la conversation. Madame la duchesse du Maine lui en fit des reproches; et il lui répondit sur le champ :

Bergère, détachons-nous
De Newton, de Descartes :
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes, des cartes, des cartes!

Pourquoi ne parlerois-je pas de moi. Voici mon portrait en beau et trop beau pour madame du Deffand. Je le donne d'autant plus volontiers qu'on y entrevoit une critique assez fine et qui ne me fait pas plus d'honneur que de raison :

«Toutes les qualités de M. le président Hénault et même tous ses défauts sont à l'avantage de la société ; sa vanité lui donne un extrême désir de plaire, sa facilité lui concilie tous les différents caractères, et sa foiblesse semble n'ôter à ses vertus que ce qu'elles ont de rude et de sauvage dans les autres.

« Ses sentiments sont fins et délicats : mais son esprit vient trop souvent à leur secours pour les expliquer et les démêler ; et comme rarement le cœur a besoin d'interprête, on seroit tenté quelquefois de croire qu'il ne feroit que penser ce qu'il s'imagine sentir. Il paroît démentir M. de la Rochefoucault, et il lui feroit peut-être dire aujourd'hui que le cœur est souvent la dupe de l'esprit.

« Tout concourt à le rendre l'homme du monde le plus aimable : il plaît aux uns par ses bonnes qualités, et à beaucoup d'autres par ses défauts.

« Il est impétueux dans toutes ses actions, dans ses disputes, dans ses approbations. Il paroît vivement affecté des objets qu'il voit et des sujets qu'il traite; mais il passe si subitement de la plus grande véhémence à la plus grande indifférence, qu'il est aisé de démêler que si son âme s'émeut aisément, elle est bien rarement affectée; cette impétuosité, qui seroit un défaut en tout autre, est presque une bonne qualité en lui : elle donne à toutes ses actions un air de sentiment et de passion qui plaît infiniment au commun du monde ; chacun croit lui inspirer un intérêt fort vif, et il a acquis autant d'amis par cette qualité que par celles qui sont vraiment aimables

et estimables en lui. On peut lui reprocher d'être trop sensible à cette sorte de succès; on voudroit que son empressement pour plaire fût moins général et plus soumis à son discernement.

« Il est exempt des passions qui troublent le plus la paix de l'âme. L'ambition, l'intérêt, l'envie lui sont inconnus: ce sont des passions plus douces qui l'agitent; son humeur est naturellement gaie et égale; et si elle souffre quelque altération, c'est par des causes étrangères, mais dont le principe n'est point en lui.

« Il joint à beaucoup d'esprit toute la grâce, la facilité et la finesse imaginable; il est de la meilleure compagnie du monde, sa plaisanterie est vive et douce, sa conversation est remplie de traits ingénieux et agréables, qui jamais ne dégénèrent en jeux de mots, ni en épigrammes qui puissent embarrasser personne. Il se plaît à démêler dans toutes sortes de genres les beautés et les finesses qui échappent au commun du monde; la chaleur avec laquelle il les fait valoir, fait quelquefois penser qu'il les préfère à ce qui est universellement trouvé beau; mais ce ne sont point des préférences qu'il accorde, ce sont des découvertes qu'il fait qui flattent la délicatesse de son goût et qui exercent la finesse de son esprit.

« Il ne manque d'aucun talent: il traite également bien toutes sortes de sujets; le sérieux, l'agréable, tout est de son ressort. Enfin, M. le président Hénault, est un des hommes qui réunissent le plus de différentes parties et dont l'agrément et l'esprit sont le plus généralement reconnus.

« Le voilà tel qu'il étoit en 1730. Mais au milieu du monde où il passoit sa vie, il ne se vantoit pas des études plus sérieuses qui remplissoient son temps jusqu'à l'heure qu'il donnoit à la société. La prospérité de ses amis ne

lui avoit pas donné non plus les occasions de faire connoître la sensibilité de son cœur et la solidité de ses sentiments; mais on reconnut depuis, par les ouvrages excellents qu'il voulut bien faire paroître, tels que son *Abrégé chronologique*, son *François II*, etc., jusqu'où alloient ses connoissances et ses talents; et malheureusement on ne fut que trop convaincu jusqu'à quel point il savoit aimer lorsque ses amis devenoient malheureux. Il m'a donné et continué d'en donner des preuves qui honnoreront à jamais sa mémoire. »

Je n'oublierai pas, dans le nombre des courtisans de madame du Maine, le marquis de Clermont, que l'on appeloit Clermont-Suisse, parce qu'il étoit capitaine des Cent-Suisses du Régent. Cet homme avoit eu bien de l'éclat dans sa jeunesse, par la bienveillance que lui portoit madame la princesse de Conti, fille du Roi. On ne croiroit pas que cette princesse, le modèle de la beauté, fût sacrifiée à mademoiselle Chouin, d'une figure dégoutante et que l'on appeloit l'amie de Monseigneur. Le marquis de Clermont, étant à l'armée, eut l'imprudence d'écrire à mademoiselle Chouin une lettre pleine d'ironie sur la princesse. M. de Barbésieux ouvrit cette lettre et la porta au Roi qui, ignorant la galanterie de la princesse, sa fille, étoit curieux de savoir d'où venoit la grande célébrité du marquis de Clermont : car il étoit favori de Monseigneur par sa liaison avec mademoiselle Chouin, qui ne se doutoit de rien. Le Roi fit venir la princesse de Conti, lui montra la lettre; elle s'évanouit; le Roi lui parla avec bonté; elle promit de ne jamais voir le marquis de Clermont. Il fut exilé. C'étoit un homme d'une belle figure, avec un grand air du monde sans beaucoup d'esprit. Il est mort à l'âge de 79 ans, en 1740. Il étoit l'ami de madame de Parabère, la maîtresse du Régent.

CHAPITRE XII.

L'abbé de Montgon et sa parenté. — Inimitié du cardinal de Fleury contre cet abbé. — Les Mémoires de l'abbé de Montgon. — La correspondance compromettante. — Accusation injuste réfutée. — Mémoire contre M. de Richelieu attribué au président Hénault. — Il perd sa sœur et sa femme. — Détails sur la parenté de sa sœur. — Le plus grand médecin se trompe. — Anecdote sur Chirac et sa mort. — Détails sur la parenté de la femme du président Hénault. — Le privilége de la maison d'Arpajon. Anecdote historique à ce sujet. — Réception d'une jeune personne de seize ans comme grand'croix de l'ordre de Malte. — Madame de Montargis et sa parenté. — Nouveau mariage de l'auteur, noué et rompu. — Portrait de sa première femme. — L'abbé Roger et le bréviaire de Bourges.

Je vais parler d'un homme connu par ses Mémoires, avec lequel j'ai eu des relations : c'est l'abbé de Montgon. Il étoit fils de M. de Montgon qui avoit servi sous le roi d'Espagne en Italie, en qualité de lieutenant-général de la cavalerie et des dragons, et de madame la dauphine de Savoie. La sœur de madame d'Heudicourt et tante de madame de Belsunce, madame de Montgon étoit l'amie la plus particulière de madame de Maintenon, et vivoit avec elle dans l'intimité du Roi.

Je le voyois beaucoup parce qu'il étoit dans la gendar-

merie, ainsi que mon beau-frère, et qu'il alloit assez souvent chez ma sœur. (C'étoit vers l'année 1723.) Ce métier-là n'étant pas trop de son goût, il prit le petit collet et entra au séminaire de Saint-Sulpice : Cependant il continuoit de nous voir : c'étoit un homme fort gai et parlant volontiers. Le roi d'Espagne, retiré à Saint-Ildefonse, après son abdication au mois de février 1724, voulut avoir auprès de lui quelqu'un dont l'état convînt à sa retraite : on lui indiqua l'abbé de Montgon. C'étoit bien un nom connu de lui; et l'abbé de Montgon qui n'avoit pas mieux à faire, se disposa à partir. La situation de l'Espagne changea par la mort du roi Louis, arrivée au mois d'août suivant; et Philippe V ayant repris la couronne, l'abbé de Montgon ne crut pas que cela dût rompre son voyage; on ne sauroit dire pourquoi le cardinal de Fleury l'avoit pris en guignon : avoit-il oublié ce qu'il devoit aux amies de madame de Maintenon? Si l'abbé de Montgon avoit fait fortune à cette cour, comme cela pouvoit fort bien arriver, on auroit dit que le cardinal de Fleury avoit craint son caractère qui ne s'éloignoit pas de l'intrigue : mais le cardinal y mit bon ordre; il lui refusa les grades les plus simples de son état; l'abbé de Montgon mouroit de faim; et quand, sur le point de son départ pour Madrid, il vit les oppositions qu'y mettoit le cardinal, il lui offrit de rester à Paris, s'il vouloit lui donner de quoi vivre : mais le cardinal ne vouloit ni le laisser partir, ni le secourir. D'ailleurs, le cardinal qui n'avoit pas approuvé le départ de l'abbé de Montgon dans le temps qu'il alloit trouver un roi sans États par son abdication, l'approuva encore bien moins, quand il vit Philippe V remonté sur le trône; et il redoubla de soupçons sur les idées d'ambition qu'il lui prêtoit. En effet, le premier projet de l'abbé de Montgon n'étoit que d'aller vivre

dans la retraite de Saint-Ildephonse et d'y partager la retraite de Philippe V. Qu'y avoit-il à faire dès que Philippe V avoit repris la couronne? L'événement extraordinaire du renvoi de l'Infante ajoutoit encore aux méfiances de M. de Fréjus. C'étoit bien là le cas d'intriguer et de négocier, dans la vue raisonnable où l'on étoit de calmer le roi et la reine d'Espagne. Les liaisons connues de l'abbé de Montgon avec M. le duc, faisoient craindre que pour justifier M. le duc, il en rejetât tout le blâme sur M. de Fréjus.

Cependant la conduite de l'abbé de Montgon auroit dû détourner de tout soupçon. Il n'avoit agi que de l'aveu de M. de Fréjus; et encore une fois, tout moyen de vivre lui étoit refusé. Il se retourna enfin; il vit M. le duc auquel il auroit mieux fait de s'adresser d'abord. Ce prince qui n'étoit pas susceptible de jalousie, non-seulement approuva, mais désira, par les raisons que nous avons dites, le départ de l'abbé de Montgon qui arriva à Madrid le 24 novembre 1725. Je n'ai point entrepris son histoire que l'on peut lire dans ses Mémoires qui m'ont paru curieux et écrits avec chaleur et gaieté. Il est vrai que l'abbé de Montgon se croyoit l'objet de toute la politique du cardinal; il ne doutoit pas que la haine de ce ministre ne tînt une grande place dans les instructions du marquis de Brancas et de la duchesse de Saint-Pierre, lorsqu'ils arrivèrent à la cour d'Espagne; et il n'en étoit rien. Mais si c'est un ridicule de se croire un personnage, cette présomption ne naissoit que de son malheur. Le cardinal ne se donnoit pas la peine de continuer de lui nuire, parce qu'il l'avoit anéanti; et l'abbé de Montgon ne se trompoit pas du moins sur l'intention.

Cependant, l'abbé de Montgon, poussé à bout, ne l'épargnoit pas dans les lettres qu'il écrivoit en France: il

s'exprimoit sans aucune réserve sur le compte du cardinal et de M. de Chauvelin; et j'en recevois une lettre chaque ordinaire. Je ne suis pas sûr que mes lettres fussent ouvertes; mais j'eus lieu d'être inquiet sur quelques questions que me fit le garde des-sceaux; et je priai aussi M. l'abbé de Montgon d'interrompre tout commerce avec moi : c'est ce qui a donné lieu à cet article.

L'abbé de Montgon quitta l'Espagne et se retira à Rome : j'en reçus alors une lettre très-honnête; et avant d'y répondre, je m'informai à M. le duc de Nivernois, notre ambassadeur, de la conduite qu'il tenoit à Rome; M. de Nivernois me répondit qu'il y vivoit dans la plus grande retraite et avec l'estime de tous ceux dont il étoit connu. Je lui fis réponse sur-le-champ; mais notre commerce en demeura là : j'en ai été fâché. Ses Mémoires seront de quelque utilité pour ceux qui écriront l'histoire de ce règne. Je finis par une réflexion : à quoi tient la fortune! Il y a des moments, dans les Mémoires de l'abbé de Montgon, où vous le voyez tout prêt de jouer un rôle, et tout-à-coup il est repoussé : un flot l'élève et, l'instant d'après, il retombe au fond de la mer. Le cardinal Albéroni, valet de madame de Vendôme, devient le premier ministre d'Espagne; et l'abbé de Montgon reste dans la poussière.

Je ne dois pas omettre un fait important : malgré toutes les raisons qu'avoit l'abbé de Montgon de se plaindre du cardinal, on a prétendu que, dans un voyage qu'il fit en France, il avoit trafiqué du secret de M. le duc avec le cardinal; et qu'il avoit trahi un prince qui le protégeoit, pour un ministre qui n'avoit cessé de le poursuivre : mais où a-t-on pris ce reproche? Dans les Mémoires mêmes de l'abbé de Montgon. S'il eût été capable de cette perfidie, auroit-il eu la bonne foi de se

traduire au public chargé d'une si coupable infidélité? Ne divisons pas sa confession; peut-être raisonna-t-il mal; mais nous devons croire que ses intentions furent droites et qu'il crut servir M. le duc, bien loin de le trahir.

Il courut, vers ce temps-là, un mémoire imprimé que l'on m'attribua contre M. de Richelieu, à l'occasion de son procès pour ses maisons sur le Palais-Royal; il est vrai que j'y avois intérêt; et j'aurois pu l'avouer : car c'étoient des plaisanteries fort innocentes.

Je perdis ma sœur en 1727 et ma femme en 1728: deux pertes irréparables pour moi, ma sœur avoit épousé en 1713 M. le comte de Jonzac, dont elle laissa cinq enfants, trois garçons et deux filles. Les deux cadets, de grande espérance, furent tués, l'un à Bruxelles, et l'autre à Lawfeld. L'aîné qui n'étoit que brigadier, eût le gouvernement de Collioures, qu'avoit le comte d'Aubeterre, son grand-père. C'étoit une grâce bien prématurée; mais M. le comte d'Argenson étoit ministre de la guerre; M. le comte de Jonzac étoit d'une belle figure, d'une bravoure reconnue, et avoit de grands talents pour son métier qu'il ne cultiva pas assez. Il épousa mademoiselle de Seignelay, fille de M. le comte de Seignelay.

Je n'ai point connu de mérite ni plus solide, ni plus agréable : retirée dans sa maison, autant par sa volonté que par le peu d'aisance de la fortune de son mari, ses amies sont venues la chercher; et nulle ne l'a aimée médiocrement. L'aînée des filles a épousé M. le comte de Tillières (1), le 13 mars 1730. Elle a laissé, à sa mort arrivée en 1757, trois garçons et une fille. La fille a épousé

(1) Jacques Tanneguy-le-Veneur.

M. le marquis de Thianges (1) en 1758. Le second des garçons, dit le chevalier de Tillières, est mort à l'âge de dix-neuf ans, le 16 décembre 1759, regretté généralement de tous ses camarades dans les gardes-du-corps où il étoit. Leur aîné est dans la gendarmerie, et a épousé mademoiselle de Nicolaï (2). Le troisième est un enfant (3).

Ma seconde nièce a épousé son parent, le marquis d'Aubeterre, qui a passé de Vienne à l'ambassade de Madrid. Il est chevalier des ordres du Roi et a acquis autant de réputation dans l'ordre politique qu'il avoit auparavant acquis de gloire à la guerre où il avoit reçu deux blessures, à la tête du régiment de Provence. C'est un des hommes qui me sont le plus chers. A son retour de Madrid en 1761, il fut nommé plénipotentiaire à Augsbourg; et le congrès n'ayant pas eu lieu, le roi le nomma ambassadeur à Rome.

Je reviens à ma sœur. Les plus grands médecins se trompent quelquefois. Sylva étoit le sien et mon ami particulier. Elle mourut de sa façon, faute d'une saignée du pied où elle lui témoigna une extrême répugnance et

---

(1) Ce fut le 4 avril et dans la chapelle de l'hôtel de Chatillon à Paris, que Michelle-le-Veneur fût mariée à Jean-Pierre de Damas, marquis de Thianges, qui prit plus tard le titre de comte d'Anlezy.

(2) François-Jacques-Tanneguy-le-Veneur, comte de Tillières, n'a laissé de son mariage avec mademoiselle Aimardine-Marie-Antoinette de Nicolaï, qu'une fille mariée au comte d'Harcourt de Beuvron, devenu depuis duc d'Harcourt.

(3) Cet enfant, né le 29 septembre 1746 et qui avoit reçu les noms d'Alexis-Paul-Michel, devint le général de division, comte le Veneur de Carrouges, officier de la Légion-d'Honneur. Il avoit épousé, le 15 juin 1778, Henriette-Charlotte de Verdelin. (Notes extraites des Archives du château de Carrouges (Orne).

où il eut la faiblesse de lui céder. J'éprouvai le même malheur de la part de Chirac : il étoit le médecin d'un de mes oncles, le frère de ma mère, son ami particulier, et pour lequel Chirac avoit la plus grande estime. Il imagina de le mettre au lait, à la suite de l'opération de la fistule : le dévoiement le prit et il en mourut en 1714.

Voici une anecdote sur ce grand médecin, mort en 1732. Ayant été envoyé à Rochefort, pour une maladie pestilentielle qui y régnoit, et ayant craint pour lui le même danger, il prescrivit à un chirurgien, qui lui servoit de secrétaire, la méthode particulière dont il vouloit être traité. Il tomba malade en effet, et il fut guéri. Madame la princesse de Conti (l'aveugle), le fit appeler en 1732; il la veilla ; on lui donna des draps trop humides; la fièvre le prit et le délire; quand la tête fut revenue, il demanda comment on l'avoit traité : on lui dit qu'il avoit été saigné. Il répondit : c'en est fait! et il mourut.

J'avois été marié, en 1714, à mademoiselle de Montargis, fille de M. de Montargis, garde du trésor royal et de mademoiselle Mansart, dont le père étoit mort surintendant des bâtiments. M. de Montargis étoit commandeur et secrétaire des ordres du Roi, seigneur de Vanvres, dont M. Mansart, son beau-père, avoit bâti le château et qu'il vendit à M. le duc. Sa cadette épousa, l'année d'après, le 6 mars, le marquis d'Arpajon, dont il n'est resté qu'une fille qui a épousé M. le comte de Noailles. La vieille maréchale me disoit qu'elle la remplaceroit. Madame d'Arpajon fut dame du palais de madame la duchesse de Berry, le 8 octobre 1717, par la mort de la comtesse d'Aydie, et ensuite dame du palais de la reine d'Espagne. La comtesse de Noailles, entr'autres enfants, a eu une fille qui vient d'épouser le marquis de Duras, fils aîné du duc (1760). Le marquis d'Arpajon est mort le

21 août 1736. Cette maison jouit d'un droit singulier; j'en vais raconter la cérémonie.

J'assistai le 13 décembre 1745 à cette cérémonie curieuse et qui m'intéressoit : ce fut la réception de madame la comtesse de Noailles dans l'ordre de Malthe. Madame la comtesse de Noailles est fille de M. et madame d'Arpajon, ma belle-sœur. Il n'y a que quatre dames qui soient grand-croix de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Madame la princesse de Rochette en Italie, madame la duchesse de Wirtemberg, madame la princesse de la Tour-Taxis en Allemagne, et madame la comtesse de Noailles en France. Les honneurs de grand-croix de l'ordre de Malthe ont été accordés le 27 juillet 1645 à la maison d'Arpajon et à ses descendants, même par femmes après l'extinction des mâles, en considération des services importants rendus à la religion par M. le duc d'Arpajon. Malthe étoit menacée par le Turc; Louis, vicomte et depuis duc d'Arpajon, dit l'abbé de Vertot, seigneur de la première qualité et de la haute noblesse du royaume de France, fait prendre les armes à tous ses vassaux, lève deux mille hommes à ses dépens, charge plusieurs vaisseaux de munitions de guerre et de bouche, et, accompagné de plusieurs de ses parents et de ses amis, met à la voile, se rend à Malthe et présente au grand maître un secours bien au-delà de ses espérances. En reconnoissance, le grand maître, par une bulle expresse, lui donne la permission, pour lui et son fils aîné à perpétuité, de porter la croix d'or de l'ordre, qu'un de ses cadets seroit reçu de minorité, qu'après sa profession il seroit honoré de la grand-croix, que les chefs et les aînés de leur maison pourroient porter la croix dans leur écu et dans leurs armes, et que ces droits et honneurs seroient transmis aux femmes, faute de mâles.

M. d'Arpajon n'ayant point laissé de garçons, mademoiselle d'Arpajon se trouva dans le cas, et porta cet honneur au comte de Noailles, son mari, en conséquence d'une bulle du grand maître, qui reconnoît le droit qu'elle a elle-même de porter la grand-croix de l'ordre. Ce fut une chose touchante de voir une jeune personne de seize ans, belle, grande et faite au tour, se mettre aux genoux de l'ambassadeur de Malthe, qui lui fit un discours auquel elle répondit.

Madame de Montargis, ma belle-mère, fille, comme je l'ai dit, de M. Mansart, avoit un frère, M. de Fagonne, qui fut intendant de Limoges en 1707 : il avoit épousé mademoiselle Bernard. Quelle source de fortune, n'eût-il été qu'un sujet ordinaire : la richesse de son beau-père et le crédit de son père ! Mais il se jeta dans la crapule. M. Mansart mourut en 1708; on le rappela de l'intendance; et il ajouta après la mort de sa femme, dont il n'eut point d'enfants, une créature qu'il entretenoit de son vivant et qui aussi étoit mariée. Il en eut deux fils qui, quoique nés du vivant de sa première femme et du vivant du mari de cette créature, ce qui faisoit un double adultère, ne laissèrent pas de prendre le nom de Mansart. L'aîné est devenu bon architecte. Le parlement rendit un arrêt pour leur défendre de prendre le nom de Mansart.

A la mort de ma femme, ma mère me pressa de me remarier; et mon mariage fut arrêté avec mademoiselle d'Atys, ma parente et héritière de M. d'Arras, dont mon père avoit fait la fortune, et quelle fortune! M. le président Chauvelin, neveu du garde-des-sceaux, qui étoit alors dans tout son éclat, fut proposé à M. d'Arras; et sur-le-champ, je fus remercié, comme de raison : je n'y eus point de regret. Ce n'est pas la seule ingratitude que

j'aie éprouvée. Et d'ailleurs, où aurois-je jamais retrouvé une femme telle que celle que je venois de perdre, douce, simple, m'aimant uniquement, crédule sur ma conduite qui étoit un peu irrégulière, mais dont la crédulité étoit aidée par le soin extrême que je prenois à l'entretenir et par l'amitié tendre et véritable que je lui portois. Toutes les personnes de mes amis cherchoient à lui plaire ; on savoit que rien ne pouvoit m'être plus agréable. Je n'ai jamais cessé de la regretter.

Nous avions un parent que je me garderai bien d'oublier. C'étoit l'abbé Roger, doyen de la cathédrale de Bourges, un des plus savants théologiens de l'Église de France, fort versé dans l'histoire ecclésiastique, ainsi que dans les langues grecque et hébraïque, en commerce avec le P. Lequien, M. l'abbé Henri, etc. Il eut grande part au nouveau bréviaire que publia alors (1754) M. de la Rochefoucauld, son archevêque. Ce bréviaire est un ouvrage achevé : on y voit plusieurs hymnes composés par le P. Griffet, neveu du P. Maigret, qui étoit principal du collége de Clermont, pendant que j'y étois pensionnaire. Le cardinal de Polignac ne faisoit pas difficulté de comparer ces hymnes à celles de Santeuil.

CHAPITRE XIII.

Aventure fâcheuse de M. de Jonzac. Son duel avec M. de Villette. — Le rêve de madame de Jonzac. — Mort de M. de Morville. Son épitaphe par le président Hénault. — Quelques détails biographiques sur M. de Morville. — M. Chauvelin. — Combinaisons dérangées par la mort du Régent. — Disgrâce et exil de M. Chauvelin. Sa mort. — M. d'Antin lègue Petit-Bourg au Roi. — L'abbé Couette. — Motif de l'alliance du Régent avec l'Angleterre. — Raisons qui font offrir par le roi d'Espagne et accepter par le Régent, une Infante de cinq ans pour épouse de Louis XV. — Conspiration du prince Cellamare. — Renvoi du cardinal Albéroni. — L'Infante d'Espagne est renvoyée à ses parents. Négociations au sujet de cet événement. Colère du roi d'Espagne. Il se ligue avec l'Empereur.

Il arriva, en 1718, à M. de Jonzac une aventure bien malheureuse. Il soupoit chez M. le prince de Conti, le père de celui d'aujourd'hui (1761). Il but plus que de raison ; on l'emporta ; et le petit de Villette, son ami, l'accompagna. Comme il se débattoit contre ceux qui l'emmenoient, il donna au petit de Villette un coup, qui fut qualifié de soufflet : ce n'étoit assurément pas de quoi faire une nouvelle. Mais madame de Villette (depuis madame de Bolingbroke), inquiète de ce prétendu soufflet, trouva le moyen de faire passer ce soufflet de dessus

la joue de son fils sur celle de mon beau-frère. Ce bruit s'accrédita si bien, que M. de Jonzac se crut obligé d'appeler M. de Villette. Ils se battirent dans le bois de Boulogne. Le petit de Villette fut blessé légèrement. On informa : ils furent décrêtés et obligés de s'absenter. Le petit de Villette passa en Hongrie où il mourut. M. de Jonzac se mit en prison : au bout de quelques mois, et faute de témoins, il fut renvoyé absous. Ma sœur me dit que, la veille de ce combat, il avoit dormi tout d'un somme ; et elle me raconta quelques jours auparavant un songe où elle ne croyoit pas plus que moi. Elle avoit rêvé qu'elle étoit dans une longue allée fort obscure, où un jeune homme masqué, qui avoit de très beaux cheveux noirs, l'avoit voulu étrangler. Le petit de Villette avoit cette chevelure.

M. de Morville mourut le 3 février 1732, regretté de tous ceux qui faisoient cas de la sagesse et de la vertu. C'étoit mon ami le plus ancien et il m'aimoit comme on désireroit de l'être. Je fis son épitaphe en françois ; Coypel fit le tableau du mausolée que grava le comte de Caylus. L'épitaphe est gravée sur la pierre, dans l'église de Géraudot en Champagne, et l'estampe a été donnée de l'Académie françoise. Je fis une autre inscription, que l'on a mise sur le tombeau du père et du fils dans leur chapelle à Saint-Eustache, faisant allusion aux emplois du père et du fils, l'un garde-des-sceaux et l'autre secrétaire-d'État des affaires étrangères.

Justitia et pax osculatæ sunt.

Ce fut une grande perte pour moi que celle d'un si excellent ami. M. de Morville avoit reçu de la nature cet air de considération que l'on ne peut définir ; mais qui

attire les égards et qui distingue du commun des hommes: de la bonté, de la droiture, portée jusqu'à l'extrême rigueur, du goût pour toutes les choses d'agrément, quoique nous ayons toujours été en querelle sur la musique françoise et sur la musique italienne. M. le Régent, bon juge du mérite, en faisoit un cas extrême. A sa mort, il se livra trop à M. le Duc qui n'avoit pas assez de discernement pour l'apprécier, et qui donna des préférences ridicules à M. de Breteuil. Il fut toujours aimé partout où il se montra. Il étoit devenu hollandois à la Haye; et quand il revint à la cour ministre des affaires étrangères, on ne sauroit dire à quel point il captiva l'amitié et l'estime des ministres étrangers. Il n'aima jamais M. de Fréjus; sa retraite fut honorable; mais j'ai toujours cru qu'il avoit regretté sa place.

M. de Morville qui avoit été secrétaire-d'État en 1722, en même temps que M. son père fut garde-des-sceaux, s'étoit démis, ainsi que lui, le 29 août 1727, lorsque le cardinal de Fleury fit revenir M. d'Aguesseau. M. Chauvelin occupa les deux places du père et du fils; et les sceaux ne furent rendus qu'en 1757 à M. d'Aguesseau qui occupa seulement alors la place de chancelier. J'allai le voir, selon l'usage, à cette occasion; c'étoit une connoissance depuis le collége et que j'avois fort cultivée; en me voyant, il vint à moi et me dit: « Président, vous êtes bien aise.— Oui, monsieur, mais je ne voudrois pas que ce fût aux dépens du meilleur ami que j'eusse au monde. » Il me tourna le dos et nous fûmes cinq ans sans nous voir.

M. Rouillé nous raccommoda; et bientôt M. Chauvelin eut besoin de moi. Je l'avois déjà servi dans une occasion bien importante. M. le premier président de Mesmes étoit mort (1723) et il étoit question de sa place. M. de

Chauvelin étoit le dernier des présidents à mortier; mais il n'en désiroit pas moins la première place. Il me pria d'agir auprès de M. d'Argenson pour le proposer au Régent qui vivoit encore. M. d'Argenson écrivit à la Fare qui étoit l'ami de M. de Chauvelin et qui avoit de l'influence sur ce prince; et le jour même que M. le duc d'Orléans mourut, M. d'Argenson me dit que le Régent étoit déterminé à proposer M. Chauvelin au Roi et que le mémoire étoit dans le porté-feuille pour être porté au travail.

La mort du Régent détruisit cette espérance comme bien d'autres; et M. le duc proposa au roi M. le président de Novion, parent de madame de Prie. Ce même portefeuille renfermoit d'autres arrangements bien différents de ceux qui parurent depuis. La charge de premier écuyer regardoit le grand prieur de Ségur, lequel avoit épousé une fille naturelle du Régent et de la Desmarres; et M. de Beringhen à qui M. le duc la donna, par une sorte de justice, parce que son frère qui venoit de mourir l'avoit possédée, n'auroit jamais osé y prétendre sous le Régent, auquel il venoit d'enlever sa maîtresse, madame de Parabère.

Je dois dire en passant, comme un trait qui fait connoître M. le duc d'Orléans, que quelque piqué qu'il dût être et de la chose et de la manière dont elle arriva, il ne lui échappa rien qui sentît l'autorité.

Enfin, dans le même portefeuille étoit le renvoi de M. Dodun, contrôleur-général. Il s'y attendoit; et sa surprise ainsi que sa joie en fut pas médiocre lorsque le courrier, au lieu de lui apporter son congé, vint lui annoncer la mort du Régent.

Je reviens à M. Chauvelin : j'avois tout lieu d'attendre qu'il se souviendroit du service que lui avoit rendu

M. d'Argenson, lorsqu'il devint le favori du cardinal de Fleury. Mais M. d'Argenson étoit un rival trop dangereux pour ne le pas écarter: et il n'a pas eu de plus grand ennemi. Cependant la faveur de M. Chauvelin étoit sur son déclin; son crédit commençoit à diminuer; il s'étoit brouillé assez imprudemment avec Barjac, valet de chambre du cardinal, qui avoit sa confiance. Les courtisans s'en aperçurent et on ne l'épargna pas. Le cardinal, à la persuasion de la princesse de Carignan, l'avoit fait son adjoint; et dès ce jour, il devint odieux à son bienfaiteur. On disoit qu'il usurpoit l'autorité, on faisoit craindre au cardinal qu'il ne s'emparât de l'esprit du Roi; quelques personnes ont même prétendu que dans un travail particulier avec le Roi, dans un temps d'indisposition du cardinal, il avoit fait entendre que ce ministre commençoit à perdre la mémoire; et que le Roi, indigné de voir qu'une créature du cardinal le ménageoit si peu, ne manqua pas de l'en avertir. Que ne prenoit-il patience; la vieillesse du cardinal ne l'auroit pas fait languir. Il avoit si bien dit d'abord, quand on lui demandoit son âge, qu'il étoit de celui du cardinal! M. Chauvelin cherchoit à cacher son inquiétude qui étoit visible. Cet homme, le plus caché de tous les hommes, n'étoit pas le maître de son visage. Il me fit part de son chagrin; nous étions raccommodés alors, et il me pria de faire un mémoire d'apologie pour le cardinal. Je le fis; et c'est un ouvrage curieux. Mais les apologies n'ont jamais sauvé personne : on est bien malade quand on en est là. M. Chauvelin fut exilé en 1737. Le chancelier reprit enfin les sceaux; et M. Amelot eut les affaires étrangères.

M. Chauvelin qui avoit toujours conservé sa charge de président à mortier, ne s'en défit qu'en 1746, en faveur de son neveu, qui étoit avocat-général, et qui,

comme je l'ai dit, avoit épousé ma cousine. Le président Chauvelin est mort à Soissons pendant l'exil du Parlement. Il étoit fils de l'avocat-général Chauvelin qui mourut jeune en 1715, et de mademoiselle de Grouchy, fille d'un homme d'affaires. Cet homme, d'une figure infiniment agréable, joignoit à beaucoup de talents une ambition à laquelle tout le monde cédoit. Il étoit taillé pour une grande fortune. Il laissa aussi une fille qui a épousé M. Talon, d'abord avocat-général, et puis Président du Parlement, dont elle a eu la présidente d'Aligre.

Reprenons ce qui regarde encore M. Chauvelin. Nous étions à Grosbois en 1736, quand nous apprîmes la mort de M. d'Antin, arrivée le 2 novembre. C'étoit une grande perte pour M. Chauvelin. M. d'Antin donnoit le ton à la cour. Le cardinal comptoit avec lui, et il soutenoit M. Chauvelin. En effet, les sceaux lui furent ôtés l'année d'après et on le renvoya à Grosbois. Le premier mouvement du garde-des-sceaux en apprenant cette mort, fut de songer au profit qu'il pourroit trouver dans la succession de son ami. Il étoit directeur-général des bâtiments : car le titre de surintendant avoit été supprimé à la mort de M. Mansart, en 1708. Ce titre de surintendant fut créé de nouveau en faveur du même M. d'Antin, en 1716, en même temps que celui du surintendant Desportes le fut en faveur de M. de Torcy. Mais l'un et l'autre furent supprimés en 1726, et M. d'Antin fut fait directeur-général des bâtiments. Dès que M. Chauvelin apprit la nouvelle, il vint dans ma chambre, et me parla de cette place de directeur : « Voudriez-vous, me dit-il, faire un petit mémoire que j'enverrois à M. le cardinal. » Je lui répondis que je croyois que M. Orry y auroit bonne part ; mais à tout hasard je fis le mémoire qui fut envoyé au cardinal ; et M. Orry eût la place. Je

ne dois pas omettre que M. d'Antin fit un testament dans lequel, à la persuasion de l'abbé Couette, son confesseur, il donnoit au Roi sa belle maison de Petit-Bourg.

M. d'Antin avoit accoutumé le public à des restitutions; et l'on disoit qu'avant la mort de Monseigneur, il lui avoit fait demander de vouloir bien lui laisser remettre tout ce qu'il avoit pu gagner au jeu contre lui.

Le cardinal regarda ce legs de Petit-Bourg comme une indignité et porta le Roi à le refuser.

Ce malheureux abbé Couette, dont je viens de parler, fut assassiné le 30 mars 1730, en sortant de dire la messe dans l'église de Notre-Dame, par un inconnu qui étoit son pénitent et qui avoit servi sa messe.

Je reviens à ce qui se passa après la mort du Régent, arrivée le 2 décembre 1723.

La cour avoit pris une face nouvelle à l'avènement de M. le duc; et l'année 1725 fut l'époque du bonheur de ce règne, par le mariage du Roi. Mais il faut reprendre les événements de plus haut.

Le Régent avoit cru ne pouvoir rendre sa régence tranquille qu'en se liant à l'Angleterre. Le roi Georges et lui avoient les mêmes intérêts. Georges, en s'assurant que la France ne soutiendroit pas les droits du Prétendant; et le duc d'Orléans, en se donnant un allié qui le soutiendroit en faisant valoir les renonciations de Philippe V à la couronne de France, au cas que la France eût le malheur de perdre son Roi. Le fruit de leur union fut la quadruple alliance à laquelle l'Angleterre et la France forcèrent l'Espagne à accéder en 1720, après une guerre qui ne dura qu'un moment.

La paix faite, le roi d'Espagne offrit l'Infante, sa fille, en mariage au Roi. Le duc d'Orléans aperçut bientôt l'intérêt qui faisoit agir Philippe V. Comme l'Infante n'é-

toit âgée que de cinq ans, il ne vouloit pas que le Roi eût sitôt d'héritiers; et se conservoit par ce mariage qui ne pouvoit s'accomplir de longtemps, tous les droits à la couronne de France, qu'il pensoit que ses renonciations ne pouvoient anéantir.

Le Régent, après une prompte délibération, dit à ses familiers : « J'entrevois les motifs de l'Espagne; mais « l'intérêt présent est que ma régence soit tranquille et « je consens que l'on fasse venir l'Infante. » Que n'ajoutoit-il qu'il avoit la même passion que le roi d'Espagne avec des droits tout contraires; et que comptant très-bien faire valoir les renonciations, il ne devoit pas souhaiter sitôt d'héritiers au Roi. La conjuration secrète que le prince Cellamare avoit tramée dans Paris en 1718, ne contribua pas peu à y déterminer le Régent. Elle fut découverte. Le prince Cellamare eut une garde le 8 décembre, parce que ayant violé le droit des gens, on ne devoit plus rien à son caractère d'ambassadeur. Il fut renvoyé en Espagne sous escorte. M. le duc et madame la duchesse du Maine furent arrêtés le 29; le duc de Polignac envoyé à son abbaye d'Anchin; le duc de Saint-Aignan, rappelé de Madrid, entra au conseil de régence. M. le duc d'Orléans cria à la trahison et exigea que le cardinal Albéroni, qui en étoit l'auteur, fût renvoyé de l'Espagne, dont il étoit le premier ministre depuis 1715. Philippe V qui voyoit son entreprise découverte, y consentit, et l'Infante arriva à Paris le 2 mars 1722.

Je pourrois dire un mot du cardinal Albéroni qui ne vouloit pas des projets médiocres. Il ne méditoit pas moins que de remettre le Prétendant sur le trône d'Angleterre par une ligue avec les princes du Nord. Mais je n'écris pas l'histoire,

La mort du duc d'Orléans ramena le ministère de France à ses véritables intérêts. M. le duc reconnut que le mariage étoit une pire illusion ; et qu'il n'y avoit rien de plus pressé que de donner des héritiers au Roi : ainsi, il ne fut plus question que de renvoyer l'Infante, coup hardi, et qui fut susceptible d'approbation et de blâme. Je n'entrerai point dans les détails du pour et du contre, et je me réduirai au seul point de vue qui frappa alors tout le monde : c'est qu'il étoit important, attendu la situation de l'Europe, que le Roi eût des enfants ; et qu'il est certain que l'Infante ne paroissoit pas assez avancée pour qu'on en pût espérer sitôt. Il fut donc résolu qu'on renverroit l'Infante au roi d'Espagne. Mais quand on eut pris ce parti, le difficile fut la question de l'exécuter. Devoit-on négocier avec la reine d'Espagne pour lui faire agréer une résolution qui devoit lui déplaire mortellement? En ce cas, on la mettoit à portée de s'y opposer et de prendre des mesures avec les ennemis de la France, qui auroient pu l'embarrasser. Falloit-il que cet évènement fût subit? Quel affront pour un prince aussi puissant et auquel le Roi appartenoit de si près ! Je fus témoin de toutes les perplexités qu'éprouva alors M. de Morville, qui devoit au roi d'Espagne l'honneur de porter la Toison. Ce fut à cette occasion que le maréchal d'Huxelles rentra dans le conseil du Roi. Il en eut l'obligation à M. de Morville, qui ne voulant pas se charger seul de l'iniquité du renvoi, désira qu'un homme du poids du maréchal fût consulté ; et que la résolution que l'on prendroit pût être autorisée par un ministre que feu M. le duc d'Orléans avoit jugé capable d'exercer l'emploi des affaires étrangères. Le maréchal rentra donc dans le conseil ; mais on n'en fut pas plus avancé quand il y fut. Jamais on ne put tirer de lui un

avis fixe et absolu sur la décision de cette importante affaire. Il écoutoit tout et ne disoit rien : ni raisons de douter, ni moyens de décider, rien ne lui échappoit. Il fallut pourtant se déterminer ; et enfin, on crut que le plus sûr étoit de n'en rien laisser pénétrer à l'Espagne. Le maréchal de Tessé qui y étoit alors de la part du Roi, en partit et reçut de la part de Leurs Majestés Catholiques les traitements les plus favorables.

J'entendis dire alors qu'il n'avoit rien su de la résolution de la cour ; et que l'on n'avoit pas voulu le charger d'une commission si fâcheuse. Ce ménagement étoit bien singulier ; puisqu'assurément plus le parti étoit violent, plus avoit-on besoin d'un homme de la plus haute considération, et de la main la plus habile pour en adoucir le coup. Aussi cela n'est-il pas vrai ; et madame la duchesse de Luynes m'a raconté depuis que, dans cette visite qu'elle fit au maréchal dans sa retraite aux Camaldules, il lui avoit raconté ce qui suit : « Qu'il avoit appris par des « lettres particulières de la cour que l'on méditoit le « renvoi de l'Infante ; que sur cette nouvelle, il avoit « écrit à M. le duc pour s'en éclaircir, en s'offrant de né- « gocier cette affaire qui demandoit du temps et beau- « coup de ménagement, et se faisant fort d'en faire « connoître la justice et la nécessité à Leurs Majestés « Catholiques ; qu'il eut pour réponse que ce bruit n'a- « voit aucun fondement et qu'il pouvoit revenir. »

Sans doute que le motif de cette réponse étoit de s'en tenir au parti que l'on avoit pris de ne point négocier sur cette affaire, et d'agir brusquement, dans la crainte, comme nous l'avons dit, que la reine n'eût le temps d'agir, et de préparer les moyens de faire éclater son ressentiment. M. le maréchal de Tessé avoit trompé madame de Luynes, je ne sais par quel motif. Les lettres contre-

disent absolument toute cette histoire. On y lit que plus de trois mois auparavant, M. le duc avoit fait l'ouverture de cette résolution, en lui indiquant les moyens dont il pourroit s'y prendre pour prévenir la surprise de Leurs Majestés Catholiques ; pour calmer leurs premiers mouvements et pour les amener, par des considérations aussi justes que solides, à consentir à abandonner les idées de ce mariage, dont l'éloignement, par la trop grande jeunesse de l'Infante, laissoit le Roi sans héritiers. Mais le maréchal de Tessé étoit trop avisé pour se charger d'une pareille commission, et il la refusa net.

Cette commission étoit réservée au malheureux abbé de Livry qui, après être parti mécontent de la cour de Portugal, où il étoit ambassadeur, et où il n'avoit pu réussir sans que peut-être il y eût de sa faute, reçut ordre en chemin de s'arrêter à Madrid, et d'y annoncer au Roi et à la reine d'Espagne que l'Infante, leur fille, partoit pour retourner auprès d'eux. On peut juger de l'état d'un homme chargé d'une pareille annonce. Il entra dans le cabinet du roi d'Espagne, et, tout tremblant, présenta à ce prince la lettre du roi de France. La Reine étoit au bout de ce cabinet, occupée à travailler : elle entendit tout-à-coup le Roi frapper avec violence sur la table, en s'écriant : ah ! le traître ! Elle accourut en demandant de quoi il s'agissoit. Le Roi lui donna la lettre en lui disant : « Tenez, Madame, lisez ! » La Reine lut et puis, lui remettant la lettre, répondit d'un grand sangfroid : « Eh bien ! « il faut envoyer recevoir l'Infante. » La porte du cabinet étoit ouverte, et le bruit qu'on avoit entendu dans l'antichambre avoit fort effrayé tous les courtisans : quand on sut de quoi il s'agissoit, tout ce qu'il y avoit de François à Madrid fut dans une grande consternation. La duchesse de Saint-Pierre, qui étoit dame du palais de la

Reine, fut dans une peine extrême, et s'attendit à éprouver, de la part d'une reine aussi haute que violente, tout ce que le ressentiment pouvoit lui inspirer contre sa nation. En effet, la Reine ne lui parla plus et elle tomba dans la disgrâce, sans pourtant que sa place lui fût ôtée. L'Infante partit de Versailles le 5 avril 1725. Elle épousa depuis le prince du Brésil, aujourd'hui roi de Portugal, dont elle n'a que des filles; et le prince des Asturies, son frère, la princesse de Portugal.

Le roi d'Espagne, dans son premier transport, se lia avec l'Empereur, qui profita de son ressentiment, et lui fit espérer le mariage de l'archiduc avec l'Infante, sans aucune intention de l'accomplir. Le Roi, de son côté, conclut le traité d'Hanovre avec le roi d'Angleterre et le roi de Prusse. Philippe ne tarda pas à reconnoître qu'il étoit joué par l'Empereur, et le temps ramena les esprits à leurs véritables intérêts.

CHAPITRE XIV.

Comment la duchesse de Vermandois ne fut pas reine de France. — Marie Leczinska. — Son influence morale sur la cour. — Le cardinal de Fleury ; ses défauts et ses qualités. — Pourquoi il brouilla le Roi avec la Reine. — Il se retire à Issy. — Une lettre du Roi le ramène. — Ses idées fausses sur le commerce et sur la marine. — Tristes conséquences qu'eut son erreur après sa mort. — L'Angleterre nous dépouille de nos colonies. — La Bourdonnais et Dupleix sont sacrifiés. — Le *pallium* est donné par le Pape à l'héroïque évêque de Marseille, M. de Belzunce. — La gageure sur le chapeau de cardinal.

La Providence choisit, suivant ses décrets, les causes secondes pour donner une reine à la France. Des intérêts particuliers fixèrent ce choix. Madame de Prie détermina M. le duc, malgré les instances de sa famille, qui vouloit donner au Roi une de ses sœurs : peut-être madame de Prie auroit-elle été du même avis, si elle avoit été mieux reçue d'une des filles de madame la duchesse (mademoiselle de Vermandois), qui depuis a été abbesse de Beaumont : madame la duchesse mena avec elle madame de Prie pour faire à la princesse la proposition du mariage. Mais elle se refusa à cet honneur, en suppliant sa mère de ne la pas presser; et s'aperçut à peine de madame de Prie. Je doute encore qu'une bonne réception

qu'elle auroit faite à madame de Prie, eût pu lui procurer l'honneur d'épouser le Roi. On ne manquoit pas de dire à la cour de Madrid que M. le duc ne renvoyoit l'Infante que pour la remplacer par sa sœur; et ce soupçon seul étoit assez fort pour arrêter M. le duc.

Enfin, Marie Leczinska, fille de Stanislas, roi de Pologne, fut nommée; et le ciel donna à la France une des plus grandes reines qui ait régné depuis la reine Blanche. Le mariage se fit à Fontainebleau le 5 septembre 1725. La fécondité de cette princesse ajouta encore à la puissance du souverain, et la force de ses exemples fit, d'une cour très-dissipée, une cour tout occupée des pratiques de la religion, sans en diminuer la gaieté, ni la majesté.

Il avoit encore été question pour moi de l'ambassade en Suisse, dont on vouloit rappeler M. d'Avaray qui tenoit, disoit-on, cette ambassade à ferme et où il gagna beaucoup d'argent. M. de Morville étoit encore en place: mais le cardinal rejeta cette proposition. Il ne m'aimoit pas à cause de mes liaisons avec madame de Prie, qu'il ne me pardonna jamais. Je m'en consolai: car mes incertitudes sur la Hollande m'avoient appris à me connoître.

Ce seroit ici l'occasion de parler de M. le cardinal de Fleury: mais on en a tant écrit que les pinceaux sont usés. Il étoit doux, faux, irréconciliable; jaloux de son crédit, comme le sont tous les ministres; mais assez puissant pour avoir brouillé le Roi avec la Reine. Nous le verrons agir dans la suite de ces Mémoires; son autorité surpassa celle du cardinal de Richelieu. A la fin, il fatigua son maître qui commençoit à en être las quand il mourut. Malgré tout cela, ça a été une grande perte pour l'État; il possédoit deux grandes qualités bien essentielles: l'économie et la patience, surtout dans une puis-

sante monarchie, où l'on est toujours trop près du luxe et où quelques revers que l'on éprouve, on est sûr de retrouver, tôt ou tard, des ressources dans l'avenir, pourvu que l'on veuille bien les attendre (1).

Ce fut un grand crime au cardinal d'avoir brouillé le Roi avec la Reine : c'étoit enlever à l'État des enfants que cette princesse pouvoit encore nous donner; mais c'étoit aussi une grande injustice. La Reine se trouvoit en France, toute reine qu'elle étoit, dans un pays perdu, n'ayant personne à qui se confier, et devant trop à M. le duc pour ne le pas écouter. Il exigeoit d'elle de servir son ressentiment contre le cardinal, qui lui ôtoit tout crédit, en l'empêchant de travailler jamais seul avec le Roi. La Reine timide et sans secours, mais défendue par son bon esprit, résistoit aux volontés de M. le duc et aux persécutions de madame de Prie.

Elle savoit du Roi lui-même ce qu'il pensoit, et de M. le duc, et de M. de Fréjus. S. M. ne faisoit aucun cas du premier et lui avoit fait connoître qu'il n'aimoit que son précepteur. C'étoit donc se commettre et se rendre inutile à M. le duc que d'entreprendre rien contre son favori. La Reine pleuroit, résistoit et encouroit encore le blâme de l'ingratitude que M. le duc ne cessoit de lui reprocher. Enfin, dans une conversation pleine de violence et d'injures, il déclara qu'il vouloit avoir avec le Roi un entretien particulier, et que c'étoit à elle à le lui procurer. La Reine frémit à cette proposition : mais ses remontrances furent vaines; et pour la déterminer, M. le duc lui dit qu'il avoit à confier au Roi des secrets qu'il

---

(1) Son neveu, le marquis de Rocorel a été fait duc et pair de Fleury et reçu en cette qualité au Parlement, en 1736.

ne pouvoit confier qu'à S. M. On chercha des prétextes pour amener le Roi chez la Reine; et il vint. La Reine voulut s'éloigner; M. le duc la força de rester. D'abord ce prince commença par lire au Roi une lettre de Rome, du cardinal de Polignac, où il rassembloit tout ce qui pouvoit détruire M. de Fréjus. Le Roi en écouta la lecture avec impatience. M. le duc voulut y joindre des faits : le Roi ne l'écouta pas. Et enfin, M. le duc, s'apercevant de la colère du Roi, lui demanda s'il lui avoit déplu. — Oui. — S'il n'avoit pas de bonté pour lui. — Non. — Si M. de Fréjus avoit seul sa confiance — Oui. — Alors, il se jeta à ses genoux en pleurant; la Reine qui se trouvoit une complice très-innocente, pleura de son côté; et le Roi sortit plein de colère.

Cependant le cardinal s'étoit présenté chez le Roi; il trouva tout fermé par l'ordre de M. le duc, et sur-le-champ il se retira à Issy. On peut juger quelle fut la commotion de toute la cour. Le Roi, renfermé sans vouloir parler à personne, dans la dernière colère, sans prendre de parti.... M. de Mortemart étoit d'année premier gentilhomme de la chambre. Il aborda le Roi, chercha à le calmer, et en vint enfin à bout en le déterminant à écrire à M. de Fréjus. M. de Fréjus revint, le lendemain, reprendre sa place auprès du Roi : il n'étoit pas difficile d'augurer ce qui arriva par la suite.

Nocte pluit totâ, redeunt spectacula mane.

L'abbé Brissart qui se mêloit des affaires de M. de Morville, et que ce dernier avoit donné à M. de Fréjus, étoit venu trouver, le soir même, M. de Morville, avant d'aller à Issy, pour le déterminer à écrire. M. de Morville n'en voulut rien faire quelque chose que madame de Morville

et moi pussions lui dire : (car j'étais alors à Versailles témoin de tout cet évènement).

Le retour du cardinal dut bien lui faire connoître sa faute, et il eut tout le temps de s'en repentir.

On dit alors que M. de Mortemart, pour prix du service qu'il venoit de rendre à M. de Fréjus, voulut l'engager à demander une place de dame du palais, pour madame de Saint-Germain qui étoit son amie : mais il ne l'obtint pas.

Je reviens encore au cardinal : j'ai dit, malgré tous les reproches que l'on pouvoit lui faire par rapport à la Reine, que ç'avoit été une grande perte pour l'État ; aussi son ministère a-t-il été regretté et a mérité de l'être à certains égards. Mais si, par la modération de son esprit et par la sagesse de son caractère, nous n'en pouvions pas avoir de plus désirable, surtout par rapport à un roi jeune et sur lequel il avoit encore quelqu'empire, il ne faut pas croire que son génie ni ses connoissances pussent remplir la sphère de sa place.

M. de Fréjus n'avoit aucune idée du commerce, ni de la marine, et c'étoit peut-être par là qu'il s'étoit montré moins suspect à l'Angleterre. Il avoit passé sa vie à Paris et à la cour, dans la grande compagnie. Paris est la capitale du royaume, ou plutôt, Paris est tout le royaume, situé au milieu des terres et loin des mers qui l'environnent : aussi, nulle idée de marine, ni rien qui en rappelle l'idée. En vain, Louis XIV et Colbert avoient-ils tenté, et étoient-ils parvenus à ressusciter cette partie morte de l'administration. Rien de si grand, rien de si heureux que leurs succès : Brest, Rochefort, Toulon, Dunkerque, le Hâvre-de-Grâce devenus des ports et des arsenaux célèbres ; l'établissement des gardes marines, etc., l'éclat de ces établissements devint réel, et nos flottes avoient

repris ou partagé l'empire des mers usurpé. Mais c'étoit forcer la nature : c'étoit vouloir rendre les françois marins, ce qu'ils n'avoient jamais été. Le moindre accident pouvoit détruire ce moment de prodige; et c'est ce qui arriva : des malheurs sur la mer en dégoûtèrent; nous crûmes trop aisément que ce genre de gloire n'étoit pas fait pour nous; il nous arriva ce qui étoit arrivé aux romains : c'est qu'après les désastres causés par les carthaginois, ils prononcèrent qu'ils avoient pour toujours renoncé à la mer : on se retourna sur la gloire acquise sur la terre; et le mot de marine ne fut plus prononcé. On suivoit en cela les préjugés de l'éducation; et c'étoit flatterie que de ne plus connoître ces objets. Les hommes du monde les plus instruits connoissoient assez les intérêts du continent; et c'étoit la science du temps, quand M. de Fréjus entra dans le monde; il n'étoit plus question de port de mer, de colonies, de marine, de commerce : c'étoient des ouï-dire; on méprisoit ce qui n'étoit plus à la mode. On avoit entendu parler de batailles navales : c'étoient des monstres de puissance qui n'étoient que de la vanité; mais on n'imaginoit seulement pas que cela dût influer dans le gouvernement, bien loin d'en être le premier mobile. Voilà l'éducation du cardinal et de presque tous ceux de son temps. M. Colbert étoit mort. Aussi, M. de Fréjus auroit-il voulu supprimer les dépenses de la marine et n'avoir point de vaisseaux : tout au plus laisser agir les armateurs pour leur compte. De faux raisonnements s'efforçoient, par flatterie ou par ignorance, de prouver que la France se suffisoit à elle-même; que c'étoit aux autres nations à la venir chercher, et qu'elle n'avoit qu'à les attendre. M. de Maurepas, secrétaire-d'État de la marine, fatiguoit en vain le ministre par des représentations trop frappantes,

et importunoit, à force de vérité. M. de Fréjus vouloit croire que c'étoit jalousie de ministre qui cherchoit à faire valoir sa partie, et ne croyoit pas un mot de l'importance, ni de l'extrémité où étoit cette portion du gouvernement. Le cardinal est mort sans le savoir : nous sommes restés pour l'apprendre. En moins de vingt ans, l'Angleterre, en nous dépouillant de nos possessions, a profité de plus de quatre cents millions. L'amiral Anson a commencé à s'exercer sur l'Espagne ; la prise de Louisbourg a suivi ; les Indes occidentales enlevées ou dépouillées, etc. Ce qui est plus extraordinaire, ce qui est digne de compassion, et ce qui bannit toute espérance, c'est que les seuls vengeurs que nous eussions sur la mer, nous les avons traités de criminels. La Bourdonnais, vainqueur de Madras, d'où il enleva des richesses immenses aux Anglois, nous l'avons mis à la Bastille. Dupleix défend Pondichéry ; il finit par être remplacé par des misérables qui vendent aux Anglois cette place, l'établissement de tout notre commerce, et en qui finit notre compagnie des Indes. On ajoute l'injustice à la maladresse : on dépouille Dupleix de tous ses biens, sans l'entendre, ni sans le juger : ce malheureux ne trouve sa justification que dans le bien général de la nation, et qu'en voyant de loin les flammes d'une capitale dont on lui a arraché la défense.

J'ai déjà dit et je le répéterai encore, que je ne suis point l'ordre des temps dans ces mémoires.

En 1731, le Pape donna le *Pallium* à l'évêque de Marseille. Toute l'Église attendoit une plus grande récompense des travaux apostoliques de M. de Belzunce, surtout dans le temps de la peste, et on ne doutoit pas qu'il ne fût cardinal. M. le marquis de Neuville en étoit si assuré qu'il donna mille écus une fois payé à M. le marquis

de Castelmoron, frère de ce prélat, à condition de lui rendre le double, quand M. de Belzunce seroit cardinal. C'étoit une chose comique que de voir les craintes de M. de Castelmoron d'apprendre que son frère fût cardinal, quoiqu'il le désirât sincèrement : mais les deux mille écus lui faisoient peur. C'étoit aussi une plaisante folie à M. de Neuville qu'une pareille gageure.

CHAPITRE XV.

Maladie de l'auteur. — Le vœu de madame de Castelmoron et de madame d'Arpajon. — Portrait et mort de madame de Castelmoron. — Les voyages aux Eaux de Plombières. — Excursion à Lunéville. M. de la Galaisière. — Excursion à Langres. Mgr Grillon, archevêque de Narbonne. — Excursion à Strasbourg. Le prêteur Glinglin. — Excursion en Suisse. M. de Paulmy. — Cirey. Madame du Chastelet et Voltaire. — Mort de Philippe V. Anecdotes sur ce prince. — Madame des Ursins convoite le trône d'Espagne. Son manège déjoué. — Elle se décide à remarier le roi avec la princesse de Parme. — Le chevalier Dubourg et ses aventures romanesques. — Arrivée de la princesse de Parme. — Arrestation et disgrâce de madame des Ursins.

En 1735, je tombai bien malade d'une colique de foie: Silva m'envoya à Plombières, où je fis quatre voyages, parce que j'eus des rechutes. Une de ces rechutes fut pour moi une époque bienheureuse et dont j'aurois dû profiter encore mieux que je n'ai fait. Silva étoit mort, et j'avois choisi Fournier pour mon médecin. Toute ma famille rassemblée attendoit avec douleur mon dernier moment. Madame de Castelmoron, mon amie la plus ancienne et la plus fidèle, et madame d'Arpajon, ma belle-sœur, en profitèrent et prirent ma parole que si Dieu me rendoit la santé, je ferois une confession générale : ce que je fis dès que j'en eus la force. C'est bien ici l'occasion de répandre mon cœur et de faire connoître une

personne digne de l'estime et de l'attachement de tous ceux qui font cas de la vertu : (1)

Madame de Castelmoron a été, depuis quarante ans, l'objet principal de ma vie. Elle a éprouvé toutes les différentes situations où je me suis trouvé par le sentiment de la plus sincère amitié. Elle a ressenti mes joies, elle a partagé mes peines, elle a été mon asile dans mon ennui, dans mes chagrins; elle a adouci mes douleurs dans des maladies aiguës que j'ai éprouvées : je serois seul, sans elle, dans le monde. Je n'ai point connu d'âme plus raisonnable, d'esprit plus solide, de jugement plus sain; son cœur ne respire que pour ses amis : aussi n'en a-t-elle point qui l'aime médiocrement. Elle se compte pour rien et ignore l'exigeance; sans envie, sans jalousie, sans prétention, elle ne vit que pour les autres. Jamais je n'ai pris de parti sans son conseil; ou si j'ai manqué de la consulter, je m'en suis repenti. Sa santé délicate m'inquiète à tous moments : mais si son corps est foible, son âme est courageuse. Tous les genres de malheurs elle les a éprouvés, toujours sans se plaindre et avec une patience qui tromperoit tout autre que ses véritables amis... Ah! mon Dieu! quand j'écrivois ce portrait qui m'auroit dit que j'étois si près du plus grand malheur de ma vie! Madame de Castelmoron est morte le 3 novembre, jour de Saint-Marcel, 1761. Je l'avois quittée la veille, à minuit; je venois d'envoyer savoir de ses nouvelles à neuf heures du matin : elle m'avoit fait dire qu'elle se trouvoit assez bien; elle venoit de dicter une lettre fort gaie à sa fille, l'abbesse de Caën, lorsque, tout-à-coup, vers les onze heures, on vient me chercher, en me disant qu'elle

(1) Je n'ai écrit ce portrait qu'en 1761.

avoit perdu connoissance. J'y cours, je la trouve sans espérance, nul signe de vie, nul sentiment.... Elle vécut jusqu'à onze heures du soir. Elle avoit fait ses dévotions la veille. Son confesseur, le curé de Saint-Roch qui ne la quitta point, me dit qu'il alloit prier Dieu pour elle, ou plutôt lui demander son intercession : car il la regardoit comme une sainte. Tout est fini pour moi : il ne me reste plus qu'à mourir....

Je reprends les faits :

Il fut donc résolu que j'irois à Plombières. On prend deux saisons d'eaux; et pendant les intervalles, on sort de Plombières pour changer d'air. J'allai, la première fois, à Lunéville : M. de la Galaisière m'y reçut très bien et j'eus l'occasion de le connoître. Il n'y a qu'heur et malheur; et cet homme étoit fait pour les grandes places. Il avoit contre lui trop de hauteur; et d'avoir révolté les Lorrains en faisant tomber toutes les grâces sur sa famille. Je remets à parler du prince qui régnoit en Lorraine, le modèle de tous les princes.

Dans ma deuxième course, j'allai chez M. l'évêque de Langres, Saint-Seran : c'est un brave gentilhomme; j'y connus l'archevêque de Narbonne, Grillon, le plus aimable, avec la plus belle figure, le plus malpropre et le plus paresseux, le plus spirituel et l'un des plus instruits parmi les membres du clergé.

Dans un troisième voyage, j'allai à Strasbourg avec madame d'Argenson. Le malheureux prêteur nommé Glinglin nous reçut dans sa petite maison d'Alkirck avec une magnificence de souverain. On prétendoit que c'étoit aux dépens de la ville; et il finit par être recherché et par mourir en prison, quoique justifié par un arrêt du Parlement de Grenoble, qui avoit été commis pour lui faire son procès.

Enfin, dans un quatrième voyage j'allai en Suisse, voir M. de Paulmy, qui y étoit alors ambassadeur. C'étoit un devoir que je rendois à son oncle M. d'Argenson, mais qui devint bientôt personnel au neveu. Je ne sais pas quelle fortune lui est réservée ; mais ce que je sais, c'est que toutes les plus grandes places peuvent lui convenir. Il est préparé dans tous les genres : on n'a jamais rassemblé tant de connoissances diverses et toutes approfondies. Il a une mémoire admirable; ses voyages en Italie et en Allemagne ont été autant d'études qu'il a faites. Il a voyagé comme voyageoient autrefois les grecs, dans le temps qu'il n'y avoit point de livres. Il séjournoit dans chaque ville où il trouvoit une école de droit public; monuments historiques, histoire naturelle, curiosités, rien ne lui échappoit. Il fut connu d'un grand prince qui s'honoroit alors de notre alliance et dont il emporta l'estime. Il avoit des défauts; car il faut les avouer : une contenance mal assurée, une modestie qui lui venoit de manque d'usage; car d'ailleurs il étoit mieux que modeste : il étoit simple; un embarras dans toute sa personne qui ne cessoit que quand il parloit de choses sérieuses; et on n'en parle pas à tous moments. Il fut nommé à l'ambassade de Suisse, d'où il a emporté les regrets de la nation. Ensuite rappelé pour être adjoint dans le ministère de la guerre à M. son oncle, auquel il succéda, lors de sa disgrâce, il ne resta pas longtemps en place. Il prit son parti et donna sa démission pour qu'on ne la lui demandât pas. Le Roi le garda dans son conseil, dont il s'abstint bientôt après, ainsi qu'avoient fait MM. de Saint-Séverin, de Puysieux, de Séchelles, Moras et Rouillé : enfin il vient d'être nommé (1759) à l'ambassade de Pologne.

J'aurois pu raconter, lorsque j'ai parlé de mes voyages

aux Eaux de Plombières, que j'avois passé par Cirey, où madame du Chastelet et Voltaire m'avoient fort invité. Je les trouvai seuls, et un Père minime en tiers, grand géomètre et professeur de philosophie à Rome. Si l'on vouloit faire un tableau à plaisir d'une retraite délicieuse, l'asile de la paix, de l'union, du calme de l'âme, de l'aménité, des talents, de la réciprocité de l'estime, des attraits de la philosophie, jointe aux charmes de la poésie, on auroit peint Cirey. Un bâtiment simple et élégant, de rez-de-chaussée, des cabinets remplis de mécaniques et d'instruments de chimie, Voltaire dans son lit commençant, continuant, achevant des ouvrages de tous les genres.... J'en partis; et à peine arrivé à Plombières, j'y reçus de Voltaire cette épître charmante :

O Déesse de la santé, etc.

que je garde aussi précieusement que bien d'autres qui m'ont tant honoré, du Pape, du roi de Pologne, du roi de Prusse, etc.

Pour finir l'article de mes voyages à Plombières (car je ne suis pas l'ordre des années), nous apprîmes en 1746, dans la même semaine, la mort de la première dauphine et celle du roi Philippe V, son père. On la lui cacha, et elle mourut sans savoir la mort de son père. La mort de ce prince me rappelle des faits que l'on sera bien aise de trouver ici. Je n'écris que ce que j'ai vu par moi-même ou ce que je crois savoir par des voies sûres.

Je vais donc raconter ce qui se passa à Madrid, depuis la mort de Marie-Louise de Savoye, première femme de Philippe V, morte à Madrid dans sa vingt-sixième année, le 14 février 1714, avec les justes regrets d'une nation qui pleuroit une héroïne, jusqu'au deuxième mariage de

ce prince avec la princesse de Parme, le 24 décembre de la même année.

Quand il eut perdu sa première femme, princesse bien digne de vivre et qui mourut dans le moment où elle pouvoit espérer de jouir en paix d'une couronne qu'elle n'avoit possédée que dans le trouble et les alarmes, madame des Ursins se trouva là seule à la cour d'Espagne en qui le Roi eût confiance. Il passoit les journées avec elle. Il ne voyoit qu'elle. Les vues de cette femme osèrent s'élever jusqu'à l'épouser. Elle avoit conservé auprès de lui toutes les jeunes caméristes qui le servoient du vivant de la feue Reine : car alors, comme il ne quittoit pas la Reine, ces caméristes les servoient tous deux. Mais il étoit assez bizarre que de jeunes filles continuassent d'être auprès de sa personne. C'étoient elles, le matin, qui lui donnoient sa robe de chambre et qui assistoient à son lever. La vue de madame des Ursins étoit d'empêcher par là que le Roi ne fût environné de seigneurs qui s'emparassent de son esprit par l'habitude d'être toujours avec lui, et d'entretenir le Roi dans une espèce de mollesse, dont elle espéroit enfin profiter. Sitôt que le Roi étoit habillé, il passoit chez madame des Ursins dont l'appartement joignoit le sien. Elle avoit ainsi disposé les logements depuis la mort de la Reine. Le Roi la trouvoit dans son lit; et cette femme âgée de près de soixante ans, étoit si bien conservée et si fraîche, et employoit tant d'art, tant de goût et tant de magnificence pour paroître avec avantage, que ce n'étoit point une entreprise téméraire à elle d'oser se flatter de plaire à un prince qui avoit plus de tempérament que de délicatesse, et sur qui l'habitude et l'occasion feroient le même effet que les charmes et la jeunesse qui manquoient à madame des Ursins. Quand le Roi étoit arrivé,

il s'asseyoit au chevet du lit; on lui servoit le chocolat qui étoit le mieux fait qu'il eût jamais pris, on l'entretenoit de toutes les petites nouvelles de la ville; mais surtout de celles de la cour de France, dont madame des Ursins avoit grand soin d'être instruite, et qui amusoient le Roi une grande partie de la matinée.

Madame des Ursins n'étoit pas en peine de son crédit actuel : mais il falloit qu'il durât, et elle regardoit comme un bien léger avantage celui de plaire au Roi, si elle ne s'assuroit pas de lui pour toujours. Il étoit dévot ; il lui falloit une femme; madame des Ursins étoit tout aussi aimable qu'il falloit pour cela : mais c'étoit une étrange proposition à faire à un Roi d'Espagne, que d'épouser une dame de sa cour qui, à la vérité, étoit de bonne maison, mais qui n'étoit pas princesse. L'exemple de Madame de Maintenon soutenoit quelquefois sa vanité et lui faisoit croire que ses prétentions n'étoient pas une chimère.

Cependant le Roi s'amusoit chéz elle; aux choses d'amusement succédoient les affaires pour lesquelles elle avoit toute sa confiance : rien ne se faisoit dans le royaume que de son consentement et par ses conseils. Elle gouvernoit, mais elle ne régnoit pas. De temps en temps, elle parloit au Roi de se remarier; elle lui faisoit sentir que c'étoit une nécessité absolue pour lui; qu'un roi n'a de véritable et sûr confident que sa femme, parce qu'elle n'a d'autres intérêts que les siens; qu'à la vérité, un second mariage pouvoit entraîner quelques inconvénients, quand il y avoit des enfants d'un premier lit; mais qu'il étoit aisé de les prévenir, en épousant une femme qui ne lui en donneroit point. Sur cela, elle parcouroit tout ce qui étoit à portée dans l'Europe de prétendre à une si auguste alliance. Elle lui passoit en

revue toutes les vieilles princesses qu'il pouvoit choisir. Il étoit aisé de trouver à chacune une raison d'exclusion. Mais cela n'étoit plus facile, quand le Roi s'avisoit d'en nommer de jeunes et jolies. Un prince plus pénétrant encore que Philippe V, ne pouvoit guères s'aviser que madame des Ursins parlât pour elle. Aussi le Roi n'en avoit-il pas le moindre soupçon. Comment faire pour lui en donner l'idée?

Un matin qu'il entra dans sa chambre, elle eût l'air de cacher quelques papiers qui étoient sur son lit. Le Roi parut curieux de savoir ce que c'étoit qu'elle ne vouloit pas lui montrer; elle se défendit de le lui dire, et il n'insista pas beaucoup. Il demanda ce qu'il y avoit de nouveau; et voulut, à l'ordinaire, causer des nouvelles de France, qui faisoient la matière de leur conversation. Madame des Ursins affecta de l'embarras; cela parut singulier au Roi; il la pressa; elle se défendit; et enfin ne pouvant plus résister: « Tenez, » lui dit-elle, en lui jetant les papiers qu'elle avoit serrés : « voyez les belles choses que l'on dit à Paris. » Le Roi lut et trouva que l'on y parloit de son mariage avec madame des Ursins. C'étoit là un moment bien décisif et bien intéressant pour une femme si ambitieuse. Elle observoit le Roi qui rougit et qui, en lui rendant les papiers, lui dit: « En effet, voilà d'étranges nouvelles. » Il se leva, sortit de sa chambre et n'y revint pas le lendemain.

Madame des Ursins ne songea plus, de ce moment, qu'à lui choisir une femme. Le comte d'Albert étoit alors à Madrid; il proposoit la princesse de Bavière; et madame des Ursins écoutoit, en même temps, et ses propositions et ses galanteries. Mais l'abbé Alberoni prenant une voie plus sûre pour déterminer une volonté qui ne donnoit à l'amour que ce que l'ambition

ne vouloit pas, lui fit sentir combien il lui importoit de donner au Roi une femme qui lui dût tout, qui n'eût quasi pas de parents dans l'Europe, qui fût à sa merci en Espagne, et dont la famille ne pût influer en rien dans les déterminations des affaires. C'étoit faire le portrait de la princesse de Parme ; et madame des Ursins crut ne pouvoir faire un meilleur choix. La négociation s'entâme ; on comprend aisément qu'elle ne devoit pas être difficile ; et en effet le mariage fût bientôt arrêté !

Il y avoit alors en Espagne un Irlandois nommé le chevalier du Bourgck : il avoit suivi le roi Jacques en France, où il se maria. Il avoit voyagé en Italie, et étoit envoyé ou chargé d'affaires par le roi son maître, à Madrid. Il portoit l'ordre de Saint-Jacques. C'étoit un homme de tous les pays. Madame des Ursins l'écoutoit volontiers.

Je m'interrompts pour raconter les malheurs de sa famille : ils sont intéressants.

Le chevalier Tobias Bourgck étoit Irlandois, issu d'une famille distinguée dans la noblesse. La cour de France l'envoya en Espagne en 1705 avec le titre d'envoyé du roi d'Angleterre (le Prétendant). En 1715 il fut nommé envoyé extraordinaire d'Espagne auprès du roi Suède, Charles XII.

Alors sa femme, qui étoit en France, s'embarqua au port de Cette, pour l'aller trouver en Espagne, avec son fils et sa fille. Madame du Bourgck étoit fille du marquis de Varennes, lieutenant-général. Elle s'embarqua donc le 23 octobre 1719, emmenant avec elle M. son fils, mademoiselle sa fille, M. l'abbé du Bourgck, prêtre ; M. Arthur, gentilhomme irlandois, et six domestiques, savoir : quatre femmes et deux hommes.

Le 25 du même mois, la tartane fut prise, entre Palamos et Barcelone, par un vaisseau algérien ; mais la

comtesse ayant montré son passeport de la cour de France, le capitaine corsaire l'assura qu'il ne lui seroit fait aucun tort. Elle lui fit présent de sa montre, et le pria de la laisser avec sa suite dans la tartane, ce qu'il lui accorda; il prit seulement les matelots génois à son bord, mit huit Turcs dans la tartane pour faire la manœuvre; et la faisant remorquer par son vaisseau, il prit la route d'Alger. Mais la furieuse tempête des 28, 29 et 30 obligea ce capitaine corsaire à couper le câble de remorque, et la tartane étant alors séparée, alla au gré des vents échouer sur les côtes de ce royaume, entre Gidgery et Bougia, dans un pays habité par les Mores qu'on appelle *Cabaïlles* (1). Ce sont les plus cruels, les plus barbares et les plus inhumains de l'Afrique.

La tartane donna bientôt contre un rocher où elle se brisa. Les Mores, qui étoient sur le bord de la mer, se jetèrent aussitôt à la nage pour en attraper les tristes débris, et laissèrent périr madame la comtesse, son fils âgé de huit ans, trois femmes de chambre et le sieur Arthur. Les Turcs ayant crié aux Mores que madame du Bourgck étoit une grande princesse de France, ces barbares eurent encore le temps de sauver la vie à mademoiselle sa fille, au prêtre, à une femme de chambre et aux deux domestiques qu'ils dépouillèrent nuds à la réserve de mademoiselle du Bourgck. Ils les conduisirent ensuite dans des montagnes affreuses avec une dureté inconcevable. Ils firent porter mademoiselle du Bourgck par le prêtre, en le faisant marcher à grands coups de bâton. Lorsqu'ils furent arrivés au haut des montagnes,

---

(1) Ce sont les Kabyles d'aujourd'hui.

(Note de l'éditeur.)

ils donnèrent à chacun un morceau de mauvais linge pour couvrir leur nudité, après quoi on les sépara. On mit dans une cabane mademoiselle du Bourgck, qui étoit toute morfondue et à demi-morte par ses habits mouillés, avec le prêtre et le cuisinier; et dans une autre, la femme de chambre et le domestique. On leur donna pour souper un morceau de pain de sarrasin, cuit sans levain, et ils couchèrent à plate terre.

Le lendemain tous les Mores du canton s'assemblèrent pour tenir conseil sur ce qu'on devoit faire de ces chrétiens. Les uns étoient d'avis qu'on les fît brûler; les autres qu'on leur coupât la tête s'ils n'embrassoient pas la foi de Mahomet. Ces furieux saisis alors de cet esprit de fanatisme, prirent plusieurs fois mademoiselle du Bourgck par les cheveux pour lui trancher la tête. Il n'est assurément pas naturel à une personne de son âge de conserver la fermeté et le courage qu'elle témoigna dans cette occasion si effrayante. Elle leur dit avec confiance qu'elle ne craignoit ni leurs menaces, ni la mort même, qu'elle étoit prête à recevoir plutôt que d'abjurer sa religion. Elle exhortoit en même temps ses compagnons à suivre son exemple. Ces barbares, touchés peut-être de compassion ou surpris de la résolution de cette jeune héroïne, se séparèrent sans exécuter leur dessein. Comme elle vit ceux de sa suite dans une consternation qui ne se peut exprimer, elle ne cessa de les affermir par l'espérance de quelque secours du ciel. En effet, la Providence permit qu'elle remarquât dans sa cabane, le coffre d'une femme de chambre que les Mores avoient tiré de la mer. Mademoiselle du Bourgck l'ayant ouvert, y trouva heureusement une écritoire et du papier. Elle en profita et écrivit en même temps une lettre remplie de raison et de bon sens au consul d'Alger. Elle y fait le

récit de leur embarquement à Cette, avec passeport de S. A. S. Monseigneur le duc Régent; de la prise de la tartane; de leur naufrage; de la mort de sa mère, de son frère et des autres. Elle lui dépeint le déplorable état où elle est réduite; jusque là qu'elle servoit de pâture aux vermines dont les Mores sont infestés. Elle le conjure de la délivrer au plus tôt de toutes ces horreurs, en l'envoyant chercher, et de lui faire toucher de l'argent pour payer sa rançon, quoique, dit-elle, comme Françoise munie de passeports de France, elle croit en devoir être exempte; mais comme elle ne sait pas en quelles mains elle est, elle le prie de ne point oublier cet article.

Il s'agissoit de trouver quelqu'un à qui l'on pût sûrement remettre cette lettre. Par bonheur, un Turc de Gidgery ou de Bougia, qui se rencontra par hasard au même endroit, voulut bien s'en charger pour la donner au marabout de Bougia, qui est dans une extrême vénération et en odeur de sainteté parmi les Mores de tout ce pays-là, jusqu'au point que quand les pauvres demandent l'aumône, c'est moins au nom de Dieu qu'en celui du marabout. Cet homme envoya d'abord un exprès par terre à Alger avec la lettre de mademoiselle du Bourgck; en date du 4 novembre. Le consul l'ayant reçue le 24 du même mois, la communiqua aussitôt à M. l'envoyé qui, sans perdre un moment de temps, se rendit auprès du Dey, et lui parla dans les termes les plus forts et les plus efficaces. Le Dey lui répondit que ces Mores ne reconnoissoient pas sa domination, et que tout ce qu'il pouvoit faire étoit de donner des ordres très-pressants aux agas de Gidgery et de Bougia, et aux grands marabouts de ces deux places, pour retirer par toutes sortes de moyens cette demoiselle et sa suite des mains

de ces barbares. Les lettres furent expédiées d'abord, et le même jour M. Dussault fit mettre à la voile un bâtiment françois qui étoit dans le port, et sur lequel l'interprète de la maison du Roi s'embarqua pour porter ces lettres aux agas et marabouts. Ils ne les eurent pas plutôt reçues, qu'ils montèrent à cheval et se transportèrent sur une montagne fort escarpée, à sept journées de Bougia. Ce pays est la contrée des lions et des tigres de la Barbarie.

Pendant tout cet intervalle, mademoiselle du Bourgck et ses compagnons de malheur étoient dans des alarmes continuelles, croyant chaque jour être arrivé à leur dernière heure. Elle a vu plusieurs fois le sabre nu sur sa tête et sur son col, sans s'ébranler, ni s'épouvanter. Les autres se sont vu la tête sur le billot, prêts d'être immolés. Cette vie a duré près de six semaines, n'ayant souvent que des feuilles d'herbes crues pour nourriture.

Mademoiselle du Bourgck auroit à la fin perdu la vie, si le chef des Mores, qui vouloit la garder pour la donner à son fils, âgé de quatorze ans, n'eût empêché l'exécution.

Plusieurs autres Mores des plus puissants, malgré leur férocité naturelle, furent ses concurrents; peu s'en fallut qu'ils ne se divisassent entr'eux pour faire valoir leurs prétentions en faveur de leurs fils. Ils étoient même convenus, par je ne sais quelle raison, de couper la tête à tous les gens de la suite de cette jeune demoiselle, afin, apparemment, que celui à qui le sort la donneroit pût en être le possesseur avec plus de sûreté. Ce fut pendant cette dispute de partage, qui auroit pu être à la fin fatale à mademoiselle du Bourgck, que parurent fort à propos les grands Marabouts.

La vénération extrême que ces montagnards ont pour ces chefs, au devant desquels ils allèrent, fut ce qui con-

tribua le plus à tirer cette demoiselle et les quatre personnes de sa suite des mains de ces furieux. Ce ne fut cependant qu'après bien des difficultés qu'ils consentirent à abandonner leur projet: et il ne falloit assurément pas moins que l'autorité de ces envoyés pour les obliger à s'en dessaisir: et quoique ces barbares aient encore exigé 1300 piastres, on doit néanmoins regarder comme une espèce de miracle qu'ils aient bien voulu les remettre à ce prix en liberté.

Aussitôt que les Marabouts les eurent en leur possession, ils reprirent au plus vite, avec cette petite troupe infortunée, le chemin de Bougia, où ils arrivèrent le 9 décembre après beaucoup de peines et de fatigues. Le 10, mademoiselle du Bourgck et sa suite, après avoir remercié leurs libérateurs, s'embarquèrent sur le vaisseau françois qui les attendoit dans ce port, et, le 12, ils débarquèrent à la pointe du jour à Alger. M. le consul n'en fut pas plutôt informé qu'il alla avec empressement recevoir mademoiselle du Bourgck, et lui donna toutes les marques possibles de tendresse et de considération. Son premier soin fut de conduire cette demoiselle à la chapelle, où il fit chanter un *Te Deum* en actions de grâces d'une délivrance si miraculeuse. Il la fit changer sur le champ d'habits et en donna également à tous ceux de sa suite. Il la conduisit lui-même à bord de son vaisseau jusqu'à Tunis, d'où il la fit ensuite passer avec sûreté jusqu'à Marseille, où elle arriva, après de nouvelles traverses, au premier mars mil sept cent vingt.

Je reviens à mes mémoires et à ce qui regarde madame des Ursins par rapport à du Bourgck, en priant le lecteur de m'excuser sur ma longue digression en faveur de la singularité de ses aventures.

Un jour qu'il étoit à la table de madame des Ursins avec

bien du monde, il jeta quelques propos qui embarrassèrent madame des Ursins, et qui paroissoient une critique du mariage qu'elle projetoit. Madame des Ursins laissa tomber cette conversation, mais dès que l'on eut dîné, elle demanda à du Bourgck ce qu'il avoit voulu lui faire entendre. Du Bourgck lui dit franchement qu'elle alloit faire pour elle la plus grande sottise du monde; que la princesse de Parme étoit un esprit aigre et dangereux, qu'elle ne gouverneroit pas comme elle se l'imaginoit, et qu'elle pourroit fort bien lui ôter la confiance du Roi, si elle ne faisoit pis.

La peur prit à madame des Ursins, et dans le moment elle songea à rompre le mariage. Il s'agissoit d'envoyer un courrier qui pût arriver assez promptement pour empêcher d'agir le cardinal qui étoit chargé de faire la demande. Elle écrivit donc à ce cardinal et en même temps elle chargea son courrier d'une autre dépêche pour le cardinal del Giudice, ennemi du cardinal, par laquelle elle l'avertissoit de ses intentions, pour qu'il les secondât. Le courrier trouva, en arrivant, que la demande avoit été déjà faite, ou plutôt on cacha le courrier et l'on fit sur-le-champ la demande. Pendant ce temps-là, l'abbé Albéroni effaçoit, ou plutôt essayoit d'effacer, les soupçons et les craintes de madame des Ursins. L'affaire étoit bien avancée. Après tout, les défiances qu'on avoit voulu lui mettre dans l'esprit, pouvoient avoir été dictées par l'intérêt et n'être pas fondées. Enfin, par cette fatalité qui amène nécessairement les évènements, madame des Ursins se laissa entraîner, et la princesse de Parme se mit en chemin.

On avoit fait part au roi de France de ce mariage. L'obscurité de cette alliance ne réveilla point la politique de ce prince, à qui ce choix parut trop ordinaire pour

mériter d'examiner s'il pouvoit avoir quelque influence dans les affaires; et d'ailleurs le roi étoit fatigué d'entendre parler des affaires de cette couronne, qui, depuis longtemps, ne lui donnoit que des chagrins. Ainsi il ne s'opposa point aux vues de l'Espagne, et M. de Saint-Aignan fut envoyé à Tarbes, au devant de la princesse, pour lui porter les présents accoutumés.

Cependant madame des Ursins n'étoit pas rassurée sur ses craintes. Il lui restoit toujours au fond de l'âme ce pressentiment qui avertit du malheur sans le prévenir. Elle envoyoit courriers sur courriers à la princesse de Parme pour tâcher de trouver dans les réponses qu'on lui apporteroit, de quoi s'instruire sur ce qu'elle en devoit attendre, et sur la conduite qu'elle devoit tenir; aucun de ces courriers ne revenoit. La princesse les gardoit tous, et s'avançoit toujours vers Madrid. M. de St-Aignan, qui l'avoit jointe, et qui n'étoit chargé que d'un compliment, ne la voyoit que pour lui faire sa cour; mais il étoit trop pénétrant pour ne pas s'apercevoir des mouvements qui se passoient, et bientôt il lui vint des soupçons sur le crédit de madame des Ursins, dont il n'avoit, à la vérité, aucun usage à faire, et qu'il garda pour lui. Le roi de France lui avoit permis d'aller jusqu'à Madrid; il y devança la princesse, et rendit compte au roi de sa mission auprès d'elle.

Madame des Ursins se préparoit à aller au-devant de la nouvelle Reine; bien des gens lui conseilloient de ne point quitter le Roi : elle ne les crut point. Elle se mit en marche et s'avança jusqu'à trois journées de Madrid.

La Reine arrive enfin à Quadraqué. Madame des Ursins se trouva à la descente de son carrosse. Elle lui fait des reproches honnêtes sur ce qu'elle s'est fait attendre; elle lui parle de l'impatience du Roi et tâche de l'entretenir

pendant qu'elle monte les degrés pour se donner une contenance aux yeux de cette petite cour, et s'attirer quelques paroles de la part de la Reine, qui avoit un air froid et sérieux, qui ne répondoit que des mots courts et secs et ne cherchoit point du tout à la rassurer. On arrive à l'appartement; les portes se referment dès que la Reine et madame des Ursins sont entrées. On entend sur-le-champ leurs voix s'élever avec violence, et la Reine reparoit à la porte, pour demander où étoit celui qui commandoit les gardes, à qui elle donne ordre d'arrêter madame des Ursins.

On peut juger de la surprise de ce moment. Une princesse étrangère, qui n'a point encore vu le Roi qu'elle doit épouser, et qui donne ordre d'arrêter un premier ministre; car madame des Ursins l'étoit. La Reine vit l'embarras du commandant et lui demanda s'il n'étoit pas là pour lui obéir. L'officier lui répondit qu'il n'hésiteroit pas à exécuter ses ordres, mais qu'il prenoit la liberté de les lui demander par écrit. Elle écrivit l'ordre d'emmener, sur-le-champ, madame des Ursins et de la faire marcher avec le plus de diligence possible, pour la reconduire en France. Il faut remarquer que l'on étoit au mois de décembre.

Madame des Ursins s'embarqua; la princesse de Parme se met à sa toilette; elle soupe; et, sans avoir l'air du tout occupé de ce qui venoit de se passer, elle dormit avec la plus grande tranquillité du monde.

On a prétendu que l'abbé Albéroni lui avoit apporté une permission du Roi pour exécuter tout ce qui venoit de se passer, et que dans la lettre qu'il écrivoit, il lui mandoit que jamais ils ne seroient tranquilles, si cette femme restoit à la cour. Cependant, ce fait est contredit par ce qui se passa à Madrid dans le même temps, où,

dès que le Roi eut reçu la nouvelle de l'exil de madame des Ursins, il envoya un courrier pour donner ordre de l'arrêter où il la trouveroit; il est vrai que cet ordre ne tint pas longtemps. La princesse arriva à Madrid le 24 décembre, à trois heures après midi. Le Roi, fort paré, vint au-devant d'elle; on les maria; ils restèrent enfermés jusqu'au lendemain à pareille heure; et il partit uu nouveau courrier pour donner ordre que madame des Ursins continuât sa route.

CHAPITRE XVII.

Mort du marquis de Castelmoron ; quelques détails sur sa famille. — Mort de Frédéric-Guillaume, père du Grand Frédéric. — Les beaux soldats du roi de Prusse. — Le Grand Frédéric franc-maçon. — Le Jubilé académique de Fontenelle. — Vers composés par ce dernier à l'âge de quatre-vingt-douze ans. — Paroles grâcieuses de la Reine à Fontenelle, à l'occasion de ces vers. — Fontenelle riposte par un quatrain. — Étude sur Fontenelle et ses écrits, par le président Hénault. — La comédie de société. — *Zoïde.* — *L'homme du bel air ; le Jaloux de lui-même* et *la Petite Maison.* — Les principaux acteurs. — Joli mot de madame de Rochefort. — Pont de Vesle. — Mot de mademoiselle de Flamarens sur M. de Forcalquier. — Mademoiselle de Luxembourg. — Anecdotes sur M. le comte d'Argenson. — La Reine distingue à Metz le président Hénault, qui lui est présenté sous les auspices de la duchesse de Luynes. — La comédie d'*Epiménide.* — Quatrain du président à la Reine. — Le tableau de Sainte Maranne, et la gravure allégorique de Cochin. — Le Président est nommé surintendant de la Reine. — Portrait de la duchesse de Luynes, et quelques anecdotes à son occasion.

Je perdis en l'année 1739 un de mes meilleurs amis, le marquis de Castelmoron. Nous vivions beaucoup, ma femme et moi, chez son beau-père. M. de Fontanieu, sur-intendant des meubles de la Couronne, et un homme d'une probité reconnue. Sa femme étoit parente de M.

Dodun, contrôleur-général, du même nom que lui : j'ai parlé ailleurs de madame de Castelmoron.

M. de Castelmoron étoit fils de M. le marquis de Belzunce, sénéchal d'Agenois, et d'une sœur de M. le duc de Lauzun. Son frère a été l'évêque de Marseille qui, pendant la peste, a rappelé le souvenir de saint Charles Borromée. Le pape alloit le nommer cardinal quand il mourut: sa sœur étoit abbesse du Ranceray.

Sa maison est originaire de Biscaye, où la branche aînée subsiste aujourd'hui dans la personne du vicomte de Belzunce, maréchal-de-camp, ci-devant colonel du régiment de son nom, et de la première réputation à la guerre.

La branche cadette est alliée aux premières maisons de Gascogne, les Gramont, les Biron, etc., où elle a donné et reçu des filles en mariage.

M. de Castelmoron, lieutenant-général des armées du Roi, et qui, après avoir été capitaine des gendarmes bourguignons, avoit commandé la gendarmerie, a laissé deux garçons et trois filles. L'aînée des filles est abbesse de l'abbaye royale de la Trinité de Caen ; la seconde est morte religieuse, et la cadette a épousé, le 26 mars 1720, M. le comte d'Arcunia, qui étoit veuf de mademoiselle de Sabran. Le second fils a été tué en 1745, et l'aîné, grand louvetier de France et capitaine des gendarmes bourguignons, qui est mort de la petite vérole, n'a laissé qu'un fils dans l'enfance, capitaine dans le régiment de Belzunce. Quelle perte pour cette famille qu'un homme tout jeune, de la plus grande espérance, et déjà pourvu de deux belles charges ! Son fils vient d'épouser mademoiselle de Drosménil, la cadette; l'aînée a épousé le marquis de Noailles, cadet du duc d'Ayen (1763).

L'année 1740 donna un nouveau spectacle à l'Europe.

Frédéric Guillaume mourut à Postdam le 31 mai; il étoit petit-fils du grand électeur, fils du premier roi de Prusse, et le père de Frédéric, roi de Prusse, à présent régnant. Ce jeune prince avoit passé dix ans à Rheinberg, persécuté par son père, prince d'un esprit borné, qui craignoit pour son fils son goût pour les lettres et les sciences, et qui n'avoit de militaire que la recherche ridicule des beaux soldats, dont il ne faisoit aucun usage et qu'il conservoit comme on feroit des porcelaines de Saxe. Il y parut bien à sa mort. Je copierai le fragment d'une lettre écrite alors par le baron de Bielefeld, sous-gouverneur du prince Ferdinand. « Notre armée se met de tous côtés en marche, « j'ai vu partir la plupart des régiments qui composent la « garnison de Berlin; rien n'est si leste, ni n'a l'air si « formidable que ces troupes. Ce seroit dommage que « de si beaux hommes fussent tués. La guerre est du fruit « nouveau pour la plupart de ces guerriers. Lorsque le « dernier ordre pour la marche vint, un vieux capitaine, « qui n'étoit pas sorti de la garnison depuis la paix du « Nord, s'écria en se grattant la tête : *encore marcher!*

« Je vous avoue que je suis fort curieux de voir ce que « fera notre armée, si tant est qu'elle en vienne à des « combats sérieux. Presque tous nos soldats sont levés « ou par force ou par adresse, et il y en a très peu qui aient « jamais vu le feu. Je me flatte que la discipline et l'a- « dresse dans le maniement des armes répareront les « défauts d'expérience. »

Voilà la pépinière d'où Frédéric a tiré de quoi braver le roi de France, la maison d'Autriche, l'empire et la Russie.

Cette même année, Frédéric avoit eu la pensée de voir la France; il vint même à Strasbourg incognito, il y vit

le maréchal du Bourgck ; je crois que l'on ne s'y prit pas bien ; et il repartit sur le champ.

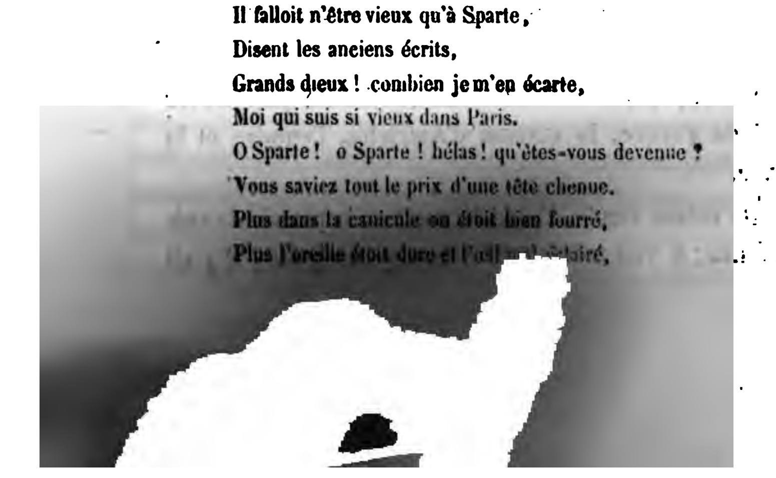
On trouvera peut-être singulier que ce prince, dans les premiers jours de son avènement à la couronne, eût déclaré qu'il étoit franc-maçon, et qu'il *tînt une loge.* Je dois dire en faveur de Frédéric Guillaume, père du roi d'aujourd'hui, que ce n'étoit pas faute de courage qu'il craignoit la guerre : il avoit résolu de se battre en combat singulier contre Georges II, roi d'Angleterre, qu'il haïssoit à la mort et dont il étoit haï de même.

L'année 1741 fut une époque pour l'Académie françoise. M. de Fontenelle nous donna un dîner à tous pour consacrer par ce repas académique la cinquantième année de sa réception. Nous sentîmes encore davantage ce jour là le prix d'être ses confrères. Le cardinal de Polignac y étoit, et mourut l'année d'après. Un héraut, comme aux jeux olympiques, auroit pu s'écrier : « Venez voir ce que « vous n'avez jamais vu et ce que vous ne verrez jamais.» Triste souvenir de la perte d'un si grand homme ! Il est mort en 1757, dans sa centième année. Il étoit né le 11 février 1657.

On sera curieux de trouver ici des vers qu'il fit vers ce temps-là, et une lettre que je lui écrivis :

Vers de Fontenelle à l'âge de 92 ans.

Il falloit n'être vieux qu'à Sparte,
Disent les anciens écrits,
Grands dieux ! combien je m'en écarte,



Moi qui suis si vieux dans Paris.
O Sparte ! ô Sparte ! hélas ! qu'êtes-vous devenue ?
Vous saviez tout le prix d'une tête chenue.
Plus dans la caducité on étoit bien fourré,
Plus l'oreille étoit dure et l'œil mal éclairé,

Plus on déraisonnoit dans sa triste famille,
Plus on épiloguoit sur la moindre vétille,
Plus on cherchoit de flegme à grand peine attiré,
Plus on avoit de goutte ou d'autre béatille,
Plus on avoit perdu de dents de leur bon gré,
Plus on marchoit courbé sur sa grosse béquille,
Plus on étoit enfin digne d'être enterré,
Et plus dans vos remparts on étoit honoré.
O Sparte ! ô Sparte, hélas ! qu'êtes-vous devenue ?
Vous saviez tout le prix d'une tête chenue.

J'envoyai ces vers à la Reine qui en parut très contente, comme on le verra par la lettre suivante que j'écrivis à Fontenelle.

« Voici, Monsieur, la réponse que la Reine a faite à M. le duc de Luynes à qui j'avois envoyé vos vers, pour les lui montrer ; je n'y veux rien changer : « Dites au Président « que j'ai vu avec plaisir les vers qu'il m'a envoyés, et « qu'il dise à Fontenelle de ma part qu'une tête comme « la sienne doit trouver Sparte partout. »

« J'ai répondu à M. le duc de Luynes que je venois de vous mander le témoignage flatteur que la Reine veut bien rendre à vos vers ; que je vous ajoutois qu'un si grand homme ne pouvoit mieux finir que par un éloge qui couronne tous ceux qu'il a jamais reçus, et que les regrets de la postérité s'augmenteroient, s'il étoit possible, quand elle apprendroit combien la Reine jugeoit que vous méritiez de vivre. Mais, Monsieur, une réponse de ma part n'est pas suffisante ; souvenez-vous que vos premiers vers ont été pour une Dauphine (pour la Dauphine de Bavière) et que vous devez vos derniers chants à une Reine qui auroit mérité que vous n'eussiez jamais chanté qu'elle. »

Fontenelle, au lieu de me répondre, vint sur-le-champ m'apporter ces quatre vers :

Je ne me flatte point du tout
De retrouver Sparte partout ;
Mais vous, ô modèle des reines,
Vous trouverez partout Athènes.

Les ouvrages ne se ressentent pas toujours du caractère de leur auteur. Martial disoit :

Lasciva est nobis pagina, vita proba est.

Il n'en étoit pas de même de M. de Fontenelle ; son caractère étoit aussi philosophique que ses écrits. Rien n'altéra la tranquillité de son âme. Il a été attaqué plus d'une fois, sans jamais se défendre ; il s'en remettoit au jugement des hommes sages, et il ne repoussoit les traits qu'on lui lançoit que par l'indifférence. C'est ce qui a rendu sa vie heureuse et tranquille : bel exemple à suivre !

Ses premiers ouvrages ont été de pur agrément. Il a fait des églogues ; on a dit qu'elles n'étoient pas dans le genre, comme si ce genre étoit fixé. Ce sont pourtant les meilleures que nous ayons ; et les églogues de Segrais que l'on ne lit point, mais que l'on estime sur la foi de Despréaux, sont assurément bien médiocres. Il donna l'opéra de *Thétis et de Pelée,* dans un temps bien voisin de Quinault. On a dit que Fontenelle n'avoit pas été poète : qu'on lise son hymne au Destin ; l'opéra de *Thétis* est resté comme un modèle, et auroit fait la fortune de tout autre ; mais il n'en avoit pas besoin.

On sait que M. de Fontenelle a travaillé dans tous les

genres. Je conviendrai, si l'on veut, que tout écrivain qui cherche la grande réputation, doit s'en tenir à ses véritables talents, et que l'universalité est peut-être moins propre à rendre un nom célèbre. Voltaire a bien prouvé le contraire; mais, quoi qu'il en soit, nous y aurions perdu, si les hommes avoient si bien entendu leurs véritables intérêts; on doit souhaiter que les esprits étendus s'occupent et produisent dans plusieurs genres; ils s'exposent peut-être à se voir attaqués par quelque côté; mais si leur réputation n'y gagne pas assez, il y a toujours à gagner pour les autres.

Je trouve à ce sujet, sur la vie de François Baer, une réflexion qui s'applique aux deux grands hommes. « L'u-« niversalité du savoir, moins propre peut-être à rendre « un nom célèbre dans un genre de science, a du moins « cet avantage d'autant plus considérable, d'étendre l'en-« tendement, et d'éclairer l'esprit de tous les côtés. »

Il prit part dans la querelle des anciens et des modernes, c'est-à-dire, qu'il écrivit en passant ce qu'il pensoit sur ce sujet; car cela lui étoit bien égal; de là on concluoit qu'il n'étoit pas savant, et l'on avoit grand tort. Il l'étoit plus ou du moins tout autant que la plupart des partisans des anciens; et un homme d'esprit a dit de lui *qu'il étoit le chef d'un parti dont il n'étoit point.*

Semblable à Socrate, avec lequel je lui trouve beaucoup de ressemblance, il fut le premier, comme dit Cicéron, qui s'avisa de faire descendre la philosophie du ciel, et de l'introduire dans les villes en l'humanisant, pour ainsi dire, et la rendant plus familière. Je dirai encore un mot de sa manière d'écrire.

M. de Fontenelle auroit pu, si l'on veut, être plus simple en s'occupant moins de le paroître. Il auroit pu éviter d'être un peu moins maniéré; c'étoit assez le vice

du temps. Il auroit pu affecter moins un certain apprêt et une trop grande délicatesse qui, quelquefois, diminue la chaleur et la force; il auroit pu être plus en garde contre l'air de paradoxe qu'il se plaît à donner aux vérités, quelque plaisir qui naisse de cette surprise; il auroit pu être moins étudié sur la finesse des tours, plus retenu sur l'abondance des réflexions, quelque justes, quelque exactes, quelque propres qu'elles soient à son sujet. D'un autre côté, il peut lui être arrivé quelquefois de s'être trop rapproché des idées et des expressions familières, pour peindre les grandes choses, et d'avoir trop affecté des images communes et les tours de la conversation ordinaire, pour être mieux entendu, quoique peut-être on pût demander si les hardiesses ne sont permises qu'en faveur de l'exagération et l'enflure; et si elles doivent être bannies du genre opposé lorsqu'elles servent à rendre la vérité plus sensible, en la mettant plus à portée de tout le monde.

Il peut bien y avoir quelque chose de vrai dans ce reproche; surtout quand on ajoute que l'autorité d'un si grand homme étoit d'une dangereuse conséquence pour eux qui écrivoient après lui, et qu'il ne pouvoit manquer d'égarer, parce que cette route est bien difficile à tenir. A la bonne heure : c'est un tort pour les conséquences; mais au moins faut-il convenir que ce sont de ces heureuses fautes dont on ne craint les suites que parce qu'elles invitent les autres à une imitation qui ne peut jamais être exacte; de ces fautes que la critique ne punit que comme les Romains punissoient d'une victoire obtenue contre les règles et contre la discipline ordinaires.

Je ne parle pas de son *Histoire de l'Académie des Sciences*, ni des *Éloges de ses membres*, ouvrage qui ga-

rantit les sciences et les savants de l'outrage des temps.

Je termine cet article en disant, d'après l'intimité dans laquelle j'ai vécu avec lui, que M. de Fontenelle a été l'un des hommes les plus heureux qui aient vécu, et qu'il a dû son bonheur à son bon esprit et à sa raison. Sa mère étoit sœur des deux Corneille; il naquit à Rouen, le 11 février 1657; il vint à Paris pour la première fois en 1687. Il demeura d'abord chez Thomas Corneille, son oncle et son parrain, Cul-de-sac des Jacobins. Il n'y demeura pas longtemps; M. le Haquais, avocat-général de la cour des aides, le prit chez lui : c'étoit son ami le plus intime. Il en sortit pour aller occuper au Palais-Royal un logement que lui donna M. le duc d'Orléans, depuis régent du royaume. Il y a demeuré jusqu'en 1730, qu'il vint loger à la porte Saint-Honoré, où il est mort le 9 janvier 1757.

Il avoit été reçu à l'Académie françoise en 1691; il fut nommé en 1669, secrétaire de l'Académie des sciences au renouvellement de cette académie et remit sa place, en 1737, à M. de Mairan, son très-digne successeur.

Nous jouions dans ce temps-là des comédies que nous composions nous-mêmes. M. Duchâtel donna *Zoïde*, comédie tirée d'un roman dont le sujet est assez singulier. C'est une esclave turque dont son maître devient amoureux; il lui donne la liberté en la faisant changer de religion. Cette esclave convertie résiste aux empressements de son maître, et sa résistance est fondée sur les principes de morale que lui-même il lui a inspirés; mais elle l'aime, et ne sachant comment accorder son amour avec ses scrupules, elle demande à redevenir esclave pour être soumise à ses volontés. Il finit par l'épouser.

M. de Forcalquier donna *l'Homme du bel air*. Je donnai *le Jaloux de lui-même* et *la Petite Maison*.

C'étoit un grand amusement. Nos principaux acteurs étoient Madame de Rochefort, MM. Dussé, Pont de Vesle, Forcalquier, feue madame de Luxembourg et madame du Deffand.

Dussé est un homme d'esprit, d'une humeur charmante, aussi distrait que le Ménalque de la Bruyère : la bonté même ; il a une plaisante idée de lui : il s'imagine n'avoir été créé que pour les autres ; il auroit eu du talent pour la guerre ; le meilleur comédien que j'aie vu dans ce que nous appelons troupe bourgeoise, s'il avoit eu plus de mémoire.

Madame de Rochefort est digne de l'amour et de l'estime de tous les honnêtes gens. Quand les poètes ont voulu égarer leur imagination dans des fictions agréables, ils ont imaginé des pays où les grâces riantes du Printemps se trouvoient jointes aux fruits de l'Été et de l'Automne, et où l'on jouiroit de ses espérances : elle étoit de ce pays-là, et voilà son portrait d'alors. Les grâces de sa personne ont passé dans son esprit ; elle a fait des amis de toutes ses connoissances ; Je ne sais si elle a des défauts. Il ne lui manquoit que d'être riche ; mais elle vivoit honnêtement avec un très-médiocre revenu. Elle s'avisa de nous donner un jour à souper ; nous essayâmes sa cuisinière, et je me souviens que je mandai alors qu'il n'y avoit de différence entre cette cuisinière et la Brinvilliers, que l'intention.

Il y a d'elle un joli mot ; pour l'entendre, il faut se rappeler qu'il y a deux Histoires de l'Église, l'une de l'abbé Fleury, et l'autre de Choisy ; il faut encore songer que le cardinal de Fleury étoit le précepteur du Roi, qu'il lui imposoit, et que le Roi s'amusoit dans la maison de Choisi. On demandoit donc qu'elle étoit la lecture du Roi ; on répondit qu'il lisoit l'Histoire de l'abbé Fleury :

« voilà, dit quelqu'un, une lecture bien sérieuse pour un jeune prince. — Je crois, dit madame de Rochefort, qu'il aimeroit mieux celle de Choisi. »

Pont de Vesle joint à beaucoup d'esprit des talents de bien des genres. Il a été inimitable dans les parodies. On connoît ses comedies du *Complaisant* et du *Fat puni*. Philosophe sans affiche, ami fidèle et constant, recherché de tout le monde, et assorti à toutes les sociétés.

M. de Forcalquier avoit beaucoup plus d'esprit qu'il n'en faut; mademoiselle de Flamarens disoit qu'il éclairoit une chambre en y entrant. Gai, un ton noble et facile, un peu avantageux, peignant avec feu tout ce qu'il racontoit, et ajoutant quelquefois aux objets ce qui pouvoit leur manquer pour les rendre agréables et plus piquants.

On trouve le portrait de madame du Deffand dans ces Mémoires. Madame de Luxembourg, fille du marquis de Seignelay, étoit d'une figure charmante; elle dansoit admirablement et jouoit avec beaucoup de feu et d'intelligence.

M. le comte d'Argenson fut fait ministre en 1742. Je vais raconter à ce sujet des anecdotes singulières; je ne ferai que copier une lettre que j'écrivis à un de mes amis :

« Je viens de lire des lettres bien curieuses; elles sont du cardinal Fleury et du cardinal de Tencin, dont l'abbé Trublet, alors son secrétaire, a pris des copies qui n'ont été lues de personne »; elles sont du mois de juillet et du mois d'août 1742.

« Le cardinal de Tencin venoit d'arriver de Rome où il étoit *chargé des affaires* (car les cardinaux regardent le titre d'ambassadeurs au-dessous d'eux). Il avoit demandé permission au Roi de venir prendre possession

de son archevêché, où il avoit été nommé en 1740, et il étoit alors à Oulins, petite maison de campagne près de Lyon. Il n'y avoit pour toute compagnie que madame de Gosley, sa sœur, et son secrétaire l'abbé Trublet.

« Ce fut là qu'il reçut une lettre du cardinal de Fleury. Cette lettre, de la propre main du cardinal, est très-bien écrite.

« Après lui avoir fait part du dépérissement de sa santé, qui le rendoit incapable de pouvoir désormais tenir le timon des affaires, il lui déclare qu'il est dans l'intention de le mettre à sa place, et qu'il n'attend pour en faire la proposition au Roi, que le consentement du cardinal. Il lui appprend en même temps qu'il a proposé au Roi *M. d'Argenson, le cadet*, pour lui donner une place dans le conseil; il en fait un grand éloge et assure le cardinal de Tencin qu'il sera content de ce choix et que M. d'Argenson lui sera d'un grand secours.

« Une chose bien remarquable, c'est que le cardinal de Fleury, dans cette même lettre, demande au cardinal de Tencin de lui renvoyer l'original et de n'en garder qu'une copie. Cette précaution, qui est bien conforme au caractère du cardinal de Fleury, pourroit aussi, d'un autre côté, rendre la lettre suspecte, puisque le cardinal de Tencin pourroit l'avoir forgée; mais à quoi bon? et de quoi lui eût servi cette supposition?

« Quoi qu'il en soit, le cardinal de Tencin lui répond par un refus formel, et d'autant plus sincère qu'il ne dissimule rien du peu de connoissance qu'il a des affaires du gouvernement, etc.

« Cette lettre fut écrite une demi-heure après qu'il eût montré la lettre du cardinal de Fleury à l'abbé Trublet; il montra sa réponse à l'abbé Trublet qui la trouva très-bien écrite; mais il avoit oublié de dire un mot de

M. d'Argenson; l'abbé Trublet l'en avisa, et le cardinal en dit un mot honnête dans un *post-scriptum.*

« Pendant que cette réponse étoit en chemin, le cardinal de Tencin reçut une dépêche du cardinal, écrite de la main de M. Duparc, son secrétaire, et dans ce même paquet étoit un petit billet de sa propre main, d'un ton bien différent de la première lettre ; car il dit qu'il a réfléchi depuis sa lettre écrite, qu'il n'a pas encore parlé au Roi; et qu'il prendra du temps pour y penser; surtout il demande un secret exclusif.

« Quand le cardinal de Tencin eut lu ce billet, il dut se savoir bon gré du refus absolu qu'il avoit fait; que la première proposition du cardinal fût sérieuse ou non; que ce fût un repentir, ou bien qu'il eût voulu tendre un piége au cardinal de Tencin : peu importe; le résultat fut que, par une troisième lettre, le cardinal de Fleury lui manda que, toutes réflexions faites, il avoit toujours voulu commencer par mettre le cardinal de Tencin dans le conseil, qu'il l'avoit proposé au Roi, et qu'il vînt, sur sa lettre, y prendre sa place. Le cardinal arriva, prit la place au conseil en même temps que M. d'Argenson, et ne fut pas longtemps à s'apercevoir que ce seroit le terme d'une fortune au-delà de son mérite.

« L'année d'après, M. le comte d'Argenson fut fait secrétaire d'État de la guerre, à la mort de M. de Breteuil, arrivée en 1743. Il avoit déjà manqué cette place deux fois; l'une quand M. le Blanc fut renvoyé en 1723, et la seconde à la mort de M. d'Angervilliers; et toutes les deux fois, ce fut M. de Breteuil qui lui fut préféré et auquel il succéda à la fin, comme je viens de le dire. On peut remarquer, sans rien exagérer, que ce concurrent n'étoit pas digne de lui. La première fois, ce furent les Paris qui le proposèrent au cardinal Dubois, alors premier mi-

nistre. Il étoit intendant de Limoges, nulle connoissance d'affaires; de l'esprit comme on en donne à un homme du bel air et assez à la mode, curieux en équipages et sans aucune bienséance de son état. Il est bien étonnant que les Paris eussent fait un pareil choix, surtout au préjudice de M. d'Argenson, dont le père avoit commencé leur fortune; mais ils vouloient gouverner, et dès ce temps-là on ne gouvernoit pas M. d'Argenson. Ils donnèrent à M. de Breteuil l'honneur de l'établissement qu'ils firent alors d'une milice générale et toujours suffisante, et qui, par parenthèse, fut bien perfectionnée depuis par M. d'Argenson qui l'a portée au point où elle est aujourd'hui. Il y auroit peut-être un autre moyen d'expliquer cette fortune si peu méritée de M. de Breteuil; c'est qu'étant intendant de Limoges, il avoit, dit-on, retiré certains actes concernant un mariage de hasard qu'avoit fait le cardinal Dubois. M. le duc d'Orléans, régent, qui aimoit déjà M. d'Argenson, voulut bien s'en expliquer avec lui, et rejetant ce choix sur le cardinal Dubois, il lui proposa la place de M. de la Houssaye, son chancelier, qui se mouroit. La réponse de M. d'Argenson fut prompte, et il dit qu'il préféroit cet honneur à toute autre place : nous avons vu que le Régent lui tint parole. M. de Breteuil fit valoir la conduite qu'il avoit tenue à l'égard de M. le Blanc. Il étoit porté par M. Orry et par M. de Maurepas. M. Orry n'aimoit pas M. d'Argenson, et M. de Maurepas en étoit peut-être encore plus jaloux qu'il ne l'aimoit. Enfin, M. de Breteuil mourut, et M. de Fréjus, alors cardinal de Fleury, proposa M. d'Argenson qui fut agréé par le Roi. Il alla d'Issy, tout malade qu'il étoit, à Versailles, et il n'y a pas été depuis. »

J'avois eu l'honneur d'être aperçu de la Reine à Metz

où j'avois été de Plombières voir M. d'Argenson pendant la maladie du Roi; c'étoit dans l'église de Saint-Arnould où elle entendoit la messe; elle s'avança vers moi, la messe finie; elle me combla de bontés; rien ne peut être indifférent en pareilles circonstances. Elle voulut même que je lui fusse présenté; elle savoit l'amitié de madame la duchesse de Luynes, sa dame d'honneur, pour moi. S. M. avoit entendu parler de moi depuis fort longtemps; mais ce n'étoit que par des choses agréables qu'on lui avoit fait voir; entre autres par une fête que lui donna mademoiselle de Clermont où j'avois eu quelque part. Cette fête se donnoit dans le labyrinthe de Versailles et, à chaque bosquet, la Reine trouvoit un spectacle nouveau.

J'avois fait une petite comédie du réveil d'Épiménide. Épiménide se réveille après avoir dormi trente ans; il retrouve sa maîtresse qui est moins jeune de trente ans; aussi la prend-il pour sa mère. Enfin il la reconnoît et la veut épouser. Elle s'y oppose par générosité, quoiqu'elle l'aime comme le premier jour. Sa situation parut assez touchante pour que la Reine m'ordonnât de la rajeunir. J'eus recours au miracle : et je fais venir Hébé, ce qui produit un divertissement pour terminer la pièce.

Quand M. le comte d'Argenson fut établi à la cour, la Reine lui parla de moi, comme au meilleur ami que j'eusse, et S. M. fut agréablement surprise d'apprendre qu'un homme qu'elle commençoit à honorer de ses bontés, n'en fût pas indigne par des titres plus sérieux que ceux qu'elle connoissoit. C'est sans doute le moment le plus flatteur de ma vie. Après plusieurs conversations particulières, S. M. augmenta de confiance; elle reconnut ce que M. d'Argenson lui avoit dit, et ce qu'elle crut voir en moi de sérieux et de solide fut récompensé par la familiarité où

elle voulut bien m'admettre. Pourquoi omettrois-je ici des vers que je pris alors la liberté de lui envoyer ? La Reine avoit écrit quelques lignes au bas d'une lettre de madame de Luynes; voici la réponse :

Ces mots tracés par une main divine
Ne m'ont causé que trouble et qu'embarras:
C'est trop oser, si mon cœur le devine,
C'est être ingrat de ne deviner pas.

Je placerai ici la marque de reconnoissance que je dois à M. Cochin, secrétaire de l'académie de peinture, etc. Outre les gravures dont il a décoré le *nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, il a bien voulu se charger d'un petit tableau fait à l'encre de la Chine qui, assurément, est un chef d'œuvre et que je conserve bien précieusement; je vais en expliquer le sujet.

La Reine a, dans son oratoire, un petit tableau de Ste-Maranne. Il est singulier en ce que le visage de la sainte est caché sous un sac dont elle se voila toute sa vie, par un excès de modestie. La pensée me vint d'en donner une copie allégorique à la Reine pour étrennes, et j'expliquai à M. Cochin mon idée à laquelle il donna toute la perfection. On voit Sainte Maranne à genoux, qui s'est voilée volontairement; mais cet excès de modestie est trahi; toutes les Vertus s'empressent autour d'elle, et levant à l'envi ce voile qui la cache, découvrent la ressemblance de la Reine dans sainte Maranne.

Ce sujet est exécuté à l'encre de la Chine par l'illustre M. Cochin, et enfermé sous une glace dans un cadre doré, bien sculpté. On lit ces vers au bas :

Vertus, hélas ! que foites-vous
En dévoilant sainte Maranne ?

Vous faites naître, malgré nous,
Des sentiments qu'elle condamne.

La Reine reçut ce tableau avec bonté; mais elle ne crut pas devoir le garder, et en fit présent à madame la duchesse de Villars qui me l'a remis.

Je me retiens sur bien d'autres badinages de ce genre qu'autorisoient les bontés de la Reine, et qui n'ont que le mérite du moment.

Enfin, la charge de surintendant de la Reine vient à vaquer. M. Bernard, maître des requêtes, l'avoit eue, et c'étoit une reconnoissance de ce que le père avoit fait pour le roi de Pologne. Il l'avoit payée cinq cent mille francs. Le crédit que l'on me croyoit auprès de la Reine fit que plusieurs personnes s'adressoient à moi, entre autres M. Rouillé, secrétaire-d'État, et mon ami, qui la souhaitoit pour M. de Bron, conseiller-d'État. Je lui procurai une audience de la Reine; je parlai pour plusieurs autres qui étoient à portée de se présenter, sans qu'il me vînt jamais d'idée personnelle, ni par conséquent que je fisse la moindre insinuation. La Reine, à qui rien n'échappe, le sentit bien, et elle m'en sut d'autant plus de gré qu'elle vouloit me faire cette grâce de son propre mouvement. Aussi, quand elle m'annonça un aussi beau présent, elle me fit le reproche obligeant de n'avoir point paru le désirer. Cette charge, à quinze mille francs d'appointements, je l'ai reçue gratuitement; seulement la Reine en a réservé cinq pour la veuve. Cet arrangement fut fait avec moi et M. le cardinal de Tavannes qui m'honoroit de sa confiance et d'une véritable amitié. On comprend bien que la Reine l'avoit demandée au Roi, et je sus que le Roi en avoit parlé à son conseil, en disant qu'il avoit à donner la charge de surintendant

de la Reine et en laissant deviner à qui. Tout le monde se mit à rire, d'un rire obligeant, en disant que cette charge ne pouvoit tomber que sur moi. Quelqu'obligation que j'eusse à M. d'Argenson dans cette occasion, je me garderai bien d'oublier ce que je devois à madame la duchesse de Luynes, ne fut-ce que par la considération que répandoit sur moi l'honneur de son amitié. Je dois faire connoître une personne si distinguée.

Madame la marquise de Charost (depuis duchesse de Luynes), n'étoit point une belle personne, mais elle avoit une figure très agréable; elle fut veuve de bonne heure. Elle étoit très sensible à l'amitié, ce qui la défendit peut-être de l'amour; ou plutôt elle eut des amis parce que son âme étoit sensible, et elle n'eut point d'amants parce que son âme n'étoit pas passionnée. Mais comme on n'admet pas qu'une femme soit oisive, et qu'elle mettoit en effet de la coquetterie dans l'amitié, on soupçonnoit son amitié, et elle ne s'en embarrassoit guères. La forme de sa vie suffiroit seule à faire connoître combien elle étoit éloignée de l'amour. Ses journées étoient remplies par des devoirs multipliés qu'elle auroit inventés s'ils lui avoient manqué, et par des divertissements continuels; elle aimoit à accorder tout cela et à raconter à combien de choses elle avoit satisfait en un jour. Sa maison étoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de grande et de meilleure compagnie. C'étoit le cardinal de Rohan, l'évêque de Blois (Caumartin), M. et Madame de Sully, le cardinal de Polignac, madame d'Uzès, l'abbé de Bussi (depuis évêque de Luçon), etc. J'eus l'honneur de la connoître vers l'année 1716, chez madame la princesse de Léon. Elle me marqua des prévenances, ou plutôt elle sentit combien je désirois son amitié; elle me l'accorda. Cela ne s'est point démenti depuis. Elle m'avouoit de bonne grâce

pour son ami; elle parloit souvent de moi à la Reine, et se rencontrait avec M. d'Argenson sur le bien qu'il pouvoit y avoir à en dire. Je la suivois partout, aux Bruyères, à Sceaux, etc. Sitôt après son mariage avec M. le duc de Luynes, elle me le donna pour ami, et je me tins bien honoré de l'estime et de la confiance de l'homme du monde le plus estimable. Madame de Luynes fut la première personne à qui la Reine fit confidence de ses vues sur moi. Quand la Reine eut bien voulu me déclarer ses bontés, c'étoit à Compiègne; je courus chez madame de Luynes dont l'appartement joignoit le sien, et elle se mit à rire sans me donner le temps de lui annoncer ce qu'elle avoit su avant moi. Madame de Luynes avoit succédé dans la place de dame d'honneur à madame la maréchale de Boufflers, qui se retira le 14 octobre 1735. Elle n'avoit point recherché cette place; aussi vit-elle avec beaucoup de tranquillité, dans les premiers temps, les efforts que l'on faisoit pour la rendre moins agréable à la Reine; elle crut devoir s'en expliquer à S. M. avec cette franchise noble qui fait son caractère; et depuis, quand les intérêts divers eurent cessé, la Reine reconnut que nulle, à la cour, n'étoit plus digne de son amitié. Elle daigna en faire toutes les avances, et elle devint son amie.

Pour finir, madame la duchesse de Luynes a toutes les vertus et toutes les qualités du plus honnête homme; noble, généreuse, fidèle, discrète, ennemie de toute ironie; proscrivant la médisance qui n'approche pas de sa maison; considérée de toute la famille royale qu'elle reçoit quelquefois chez elle; aimant la cour, à la vérité, mais la cour devenue sa patrie; mais la cour n'est pas pis qu'un autre pays, et ce ne peut être un ridicule quand on y est à sa place.

Je finirai ce portrait par une anecdote qui achèvera de

faire connoître madame la duchesse de Luynes. Lors du premier mariage de Mgr le Dauphin, le Roi voulut faire choix d'une dame d'honneur pour la première Dauphine; il ne pouvoit mieux tomber que sur madame la duchesse de Luynes; et en effet, ce fut l'intention du Roi. Mais il étoit assez difficile de lui en faire la proposition, et une dame d'honneur de la Reine ne quitte point cette place pour une moindre; Mme de Chateauroux, qui étoit alors dans l'intimité du Roi, pensa que l'on pouvoit l'y engager en offrant la place de chevalier d'honneur de cette princesse à M. le duc de Luynes, que l'on savoit mourir d'envie d'avoir une charge à la cour, où il se trouvoit déplacé, n'y ayant point de fonction. M. de Luynes, en effet, fut tenté et écouta la proposition sans la rejeter. Madame de Luynes vit madame de Châteauroux qui lui fit valoir l'estime du Roi pour elle, par cette confiance et la charge de chevalier d'honneur, mais en lui annonçant qu'en même temps elle, madame de Châteauroux, auroit la place de surintendante. Madame de Luynes ne fut point en peine de la réponse qu'elle fit au Roi lui-même, qui entra dans le moment chez madame de Châteauroux. Elle lui représenta avec respect qu'elle ne pouvoit pas avec bienséance accepter une telle proposition; qu'elle espéroit que le Roi n'exigeroit pas d'elle que non-seulement de dame d'honneur de la Reine elle redevînt dame d'honneur de la Dauphine; mais encore qu'elle eût une surintendante au-dessus d'elle. Cela en demeura là. Madame la duchesse de Brancas eut cette place, et la mort arrêta la prétention de madame de Châteauroux. Le Roi en eut une douleur trop vive pour qu'elle fût durable, et l'on vit arriver à la cour madame d'Etioles, femme du fermier général, qui orna par sa présence les fêtes du mariage.

Avant de finir cet article de madame de Luynes, j'achèverai de parler de tout ce qui la regarde.

Madame de Luynes, fille de M. Brûlart, premier président du parlement de Dijon, veuve de M. de Charost, tué à Malplaquet, dont elle n'eut point d'enfants, s'étoit remariée à M. le duc de Luynes, veuf de mademoiselle de Neufchâtel, dont il eut M. de Chevreuse d'aujourd'hui. M. de Chevreuse étoit fort dévot; il aimoit la Reine à la folie et en étoit jaloux. Sa jalousie s'étendoit jusqu'à moi, parce qu'il voyoit qu'elle se plaisoit assez à ma conversation, et qu'elle n'avoit pas grand chose à lui dire. Cela devint la plaisanterie de la cour; le Roi, la Reine, monseigneur le Dauphin, Mesdames trouvèrent que nous étions deux rivaux fort unis. Il est vrai que je passois des journées entières à le rassurer et à lui persuader, comme cela étoit vrai, que la Reine sentoit tout ce qu'il faisoit pour elle; car il avoit l'honneur de lui donner son souper tous les soirs, et il y avoit un souper particulier pour tous les hommes qui devoient faire son *cavagnol* après le souper.

M. de Luynes avoit hérité des mémoires de M. de Dangeau, et il les continuoit avec bien plus de soins et de recherches. Ce seront des annales bien curieuses du présent. Quelquefois il m'admettoit à ce travail. Enfin, nous eûmes le malheur de le perdre le 2 novembre 1758. Il manque bien à la cour, à ses amis, aux pauvres et à tous les gens de bien.

CHAPITRE XVIII.

M. de Maurepas et sa disgrace préparée par les intrigues de madame de Châteauroux. — Madame d'Etioles acquiert le marquisat de Pompadour. — M. de Rouilé — M. et madame la duchesse d'Orléans sur la fréquence des changements de ministres. — M. de Machault. — Un ingrat est le plus cruel ennemi. — Politique de M. de Machault. — M. de Saint-Contest. — M. de Suselly. — M. le duc de Boufflers. — Querelle de M. d'Aligre et de M. de Chaulnes. — Retour du parlement à Paris. — Aventures, élévation et chute de l'abbé de Bernis. — M. le duc de Choiseul. — Les sables mouvants du ministère. — M. Silhouette. — M. de Sartines.

Je dois dire aussi que M. de Maurepas m'avoit très-bien servi auprès de la Reine, mais il y avoit quelques années qu'il n'étoit plus à la cour. Après avoir échappé plus d'une fois à la jalousie de ses ennemis, son mérite supérieur ne le put sauver, et il succomba enfin. Je ne fus jamais plus surpris (c'étoit en 1749) qu'à sept heures du matin on m'annonça M. d'Argenson; je savois qu'il avoit encore le pied un peu délicat, d'un reste d'attaque de goutte, Je crus avoir mal entendu, et que c'étoit de sa part; c'étoit lui-même. Sa physionomie étoit si changée

et l'heure à laquelle il venoit étoit si extraordinaire, que je me levai tout d'un coup dans mon lit, en lui disant : « Est-ce que vous êtes renvoyé ?—Non, me dit-il, mais c'est M. de Maurepas.—M. de Maurepas! Je ne le voulois pas croire.— Croyez-le pourtant, et je suis chargé de la triste commission de lui annoncer sa disgrâce » (c'est un office que plusieurs fois nous avons vu successivement tous ces Messieurs se rendre à leur tour.)

M. de Maurepas étoit né, pour ainsi dire, à la cour. Il fut secrétaire-d'État en 1715, à la Régence, sur la démission du comte de Pontchartrain, son père, à l'âge de quatorze ans. Les secrétaires-d'Etat n'avoient guère alors d'autres fonctions que d'expédier chacun dans leur département, les résolutions prises dans les conseils que M. le duc d'Orléans, Régent, avoit créés; nous l'avons dit ailleurs; M. de Maurepas avoit vu arriver à la cour tous les ministres du règne du Roi. Son département embrassoit la marine, la maison du Roi et Paris. Une mère Larochefoucauld lui donnoit bien des parents qui tous s'en faisoient honneur pour l'utilité qu'ils avoient retirée de son crédit. Enfin, nul ministre ne devoit se croire mieux affermi. Les filles de madame de Nesle qui paroissoient à la cour, devoient être pour lui un nouvel appui. La médiocrité de leur fortune les mettoit en quelque façon dans la dépendance de madame la duchesse de Mazarin, née Mailly, qui les avoit recueillies chez elle; et cette même madame de Mazarin, veuve de M. de la Vrillière, étoit la belle-mère de M. de Maurepas, qui avoit épousé sa fille.

Cependant, rien de tout cela n'avoit pu le garantir de la disgrâce; au contraire, elle lui vint d'abord par où il devoit moins l'attendre. Madame de Châteauroux, une des filles de madame de Nesle, avoit succédé à sa sœur, madame de Mailly, dans la place de dame du palais, et

dans la familiarité du Roi; on sait qu'elle fut obligée de sortir de Metz lors de la maladie qui fit craindre pour la vie du Roi. Au retour de la cour à Versailles, le Roi pressa madame de Châteauroux d'y revenir, et elle y mit pour condition, le renvoi de M. de Maurepas. Quelle pouvoit en être la raison? On prétend qu'elle ne lui avoit pas pardonné de l'avoir traitée trop légèrement, dans le temps qu'elle étoit fille, chez madame de Mazarin, et de lui avoir fait sentir sa pauvreté, en lui disant qu'il n'y avoit d'autre parti pour elle qu'un couvent; peut-être aussi que M. de Richelieu, qui la gouvernoit absolument, et qui haïssoit M. de Maurepas, y contribua. Quoiqu'il en soit, sa perte étoit résolue, et il devoit être renvoyé de Versailles le jour qu'elle y arriveroit. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il fut chargé de remettre lui-même à madame de Châteauroux, le billet d'invitation du Roi : soit que le Roi voulût lui donner l'occasion de s'expliquer avec elle; soit que ce fût une humiliation de plus qu'elle voulût lui procurer. Il n'y avoit que la mort de madame de Châteauroux qui pût sauver M. de Maurepas; et en effet, elle tomba malade d'une fièvre maligne le jour même qu'elle devoit partir, et elle en mourut le 8 décembre 1744. Vernage, son médecin, n'en fut point surpris, et il me disoit que le saisissement qu'elle avoit eu à Metz la mettroit au tombeau. M. de Maurepas, échappé de ce danger, contitinua à se ménager moins encore à la cour qu'il n'avoit fait. On disoit qu'il y étoit plus courtisan que ministre. Sa maison étoit le rendez-vous de ce qu'il y avoit de plus brillant; on rapportoit au Roi ce qui s'y disoit et ce qui ne s'y disoit pas; les personnes qui se croyoient le plus accréditées, les amies du Roi n'y étoient point menagées; il suffisoit, ajoutoit-on, que l'on fût mal avec elles pour être bien reçu chez lui. Il couroit des chansons, on

l'en rendoit garant ; enfin, on fit si bien que sa perte fut résolue et consommée.

Quel est le minstre à l'abri de pareilles imputations ? et qui croiroit qu'en remplissant bien tous ses devoirs, qu'en étant vraiment attaché au Roi, qu'avec de la probité, des talents supérieurs, de l'expérience, un souverain désintéressement, on ne fût point en sûreté ? C'est l'image de toutes les Cours. La mort de madame de Châteauroux arriva précisément dans le temps du premier mariage du Dauphin qui épousa l'infante d'Espagne. Madame d'Etioles, femme de Lenormand, fermier général, soupoit quelque soir chez moi : je la connoissois de l'avoir priée à un bal où elle effaça tout ce qui y parut. On parla beaucoup des fêtes que l'on préparoit pour les noces. L'intérêt que l'on prenoit toujours à la beauté fit que je demandai à madame d'Etioles si elle ne comptoit pas de s'y montrer; si elle avoit pris des mesures dans la prévision de tout ce qui y seroit de la Cour et de la ville; si elle ne resteroit pas quelques jours à Versailles; où elle avoit compté loger; qui est-ce qui en prendroit soin ? Madame d'Etioles me répondit que M. Binet, son cousin, premier valet de chambre de M. le Dauphin, s'en chargeroit. Il s'en chargea, en effet, et quinze jours après j'appris que mes inquiétudes n'étoient point fondées. Elle arriva à la cour accompagnée de madame d'Estrades, sa parente, et fut présentée peu de temps après par madame la duchesse de Conti. Je fis son portrait dans ma pièce de François II, en faisant celui d'Agnès Sorel avec laquelle je lui trouvois alors beaucoup de conformité ; elle en fut contente. Dans la suite, elle acquit le marquisat de Pompadour dont elle prit le nom. Le Roi lui donna les honneurs de la Cour; elle devint Dame du Palais surnuméraire, en laissant voir un grand air de réforme. La

duchesse de Villars et l'archevêque de Rouen, depuis cardinal de Tavannes, la servirent bien dans cette occasion; il attendoit la barrette, et la duchesse de Villars comptoit bien d'acquérir une âme à Dieu. Ce fut elle qui fit renvoyer M. de Maurepas, et qui le fit revenir quelques années après, mais sans reparoître à la Cour. M. Rouillé lui succéda, et voilà encore un ami de cinquante ans qui m'arrivoit à la Cour. C'étoit la vertu même, et l'homme du commerce le plus doux. Il ne garda pas longtemps la place de la marine; on le força de prendre celle de affaires étrangères à la mort de M. de Saint-Contest, pour céder à M. de Machault, lorsqu'il remit le contrôle général des finances à M. de Sechelles. Les ministres changeoient alors comme les décorations de l'Opéra; ce qui fit dire à Madame la duchesse d'Orléans, en envoyant faire compliment à l'un d'eux : « Au moins sachez s'il y est encore. »

M. de Rouillé ne fut point renvoyé dans les formes; mais l'abbé de Bernis, qui vouloit sa place, lui fit persuader que sa mauvaise santé ne lui permettoit pas de la garder plus longtemps. Les étrangers le regrettèrent beaucoup. C'étoit la meilleure maison de la Cour. Toutes ces charges n'étoient, comme on le voit, que des *fidei commis* passagers; car ce même abbé de Bernis fut, en moins d'un mois, cardinal, forcé de remettre sa place de secrétaire-d'État, et puis exilé : heureux s'il avoit su y acquérir des amis, ou du moins s'il avoit conservé ses anciens. Mais avant d'aller plus loin, je reviens sur mes pas pour parler d'un homme qui a joué un grand rôle depuis la mort du cardinal de Fleury, et qui a eu le principal crédit pendant près de douze ans; c'est M. de Machault.

M. Orry s'étant démis du contrôle général, M. de Machault eut sa place le 6 décembre 1745. La première in-

tendance de frontière dont M. le comte d'Argenson avoit pu disposer, sitôt qu'il eut été fait ministre de la guerre en 1743, avoit été en faveur de M. de Machault, maître des requêtes, que l'on nommoit alors d'Arnouville, M. d'Argenson faisoit cas de ses talents et de son esprit; i s avoient vécu ensemble dans plusieurs sociétés, et il n avoit nul lieu de douter de son cœur. A cette marque ae distinction, ce ministre ajouta tout ce qui pouvoit servir M. de Machault auprès du Roi, dans le courant des campagnes de 1743, 1744 et 1745. L'intendance de Valenciennes donnoit à M. d'Arnouville les occasions de se faire connoître ou Roi à l'armée. M. d'Argenson ne perdoit pas une occasion de le faire valoir, et le Roi voulut bien se rendre au témoignage de M. d'Argenson.

J'étois à Versailles le jour que M. d'Arnouville fut présenté au Roi en qualité de contrôleur-général. M. d'Argenson, qui étoit dans son lit, incommodé de la goutte le pria à dîner. Il y vint avec M. de Machault, son père. et nous dînâmes tous trois. Jamais dîner ne m'a paru si long. M. d'Argenson fit toutes les amitiés possibles à M. d'Arnouville, tâcha de tirer de lui quelque démonstration de reconnoissance de la fortune où il étoit élevé et où son amitié avoit tant contribué. Jamais, jamais, je le répète, les mots d'*amitié*, de *reconnoissance*, ni rien d'approchant ne sortoient de sa bouche.

Assurément, on ne peut pas dire qu'il ait manqué depuis aux engagements qu'il avoit pris ce jour-là. Il n'en prit aucun, et il sembla vouloir s'en garantir par toute la rudesse, la sauvagerie, et l'air morne qu'il conserva pendant tout le dîner Il avoit constamment les yeux attachés sur son assiette, mangeoit peu et parloit encore moins. Enfin, le dîner finit! Dès que nous fûmes seuls, je dis à M. d'Argenson : « Monsieur, voilà un ingrat

bien décidé. » M. d'Argenson leva les bras au ciel et ne me répondit rien.

Un ingrat devient bientôt un ennemi. Jamais M. d'Argenson n'en a eu un plus cruel. M. de Machault n'avoit pas de plus grand intérêt que de gagner la confiance de madame d'Etioles, qui n'étoit pas encore marquise de Pompadour. Il falloit pour cela la détacher de Montmartel, qui étoit comme son père, qui l'avoit élevée et qui se mêloit de toutes ses affaires. On ne sauroit avoir de meilleur intendant qu'un contrôleur général. Il le devint de madame de Pompadour. Cette nouvelle faveur lui servit à l'éloigner de M. d'Argenson; de la froideur elle passa à l'éloignement. M. de Machault eut toutes les préférences, il devint garde-des-sceaux et eut le premier crédit, sans que pour cela le Roi changeât rien aux démonstrations de bons traitements ou aux marques de bonté et de confiance qu'il se plaisoit à donner à M. d'Argenson. Je reprendrai ce sujet dans son temps.

Ce n'est pas tout d'être ingrat: il faut sauver son caractère par ses talents; et l'administration des finances perdit M. de Machault dans le public. Il le sentit et l'état où il s'étoit réduit lui faisoit chercher depuis longtemps quelque sortie honorable pour quitter l'emploi des finances où il s'étoit attiré, sans prétexte et sans intérêt, le ressentiment général de tous les ordres du royaume : du clergé, en lui disputant des priviléges reconnus de tous les temps, et en dernier lieu par le feu Roi qui savoit régner; des Etats auxquels il envioit aussi leurs priviléges; reste infructueux de leur liberté et qu'ils défendoient sans prétendre se dispenser de contribuer, ainsi que tous les autres sujets; des financiers qu'il avoit maltraités gratuitement, et qui lui avoient enlevé, par leur ressentiment, la confiance du public, qui est l'âme du commerce

et de la finance. On aura peine à comprendre, ou plutôt on ne comprendra jamais quels furent les motifs de ce ministre. Vouloir égaler toutes les conditions dans une monarchie où il faudroit plutôt multiplier les priviléges des corps, en même temps qu'il n'en faut pas souffrir aux particuliers; où, au lieu de mettre tout au niveau, il faudroit doubler les degrés qui élèvent le trône, parce que l'on subdivise davantage, par ce moyen, toutes les conditions, et que la subordination redoublée d'un état à l'autre, fait que tous se deviennent nécessaires. Mais M. de Machault qui n'étoit qu'un homme d'esprit, et point du tout un ministre, apportoit dans les finances cet esprit fatal de système et cette malheureuse semence de métaphysique et de philosophie, la peste du gouvernement et dont M. Colbert ignoroit jusqu'au nom.

Mais en même temps que M. de Machault vouloit quitter les finances, il vouloit que, loin d'en voir diminuer son crédit, son crédit en augmentât; il falloit pour cela que sa démission fût volontaire; il falloit, pour conserver les sceaux, se choisir une place fixe à la Cour, qui lui donnât le temps d'attendre que la place de chancelier vînt à vaquer. C'est ce qui prolongea si longtemps son ministère dans les finances.

Enfin, la mort de M. de Saint-Contest fut le dénoûment de cette affaire. On étoit alors à Compiègne. Aussitôt que le Roi eut appris, par M. de Florentin, la mort de M. de Contest, il envoya chercher M. de Machault qui étoit à un comité chez M. le chancelier. M. de Machault trouva le Roi chez madame de Pompadour, et là se firent les arrangements qui éclatèrent quelques jours après. On donna les affaires étrangères à M. R*** M. de Machault n'en voulut pas, et préféra la marine, parce que cet emploi est sujet à moins de révolutions, et qu'il se proposoit

d'y élever son fils et de le rendre un jour nécessaire dans cette partie qui demande une étude particulière. M. R*** sentit tout le danger que ce changement apportoit à sa fortune; mais il n'eut pas le choix; on le consola en lui donnant une charge dans l'ordre du Saint-Esprit, dont M. de Machault conserva la décoration. Celle de M. de Saint-Contest fut donnée à M. Bignon, maître des requêtes et garde de la bibliothèque du Roi. Je dois dire de M. de Saint-Contest qu'il ne laissa pas plus de réputation après sa mort qu'il n'en avoit eu de son vivant.

On a voulu dire que M. de Machault n'avoit été le maître que de quitter les finances, mais qu'ayant désiré les affaires étrangères, le Roi ne l'y avoit pas cru propre et l'avoit mis à la marine, dont il n'étoit pas plus capable. C'est un problème que je laisse à éclaircir au temps.

Le contrôle général fut donné à M. de Suselly, si connu par ses grands talents, et par les contradictions de la fortune que la voix publique força enfin de se fixer. Il étoit le fils d'un bourgeois qui avoit exercé le commerce; mais, comme dit Tacite, il est beau d'être né de soi-même : *Quintus Curtius mihi videtur ex se natus.* Le Roi, depuis longtemps, vouloit placer M de Suselly. Il l'avoit vu à la guerre; il avoit goûté surtout cette facilité agréable qu'il apporte aux affaires, facilité qui plaît tant aux princes, et qui feroit croire aux ignorants et aux présomptueux que de pareils postes sont aisés à remplir. M. d'Argenson, consultant toujours l'intérêt public autant que son amitié pour M. de Suselly, avoit rappelé au Roi plus d'une fois ses négociations avec l'empereur Charles VII lui-même, lors de la guerre de 1741; l'estime générale qu'il s'étoit faite dans toute l'Allemagne; cette connoissance des hommes, si utile aux affaires, et qui le rendoit propre à tous les emplois; ce courage, qui

l'avoit soutenu autrefois dans sa prison, et dont il fit si grand usage pour l'armée du Roi pendant le siége de Prague. L'amitié de M. de Soubise pour M. de Séchelles avoit ramené sur son compte madame de Pompadour qui ne l'aimoit pas, en lui faisant voir qu'elle feroit une chose agréable au Roi, si elle le satisfaisoit sur le désir qu'il avoit de placer M. de Suselly, et si elle le proposoit d'elle-même; car le Roi voyoit toujours, dans chaque circonstance, ce qu'il y avoit de mieux à faire, mais l'injuste méfiance qu'il avoit de lui-même, faisoit qu'il ne s'en rapportoit pas toujours à lui. Enfin toutes les circonstances se réunirent pour lui procurer le contrôle général qu'il n'accepta pas sans en sentir tout le poids.

La joie que causa dans Paris la démission de M. de Machault fut égale à la consternation qu'y avoit répandue son ministère; et le retour du Parlement, annoncé dans le même temps, fit revivre l'espérance d'un meilleur gouvernement.

M. de Beaumont, neveu de M. le sous-intendant de Besançon, où il avoit réussi, succéda à son oncle dans l'intendance de Lille, que l'on avoit accrue de l'Artois, aux dépens de celle d'Amiens. M. de Boyne, procureur-général de la Chambre royale, le remplaça en Franche-Comté. C'étoit une récompense due à ses services à la Chambre royale. M. de Maras, gendre de M Suselly, eut l'expectative de la place d'intendant des finances de M. de Baudry; et c'étoit une grace bien distinguée que M. de Suselly obtint encore, mais qu'il demanda par la connoissance qu'il avoit des talents de son gendre, et par les secours qu'il en attendoit. L'intendance de Valenciennes qu'il occupoit, fut donnée à M. de Boisemont, intendant de la Rochelle, fils de M. de Blair, conseiller de la grande Chambre. Cette intendance avoit été accrue du Cam-

brésis, qui étoit de l'intendance de Lille, en même temps que l'on joignoit l'Artois à Lille. Le Roi accorda aussi la survivance d'intendant des finances au fils de M. de Trudaine, pour le consoler de la première place qui sembloit le regarder. S. M. avoit accordé pareillement, quelque temps auparavant, la survivance de la même place au fils de M. de Boullongne, qui étoit un bon sujet, et M. Darmesson exerçoit pour M. son père. Il y a six places d'intendant des finances; les deux autres étoient remplies par M. de Courteilles et par M. Chauvelin, ci-devant intendant d'Amiens. Tous ces hommes étoient jeunes et ne laissoient nulle espérance à M. Berrier, lieutenant de police, qui avoit bien compté trouver, dans une de ces places, la récompense de son entier dévouement à M. de Musard.

Voici donc le ministère renouvelé. M. D..., ami de M. de Suselly, avoit une juste raison d'espérer de voir terminer enfin des contradictions qu'il éprouvoit depuis si longtemps de la part d'un homme que le bien public auroit dû porter à seconder ses vues, si la reconnoissance n'y avoit point de part.

Quand je suis occupé de quelque article et que je parle de quelque homme en place, je ne le quitte plus que je n'aie épuisé son sujet; cela met une grande interruption dans les dates, parce que du jour où je l'ai entrepris, jusqu'au jour où je finis, il y a souvent bien des années d'écoulées. Je reviens à un article qui m'a bien intéressé: c'est celui de M. le duc de Boufflers.

M. le duc de Boufflers, mort de la petite vérole, à Gênes, qu'il a si bien défendue (1747) le jour même que cette place fut délivrée et que les Allemands en levèrent le siége, me causa bien du chagrin. Je fus chargé de l'annoncer à la Reine qui l'honoroit de ses bontés et qui reconnoissoit en

ui les services de madame la maréchale de Boufflers, sa dame d'honneur. Le Roi étoit à l'armée; M. d'Argenson fit cacher le courrier qui apportoit cette nouvelle, pour se donner le temps de prévenir le maréchal de Saxe, qui n'auroit pas manqué de demander le gouvernement de Flandres. Il alla chez le Roi sur le champ, obtint le gouvernement pour le fils, fort jeune alors, et fit mettre sur le gouvernement vingt mille francs de pension pour la duchesse, sa mère, depuis maréchale de Luxembourg; service dont elle s'est souvenue depuis, si elle a voulu. On peut remarquer que ce gouvernement de Flandres a été possédé, en bien peu d'années, par quatre hommes de la maison de Boufflers, savoir : le maréchal, son fils ainé, le fils puîné et le fils de ce dernier.

M. le duc de Boufflers avoit la plus grande volonté. L'amour de la réputation étoit sa passion dominante, peut-être étoit-il encore audelà de ses talents. Il avoit manqué le régiment du Roi, et le régiment des gardes françoises. J'en écrivis dans le temps à M. d'Argenson, qui l'aimoit et qui le servoit de son mieux; mais M. de Guerchy et M. de Biron eurent la préférence pour ces deux emplois. Le jeune gouverneur de Flandres mourut quelques années après; le maréchal de Saxe lui succéda et laissa par sa mort ce gouvernement au maréchal prince de Soubise. M. de Boufflers a laissé une fille de sa femme, mademoiselle de Montmorency-Lagny. Mademoiselle de Boufflers sera une grande héritière, car tous les biens de la maison de Villeroy la regardent, si le marquis de Villeroy, fils de M. d'Alincourt, continue à n'avoir point d'enfants de mademoiselle d'Aumont.

Comme j'écris ces mémoires au jour le jour, et à mesure des évènements, j'en raconterai la suite à mesure qu'ils se développeront.

La querelle de M. d'Aligre, intendant d'Amiens, avec M. le duc de Chaulnes, gouverneur et commandant de Picardie, fit perdre l'intendance d'Amiens à M. d'Aligre, qui refusa celle de Bordeaux et qui se retira avec 6,000 f. de pension, faible compensation d'avoir été sacrifié au ressentiment de M. de Chaulnes, à qui il prétendoit avoir fait un défi.

L'intendance d'Amiens fut donnée à M. Dinnaux, maître de requêtes.

Nous voici arrivés à un grand évènement; c'est le retour du Parlement à Paris. Son absence, qui avoit duré plus de seize mois, avoit causé la ruine d'une infinité de personnes. L'établissement de la Chambre royale l'avoit d'autant moins remplacé, qu'elle n'avoit pas été soutenue par le gouvernement, trop peu décidé et trop peu d'accord pour de si grands coups. La juridiction du Châtelet osa tenir tête à la chambre royale; le Roi punit quelques membres de ce tribunal; mais il en fit trop et trop peu. Les juridictions du ressort, enhardies par cet exemple, le suivirent; on ne jugea plus nulle part; les crimes demeurèrent impunis par l'inaction des premiers juges qui ne mettoient pas le juge d'appel en état de juger; la modération du Parlement augmenta du discrédit de la Chambre royale; au lieu de le rendre inutile par l'établissement de ce nouveau tribunal; on fit sentir au public qu'il n'appartenoit qu'à lui de juger; et ce qui naturellement devoit amener le Parlement à demander grâce, le rendit plus difficile en lui faisant connoître sa force, et fit prendre tout-à-coup au Roi un parti que les parlementaires les plus vifs n'auroient jamais osé espérer. Il paroissoit tout simple qu'en reprenant les négociations commencées à Pontoise, on eût rassemblé le Parlement à Soissons, sans lui rendre son activité, et que là on se

fût rapproché de part et d'autre sur les prétentions réciproques, et que sans prononcer trop clairement sur des questions qui ne doivent jamais être éclaircies, on eût remis le voile salutaire que l'on avoit levé trop imprudemment. Au lieu de prendre ce parti, on rappela à Paris le Parlement sans conditions; on se mit par là hors d'état de marchander, pour ainsi dire, avec des sujets à qui l'on accordoit tout. On autorisa les esprits les plus échauffés aux demandes les plus exhorbitantes; on désarma les hommes sages de cette compagnie qui n'avoient plus de craintes à opposer à des hommes à qui l'on permettoit tout. Enfin, la déclaration fut portée au Parlement. Ce qui est singulier, c'est que toute favorable qu'elle étoit, ils hésitèrent à l'enregistrer. Ils avoient un protecteur qui les enhardissoit à tout; on a vu depuis à quel point l'autorité du Roi s'en est ressentie; et je me tais. Comme je n'écris point l'histoire du Parlement, j'aurois pu m'épargner ces détails, mais je me suis laissé entraîner par la suite des faits, et je reviens à l'abbé de Bernis que nous avons bien perdu de vue.

L'aventure de ce ministre mérite que je m'y arrête; car son ministère n'a été qu'une aventure, la plus funeste, à la vérité, que la France et l'Europe aient éprouvée depuis bien des siècles. M. l'abbé de Bernis, tout jeune encore, et d'une figure agréable, chanoine et comte de Brioude, vint à Paris avec quelques petits vers qui faisoient tout son pécule. Il se réclamoit du maréchal de la Fare, qui pouvoit s'honorer d'être son parent, mais qui ne s'honoroit pas trop du personnage. Il se fit connoître à l'hôtel de Brancas. Ils le protégèrent et le mirent de l'Académie françoise, premier pas vers une fortune au-delà du vraisemblable. Dans les premiers moments, il n'avoit d'asile que dans les coulisses de l'Opéra. Il partageoit quelque-

fois avec madame d'Argental un très léger dîner, qu'il n'eût pas trouvé ailleurs. La duchesse de Rohan le prit en gré, et, suivant nos mœurs, cette liaison lui donna quelque éclat. Elle le présenta à M. d'Argenson sur lequel elle avoit des droits ; et ce que je devois dire avant tout, il étoit connu de madame d'Etioles, depuis madame de Pompadour, auprès de laquelle il passoit les étés à Etioles et à Choisy, pendant les campagnes du Roi.

Cependant il continuoit à faire des vers, quelquefois obscènes, et toujours trop abondants : ce qui a fait dire au Roi de Prusse :

Et je laisse à Bernis sa stérile abondance.

M. d'Argenson, qui l'avoit pris assez en amitié, lui conseilla de devenir un homme plus sérieux, et de profiter des bontés de madame de Pompadour pour quelque place. En effet, il fut nommé à l'ambassade de Venise. De retour de cette ambassade, ses désirs s'accrurent et ses espérances augmentèrent à proportion du crédit de sa protectrice. Rien ne lui parut trop élevé, et il fit part à M. d'Argenson de ses vues pour entrer au Conseil du Roi. M. d'Argenson, qui avoit commencé par le tirer de sa léthargie, finit par le trouver trop ardent ; et l'abbé ne le lui pardonna pas. « Vous allez trop vite, lui dit ce ministre ; il faut avoir acquis, pour obtenir les places de l'aveu du public, et pour les rendre stables ; essayez encore quelque ambassade avant de parvenir à l'objet que vous vous proposez. » Cet avis fort sage déplut à l'abbé, et sa téméritié fut justifiée, puisqu'il entra dans le conseil. Ce n'étoit pas encore assez pour lui : il voulut une place de plus d'autorité, et il ne s'occupa désormais que de celle de M. de Rouillé, secrétaire-d'État des affaires étrangères. Il s'étoit fait l'ami de la maison ; il n'y avoit pas de bonne partie où madame de Rouillé ne voulût l'avoir.

On n'avoit pas le moindre soupçon de son entreprise; et enfin il persuada, non sans raison, à madame de Pompadour, que l'emploi étoit au-delà des forces de M. de Rouillé.

Que falloit-il donc encore à l'abbé de Bernis? Il lui falloit le chapeau de cardinal; et, de chimère en chimère, il réalisa cette rêverie. Il fut secrétaire-d'État, en se promettant sans doute de devenir premier ministre. C'étoit là où la fortune l'attendoit; et peut-être sa chute fut-elle causée, comme nous le dirons, par la seule action raisonnable de sa vie; car, d'ailleurs, la tête lui avoit tourné. Le maréchal de Noailles dit de lui qu'il s'étoit enivré dès le potage. Le luxe d'un financier, la vanité d'un provincial, l'orgueil d'un homme de campagne, un air du monde emprunté et mal contrefait, l'oubli total de ses connoissances, de ses amis et même de ses anciens protecteurs, une familiarité comique avec ses ancêtres : encore une fois, la tête lui avoit tourné, et elle étoit, en vérité, trop foible pour sa fortune.

Ses premières vues, lorsqu'il parvint au ministère, fut de chercher des protections étrangères, dans la pensée du chapeau de cardinal qui devoit le garantir des vicissitudes de la fortune; comme il lui falloit obtenir cette dignité sans attendre une promotion et hors de rang, il prévoyoit que le Roi ne voudroit jamais employer assez d'autorité pour y déterminer le Pape. Il n'y avoit qu'un intérêt pressant qui pût favoriser ces prétentions, et il regarda la cour de Vienne comme le véritable moyen d'y parvenir.

Quelques années auparavant, nous avions vu à Paris M. le comte de Kaunitz, le confident de l'impératrice, y mener une vie particulière, et cacher dans l'obscurité de sa conduite, des projets qui n'étoient point éclos. Il partit

et laissa ici M. le comte de Staremberg. L'abbé de Bernis reprit bientôt, avec ce ministre, une négociation si conforme à ses vues. C'étoit l'alliance entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche. Quoi de plus spécieux? Les deux premières puissances de l'Europe unies y assuroient le calme à jamais. C'étoient leurs querelles qui mettoient tout en feu, de temps immémorial; dès qu'elles étoient d'accord, quel prince oseroit y contredire ?

Je n'écris point ici l'histoire. Le traité de Versailles fut conclu; le roi de Prusse, que la Providence avoit placé au milieu de l'Allemagne, pour en être la balance, devint notre ennemi malgré lui, et l'allié de l'Angleterre qui n'avoit rien à désirer que la diversion d'une guerre de terre, pour nous faire négliger notre marine. On sait tout le reste.

Il faut avouer que ce traité, le plus fatal à la France, le devint bien davantage par la manière dont il fut exécuté. Je demande ici au lecteur le renouvellement de son attention; car la matière devient bien sérieuse, et je vais écrire ce que j'ai pu en recueillir.

Madame de Pompadour, persuadée par les apparences, de l'utilité de ce traité, et l'abbé de Bernis, ne consultant que son mérite personnel, servirent merveilleusement la reine de Hongrie. D'autres ont dit, et je me le rappelle, que le Roi, le premier, avoit entamé cette importante négociation; que madame de Pompadour ne l'avoit appris qu'après que l'abbé de Bernis y fut admis, ainsi que l'abbé de Laville, parce qu'on ne voulut point impliquer M. de Rouillé qui ne l'apprit qu'en signant. Quoiqu'il en soit (car on disoit encore que M. d'Argenson, ce ministre trouvant l'affaire trop engagée pour la rompre, chercha au moins à la rendre le moins funeste qu'il fut possible), aux termes du traité nous ne devions

fournir que vingt-quatre mille hommes; il se hâta d'y satisfaire, dans la crainte où que quelque article secret n'en exigeât davantage, ou que des voix personnelles ne voulussent rendre la guerre plus générale, et nous jeter dans l'embarras, d'abandonner la défense de la mer, qui devoit être notre unique objet, comme c'étoit notre unique intérêt. Ce fut bien aussi l'avis de M. de Séchelles qui offrit de faire les derniers efforts contre les Anglois, pourvu que l'on s'en tînt au secours de vingt-quatre mille hommes. M. d'Argenson fit donc connoître au Roi le parti qu'il lui importoit de prendre, et lui en développa les motifs: à quoi S. M. lui parût fort disposée, et prit ses ordres pour faire partir ce secours; c'est sans doute le plus grand service qu'il ait rendu au Roi, et le plus éclatant de son ministère. Il fit mieux; car il composa ces troupes de presque toutes troupes étrangères et ménageoit par là les nationales. Cependant M. de Staremberg, qui ignoroit encore que les ordres fussent donnés, vint à lui, sur la nouvelle de l'irruption subite du roi de Prusse dans la Saxe, et implora le secours prompt du Roi, conformément à l'article du traité. M. d'Argenson le rassura, en lui déclarant que le secours alloit partir. Les voilà en marche, non-seulement de l'aveu, mais sur la réquisition pressante du ministre autrichien.

Pendant ce temps-là, il se tenoit un conseil à Crécy, entre madame de Pompadour, M. l'abbé de Bernis et le maréchal de Belle-Isle. Tout est renversé, le maréchal veut une guerre offensive; l'abbé de Bernis sert la reine de Hongrie au-delà de ses espérances.

M. de Staremberg n'en osoit pas tant demander. Les vingt-quatre mille hommes sont contremandés; on veut aller à Hanovre, il faut lever une armée de cent cinquante mille hommes, il faut détourner tous les fonds

de la mer; l'Anglois triomphe d'une diversion si imprévue, et le Roi est engagé dans une guerre ruineuse et sans aucun intérêt.

On en sait les événements. L'embarras de nos finances augmentoit à chaque désastre; nous étions prêts à tout moment de manquer aux subsides que l'abbé de Bernis avoit prodigués, et où au moins aurions-nous pu suffire, quand nous n'aurions pas eu la guerre de terre. Enfin le terme arriva d'une impuissance totale.

Je reviens à l'abbé de Bernis, dont c'est ici l'article. Ce ministre voulut se dédire de tous ses engagements, et c'étoit la première fois qu'il eût raison. Pour y parvenir, il fit entendre au Roi qu'il n'y avoit que le caractère de premier ministre qui pût l'y autoriser; ou bien qu'il lui fût permis de se retirer. Le mépris du Roi fut la réponse à cette proposition; sa protectrice reconnut ce qu'on lui avoit déjà dit, qu'il vouloit ne plus dépendre d'elle; l'intimité de ses liaisons avec l'infante dont il avoit accordé la fille avec l'archiduc, une protection assez ouverte du Dauphin et de la Dauphine que la droiture de l'innocence défendoit de tout soupçon: tout cela acheva de l'égarer; et enfin sa disgrâce fût résolue. Il y avoit pourtant quelques mesures à prendre auprès du Roi. Dans le temps que madame de Pompadour se prêtoit aux vues du cardinalat, elle avoit fait entendre au Roi que son élévation étoit nécessaire pour l'accréditer encore plus dans le parlement et dans le clergé, dont il prétendoit disposer. Ces considérations assez raisonnables ne laissoient pas de balancer la résolution du Roi, et il étoit difficile de ramener si brusquement un prince éclairé et d'avouer tant de méprises: sans cela auroit-on laissé cheminer la négociation pour le chapeau? auroit-on laissé à l'abbé de Bernis le temps de se rendre plus considérable alors

qu'on vouloit l'abattre? Quoi de plus aisé qu'une lettre de quatre lignes à l'évêque de Laon, notre ambassadeur à Rome, où le Roi lui auroit marqué qu'il avoit ses raisons de prier Sa Sainteté de suspendre cette affaire? Le Pape qui n'avoit consenti à cette promotion particulière que par égard pour le Roi, n'auroit pas mieux demandé, et le chapeau n'existoit plus; c'étoit tout ce que l'abbé avoit à craindre; aussi précipita-t-il ses intrigues à Vienne, et la barette arriva. En sorte que l'on vit, en moins d'un mois, l'abbé de Bernis se démettre de sa place de secrétaire d'Etat, recevoir la barette et être exilé, au grand regret du pauvre camérier qui n'avoit plus de retraite; à la grande surprise de la Cour et à la juste risée du public, de voir ce colosse détruit comme un château de carton qui s'en va en pièces, quand le feu d'artifice est tiré.

M. le duc de Choiseul qui, de l'ambassade de Rome avoit passé à l'ambassade de Vienne, lui succéda dans la place de secrétaire d'Etat des affaires étrangères, et fut fait duc et pair de France en 1758. La première pairie de cette maison érigée en 1665, fut éteinte en 1705. Ensuite le marquisat de Blainville fut érigé en pairie en 1748, et celui de Praslin en 1762.

Pour qui auroit vu tout cela à vue d'oiseau, c'étoit un spectacle fort amusant. M. de Séchelles avoit quitté pour sa mauvaise santé. Son gendre Moras lui succéda; il eut encore la marine par-dessus le marché, et il décampa. M. de Massiat ne fit qu'apparoître dans la marine; tout cela n'étoit qu'un sable mouvant. Sommes-nous en terre ferme? M. Berrier à la marine, et M. Silhouette aux finances (1759)? Et ce qui est à remarquer, c'est que, excepté MM. Orry et de Breteuil, tous ces hommes-là vivent encore, et qu'il n'y a pas de prince en Europe qui ne dût nous les envier.

CHAPITRE XIX

L'auteur apprend son admission à l'académie de Berlin par une lettre autographe du roi de Prusse, Frédéric-le-Grand. — Opinion de ce prince sur l'*abrégé chronologique de l'histoire de France*. — La reine de Suède nomme, à son tour, l'auteur académicien. — Diverses faveurs dont le roi et la reine honorent le président Hénault. — La reine dans son intérieur, sa piété éclairée, ses talents, sa science des langues, son humeur enjouée, sa bienfaisance et sa dignité. — La reine demande à l'auteur un cantique sur les paroles d'un psaume. — Le *Temple des Chimères*, mis en musique par M. le duc de Nivernais. — Il est envoyé à Londres pour traiter de la paix. — Vers de Voltaire sur le ballet du Temple des Chimères. — Madame de Mirepoix réclame l'appui du président Hénault. — Madame de Pompadour recherche l'amitié de Mirepoix. — M. le prince de Beauveau. — Comment madame de Mirepoix devint veuve de son premier mari, le prince de Lixin.

Je reprends mon journal. Ce fut en cette année que je fus admis à l'académie de Berlin, et j'en appris la nouvelle par une lettre dont le roi de Prusse m'honora, et que je garde bien précieusement. Ce grand prince, dont je ne croyois pas être connu, avoit déjà fait de moi une mention bien honorable dans le discours préliminaire qui est à la suite de son épître au prince son frère (édition du Donjon, 1751). « Il vient de paroître un *abrégé chro-*

« *nologique de l'histoire de France*, qu'on peut regarder « comme un élixir des faits les plus remarquables de « cette histoire. Le judicieux auteur de cette histoire a « eu l'art de donner des grâces à la chronologie même. « Savoir ce que ce livre contient, c'est posséder parfaite- « ment l'histoire de France; je ne me flatte point d'avoir « mis les mêmes agréments dans cet essai; mais je croi- « rai mes peines récompensées si cet ouvrage peut de- « venir utile à notre jeunesse, et ménager du temps aux « lecteurs qui n'en ont point à perdre. »

Frédéric I, roi de Prusse, a fondé l'académie royale des sciences de Prusse, à Berlin, dont le célèbre baron de Leibnitz fut le président jusqu'à sa mort, après en avoir dressé les statuts. Ce prince fit construire un observatoire et un théâtre anatomique. La société rassembla une belle bibliothèque et un cabinet pour l'histoire naturelle, Frédéric Guillaume, son fils, ne fit point de cas de tant de nouveaux établissements, y répandit un ridicule, y admit des bouffons et en dégoûta ses sujets et les étrangers. Frédéric, son fils, lui ayant succédé en 1740, s'en déclara le protecteur, et, malgré les guerres qu'il eut à soutenir, rendit tout son lustre à cette académie. M. Euler quitta Saint-Pétersbourg, pour venir s'établir à Berlin; M. Jouvriges, depuis Grand Chancelier, est Secrétaire perpétuel de l'académie, et M. Fermey, l'historiographe. La devise dont M. de Leibnitz fut l'auteur, est un aigle avec cette inscription, *cognata ad sidera pendit*. Il y a quatre classes : celle des mathémathiques, celle de la philosophie, celle de la physique et la quatrième celle des Belles-Lettres.

La reine de Suède me fit le même honneur, et m'associa à son académie de Suède. On sait le goût de cette princesse et son attention à faire fleurir les Sciences, les

Lettres et les Arts. J'étois déjà de l'académie de Nancy, et enfin le Roi me nomma à la place de membre honoraire de l'académie des Belles-Lettres, vacante par la mort de M. l'évêque de Mirepoix.

Les fonctions de ma charge auprès de la Reine ne m'occupoient pas beaucoup, mais elles m'approchoient de sa personne. Elle ajouta à la grâce qu'elle venoit de me faire, de demander au Roi pour moi les entrées de la Chambre. Elle souhaita aussi que je ne portasse plus de manteau à la Cour, comme en portent tous les gens de Robe sans exception, si ce n'est le Contrôleur général. Le Roi le trouva bon, et cela devint une prérogative de ma charge, ainsi que d'être nommé pour Marly, et d'avoir un logement dans le château ce fut celui du pauvre M. de Gisors, si regretté, et dont on pouvoit dire avec Virgile : *Tu Marcellus eris*. Je me trompe par rapport au logement. Loin que ce fût une des prérogatives de ma charge, le Roi voulut bien dire que c'étoit pour moi seul ; mes prédécesseurs n'avoient été logés *qu'au grand commun*.

Mais oserois-je ici m'entretenir de la Reine et la faire connoître dans son intérieur? Car c'est là, dit Montaigne, où l'on guette les grands personnages. Cela me sera d'autant plus difficile que j'en suis trop rempli. Il a été bien aisé à Nathier d'en faire un portrait admirable; il n'y avoit qu'à rendre? Je ne la peindrai pas par des éloges vagues, ce sera en la suivant dans toutes les actions de sa vie.

La Reine ne vit point au hasard; ses journées sont réglées et remplies au point que, quoiqu'elle en passe une grande partie toute seule, elle est toujours gagnée par le temps. La matinée se passe dans les prières, des lectures morales, une visite chez le Roi, et puis quelque délassement.

Ordinairement c'est la peinture : elle n'a jamais appris; et l'on peut voir ses tableaux, car on ne croiroit pas. Elle m'a fait présent de trois, que l'on juge que je garde bien. L'heure de la toilette est à midi et demi; la messe et puis son dîner. J'y ai vu quelquefois une douzaine de dames, tout ensemble; aucune n'échappe à son attention; elle leur parle à toutes; ce ne sont point de ces généralités que l'on connoît, ce sont des choses personnelles qui sont les seules qui flattent. Son dîner fini, je la suis dans ses cabinets; c'est un autre climat; ce n'est plus la Reine: c'est une particulière. Là, on trouve des ouvrages de tous les genres, de la tapisserie, des métiers de toutes sortes; et, pendant qu'elle travaille, elle a la bonté de raconter ses lectures. Elle rappelle les endroits qui l'ont frappée, elle les apprécie. Autrefois elle s'amusoit à jouer de quelques instruments, de la guitarre, de la vielle, du clavecin, et elle se moquoit d'elle-même, quand elle se méprenoit, avec cette gaîté, cette douceur, cette simplicité, qui siéroient si bien à de si illustres personnes, s'il y en avoit. Elle me renvoie vers les trois heures pour aller dîner, et alors commencent ses lectures. Ce sont ordinairement celles de l'histoire; et en vérité, il ne lui en reste plus à lire; elle les lit dans leur langue : la françoise, la polonoise, l'allemande, l'italienne, etc., car elle les sait toutes; c'est ce qui donna lieu à la devise qui parut lors de son mariage; c'étoit une lyre à cinq cordes :

Quinque linguarum peritœ.

La cour se rassemble chez elle vers les six heures pour le cavagnol; elle soupe à son petit couvert depuis la mort de M. de Luynes (car auparavant il avoit l'honneur de lui

donner à souper chez lui où il la servoit, et de là elle se rend chez madame la duchesse de Luynes vers les onze heures. Les personnes qui ont l'honneur d'y être admises se réduisent à cinq ou six personnes au plus, et à minuit et demi elle se retire. Des conversations d'où assurément la médisance est bannie, où il n'est jamais question des intrigues de la cour, encore moins de la politique, paraîtroient difficiles à remplir, cependant rarement languissent-elles, et pour l'ordinaire elles sont on ne peut pas plus gaies. La Reine permet, aime qu'on ose disputer contre elle; la flatterie lui est odieuse, et dans la dispute elle veut des *raisons*. Nulle personne n'entend si bien la plaisanterie, elle rit volontiers; son ironie est douce, car personne au monde ne sent si bien les ridicules, et bien en prend à ceux qui en ont, que la charité la retienne : ils ne s'en relèveroient pas.

Je ne parle pas de la profusion de ses aumônes : elle a quatre-vingt-seize mille francs pour sa poche, et c'est le patrimoine des pauvres. J'ai reproché bien des fois à madame la duchesse de Villars, sa dame d'atours, qu'elle la réduisoit à la mendicité.

Mais ce qui ne s'allie pas d'ordinaire, c'est que cette même princesse, si bonne, si simple, si douce, si affable, représente avec une dignité qui imprime le respect, et qui embarasseroit si elle ne daignoit pas vous rassurer : d'une chambre à l'autre elle redevient la Reine et conserve dans la Cour cette idée de grandeur, telle que l'on nous représente celle de Louis XIV. Ses lettres se ressentent de la noblesse de son âme et de la gaieté de son caractère. Elle n'est mêlée en rien dans les affaires, et aussi jamais le Roi ne la refuse pour les choses qu'elle lui demande. Elle est sur la Religion d'une sévérité bien importante dans le siècle où nous sommes; elle pardonne

tout, elle excuse tout, hors ce qui pourroit y donner quelque atteinte; et si on pouvoit la comparer, ce seroit à la reine Blanche.

Je couperai encore ce récit par quelques poésies. La Reine me demanda un cantique; le voici, sur ces paroles du psaume : *Filii hominum usquequò gravi corde? ut quid diligitis vanitatem et quœritis mendacium?* — Enfants des hommes, jusques à quand aurez-vous le cœur appesanti? Pourquoi aimez-vous la vanité et cherchez-vous le mensonge?

ARGUMENT :

« Vanité de l'amour des créatures. L'amour est né » avec nous, ce n'est point un sentiment que Dieu nous » ait donné pour nous rendre malheureux; ce sentiment » fera notre bonheur dès que Dieu en sera l'objet. »

Sur l'air : *De l'amour que j'ai dans le cœur.*

Beaux jours, vous m'êtes apparus
Comme une ombre légère;
Jours écoulés, vous n'êtes plus
Qu'une vaine chimère;
Et la jeunesse et les amours
N'ont qu'un même nombre de jours.

Je ne reconnois plus ces lieux
Dans ma langueur extrême.
Le soleil, pâli dans les cieux
N'éclaire plus de même :
Ces fleurs, ces vallons et ces bois
N'ont plus leur charme d'autrefois.

Ce n'est donc qu'un conte d'enfant
Que les pleurs de l'Aurore?
Il n'est pas vrai que tous les ans
Zéphir revienne à Flore?
Hélas! tout étoit vrai pour moi,
Amour, quand je suivois ta loi!

Mais la nature, en nous formant
Un cœur sensible et tendre,
A-t-elle voulu seulement
Nous nuire, ou nous surprendre?
Que nous veulent donc les désirs
S'ils n'annoncent pas les plaisirs?

Que vois-je? une douce clarté
Dessille ma paupière!
Jusqu'en mon cœur la vérité
A porté sa lumière;
Elle vient me dicter ses lois;
Terre et cieux, écoutez sa voix:

« D'une heureuse immortalité
« L'amour est le présage;
« Ici-bas la félicité
« Dépend de son usage:
« Reviens à moi, rends-moi ton cœur,
« Tu retrouveras le bonheur.

« Du Dieu jaloux qui te forma
« Reconnois la tendresse:
« Dans cette âme qu'il anima
« S'il répand la tristesse,
« C'est par le dégoût et l'ennui
« Qu'il veut te ramener à lui.

« Pouvois-tu jamais oublier
« Qu'un Dieu qui t'a fait naître,
« Qui t'a soumis le monde entier,
« Devoit être ton maître?
« Hélas! jusqu'à la moindre fleur
« Tout te parloit en sa faveur.

« Ah! c'est trop avoir regretté
« Ces sources étrangères
« Dont t'abreuvoit l'iniquité
« De ses mains mensongères :
« Viens boire aux torrents précieux.
« Qui rejaillissent jusqu'aux cieux.

« On ne m'aime point sans retour :
« Je donne et récompense.
« C'est à rendre heureux ton amour
« Que je mets ma puissance;
« Le prix des vœux qu'on m'a rendus,
« Est de m'en aimer encor plus.

« Vois celle qui donne la loi
« Qu'ici chacun révère;
« Elle m'aime et n'aime que moi,
« Est-ce faute de plaire?
« Ah! tu sais sur combien d'autels
« On l'adore chez les mortels. »

« Je me rends, douce Vérité,
« A ce puissant exemple;
« Je baise avec humilté
« Les portes de ton temple;
« Mon cœur, à te suivre empressé,
« Ne pleure plus que le passé. »

J'avois fait aussi alors un divertissement intitulé : *le Temple des Chimères*, et M. le duc de Nivernois a voulu depuis le mettre en musique. On lui en laissoit le temps; et sans vouloir être frondeur, croira-t-on qu'un homme de ce mérite, ambassadeur à Rome, choisi pour aller vers le Roi de Prusse dans le temps le plus critique, et que l'on fit partir trop tard, croira-t-on que cet homme soit resté sans récompense, dans un temps où le cardinal de Bernis, qui lui devoit tout, avoit tout le crédit, ainsi que le maréchal de Belle-Isle, dont le fils étoit son gendre? M. de Nivernois avoit mieux usé du moment de faveur où il fut quand il arriva de Rome : car il l'employa à faire revenir M. de Maurepas, de Bourges à Pontchartrain.

Nous venons de voir M. de Noyer en user de même pour monsieur son père, sans être aussi heureux, car il a demandé pour toute récompense de la blessure presque mortelle qu'il a reçue à Lutzelberg, la liberté de son père qu'il n'a pas obtenue.

La fortune servit mieux M. de Nivernois que nous ne l'avions imaginé; elle attendit qu'il se trouvât seul, sans appui à la Cour, pour que le choix nouveau que l'on feroit de lui fût plus flatteur; et qu'il ne le dût qu'à sa propre personne. En 1762, le roi le nomma pour aller à Londres traiter de l'importante paix qu'attendoit toute l'Europe. Milord Bedfort fut envoyé de la part de sa Cour à la nôtre, pour remplir la même fonction; c'est le plus grand seigneur d'Angleterre.

J'envoyai à Voltaire *le Temple des Chimères*, et voici quelle fut sa réponse :

Vers de Voltaire sur le ballet du Temple des Chimères

Votre amusement lyrique
M'a paru du meilleur ton.

Si Linus fit la musique
Les vers sont d'Anacréon.
L'Anacréon de la Grèce
Vaut-il celui de Paris?
Il chanta la double ivresse
De Silène et de Cipris;
Mais fit-il avec sagesse
L'histoire de son pays?
Après vos travaux austères
Dans vos deux délassements,
Vous célébrez les chimères;
Elles sont de tous les temps;
Elles nous sont nécessaires.
Nous sommes de vieux enfants;
Nos erreurs sont nos lisières,
Et les vanités légères
Nous bercent en cheveux blancs.

Je rendis alors un service auprès de la Reine à une personne qui n'avoit pas besoin de moi pour l'obtenir; je parle de madame la maréchale de Mirepoix. Elle désiroit une place de dame du Palais, et elle s'adressa à moi. C'étoit une grande marque d'amitié de chercher à m'avoir obligation, et de vouloir bien que j'eusse l'air de la servir. J'agis sans prendre le change, et je trouvai que j'avois bien raison. La Reine reçut cette proposition avec l'air que je devois attendre de la justesse de son discernement. Elle ne me cacha point ses sentiments; elle avoit véritablement du goût pour madame de Mirepoix: tout lui plaisoit en elle; sa figure qui annonçoit l'honnêteté de son âme; son esprit qui étoit naturel, fin et délicat; son caractère doux, ferme, généreux; une manière d'agir qui, dans les choses douteuses, ne craignoit point la censure, parce qu'elle n'étoit jamais déterminée que

par le devoir; une tranquillité sur les reproches qu'on pouvoit lui faire, qui annonçoit la sécurité d'une conscience éclairée, cela aura son application. Le Roi ne se décida pas sur le champ, lorsque la Reine lui en fit la demande; la Reine ne me cacha pas son impatience; et, sans être instruit de rien, je croyois entrevoir que le Roi ne s'en decideroit pas; enfin madame de Mirepoix eut la place.

On conçoit quel intérêt avoit madame de Pompadour à obtenir l'amitié d'une si excellente personne. C'étoit s'honorer devant le public et aux yeux du Roi même; mais l'amitié de madame de Mirepoix étoit à un haut prix; et puis, quel devoit être son embarras entre la Reine et madame de Pompadour! Quel devoit être son embarras avec elle-même! Il me paraît superflu de l'expliquer; tout lecteur en voit autant que j'en dirois; aussi, dans le commencement de cette liaison, madame de Mirepoix vouloit-elle bien me confier ses peines, lorsqu'on vouloit l'engager des voyages; elle sentoit qu'autant avoit-elle de raisons de s'en dispenser, autant étoit-il de l'intérêt de l'autre de l'y embarquer. Je disois quelquefois à madame de Mirepoix que je croyois que par état elle ne pouvoit être qu'à sa maîtresse. L'âme de madame de Mirepoix l'y portoit, et je la voyois cependant balancer, cè qui ne me donnoit pas peu de surprise; je suspendois mon jugement, parcequ'elle ne pouvoit pas avoir tort.

En effet, je reconnus bientôt la cause de ses perplexités; des droits plus sacrés encore que ceux de la Reine divisoient son âme, et ne pouvoient manquer d'en triompher. La fortune de M. de Mirepoix l'occupoit uniquement, indépendamment de ce qu'elle la partageoit, elle

lui avoit fait bien d'autres sacrifices, et il les méritoit par la noblesse de son âme, par ses talents à la guerre et pour son tendre respect pour elle. Il étoit question de la charge de capitaine des gardes. Madame de Pompadour le fit triompher de tous ses concurrents, et comme si elle n'eût pas assez fait pour son amie, la mort de M. de Mirepoix, qui arriva bientôt après, lui donna une nouvelle occasion de signaler son crédit et son attachement, en faisant donner cette même charge au prince de Beauveau, frère de madame de Mirepoix. M. de Beauveau en étoit bien digne; il joignoit à tous les avantages que l'on accordoit à M. de Mirepoix, tous les agréments personnels, et le caractère sérieux du plus parfait honnête homme, au don de plaire sans coquetterie.

Cependant la Reine, toute juste qu'elle est, ne pouvoit voir sans peine une personne qu'elle avait aimée beaucoup, livrée à d'autres intérêts; ce n'étoit point jalousie, elle n'a jamais connu cette faiblesse; mais elle regrettoit l'obstacle invincible que cette liaison apportoit à ses sentiments; elle blâmoit par morale une personne qu'elle ne cessoit point d'estimer, et je croyois démêler qu'elle souffroit de se voir contrainte à renoncer à un goût que d'ailleurs sa raison approuvoit.

Madame de Mirepoix, fille de M. le prince de Craon, avoit épousé en premières noces M. le prince de Lixin, fils de M. le comte de Marsan, et frère puîné du prince de Pons. Il perdit la vie dans un combat particulier en 1734, au bout du pont de Philippsbourg dont on faisoit le siége. M. de Richelieu se crut offensé de quelques propos que lui avoit tenus M. le prince de Lixin, sur son mariage avec mademoiselle de Guise; il l'appela et le tua

Madame de Lixin se remaria au marquis de Mirepoix, veuf de la fille de Samuel Bernard et lui sacrifia son rang. Elle ne s'étoit point trompée dans l'estime qu'elle avoit pour lui, et bien jeune encore elle avoit besoin d'un tuteur pour l'administration de son bien dont elle étoit absolument incapable, parce que l'esprit ne donne pas la connoissance des affaires. M. de Mirepoix ne cessa point de l'aimer et de la respecter. Il eut un brevet de duc, fut fait maréchal de France et capitaine des gardes du corps à la mort du maréchal d'Harcourt. Madame de Mirepoix eut le malheur de le perdre par sa mort arrivée le vingt-cinq septembre mil sept cent cinquante-sept, et sa charge, malgré bien des concurrents, fut donnée à son beau-frère, le prince de Beauveau. Elle étoit due assurément à son mérite personnel. Il servit avec éclat au siége de Mahon: mais le mérite et les vertus suffisent-ils à la Cour? Il se ressentit de la faveur de sa sœur et tant de grâces obtenues pour son mari et pour son frère, n'étoient-elles pas auprès de la Reine une excuse suffisante des liaisons qu'elle s'étoit cru obligée de prendre? Le prince de Beauveau commande (1762) les troupes que le Roi a envoyées en Espagne : c'est un homme d'une figure bien noble, d'un abord froid, que l'on prend à tort pour de la hauteur; de l'esprit, un grand courage, d'une probité intacte et à qui il ne manque rien pour être aimé et estimé. La préférence que monsieur de Belle-Isle avoit donnée, à M. de Castries, en le faisant lieutenant-général au préjudice de M. de Beauveau qui resta maréchal de camp, avoit mis une grande indisposition contre eux; et on craignoit les suites. Mais la bonne conduite de M. de Castries et de leurs amis communs empêcha qu'il n'arrivât rien. En effet, il étoit inouï que l'on eût fait un passe-droit à un capitaine des

gardes du corps, et le cri n'étoit pas moins grand en
les maréchaux de camp, les anciens de M. de Castr
Mais on vit redoubler le murmure lorsque, pour apai
M. de Beauveau, on le fit depuis lieutenant-général, h
de son rang parmi les maréchaux des anciens.

CHAPITRE XX.

Le néologisme de madame la Dauphine et les madrigaux du Président. — Mgr le Dauphin. — Réflexions sur le désintéressement des ministres de Louis XV. — MM. Dodun, Orry, Rouillé, appauvris ou ruinés. — MM. de Breteuil et d'Argenson morts insolvables. — Réponse du Roi à M. de Paulmy sollicitant la permission d'aller visiter son oncle aux Ormes. — Les ministres s'envoyant tour à tour à la Bastille, sans rancune. — M. de Belle-Isle. — M. Le Blanc perdu par madame de Prie. — Duverney. — M. Duchâtel. — M. de Séchelles. — Rivalité de madame d'Estrades et de madame de Pompadour. — Disgrace de M. d'Argenson et de madame d'Estrades.

Comme j'écris pour mon plaisir, je vais raconter des choses qui n'intéresseront guères, si ce n'est que par occasion; on ne sera pas fâché d'y rencontrer les personnes principales, et quelquefois d'y connoître leur intérieur.

J'avois l'honneur d'être au souper de madame la Dauphine où il n'y a que les *entrées*. Ils étoient : Mgr le Dauphin, madame la Dauphine; madame l'Infante et Madame; les princesses leurs sœurs mangent chez elles. Madame

la Dauphine nous demanda, à M. de Nivernois et à moi, si ces deux mots étoient françois : *Sagace* et *curiosine.* Nous répondîmes que nous connoissions *sagacité;* que pour *curiosine* nous ne savions ce que c'étoit. Madame la Dauphine nous dit que cela vouloit dire : *exciter la curiosité.* C'est dommage, lui dis-je, que ce mot ne soit pas de notre langue, car il abrégeroit. A quelques jours de de là, madame de Malespine, qui est à madame Infante, et qui, par parenthèse, est d'une figure charmante, vint souper chez moi, et me recommanda *curiosine* de la part de madame la Dauphine. J'écrivis sur-le-champ cette chanson sur une carte dont je chargeai madame de Malespine.

Sur l'air de Belot.

Princesse, sagace et divine,
Voici ce qui curiosine :
Quand on vous entend et vous voit,
C'est de savoir si l'on peut dire,
Dans son transport ou de sang-froid,
Que l'on aime plus qu'on n'admire.

Etant retourné depuis au souper de madame la Dauphine, elle eut la bonté de me parler de mes vers. Madame Infante et Madame dirent qu'elles en vouloient aussi pour elles; et le lendemain matin, j'alla au lever de Mgr Dauphin pour lui porter les deux couplets, en le priant de s'en charger. Il me répondit en riant que je n'étois pas trop bon pour les donner moi-même; cependant il voulut bien les prendre; les voici :

A madame Infante, sur l'air : *Je l'aime, je l'aime!*

Son esprit sait tout animer;
Un mot lui suffit pour charmer,

On l'aime,
On l'aime;
Qui nous l'a fait aimer?
La raison même.

A Madame, sur l'air : *Janneton l'amour lui-même!*

Quelle est celle des trois Grâces
A qui tu dois plus d'encens?
Chacune vient sur tes traces
Te prodiguer ses présents.
Et la nature
De tes traits doux et charmants
Fait sa parure.

Je dois dire à ce sujet, qu'il y a fort peu de particuliers dont la conversation soit aussi agréable que celle de ce prince. On ne peut pas être plus instruit. Droit public, Histoire, Belles-Lettres, tout lui est présent; connoissant ce que chaque livre contient de bon, une mémoire admirable, une critique fine, une plaisanterie hors du commun, saisissant les ridicules, ce qu'il tient de la Reine, et aussi réservé qu'elle, ne craignant point de causer : en quoi il n'a pas grand mérite, car il peut se laisser aborder sans crainte.

Ce prince a fait connoître l'étendue de ses lumières, la pénétration de son esprit, et surtout son éminente sagesse, lorsque le Roi lui fit occuper sa place dans son conseil, après l'affreux coup dont il fut frappé. Les ministres ne pouvoient s'en taire et sortoient du conseil, remplis chaque jour d'admiration.

Puisque je suis sur ces badinages, je vais continuer.

La Reine, comme je l'ai déjà dit, a des cabinets où elle passe une grande partie de la journée, à lire des livres. De tous les changements qui se firent de son temps, celui qui m'accabla de douleur fut la disgrâce de M. d'Argenson, dont je parlerai dans la suite. On n'empêcha pas cependant que le Roi ne lui accordât une pension, et il en avoit grand besoin. Sans entrer, quant à présent, dans aucun détail, ni pénétrer les motifs de tant d'évènements, je me bornerai ici à une seule réflexion : c'est que de tous les règnes de nos Rois, il n'y en a eu aucun où les ministres aient fait voir tant de désintéressement. Et pour nous en tenir au règne du feu roi, que l'on considère les établissements considérables de deux de ses ministres. Quelles alliances ont faites MM. Colbert et de Louvois ! Quels monuments nous restent de leur opulence! de grandes charges, Meudon, Sceaux, etc, etc... Tandis que ceux qui ont servi sous Louis XV, ou sont sortis du ministère comme ils y étoient entrés, ou sont morts ruinés ; M. Bodun, M. Orry n'ont pas augmenté leur fortune. M. Rouillé, qui y étoit entré fort riche, y a mangé une partie de son bien ; M. de Breteuil, est mort insolvable, ainsi que M. le marquis d'Argenson. Son fils, le marquis de Paulmy, a été obligé de renoncer à la succession, et n'a de quoi vivre que des bontés du Roi. M. le comte d'Argenson, frère cadet du marquis, ne subsiste que des mêmes secours ; et, si nous avions eu le malheur de perdre le Roi à Metz, où il fût si près de sa mort, il s'en seroit fallu de cent mille écus qu'il lui fût rien resté. On sait qu'il ne fut occupé, alors, que de la perte d'un ministre qu'il aimoit et que la douleur prévalut sur toute autre idée d'intérêt. Le Roi rétabli fit acquitter ses dettes qui provenoient des dépenses qu'il venoit de faire à la guerre ; tout cela fut oublié dans la suite : il a été renvoyé

dans sa terre des Ormes, en Poitou; bel exemple de l'inconstance de la fortune et de l'inutilité des talents et des services, mais qui ne corrigera pas M. le marquis de Paulmy. Son neveu demanda au Roi, lorsqu'il remit sa place au maréchal de Belle-Isle, la fin de l'exil de son oncle, et la permission de l'aller voir aux Ormes. Voici quelle fut la réponse du Roi, de Versailles, le sept juin 1758.

« Quoique je ne juge pas à propos de vous accorder la « grâce que vous me demandez avec tant d'instance pour « votre oncle, et que je ne trouve même pas convenable « que vous alliez le voir, en sortant de mon Conseil, « vous n'en devez pas moins compter sur mes bontés « personnelles pour vous. »

Cette réflexion sur les ministres me fait revenir sur mes pas; il n'y a rien de si moral que cette matière. Ne fut-ce pas une chose bien singulière, dans le commencement de ce même règne, que de voir des hommes occupés tour à tour à se perdre, et de les voir remplacés les uns par les autres dans la même prison? On voit que je ne suis pas l'ordre des temps. M. le maréchal de Belle-Isle, M. Le Blanc, M. de Séchelles sont mis à la Bastille sous M. le Duc, par la haine de madame de Prie et de Duverney. M. le cardinal de Fleury succède à M. le Duc, et sur le champ M. Le Blanc fait mettre Duverney en prison.

Ce qui n'étonne guères moins c'est que ces mêmes hommes ont vécu ensemble depuis, sans qu'il y parût. Pourquoi la religion ne fait-elle pas de ces miracles-là?

Je me souviens que peu de temps avant cette alternative de prisons, nous avions dîné à Plaisance, chez Duverney. M. d'Argenson, M. de Séchelles et moi; et nous revenions tous quatre; le chemin est de passer sous la

Bastille. Nous causions fort gaîment, et tout-à-coup l'aspect de cette prison me fit dire : « Messieurs, voilà où je n'irai jamais; je n'en dirois pas autant de vous autres. »

Duverney a, depuis, fort bien servi le Roi dans les guerres de Flandres; M. de Sechelles sera pour l'avenir le modèle des intendants d'armées; M. le maréchal de Belle-Isle a fait la sortie de Prague, a sauvé la Provence et il est ministre de la guerre; et tous les trois ont rempli mon horoscope.

Je m'arrête un moment à l'article de ce dernier; l'ami de M. et de Mme de Sechelles, de M. d'Argenson et surtout de madame la duchesse de Luynes, ne pouvoit manquer de devenir le mien. M. d'Argenson me logeoit chez lui à la Cour. M. son neveu eut les mêmes droits sur moi, et M. de Belle-Isle, qui leur succéda, douta si peu que je ne continuasse d'y loger, qu'il me fit accommoder un logement avec toute l'attention et toute l'élégance possibles; c'étoit une marque d'amitié que je sentis comme je le devois, et que madame de Luynes n'imaginoit pas que je pusse refuser. Mais ce que l'on accorde à une liaison de quarante ans, est moins convenable à des liaisons plus nouvelles. Je cherchai des prétextes pour éloigner ce que je ne croyois pas devoir accepter, et enfin le Roi, en me logeant, me tira d'affaire.

Je ne parlerai point de toutes les qualités que rassemble M. de Belle-Isle. Jamais homme n'a éprouvé tant de jugements contraires. Il m'a toujours distingué dans son amitié; c'est ce qui me fait sentir plus vivement les contradictions qu'il a rencontrées. Je réserve un article particulier pour un homme si célèbre et qui a joué un si grand rôle.

J'ai dit que je n'entreprendrois point d'expliquer les

causes des persécutions qu'éprouvèrent M. Le Blanc, M. de Belle-Isle et M. de Sechelles; ce seroit la matière d'un volume, et je me contenterai d'en donner une idée générale.

Madame la marquise de Prie revenoit de l'ambassade de Turin, réduite au point de prendre une chambre dans un couvent; j'ai fait son portrait dans le commencement de ces mémoires :

M. le Duc se présenta, et quelque répugnance qu'elle y eût, la misère la jeta dans ses bras. Elle avoit une mère nommée madame de Pleinœuf, et jamais il n'y a eu de haine plus forte que celle de la mère et de la fille. M. Le Blanc avoit été amoureux de madame de Pleinœuf après M. de Belle-Isle, et ils lui étoient restés attachés l'un et l'autre; car elle n'avoit jamais perdu un seul de ses amants. Le premier usage que fit madame de Prie de la puissance de M. le Duc, fut d'entreprendre la perte des deux derniers amants de sa mère. On attaqua M. Le Blanc sur l'administration de l'intérieur de Paris dont il se mêloit, quoiqu'il n'en eût pas le département; et pour y engager M. le Duc, qui étoit un prince juste, mais extrêmement borné, on donna un air de justice à la persécution, en disant que l'affaire de M. Le Blanc fût portée au parlement, les chambres assemblées, attendu les priviléges de M. Le Blanc. Il y eut deux rapporteurs nommés, comme c'est l'usage dans les affaires majeures, M. Ferrand et M. Pallu. Par rapport à la police de Paris, M. Le Blanc fut attaqué sur les chartes privées, sur l'espionnage qui avoit introduit une espèce d'inquisition, etc.

L'article des finances étoit un peu plus sérieux. On prétendit que M. Le Blanc avoit altéré les registres de l'extraordinaire des guerres, d'où il avoit tiré tout l'argent qu'il avoit remplacé par des billets de banque pour faire

plaisir à M. de Belle-Isle. Sandrier, commis de La Jonchère, trésorier, avoit été chargé, disoit-on, de l'opération des registres; et pour ensevelir ce secret, Sandrier avoit été assassiné. Il est vrai que l'on retrouva son corps dans la rivière, percé de coups, au-dessous du pavillon de La Jonchère, près de Luciennes, et on accusoit Séchelles de cette iniquité. L'affaire fut examinée dans la plus grande rigueur; il n'y eut point de preuves, et les prisonniers furent renvoyés absous. Je faisois partie des juges, et il me parut que de l'excès de prévention contre M. Le Blanc, on passa à un trop grand excès d'indulgence par rapport à la police de Paris, où il avoit introduit une justice militaire funeste à la liberté des citoyens; ce qui me fit rappeler dans mon opinion les deux mots de Clarendon : « Quand on a commencé par croire un ac-« cusé plus coupable qu'il ne l'étoit, on finit par le trou-« ver plus innocent qu'il ne l'est en effet. » Cela ne tomboit point au fond de l'affaire, mais je croyois qu'il n'y avoit point d'inconvénient de réclamer contre les entreprises quelquefois trop impérieuses des ministres.

L'affaire de Duverney étoit plus simple; un homme chargé de toutes les entreprises des munitions de nos armées est sujet à de grandes recherches; on ne trouva rien, et il fut mis hors de la Bastille. La preuve de l'innocence de Duverney, c'est qu'il avoit une fortune bornée; mais c'étoit un fou avec de grands talents. Duchâtel disoit de lui, étant à l'armée: « Allons-nous en voir le « prophète. »

Je ne négligerai assurément pas de parler de M. Duchâtel. M. le marquis Duchâtel était fils de M. Crosat, qui d'abord avoit été receveur-général des finances, et qui, depuis, acquit une grande fortune et une grande réputation dans le commerce des mers où il rendit les ser-

vices les plus utiles à l'État, par les retours des gallions qu'il remit au roi au moment du plus grand besoin des finances. Il en reçut pour récompense la charge de commandeur, trésorier de l'ordre du Saint-Esprit.

M. Duchâtel avoit infiniment d'esprit; il se plaisoit un peu trop à disséquer ses idées, à remonter toujours aux causes, à la source des choses; en un mot, il étoit un peu trop métaphysicien, et avoit communiqué ce goût à Mme Duchâtel (Mlle de Gouffier), qui avoit autant d'esprit que lui, qui étoit d'un commerce charmant et d'un caractère aussi solide qu'agréable. Son mari avoit la plus grande réputation à la guerre et pour son courage et pour ses vues militaires; mais il y portoit la même curiosité de dissertation. Il disoit un jour au chevalier de Vils, son ami : « Je ne comprends pas la conduite des « officiers de mon régiment avec moi; je les traite bien, « ils se ressentent du soin que j'ai de les obliger, ils me « donnent toutes sortes de marques d'estime et de con- « sidération, et cependant je sens qu'ils ne sont pas à « leur aise avec moi. — C'est, lui dit le chevalier de Vils, « que tu raisonnes toujours avec eux et que tu ne causes « jamais. »

M. Duchâtel étoit la bonté même et d'une probité égale à toutes sortes de vertus. C'étoit mon ami particulier, et j'y passois ma vie. Il a laissé une fille dont l'esprit est aussi fin et délicat que sa figure, qui est charmante. Elle a fait l'admiration, dans l'âge le plus tendre, de la ville de Rome où elle accompagnoit son mari, le duc de Choiseul, qui y alla comme ambassadeur.

Par rapport à M. de Belle-Isle, il y eut une commission particulière, et il fut mis à la Bastille avec le chevalier de Belle-Isle, son frère. Toutes ces imputations s'éva-

nouirent, et ils obtinrent une liberté qui étoit désirée par tous les bons citoyens.

On attend qu'avant de finir cet article, j'explique la part qu'y pouvoit prendre M. de Séchelles ; on est assez embarrassé de le voir à la Bastille, et de ne pouvoir dire de quoi il étoit coupable. Aussi madame de Séchelles, qui, pendant tout le temps de la prison de son mari, passoit les journées dans l'antichambre de M. le duc, de madame la duchesse de Prie et de Duverney, dans la posture de suppliante, en revenoit toujours aussi indignée que surprise. A peine lui faisoit-on l'honneur de l'entendre, et encore moins de lui répondre ; c'étoit toujours des inculpations vagues ; on la plaignoit avec une bonté si humiliante, la fille de Pleinœuf étoit si touchée de voir l'état de cette pauvre femme ; mais pas un mot de son affaire. Il étoit l'ami de M. Le Blanc, cela ne suffisoit-il pas ? Enfin, les prisons s'ouvrirent ; de criminel, M. Le Blanc redevint ministre ; il vouloit garder M. de Séchelles auprès de lui, comme M. de Saint-Pouenge étoit auprès de M. de Louvois. M. le cardinal de Fleury, toujours jaloux, même de son propre ouvrage, trouva que cela avoit trop bon air ; Séchelles partit pour l'intendance de Valenciennes ; il devint successivement intendant de l'armée sous le maréchal de Noailles et sous le maréchal de Belle-Isle ; il fit vivre l'armée du Roi dans Prague, il seconda le maréchal de Belle-Isle dans la belle retraite qui sauva l'armée, et revint intendant en Flandres dans les campagnes du Roi.

Jamais intendant n'eut plus de liant dans l'esprit, et il en eut besoin sous le maréchal de Saxe ; rempli de ressources, prêt à tout, témoin l'entreprise de Bruxelles, ayant des arrangements préparatoires pour tous les projets, agréable aux courtisans, jamais de difficultés, se-

courable aux officiers, toujours dans les hôpitaux, et ne ménageant point l'argent dont il étoit naturellement prodigue. Aussi étoit-il l'amour de l'armée ; le Roi, qui entendoit son nom à tous moments, et avec lequel il avoit l'honneur de travailler en présence de M. d'Argenson, qui le faisoit valoir, le Roi s'y accoutuma ; il lui devint agréable, et dès-lors il parut désigné pour une première place. Celle de contrôleur-général vint à vaquer par la volonté de M. de Marchand, qui laissoit les finances en mauvais état. Le Roi la lui donna sur-le-champ. La Cour étoit alors à Compiègne, et nous en apprîmes la nouvelle à Séchelles par une lettre de M. de Saint-Florentin. C'étoit de toutes les places celle qui lui convenoit le moins pour son caractère. Un contrôleur-général doit être par état avare et négatif, et M. de Séchelles étoit tout le contraire. Tout se ressentit dans ce premier moment de son humeur libérale ; il fut fait ministre ; le Roi l'appeloit à tout ; de Betz, fermier général, lui fit adopter des changements dans les sous-fermes, qui soulevèrent la Cour et la ville par le nombre d'intéressés qui y tenoient. M. de Séchelles fut étonné de n'entendre que les plaintes, sa tête s'échauffa et il ne fut bientôt plus en état de travailler ; il quitta la cour, et madame sa femme y laissa des regrets bien sincères de tous les courtisans, mais surtout de la Reine, qui aimoit sa candeur, sa gaîté et sa bonne conduite.

M. de Moras et M. de Boullongne succédèrent tour à tour à M. de Séchelles, et enfin M. de Silhouette parut (1759).

M. d'Argenson n'étoit plus à la cour ; madame d'Estrades avoit été renvoyée de la cour en 1756. Elle étoit dame d'atours de Madame, et elle eut ordre de donner sa démission ; elle avoit été la compagne de madame

d'Etioles, quand elle arriva à la cour. Elles étoient parentes parce que M. d'Estrades étoit fils de mademoiselle Lenormand. C'étoit assurément un grand service que lui rendoit madame d'Estrades, et il falloit bien de l'amitié pour cela, si des vues de fortune n'y étoient point entrées. Il n'y eut que madame la princesse de Conti qui se joignit à elle et qui présenta madame d'Etioles à la cour. Madame de Pompadour se crut obligée de prendre soin de la fortune de madame d'Estrades, qui étoit médiocre.

Je me souviens d'avoir entendu un jour M. d'Ayen faisant les grands bras et déclamer de ce qu'en effet, madame de Pompadour différoit si longtemps; mais elles se brouillèrent dans la suite. Les intérêts de M. d'Argenson y entrèrent pour beaucoup; ils devenoient l'un et l'autre l'objet de la jalousie et de la haîne de madame de Pompadour. Madame d'Estrades en triomphoit et croyoit jouer un rôle en devenant l'amie de confiance d'un homme que madame de Pompadour avoit forcé de la haïr. La partie n'étoit pas égale; cependant le Roi traitoit bien madame d'Estrades pour faire *enrager* madame de Pompadour; mais il étoit aisé d'en prévoir l'évènement; aussi me suis-je cru obligé d'en avertir madame d'Estrades. Madame de Pompadour étoit offensée comme elle devoit l'être; car madame d'Estrades avoit porté l'ingratitude jusqu'à favoriser une fantaisie que l'on disoit que le Roi avoit pour Madame de Choiseul, femme du menin. On soupçonnoit M. d'Argenson d'en avoir connoissance; ce soupçon, quoique injuste, servoit trop bien ses ennemis pour ne pas le faire valoir. En falloit-il tant pour engager madame de Pompadour à s'en défaire. J'allai donc trouver madame d'Estrades et je lui dis qu'elle combattoit avec des armes bien inégales; que

j'étois instruit de ce qui se passoit; qu'elle succomberoit et que peut-être entraîneroit-elle M. d'Argenson; qu'il étoit temps de faire finir cette lutte où elle ne seroit pas la plus forte; qu'il falloit faire cesser les craintes de madame de Pompadour et en même temps lui donner la satisfaction de reconnoître sa supériorité en s'exécutant; qu'il falloit lui demander de faire agréer au Roi qu'elle cessât de vivre dans sa familiarité et qu'elle s'en tînt aux fonctions de sa charge de dame d'atours. Madame d'Estrades me parut persuadée, mais elle ne croyoit pas la chose si pressée; elle perdit le moment, et dans une course que fit le Roi à la Muette, et où elle accompagna madame de Pompadour, comme elle en partoit, elle reçut, dans son carrosse, l'ordre de se retirer de la cour et de donner sa démission. Elle le méritoit bien; je ne l'ai pas dissimulé; toute sa conduite a été une trame d'ingratitude envers madame de Pompadour; elle croyoit s'en faire un mérite auprès de M. d'Argenson qui se tint pour attaqué. Il avoit raison, mais ce qui ne se comprendra jamais, c'est qu'il lui sacrifia dans la suite et sa fortune et sa famille. N'étoit-il pas plus simple de s'en expliquer avec madame de Pompadour? Ne devoit-il pas voir que madame d'Estrades s'égaroit, et pouvoit-il se méprendre au caractère et à l'esprit de cette femme qui n'étoit qu'une ingrate et une intrigante? A quoi sert-il donc d'avoir un esprit supérieur pour venir échouer à un pareil écueil?

CHAPITRE XXI.

Procès du régicide Damiens. — M. d'Argenson se perd par sa hauteur vis-à-vis de madame de Pompadour. — Sentiment de l'auteur sur les qualités et les défauts de M. d'Argenson. — M. d'Argenson est menacé de perdre la vue en même temps que madame de Pompadour. — Démarche du président auprès de M. Jannelle, en faveur de son ami : les confidences mutuelles. — Ingratitude de M. Berryer. — La terre des Ormes. — Noble conduite de M. d'Aguesseau envers M. d'Argenson. — Les nouvelles ordonnances. — Affaire des vers de Desforges. — Calomnie infâme contre M. d'Argenson ; il est justifié.

J'ai trop vécu, puisque j'ai pu encore assister au procès du parricide Damiens. Ce monstre est unique dans son espèce ; ce n'étoit ni Ravaillac, ni Jacques Clément ; la religion n'entroit pour rien dans cette action exécrable. Il n'avoit point de complice ; c'étoit un fanatisme sans objet que la pitié, disait-il, pour le pauvre peuple avoit armé contre le meilleur de tous nos rois. Il étoit poursuivi pour un vol et par excés de désespoir d'un premier crime, il s'étoit précipité dans le plus grand de tous. J'étois un de ses juges. On assembla les pairs. Je n'ai jamais vu d'homme plus insolent ; il nous faisoit baisser les yeux en parcourant tous les bancs ; ce qui est

étonnant, c'est que quand on l'interrogeoit sur son vol, il tomboit dans l'humiliation, et que sur son action détestable il reprenoit son audace. Cependant il témoignoit du repentir, et il disoit qu'en commettant son crime il auroit été fâché de le consommer. Monstre abominable! La bonté de Dieu nous a conservé le meilleur de nos rois. Pendant sa convalescence qui ne fut pas longue, M. d'Argenson en reçut les marques les plus grandes de bonté et de confiance. L'état où ce prince se trouvoit lui rappeloit l'extrémité où il avoit été à Metz. Il s'étoit souvenu plus d'une fois que ce ministre, à genoux au chevet de son lit, et baignant de larmes ses mains agonisantes, ne le quitta pas un seul instant sans jeter seulement un coup-d'œil sur l'avenir, tandis que peut-être d'autres s'en occupoient.

Cependant le renvoi de M. de Machault fut résolu. C'étoit bien lui qui avoit engagé le lit de justice qui acheva de révolter le parlement et qui inspira (sans l'avoir prévu, et qui l'auroit pu prévoir?) au monstre Damiens son exécrable attentat. Je n'entre point dans les détails de ce lit de justice. Les intentions de M. de Machault, fort droites assurément, mais mal dirigées et qu'il n'avoit communiquées à personne, causèrent l'affreux parricide dont nous parlons. C'étoit le seul homme qui balançât à la cour le crédit de M. d'Argenson; ainsi nous allions le voir à la tête des affaires. Madame de Pompadour avoit eu alors de justes sujets de se plaindre de M. de Machault. Il lui fit entendre qu'elle feroit bien de prendre son parti, et que peut-être désiroit-on qu'elle se retirât de la cour. Ce conseil, donné apparemment sans trop de regrets, et sans avoir pris sa défense, ne pouvoit manquer de lui déplaire, et elle n'eut pas de peine de s'en séparer, si même elle ne détermina pas son ren-

voi. Mais en satisfaisant son ressentiment, elle sentoit qu'elle perdoit le seul homme qui eût sa confiance; qu'elle alloit se trouver seule au milieu de la Cour, et qu'elle resteroit dans la dépendance d'un ministre qui avoit de justes sujets de s'en plaindre par la préférence qu'elle avoit donnée, sans ménagement, à son rival. Il falloit donc s'en rapprocher. Elle voulut avoir une conversation avec lui pour s'assurer de ses dispositions; c'étoit une avance bien marquée de sa part, et pour en diminuer la bonté, elle prit un ton qui pût cacher la méfiance qu'elle avoit de son crédit. M. d'Argenson, au lieu de se prêter à sa foiblesse, prit un ton plus haut encore. Que n'attendoit-il l'évènement afin de s'assurer de ce qui se passoit dans le cœur du Roi? ou madame de Pompadour se seroit retirée de la Cour, ou le Roi l'y auroit gardée; dans les deux cas, ou il devenoit le maître, ou il auroit partagé la confiance du Roi avec elle; sa hauteur l'emporta sur la prudence et les avances de madame de Pompadour le confirmèrent dans la pensée, qui, à la vérité, étoit celle de tout le monde, qu'elle touchoit à la fin de son crédit. Je ne dirai point que peut-être ses liaisons avec madame d'Estrades, et son ressentiment de ce que madame de Pompadour l'avoit chassée de la Cour, entrèrent pour beaucoup dans le parti qu'il prit. Je suis très-porté à le croire: la vanité blessée ne pardonne point. On a dit aussi qu'il y avoit eu des propositions auxquelles M. d'Argenson n'avoit pas cru devoir se prêter; je l'ignore. Enfin, madame de Pompadour jouoit à quitte ou double. Il falloit que l'un des deux fût sacrifié. M. Rouillé porta, le 1er février 1757, à M. d'Argenson l'ordre de donner la démission de sa charge et de se retirer aux Ormes, avec défense d'en sortir. Tel a été le terme de la fortune de l'homme du monde qui ras-

sembloit les plus grandes qualités et le plus de talents; l'homme de plus d'esprit que j'aie jamais connu, l'homme le plus fait pour plaire et pour gouverner, et qui réunissoit deux choses bien opposées; la foiblesse et la hauteur; la foiblesse dans sa famille et la hauteur à la Cour; l'ami le plus sensible et le plus essentiel (et qui le sait mieux que moi!) mais aussi fidèle à l'ironie qu'à l'amitié. Cette ironie, pleine de dédain, effaçoit les plus grands services et refroidissoit ses amis même; aimant trop les complaisances, et se plaisant à humilier les grands, ce qui a fait dire qu'il aimoit à voir les gens de la cour dans son antichambre, et ses flatteurs dans son cabinet. On voit que je ne dissimule rien; mais on ne doit pas craindre de peindre des hommes tels que lui avec leurs défauts, et j'écris de lui comme M. de Sully de Henri IV. Je n'ai pas manqué de l'aller voir tous les ans (ceci n'intéressera que moi); je ne puis m'empêcher de dire que rien n'a dû me flatter autant que d'être l'ami et le confident de ce grand homme. Je n'ai rien dit des opérations de son ministère, cela passe mes lumières. M. de Bernis s'est attaché à détruire tout ce qu'il a fait; mais a-t-il pu empêcher que M. d'Argenson n'ait laissé des monuments immortels de son ministère? Les régiments affranchis successivement; la noblesse procurée aux militaires, les grenadiers de France, l'École militaire, les Invalides augmentés en faveur des officiers; ces dehors si beaux qui s'étendent jusqu'à la rivière, où ces malheureuses victimes de leur courage trouvent des promenades agréables dont l'aspect rappelle l'image de l'Élysée des poëtes. J'ai parlé du traité de Versailles, et des vingt-quatre mille hommes où M. d'Argenson avoit réduit tous les secours à donner à la reine de Hongrie et où M. de Bernis substitua des armées de cent cinquante mille qui épuisèrent

l'État d'hommes et d'argent. J'en omets bien d'autres ; mais surtout son amour pour le Roi, et le début de son ministère, où il rendit au Roi une armée brillante et complète dont on n'avoit ramené de Bohême que les déplorables restes. Je finis. Quelle place tiendront dans ce règne les campagnes triomphantes de la guerre de 1740, les seules de la vie du Roi, et où l'envie peut seule lui refuser d'avoir eu la plus grande part.

Voilà ce que j'écrivois en 1757 et 1758. J'eus une connoissance plus particulière d'une partie des faits les plus intéressants de cette affaire en 1762 ; en voici l'occasion. M. d'Argenson, à tant de malheurs, joignit encore la crainte de perdre la vue ; Demours, fameux oculiste, alla le voir après en avoir demandé la permission à madame de Pompadour qui avoit la même crainte pour ses yeux. Demours trouva les yeux de M. d'Argenson en mauvais état, et lui ordonna de cesser de lire et d'écrire. Il rendit compte de son voyage à madame de Pompadour, et aussitôt après, le bruit courut que ce ministre avoit permission de revenir pour être à portée des remèdes. Je n'y fis pas grande attention, parce qu'il n'étoit pas naturel que je n'en fusse pas instruit plus particulièrement ; ce bruit augmenta au point qu'enfin je voulus m'éclaircir, et j'allois à M. Jannelle, intendant des postes ; et dans le secret le plus intime, il me dit qu'il n'en avoit pas entendu parler. Cet objet étoit trop intéressant pour moi pour ne pas profiter de l'occasion de faire connoître à M. Jannelle toute l'horreur de la situation de M. d'Argenson. Je repris l'affaire de plus haut ; je lui rendis compte de la conversation que j'avois eue à ce sujet avec madame de Pompadour ; en un mot, j'eus l'air de la confiance pour attirer la sienne.

M. Jannelle me le rendit, et j'eus d'autant plus lieu de

le croire, qu'll ne feignit pas de me faire connoître les mauvais offices qu'il avoit rendus à M. d'Argenson. D'abord il me dit que M. d'Argenson l'avoit joué dans le temps qu'il étoit question de la place d'Intendant des postes; qu'il se donnoit l'air de s'intéresser beaucoup à lui, en le conseillant même sur les démarches qu'il devoit faire auprès du Roi, tandis qu'il agissoit en effet pour M. de Mauregard, l'homme de madame d'Estrades. Jannelle fût bientôt assuré de son sort par une lettre que le Roi lui écrivit, où S. M. lui donnoit la place, mais en lui ordonnant le secret. Ce secret dura près de trois mois; M. d'Argenson ne s'en doutoit pas; et enfin quand le moment fut arrivé, M. d'Argenson, en qualité de surintendant des postes, présenta Jannelle au Roi avec l'air de son protecteur; mais le Roi ne laissa pas la chose dans l'obscurité, et en regardant M. d'Argenson, il fit entendre par un sourire qu'il l'avoit attrapé. Ainsi M. Jannelle fut au fait de ce qu'il soupçonnoit déjà depuis longtemps.

Telles étoient les dispositions de Jannelle lorsque arriva l'horrible aventure du Roi. Il se trouva quelques jours dans l'antichambre de M. d'Argenson où il attendoit, lorsqu'on vint le chercher de la part de madame de Pompadour. M. d'Argenson le demanda; on lui dit où il étoit allé; et, à son retour étant entré dans le cabinet du ministre, celui-ci lui demanda d'où il venoit et ce qu'on avoit à lui dire. Jannelle lui répondit que les secrets de madame de Pompadour n'étant pas de sa compétence, il pourroit se dispenser de lui en rendre compte; que cependant il croyoit pouvoir lui dire que madame de Pompadour lui avoit fait connoître qu'il étoit de la prudence de ne point montrer au Roi tout ce qu'il pouvoit apprendre par la poste; que cela ne

faisoit qu'augmenter des terreurs trop bien fondées, etc. Sur cela M. d'Argenson — c'est toujours M. Jannelle qui parle — lui dit qu'il ne pensoit pas comme madame de Pompadour et qu'il falloit que le Roi n'ignorât rien. Jannelle ne parut pas vouloir obéir; le ministre s'emporta, lui ordonna comme son supérieur et le menaça de la Bastille. Jannelle n'eût rien de plus pressé que d'aller rendre compte à Madame de Pompadour qui se mit dans la plus grande colère; elle envoya chercher à l'instant M. d'Argenson, et ce fut alors qu'ils eurent la conversation qui décida du sort de M. d'Argenson, et où ce ministre ne la ménagea point. Jannelle alla rendre compte au Roi de tout ce qui venoit de sepasser; à cela se joignirent sans doute d'autres manœuvres; car il n'y avoit rien jusque là de reprochable; mais madame de Pompadour, irritée de la contradiction qu'elle avoit trouvée, et plus encore de la manière dont M. d'Argenson l'avoit traitée, rencontra des ennemis de ce ministre, acharnés à sa perte depuis longtemps. Le reste est encore enseveli dans une obscurité impénétrable. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les griefs devoient être bien forts pour arracher du cœur du Roi la persuasion où il étoit de l'attachement de son ministre. Mais de quoi n'étoit pas capable M. Berryer qui lui devoit tout le crédit dont il jouit dans la charge de lieutenant de police. M. d'Argenson s'y étoit bien trompé; il lui avoit abandonné sa relation directe avec le Roi et madame de Pompadour, lorsqu'il eût le département de Paris par la disgrâce de M. de Maurepas, croyant par là se garantir de tous les hasards de la police de Paris dont il chargeoit M. Berryer. Mais M. Berryer partagea le différend par la moitié; il prit tout le mérite des succès, et chargea M. d'Argeuson de tous les contre-temps d'un si dangereux détail. Victime dévouée

à M. de Machault, il ne perdit pas une occasion de desservir son bienfaiteur et, dans ces derniers moments, d'accord avec Jannelle, il fabriqua ce qu'il voulut, et sans doute n'eût point de remords des plus insignes calomnies. Telle fut la fin de M. d'Argenson! quelle suite, grand Dieu! a eu l'éloignement d'un homme qui joignoit aux plus grandes qualités un amour extrême pour son maître.

La terre des Ormes est sur les confins du Poitou et de la Tourraine. M. d'Argenson l'acheta, il y a environ trente ans pour en faire son principal manoir. Cette acquisition lui convenoit, et par la beauté de la situation, et parce qu'elle se trouve au milieu de toutes les terres de sa maison; Argenson, Paulmy, Veuil, Laguerche, etc. Il y a joint d'autres domaines, comme le port Depils, Marmande, etc. En sorte que toutes ces terres réunies forment le domaine le plus considérable de ces provinces.

La terre des Ormes est située sur la rivière de Vienne. Cette rivière semble assujettie à la position du château; elle borde le parterre et le parc, et forme deux croissants au commencement et à la fin du parc qui en prolongent la rue des deux côtés. Elle porte des bâtiments considérables, et nous y avons compté jusqu'à seize voiles. Le parc est l'ouvrage tout entier de M. d'Argenson, qui en dessinoit et en ordonnoit la plantation, dès le temps que ses emplois le retenoient à Paris. Depuis qu'il est venu l'habiter, il a travaillé au château; la façade de la cour a dix-sept croisées de face, et celle du jardin en a vingt-six, en y comprenant une galerie qu'il a fait construire pour y placer la bibliothèque qu'il a fait venir de Paris. Le transport n'en étoit pas difficile, car l'embarquement se fait à Neuilly et à Paris au port Saint-Paul; les bateaux remontent la Seine, rentrent dans le

canal de Briare, tombent dans la Loire et remontent la Vienne, pour venir débarquer au port des Ormes. C'est ainsi que nous y avons reçu la statue de marbre du Roi, que M. d'Argenson a tirée de ses beaux jardins de Neuilly. Le Roi lui avoit fait don du bloc de marbre, en lui permettant d'en faire faire une statue pédestre. Elle est placée dans le milieu du parc, où huit allées à perte de vue viennent aboutir ; elle regarde la rivière et est vue du grand chemin.

L'entrée du château est bien noble. On y arrive par une grande grille de fer. A droite et à gauche sont deux magnifiques potagers, fermés aussi par deux grilles de fer. On voit ensuite deux corps de logis à droite et à gauche avec chacun deux ailes, et en face le corps du château qui a, comme je l'ai dit, dix-sept croisées de face.

Ce qui rend la position de ce château singulière, c'est qu'il est entre le grand chemin et la rivière. Le grand chemin est celui de Bordeaux qui, ainsi que la rivière, borde le parc. La porte est dans le château, en sorte que personne n'y passe que l'on n'y soit averti ; et rarement est-il arrivé que les voyageurs ne s'y soient pas arrêtés pour rendre, suivant leur état, ou des devoirs, ou des visites au seigneur du lieu.

Toute la noblesse des provinces voisines s'est empressée de venir aux Ormes, sitôt qu'il y est arrivé ; la plupart des gentilshommes se font un plaisir de lui appartenir ; et ce concours n'a pas été momentané : la maison se renouvelle à tous moments ; jamais il n'y a moins de vingt-cinq à trente personnes, tant hommes que dames. L'espace a manqué dans le commencement ; mais à présent (1762) il peut loger environ vingt-cinq personnes. La pièce où l'on s'assemble est dans de belles propor-

tions, et je n'en parle que pour dire qu'elle est meublée convenablement à l'état du maître; ce sont les conquêtes du Roi qui en font la tapisserie.

C'est dans ce séjour que M. d'Argenson oublie et les faveurs et les revers de la fortune, sans oublier un maître qu'il a eu l'honneur d'approcher d'assez près pour sentir combien il est digne d'être aimé. Il y regrette seulement la perte de sa liberté; car il y est exilé; et il est vrai qu'un homme qui a rempli avec honneur, depuis quarante ans, les places, les plus importantes, pouvoit au moins espérer de n'être pas privé d'un bien dont jouissent les moindres particuliers.

M. d'Argenson a dans sa chambre à coucher trois portraits; celui de M. le cardinal Fleury, celui de M. d'Aguesseau et le mien; et dans une grande salle, celui du Roi et celui du Régent.

Une chose bien digne de remarque, c'est l'affection singulière que M. d'Aguesseau a marquée à M. d'Argenson depuis le premier moment qu'il l'a connu. On auroit cru que le fils de M. le garde-des-sceaux d'Argenson auroit eu un péché originel auprès du chancelier, puisque son père avoit eu les sceaux lors de sa disgrâce; mais l'âme de M. d'Aguesseau étoit trop belle et trop élevée pour admettre de pareils sentiments; MM. ses fils pensèrent de même; il étoit le fils, le frère de ces grands magistrats : il leur doit sa première réputation. Je leur ai entendu dire plus d'une fois à quel point ils avoient admiré la pénétration de son esprit dans des matières qui ne devoient pas être familières à un homme qui en avoit été détourné par les fonctions publiques, où il avoit été livré dès sa grande jeunesse. Le bureau de législation où il fut admis, sembloit demander une étude ancienne et approfondie de notre droit public et particu-

lier. M. d'Argenson écoutoit les opinions diverses des commissaires qui composoient le bureau, et souvent, après les avoir résumées, c'étoit à son avis que les articles étoient arrêtés. Ce que j'écris n'est point équivoque; les procès-verbaux de nos nouvelles ordonnances en feront foi. Il est utile d'en consacrer la mémoire en rassemblant toutes ces ordonnances sous le même coup d'œil.

En 1729, parut la révocation du fameux Édit de Saint-Maur. Il rendit aux mères la succession de leurs enfants, succession que réclamoit la nature, et dont un édit les avoit privées.

Le 15 janvier 1731, une déclaration du Roi concernant les cas prévôtaux ou présidiaux, limita la juridiction des prévôts, des maréchaux et des présidiaux, étendue à un point qui devenoit dangereux pour les citoyens. Dans le même mois parut encore l'ordonnance des donations qui prescrivit des règles simples sur cette matière de disposer de ses biens.

En août 1735, l'ordonnance des testaments établit un juste milieu entre la liberté excessive de tester, et une contrainte trop rigoureuse, et fit cesser la diversité de jurisprudence sur une matière aussi importante.

En juillet 1737, l'ordonnance du faux débrouilla le chaos de l'ancienne procédure sur cette matière, et y répandit une clarté inconnue jusqu'alors.

En août 1737, l'ordonnance des évocations et réglements de juges, remédia aux abus qui avoient coutume de naître de ces procédures préliminaires, et diminua les frais et la langueur de l'instruction.

En 1738 parut ce fameux réglement du conseil, qui substitua, dans ce tribunal suprême, une forme de procéder courte et facile, à des procédures trop longues, et mit les parties en état de supporter la justice.

En août 1747, l'ordonnance des substitutions leur donna le juste degré de faveur qu'elles doivent avoir et fit cesser les contestations éternelles sur cette matière, en mettant la clarté des principes à la place de la subtilité des anciennes lois.

En août 1748, l'édit sur les gens de main-morte, en leur assurant les biens qu'ils ont déjà, leur défendoit d'en acquérir de nouveaux, et rassura la France qui craignoit que ces corps qui ne meurent point, n'engloutissent à la fin tous les biens du royaume.

Enfin, en avril 1749, parut un édit pour réunir ensemble différents siéges royaux établis dans les mêmes villes, et diminuer par là le nombre des tribunaux subordonnés les uns aux autres.

Outre ces lois qui s'étendirent à tous les temps et à tous les corps de l'État, il en fit quelques autres qui n'étoient pas moins sages, quoique d'une utilité plus bornée.

Le 6 février 1732 parut une Déclaration du Roi, portant défense de saisir la feuille de mûrier, loi qui protége et encourage l'industrie dans les provinces méridionales de la France, où l'insecte qui produit la soie forme un des principaux objets du commerce.

Le 29 octobre 1740, parut une déclaration concernant la police des grains, loi importante pour mettre un frein à l'avarice et prévenir les malheurs que la disette des grains produit dans un État. On connoît le fameux édit de 1711 qui met M. d'Aguesseau à côté de Gonnelieu, de l'Hôpital.

Si M. d'Argenson fut oublié dans son exil par tous les hommes de la Cour et de la ville (je n'en excepte guères) qui lui avoient obligation, il ne fut pas oublié par ses ennemis, et l'on imagina contre lui la plus infâme et la plus absurde des tracasseries. Il faut reprendre la chose

de plus haut. Un malheureux, nommé Desforges, avoit fait des vers affreux contre le Roi, lorsque le prince Edouard fut arrêté et mené à Vincennes, où il coucha vingt-quatre heures. Il n'étoit pas aisé d'en connoître l'auteur, et il étoit important de le punir. M. d'Argenson, qui avoit le département de Paris, en vint à bout. Desforges fut arrêté, mis à la Bastille où il avoua son crime, et transféré au Mont-Saint-Michel dans ce que l'on appelle la *Cage de fer*. On en eut pitié à la fin : il en sortit; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que M. le duc de Broglie le prit pour secrétaire. Il fit plus; étant devenu dans la suite maréchal de France avec le commandement de l'armée, il voulut lui donner une place de commissaire des guerres. Le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, apprit alors ce que c'étoit que ce Desforges, et refusa la commission que demandoit pour lui le maréchal de Broglie.

Ici nous voyons reparaître l'abbé de Broglie qui entreprend l'apologie de l'auteur infâme du libelle; digne protecteur d'un pareil monstre, l'abbé de Broglie vient trouver le maréchal de Belle-Isle et dit que si Desforges a eu le malheur de composer ces vers, ça été un moment d'humeur, mais que d'ailleurs il est honnête homme; que s'il avoit voulu échapper à la peine qui lui étoit due cela lui auroit été aisé et qu'on lui auroit bientôt ouvert la prison. Il n'avoit qu'à consentir à l'horrible calomnie qu'on vouloit lui inspirer en disant que c'étoit M. de Maurepas qui l'avoit engagé à composer cet ouvrage; que l'on vouloit alors perdre M. de Maurepas, et qu'il auroit obtenu sa liberté à ce prix; mais, qui pouvoit avoir fait donner avis au prisonnier! qui? M. d'Argenson, — ajoutoit et affirmoit l'abbé de Broglie. M. d'Argenson est bientôt averti de cette horreur et écrit sur-le-champ

M. de Paulmy pour demander justice d'une si exécrable imputation; mais voici sa lettre du 24 mars 1760.

« J'apprends, mon cher neveu, qu'on m'attaque dans « mon honneur, et je m'adresse à vous pour vous con- « fier le soin de le défendre. J'ai pu supporter une dis- « grâce, mais je ne puis souffrir une infamie. J'eus le « bonheur, il y a quelques années, de découvrir l'au- « teur d'une exécrable pièce de vers qui parut alors con- « tre le Roi; S. M. se contenta d'envoyer au Mont-Saint- « Michel ce misérable qui avoit mérité le dernier supplice. « Il en est depuis sorti par un effet de la clémence du « Roi et je n'avois plus entendu parler de lui, jusqu'au « moment où j'apprends qu'il me charge d'une calomnie « insigne et aussi éloignée de mon caractère que de mes « sentiments de mon cœur. Il prétend qu'il n'a tenu « qu'à lui d'obtenir sa liberté en imputant à M. de Mau- « repas de l'avoir chargé de faire et de répandre ces vers. « J'exige de vous, mon cher neveu, que vous demandiez « justice en mon nom.

« L'homme en question se nomme Desforges. Toute « son affaire s'est passée sans que je l'aie vu; ni que je « lui aie parlé. J'en chargeai alors M. Berryer qui reçut « l'aveu du coupable, aveu qu'il ne pouvoit refuser « à l'évidence des preuves qu'on lui produisoit. Ma- « dame de Pompadour fut instruite de tout; ce sont « ces deux témoins que j'invoque et à qui je prie de « demander s'il y a aucun fondement à la calomnie « que j'apprends qu'on m'impute. Quelle qu'en soit la « source, je demande premièrement qu'elle soit appro- « fondie, et en second lieu que le Roi veuille bien me « faire justice des calomniateurs; car le soupçon, en pa- « reil cas, est une infamie dont le doute le plus léger me « paraît insurmontable. On m'a dit que M. de Saint-

« Florentin étoit chargé du rapport de l'affaire; voyez-le
« aussi de ma part, ainsi que M. le maréchal de Belle-
« Isle. Vous direz à ce dernier que je crois me souvenir
« que parmi les papiers que j'ai fait remettre au Roi en
« sortant du ministère, il y en a quelqués-uns qui regar-
« dent Desforges, quoique je ne voulusse pas l'affirmer
« positivement. Il pourroit cependant supplier S. M. de
« vouloir bien y regarder. Les interrogatoires doivent être
« au secrétariat de la police ou au dépôt de la Bastille.
« Enfin je demande, par-dessus tout, que l'affaire ne de-
« meure pas sans éclaircissement et qu'elle paroisse dans
« le plus grand jour. J'ai le malheur d'être exilé; ma
« voix ne peut pas se faire entendre. Je sais à quoi sont
« exposés ceux qui se trouvent dans une position pa-
« reille à la mienne. Je ne défends point les fautes que
« l'on peut imputer à la médiocrité de mes talents, mais
« l'intégrité de mon honneur, de ma probité et de la fi-
« délité que j'ai constamment eue pour le Roi, et qui
« est le fruit le plus précieux que j'aie remporté de mon
« ministère ne sera point attaquée sans que je fasse les
« derniers efforts pour la conserver: Je n'entre pas avec
« vous dans un plus grand détail de la calomnie; je vous
« en suppose instruit; en tout cas vous êtes plus à portée
« que moi d'en savoir les circonstances, et par consé-
« quent d'en démasquer l'auteur et les complices.

« N'oubliez pas de parler à M. de Soubise et générale-
« ment à tous ceux qui sont à portée d'entrer dans la
« connoissance de cette affaire, et d'influer dans la déci-
« sion. Ce ne sont point des protecteurs que je cherche,
« mais des juges rigoureux et qui portent sous les yeux
« du Roi le flambeau de la vérité dont S. M. a eu elle-
« même dans le temps une connoissance particulière. »

Cependant M. de Belle-Isle en avoit rendu compte au

Roi et à madame de Pompadour. Le Roi, de son premier mouvement, avant d'avoir lu la lettre de M. d'Argenson fut indigné d'une pareille horreur : madame de Pompadour qui avoit eu connoissance de cette affaire, témoigna les mêmes sentiments; et M. Berryer, qui étoit dans ce temps le lieutenant de police, juge irréfragable, et de qui M. d'Argenson n'attendoit point de grâce, fait connoître l'impossibilité qu'il y avoit à une pareille imputation, puisque personne n'avoit parlé à Desforges, sans sa permission.

Que d'horreurs cet évènement renferme! je ne veux pas en souiller ma plume; il suffit que le Roi ordonna à M. de Belle-Isle d'écrire à M. d'Argenson que la fausseté de cette calomnie avoit été avérée, et qu'il lui rendoit toute la justice qui lui étoit due.

Je dois ajouter que j'ai entretenu depuis le prieur des Bénédictins de Saint-Michel. Ce bon religieux, rempli de charité, cherchoit à adoucir la prison de Desforges, le consoloit dans sa peine, et contribua même beaucoup à la faire finir. On comprend qu'il avoit toute la confiance de ce malheureux, qui ne lui cacha rien de ce qui se passoit dans son âme, et qui avoit un intérêt de se faire un mérite de sa résistance à la calomnie où l'on vouloit l'engager contre M. d'Argenson. Jamais, jamais ce prieur ne lui avoit rien entendu dire de semblable, ni nommer M. d'Argenson. Je finis le plus vite que je puis cet article, qu'il m'a coûté de rappeler. Il me suffit de la justification pleine et entière de mon ami, qui eut la consolation alors de voir tout le public, amis, ennemis ou indifférents, se soulever en sa faveur contre l'absurdité et l'horreur d'une pareille machination.

CHAPITRE XXII.

M. de Belle-Isle. Sa mort; son portrait; le pour et le contre. Les deux vaudevilles. — Extrait de la généalogie de M. de Belle-Isle. Réflexions sur les réformes introduites par lui dans l'armée. Madame de Boufflers et la pièce des *Rivaux généreux*. — Le cachet du président. — M. le le prince de Conti. — M. le duc de Choiseul, M. Pitt et M. de Stanley. — Triomphe de M. de Choiseul. — Retraite de M. Pitt. — Billet de l'auteur à M. de Choiseul. — Réponse à ce billet. Le maréchal et le comte de Broglie. — Mémoire contre le maréchal de Soubise. — Disgrace des Broglie. — M. de Soubise est nommé général, au grand mécontentement de Paris. — M. d'Estrées est adjoint à M. de Soubise dans le commandement de l'armée. — M. le comte d'Eu se dépouille de ses domaines et de ses dignités. — La charge de colonel-général des Suisses est donnée à M. de Choiseul. Notice historique sur cette charge militaire.

J'ai commencé ces mémoires en me ressouvenant des faits, ou en copiant une infinité de notes que j'avois rassemblées; mais depuis quelques années j'ai écrit à peu près au jour le jour, et je me trouve aujourd'hui à l'année mil sept cent soixante-un.

M. de Belle-Isle est mort le lundi 26 janvier de cette

année vers deux heures après-midi; il ne s'étoit alité que le mercredi d'auparavant. On a dit que c'étoit une fièvre putride; cela peut être, mais je crois qu'elle avoit été occasionnée par le chagrin. La donation qu'il avoit faite au Roi d'une grande partie de ses biens, le besoin, ou plutôt la nécessité dont il croyoit être dans sa place de ministre de la guerre, lui donnèrent une sécurité qui ne pouvoit que lui être fatale lorsqu'elle viendroit à se démentir. On a prétendu que, dans un travail particulier avec le Roi, il avoit dû s'apercevoir de l'indifférence de S. M. sur ce qu'il lui avoit mis le marché à la main. On a dit aussi que, dans une conversation postérieure avec M. de Choiseul, ce ministre, qui étoit dans le secret l'avoit peu ménagé. Quoiqu'il en soit, la fièvre le prit, et il se mit dans son lit le mardi au soir pour ne s'en plus relever, trop heureux s'il avoit su prendre un parti convenable à l'affreuse nouvelle de la mort de son fils; mais alors, comme on n'avoit point encore en vue celui qui devoit le remplacer, on employa tous les moyens pour le conserver, et cela n'étoit pas difficile auprès d'un homme ambitieux et amoureux des affaires. Il reçut les sacrements le samedi, et le dimanche il donna la matinée à l'arrangement de ses affaires; qui le croiroit, que dans le cours d'une si longue vie (il étoit dans sa 77e année) ou que du moins, depuis la mort de son fils unique, il n'eût pas trouvé vingt-quatre heures à donner à une des importantes affaires de la vie? Il est vrai que le testament qu'il fit fut composé de différents morceaux tirés d'un portefeuille qu'il avoit écrits successivement; aussi a-t-il oublié bien des choses dans ce testament, et surtout on vit avec surprise qu'il ne s'y étoit point souvenu de ses meilleurs amis.

Je ne quittai point sa chambre pendant tout ce temps

là; personne n'y donnoit des ordres, et il étoit abandonné à ses domestiques. Quand il fut mort, je crus devoir rester encore quelques jours auprès de madame la duchesse de Luynes, qui avoit besoin de consolation.

Son corps fut porté à la paroisse sans que l'on y vît paroître ni ministre, ni militaire. Le service que lui fit, suivant son usage, l'Académie françoise, dont il étoit un des membres, ne fut pas plus nombreux; les morts ne doivent pas s'attendre que l'on aille pour eux à leur enterrement. M. le marquis de Castries, son légataire universel, étoit alors à Vernon, à attendre son corps pour y faire célébrer le service dans l'église où il fut enterré auprès de sa femme et du cœur de son fils, car son corps n'avoit pu être apporté de la malheureuse bataille de Crevelt où il perdit la vie. Je vais parcourir sommairement tout ce qui a été dit et tout ce qui reste de sa mémoire.

Ce n'est pas une chose si aisée que d'entreprendre de transmettre à ceux qui viendront après nous un portrait ressemblant du maréchal de Belle-Isle. Comment pourroit-on le faire bien connoître à ceux qui ne l'auront jamais vu, si ceux qui ont vécu avec lui se sont si peu accordés sur le jugement qu'ils en ont porté? Quoique l'on dise que les hommes sont composés de contraires, il n'est pas possible qu'un homme ait réuni les vertus et les vices absolument opposés; qu'il ait été barbare et compatissant, prodigue et avare, franc et dissimulé, citoyen et *personnel;* qu'il ait tout sacrifié à sa fortune et qu'il ait été l'esclave de ses devoirs; qu'il ait perdu l'état militaire et qu'il en ait mieux connu que personne la nature, les ressorts. C'est pourtant ainsi qu'il a été jugé alternativement, ou plutôt tout à la fois par une partie du public et par l'autre. On jette sa plume de dépit quand on

entreprend un portrait si nouveau. Je prendrai le parti de faire parler tour-à-tour ses partisans et ses critiques, en me réservant de porter mon jugement particulier, et en tâchant de surmonter mon amitié pour n'en dire que ce que j'ai vu et ce que j'ai éprouvé.

Les partisans de M. de Belle-Isle (et tant qu'il n'a été qu'en second, il en avoit un si grand nombre que l'on disoit qu'il auroit pu faire une religion) ses partisans donc, en parlant ainsi, et leur multitude prouve déjà que ce n'étoit pas un homme ordinaire.

M. de Belle-Isle apportoit d'abord un nom suspect, et le petit-fils de M. Fouquet l'étoit lui-même par les talents qu'il annonçoit. A la vérité il étoit secondé par un père qui le servoit en lui nuisant; c'étoit un caractère entier, ne doutant de rien, et ayant des qualités qui autorisoient son extrême confiance. Ennemi irréconciliable, hardi dans ses projets d'esprit de suite, opiniâtre dans ses entreprises, et communiquant à son frère des sentiments dont l'empreinte pourroit bien lui être restée. Mais enfin M. de Belle-Isle eut le plus grand éclat à la guerre. S'emparant de tout, mais réussissant à tout; confident de ses généraux, chargé des détails où il excelloit, et exécutant en conséquence avec le courage d'un soldat.

Je n'entreprends point du tout son histoire; j'en ai déjà rappelé bien des circonstances dans ces mémoires. M. de Belle-Isle, hors des routes ordinaires, s'étoit fait une réputation qui, comme elle n'a point eu de modèle, n'aura guères d'imitateurs. Général et ministre tout à la fois, conciliant les intérêts les plus grands, et devenu le lien entre des princes qu'il avoit su gagner successivement; l'ami des souverains avec qui il avoit eu à traiter; révéré de leurs ministres (j'ai reçu des lettres sans nombre qui attestent ces faits), et finissant la négociation la plus dé-

licate par l'honneur de mettre, au nom de son maître, la couronne impériale sur la tête d'un prince notre allié qui n'eut d'autre part que de la recevoir : ce même homme, entraîné par la fatalité des circonstances, oublie ses succès et paraît aussi grand dans les disgrâces, ou quand il est environné d'obstacles invincibles à tout autre qu'à lui, que s'il n'avoit jamais fait d'autre apprentissage ; enfermé dans la capitale de la Bohême, il en sort par un miracle qui se renouvelle chaque jour dans toute la route qu'il parcourt, et à laquelle il ne manque que d'être écrite par le général lui-même, comme le fut celle de Xénophon ; mais M. de Belle-Isle n'a point voulu laisser de mémoires, et je lui ai vu brûler infiniment d'écrits qui ne peuvent être trop regrettés.

Si quelque chose peut rendre suspects les ennemis de sa gloire, c'est d'avoir voulu mettre en problème sa sortie de Prague ; je n'en veux que deux garanties. La surprise et l'éloge de la reine de Hongrie, juge aussi éclairée qu'impartiale, et le témoignage de toute l'armée qu'il a sauvée : ce sont là des témoins nécessaires, et qu'il semble téméraire de contredire. Continuons.

M. de Belle-Isle devenu prisonnier des Anglois, il semble que la fortune l'eût porté sur un nouveau théâtre, pour montrer par combien de côtés il étoit un homme considérable. Les traitements qu'il a reçus de cette nation en font l'éloge et celui du prisonnier.

Ce sont toujours les grands obstacles qui augmentent le ressort des grands courages, et la défense de la Provence où il ne trouva ni infanterie, ni cavalerie, ni subsistances, ni fourrages, sera un monument éternel des ressources de ce général.

Devenu secrétaire d'État (cette époque est un peu plus embarrassante pour ses partisans), il se croit obligé de

donner une nouvelle forme à l'état militaire. Il détruit tout ce qui n'est pas son ouvrage; il rend la condition des officiers particuliers, surtout de ceux d'infanterie, plus supportable. Lisez ses dépêches que le général ennemi a interceptées et a fait imprimer (sans intention à coup sûr de le servir), ne diroit-on pas que ce sont ses amis qui en ont pris le soin? Rien ne déclare mieux l'esprit de détail que M. de Belle-Isle possédoit éminemment, en même temps qu'elles font connoître l'étendue de ses vues et la précision de sa manière d'écrire.

Veut-on le voir dans la vie privée? Sa maison étoit magnifique, et sa personne de la plus grande simplicité. Ami tendre, plein des plus légères attentions et ne manquant à rien de ses devoirs de la vie privée; ne connoissant point l'importance et la morgue des ministres, au milieu de l'État le plus somptueux et de la plus grande représentation; enfin, imposant au public, et en même temps le particulier le plus aimable.

Laissons à présent parler ceux que les premiers appellent ses ennemis, mais qui croient n'être que citoyens, et qui le regardent comme l'auteur de tous les malheurs de son pays.

On n'a jamais nié à M. de Belle-Isle le courage ni les grands talents; mais on ne l'a point ménagé sur l'usage qu'il en a fait. C'étoit bien contre lui qu'étoit établie la loi de l'ostracisme; le don de conquérir les esprits étoit un don fatal qu'il n'employa jamais qu'à son profit particulier. Par quel enchaînement a-t-il fait de la terre de Belle-Isle, cette terre la cause de la disgrâce de son grand père, un apanage de fils de France, et qu'il s'est cru obligé de restituer au Roi? D'où lui viennent ces héritages, ces pensions, ces palais, cette succession que les plus modérés portent à six millions? Qu'est-ce que le procès de

Sandrier ? Mais qu'est-ce que ces canaux entrepris témérairement par une avidité sans bornes, et dont le succès malheureux n'a tourné que contre le Roi par le dédommagement injuste qu'il en a obtenu ? Qu'est-ce que cet affinage qu'il a enlevé à des familles dont lui-même avoit fait la dot ? Qu'est-ce que cet esprit destructeur ? Qu'est-ce que ce génie absorbant, n'aimant que l'incroyable, comme on l'a dit de Néron, *increbibilium cupitor?*

Voilà de terribles griefs auxquels il ne seroit pas impossible de répondre ; mais aussi ce sont là, disent ses ennemis, ses moindres torts.

M. de Belle-Isle sera connu à jamais dans la monarchie par la guerre de 1740, et par celle de 1756. De quoi se mêloit-il ? Il n'étoit pas encore secrétaire d'État. On sait ce que la première a coûté à la France, et la deuxième qui n'est pas terminée. Guerres sans intérêt qu'il a rendues pernicieuses sans en être l'auteur ; guerres destructives d'argent, d'hommes et d'honneur. Pourquoi, au lieu de 24 mille hommes que l'on se contentoit d'envoyer à la reine de Hongrie, a-t-il fait partir tout-à-coup 150 mille hommes pour la Westphalie ; et a-t-il mis par là le Roi hors d'état de se défendre contre les Anglois, nos seuls ennemis ? De là la destruction à jamais regrettable de notre marine et de notre commerce, de la perte d'un million d'hommes et de je ne sais combien de milliards ? Ah ! qu'en considérant l'issue de ces deux guerres malheureuses, on pourroit bien dire de lui avec la Cornélie de Pompée :

Deux fois du monde entier j'ai causé la disgrâce.

D'ailleurs, que d'injustices dans la distribution des grâces ! quelle prédilection dans les grâces qu'il a accor-

dées ! de quelle canaille n'étoit-il pas environné ! quelle affectation de braver les hommes les plus puissants qui ont le plus mérité, comme si le mépris que l'on fait des grands absolvoit de l'injustice que l'on exerce contre eux.

Dira-t-on qu'il étoit occupé de ses amis ? Il les a oubliés à sa mort et n'a trouvé dans tout le cours de sa vie que les trois dernières heures pour travailler à l'ouvrage le plus important d'un homme sage, à la disposition de ses biens.

Mais, dit-on, c'est que les affaires publiques l'emportoient dans son esprit sur ses affaires domestiques. — Prétexte bien frivole à une ambition sans bornes, et déclarée sans réplique à la mort de son malheureux fils qui n'a pu l'arracher à la cour, à la grande surprise même des plus ambitieux.

Il me reste à parler moi-même, et je dirai ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai senti, et le jugement que j'en ai porté. Après n'avoir rien dissimulé, on ne pourra s'en prendre qu'à mes méprises et point du tout à la vérité dont je fais profession dans ces mémoires et pour laquelle je ne crains rien, puisque s'ils paraissent jamais, ce ne sera que quand je ne serai plus.

M. de Belle-Isle m'a honoré de la plus tendre amitié, et même m'a donné une sorte de confiance dont j'aperçois bien cependant les bornes qui étoient fort étroites; et à dire vrai, je crois que j'avois cela de commun avec plusieurs autres de ses familiers, car je pense qu'il n'a jamais eu de vrai confident que lui-même et que son frère a emporté son secret. Il aimoit à être aimé. Il étoit sensible, peut-être bien d'une sensibilité d'organes, car j'imagine que son cœur étoit le saint des saints où l'on n'entroit guères; mais cette sensibilité, quelle qu'elle fût,

avoit son effet pourvu que l'on en profitât dans le moment. Nullement philosophe, il ne se connoissoit pas, et je suis assuré qu'il a été sa dupe plus d'une fois, et qu'il a mis sur le compte du citoyen ce qui pouvoit appartenir à l'ambitieux.

Mais qu'est-ce donc que l'ambition, car elle a bien des faces. Quintilien a dit : *Licet ipsa vitium sit ambitio, frequenter tamen causa virtutum est.* Otez l'ambition, la vanité, l'amour-propre, etc., car tout cela n'est qu'un, vous ôterez le mouvement de l'univers. L'ambition, telle qu'elle est reçue parmi les honnêtes gens, c'est le désir de parvenir par les actions éclatantes qui appartiennent à notre état. Resserrée dans ces bornes, elle devient utile, et elle est digne de l'estime des hommes. Mais à dire vrai, ces bornes sont aisées à franchir, et les transgresseurs, selon qu'ils sont plus ou moins loin, deviennent, à force d'aller, la peste des États, tels que Catilina, ou sous un nom plus honnête que le succès leur donne, de grands hommes tels que César.

M. de Belle-Isle n'étoit ni des uns ni des autres. Il n'étoit, à beaucoup près, ni perdu de mœurs comme Catilina, ni sévère comme Cromwell; son ambition étoit adoucie par le commerce des hommes et des honnêtes gens, et s'il vouloit se mettre au-dessus d'eux, ce n'étoit point par des moyens forcés.

Les deux grands reproches qu'on lui faisoit il savoit les réfuter. La première guerre, il ne l'avoit pas fait naître. Le cardinal lui communiqua deux projets; il en adopta un, et, comme il me l'a dit bien des fois, le tort qu'il eût ce fut d'adopter un projet qui, immanquable dans son exécution, étoit trop fort pour la faiblesse du cardinal; et devenoit pernicieux si on ne l'exécutoit qu'à demi. Sur cela il parcouroit toutes les fautes de cette guerre qui ne

devoient pas retomber sur lui. Oui, mais en adoptant cette histoire et en feignant de croire que M. le cardinal avoit donné indifféremment le choix des deux projets, il ne faut pas dissimuler que M. de Belle-Isle avoit donné 200 mille francs à Madame de Vintimille pour appuyer le projet de la guerre; c'étoit donc son intérêt qui l'avoit déterminé, au lieu de conseiller au cardinal de ne prendre point de parti et de se tenir en force sur le Rhin, qui étoit le seul conseil raisonnable. Mais, dira-t-on, pourquoi le cardinal paroissoit-il indécis? C'est la question. Le cardinal n'étoit plus le même homme; l'âge l'avoit affaibli, et puis il consultoit un homme qu'il aimoit et en qui il se fioit. En un mot, si M. de Belle-Isle étoit son intendant, pourquoi vouloir gagner par de l'argent madame de Vintimille?

Il se défendoit sur la deuxième, et il me semble qu'il en démontroit l'utilité en supposant que l'on ne feroit pas autant de fautes que de démarches, et en n'étant pas battu à plattes coutures chaque fois que nous nous étions mesurés avec l'ennemi.

Je supprime les noms de ces batailles, et je finis seulement par les désastres de MM. de la Clüe et de Conflans.

Je reviens à son caractère. Il étoit, comme tous tant que nous sommes, composé de vertus et de défauts; exposé dans un plus grand jour, on grossissoit les uns comme les autres, suivant l'intérêt qu'on y avoit. Il promettoit facilement, et il trompoit moins alors les autres qu'il ne se trompoit lui-même. La simplicité et la douceur de son extérieur étoient bien faites pour induire en erreur. Il étoit extrêmement profond; vindicatif tandis qu'il paroissoit tout oublier; jaloux d'être aimé, et n'aimant rien; libertin sans attachement, mais très-aimable dans la société; aimant le plaisir, mais plus

encore la fortune ; ayant des idées vastes, mais au-delà de ses talents ; une mémoire prodigieuse ; point du tout philosophe, je l'ai déjà dit, et n'ayant jamais réfléchi sur lui-même. Enfin, pour terminer, si le maréchal de Belle-Isle n'a pas été un grand homme, ce sera à coup-sûr un homme extraordinaire, mais bientôt oublié.

Je ne puis cependant passer sous silence un trait singulier. J'eus de l'inquiétude sur les bruits qui couroient que M. de Paulmy, encore secrétaire d'État de la guerre, alloit être déplacé, et que M. de Belle-Isle vouloit sa place. Je lui écrivis à ce sujet, et j'ai gardé sa réponse : « que ces bruits n'étoient pas fondés ; que M. de Paulmy « étoit son enfant, qu'il se mettroit à la brêche pour « lui, etc.

J'envoyai cette lettre à M. de Paulmy qui ne le porta pas loin ; car huit jours après il jugea qu'il devoit donner sa démission, et M. de Belle-Isle le remplaça.

Il avoit eu un grand honneur à l'éducation de son fils qu'il avoit élevé comme on l'eût été à Sparte, et qu'il n'avoit pas ménagé dans les divers voyages qu'il lui avoit prescrits, surtout ceux du Nord, quoique, assurément, il l'aimât bien tendrement. Il est vrai que cette éducation avoit trouvé un sujet unique digne de la plus haute fortune, d'où ses vertus auroient écarté l'envie, dont la mémoire doit durer partout ce que l'on en devoit attendre, et à qui l'on peut appliquer ce regret si beau et si touchant de Virgile :

Tu Marcellus eris !

Il n'a pas échappé au Vaudeville, et il a eu cela de commun avec les hommes distingués, ministres, généraux, princes, les rois même, nul ne s'en est sauvé. Le

vaudeville est une espèce d'épigramme mise sur un air qui est propre à notre nation.

Le François né malin créa le vaudeville.

L'air fait retenir les paroles et malheureusement les rend immortelles. On a dit que les François se consoloient avec une chanson, des impôts et des disgrâces. Tant que le vaudeville n'est point trop méchant, il peut se supporter, et ne fait pas grand tort à ceux qui en sont l'objet, d'autant plus malin que l'air est bien choisi, et se joint au caractère et à la mesure des vers; mais quand ce petit poëme est porté à la licence et peut déchirer les réputations, surtout par rapport aux mœurs, il ne sauroit être trop détesté. Il a souvent été cause de bien des troubles domestiques; quand, par exemple, un mari y a trouvé l'histoire de sa femme qu'il ignoroit. Le vaudeville qui n'est que coi, n'a pas grand danger; cependant il est quelquefois d'autant plus fâcheux qu'il ne peint que les ridicules (c'est à quoi notre nation est le plus sensible), et que, sans avoir l'air de déchirer, il pince un peu fort et en laisse des marques. Il y a tel vaudeville qui ne mourra jamais, et une suite de tels vaudevilles est un dépôt d'histoires scandaleuses et d'anecdotes qui laissent une tache sur les familles. On se tromperoit bien si l'on y ajoutoit foi; la haine les a souvent dictées; souvent une malheureuse rime les amène.

En voici deux sur le maréchal de Belle-Isle qui ne mourront point :

Quand Belle-Isle partit,
Une nuit,
De Prague à petit bruit,
Il dit, voyant la lune :

Lumière de mes jours,
Astre de ma fortune
Conduisez-moi toujours.

Autre vaudeville :

J'ai perdu ma femme et mon fils
Après le chevalier mon frère;
Je suis sans parents, sans amis,
Hors l'État dont je suis le père....
Eh! bien..... je vais le perdre encor;
Dirai-je mon *Confiteor?*

Je donnerai ici un extrait de sa famille :

François Fouquet, vicomte de Vaux, maître de requête, conseiller d'État, époux de madame de Maupeou, fille du contrôleur-général des finances, si célèbre par sa piété envers les pauvres; elle a laissé un livre intitulé : *les Remèdes de madame Fouquet.*

I.

Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, procureur-général, sur-intendant des finances et ministre d'État, né en 1615, arrêté à Nantes le 5 septembre 1661, condamné par des commissaires au bannissement perpétuel, converti en une prison pareillement perpétuelle, conduit à Pignerol le 20 décembre 1664 où il est mort en 1680, âgé de 65 ans. Son rapporteur, M. Darmesson, se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire, par son courage à résister aux ennemis du sur-intendant. Voici ce que j'en ai dit dans le numéro abrégé nécrologique, à l'année 1661 :

« M. Darmesson résista avec fermeté aux ministres qui « vouloient le faire périr. M. Fouquet, père du sur-intendant, s'étoit fait le même honneur dans de pareilles circonstances. »

Il avoit eu deux femmes : la première, une riche héritière de Bretagne, dont il eut une fille qui épousa le duc de Charost, gouverneur de Calais. Sa seconde femme étoit Marie-Madeleine de Castille, fille d'un maître de requêtes, dont il eut, entre autres enfants, le comte de Vaux, mari de Mademoiselle de Guyon, fille de la trop célèbre madame de Guyon; cette comtesse de Vaux que nous avons connue, se remaria au chevalier, depuis duc de Sully; j'en parle dans ces mémoires.

Louis, marquis de Belle-Isle, second fils du sur-intendant, mari de Catherine-Agnès de Levi, fut le père, entre autres enfants, du maréchal de Belle-Isle, né à Ville-Franche, le 22 septembre 1684, et du chevalier de Belle-Isle, tué au col de l'Assiette.

Le maréchal eut deux femmes : la première, Henriette de Durfort, qui ne lui a pas laissé d'enfant. La deuxième, Marie de Béthune, veuve du marquis de Grancey ; il en a eu le comte de Gisors, tué à Crevelt, à la tête des carabiniers, qui laissa veuve, sans enfants, mademoiselle de Nevers.

Le sur-intendant, entre autres frères et sœurs, avoit eu l'abbé Fouquet, fort répandu dans le monde. Le père Fouquet, de l'Oratoire, fut fort lié avec M. Arnauld, M. Nicole, etc., un archevêque de Narbonne, un évêque d'Agde, et Gilles, premier écuyer de la grande écurie, et plusieurs religieuses.

On a dit, très-mal à propos, qu'il avoit tenu des discours de galanterie à madame de La Vallière. Les dates détruisent cette calomnie.

J'achèverai le portrait de M. de Belle-Isle par une réflexion. Cet homme ressembloit beaucoup au poëte du vers de Despréaux :

Réglant tout, brouilla tout.

Il inventa l'ordre du Mérite, un cordon bleu et une médaille, toute semblable à l'ordre du Saint-Esprit, en faveur des militaires luthériens, en disant qu'il n'étoit pas juste que de braves gens, qui servirent bien l'Etat, fussent privés d'une décoration qui annonçoit leur mérite, sur le prétexte qu'ils n'étoient pas catholiques. Il trouva des approbateurs dans les gens qui ne réfléchissent pas. Cette raison étoit spécieuse et paroissoit pleine de justice; mais, en vérité, y avoit-il rien de plus opposé aux principes de son pays? Le feu Roi, qui apprit avec surprise les persécutions que l'on faisoit éprouver aux religionnaires depuis la Révocation de l'édit de Nantes, et qui lui étoient cachées avec soin par madame de Maintenon et le père de la Chaise, instigateur de l'édit, fut indigné aussitôt qu'il l'apprit. Il ne vouloit qu'une religion dans ses Etats, mais ce n'étoit pas par de tels moyens. On lui cachoit tout, surtout dans ses dernières années, et il se trouvoit un tyran détesté, tandis qu'il n'étoit que catholique. Les horreurs de la persécution, portée aux derniers excès, et dont j'épargne les détails, avoient porté son nom par les fugitifs chez toutes les nations; ce n'étoit plus Louis-le-Grand, c'étoit Tibère ou Néron; il ne tarda pas à mettre un frein à la fureur des faux zélés; la persécution cessa, mais comme il n'avoit point changé de principes et qu'il ne vouloit avoir de sujets que ceux de sa religion, il substitua aux rigueurs un moyen plus doux et bien plus sûr : il exclut de toutes les charges, de toutes

les places, de tous les emplois, de toute faveur, ceux qui ne professeroient pas la religion catholique. Le mérite, les talents n'obtinrent point de privilèges : Schomberg passa en Angleterre, ainsi que tant d'autres, et on ne put espérer de parvenir qu'en se faisant catholique. Point du tout, M. de Belle-Isle imagine de créer un ordre qui met de niveau, toutes les charges indistinctement, pour tout homme séparé de l'Eglise, et alors la France ne tardera pas à devenir protestante par le goût de la nouveauté. Je ne parle pas du chaos où il a précipité tout l'ordre militaire en détruisant tout ce qu'avoient fait ses prédécesseurs. Vrais ou faux, Dieu nous garde des innovateurs !

C'étoit environ vers le même temps que madame la comtesse de Boufflers me fit la lecture, à l'Isle, d'une pièce en prose de sa façon, en cinq actes, intitulée les *Esclaves* ou les *rivaux généreux*. Je n'ai rien vû de mieux écrit, de plus touchant, ni de plus rempli de mœurs. Ce sont deux jeunes sauvages, esclaves d'un tyran espagnol, tous deux amoureux d'une jeune sauvage, esclave comme eux de cet Espagnol qui veut la déshonorer. Ils sont l'un et l'autre amoureux de Néolé (c'est la sauvage); mais l'amitié qu'ils se portent les engage à ne lui rien laisser voir de leur passion ; elle aime l'un des deux ; elle lui déclare son amour ; il n'a pas la force de lui cacher ses sentiments, mais il court en avertir son rival. On comprend ce que doivent produire les combats de la maîtresse et des deux amis. L'amitié demeure la plus forte ; ils veulent se sauver tous trois de la violence de l'Espagnol qui les fait poursuivre, et ils se donnent la mort.

La lecture de cette pièce me fit une grande impression. C'étoit le temps des Etrennes, et j'imaginai une galanterie pour madame de Boufflers. Je fis graver un cachet où l'amitié tient l'amour enchaîné, avec le titre de la pièce. Le

comte de Caylus me servit dans cette commission qu'il tint secrète, et rien ne fut égal à la curiosité de madame de Boufflers quand elle eut reçu le cachet. Ses soupçons tombèrent d'abord sur moi; je m'en défendis assez bien pour que l'on eût recours à des perquisitions; on envoya chez tous les graveurs de Paris; cela dura près de deux mois, et enfin je fus découvert.

Nous vivions alors beaucoup avec elle : madame de Luxembourg, madame de Clermont, madame du Deffand, M. le prince de Conti, etc., et cela fit notre amusement pendant quelques jours.

Comme je profite de toutes les occasions de faire connoître les personnes dont je parle, je dirai que je n'ai guère connu de femmes qui aient autant d'esprit que madame de Boufflers, et j'ajouterai que ce qui la met hors de pair, c'est que, outre tous les agréments de sa personne, elle a un *caractère*. J'ai parlé de madame du Deffand, j'aurai occasion de parler des deux autres, et je vais séjourner un peu longtemps sur M. le prince de Conti.

Ce prince, né sauvage, et en même temps si bien fait pour la société, n'a pu en être séparé d'abord que par timidité; car il ne faut pas s'y méprendre, le désir de plaire, qui tient tant à l'amour-propre et au témoignage favorable que l'on se rend de soi-même, fait qu'on ne veut pas manquer son coup. Mais enfin ses succès l'ont encouragé, et il n'y a pas de particulier plus aimable. Nul ne connoît mieux les attentions les plus flatteuses; ce n'est pas populaire ni civil qu'il est, c'est de cette politesse qui n'est restée qu'à lui dans l'âge où nous vivons. Si de la société il passe aux affaires, il étonne par sa perspicacité; il a tout deviné, et il n'y a point de magistrat ni de praticien qui n'en soit surpris. Nous l'avons vu dans les assemblées du Parlement être l'oracle des opinions. S'est-il agi de

rédiger les avis, prendre la plume et, au milieu de cent cinquante personnes, aussi recueilli que dans son cabinet, nous lire des résumés qui ont été adoptés unanimement ; aussi est-il la passion du Parlement, et il les a bien servis, et peut-être trop bien, lorsqu'il les a fait revenir de leur exil sans aucunes conditions qui auroient peut-être été nécessaires pour le maintien de l'autorité royale. C'est que ne songeant qu'à la conciliation et à la réunion des esprits, il a présumé qu'ils seroient aussi généreux que lui, que cette grâce les toucheroit, que l'on suivroit ses intentions et que l'on n'en abuseroit point. Je ne parle point de ses talents pour la guerre. Voici ce que j'en ai dit dans mon abrégé chronologique, à l'année 1709. « Mort « de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, le 22 « février, âgé de 45 ans. Il étoit le second fils d'Armand, « prince de Conti, mort en 1666, et d'Anne Martinozzi, « princesse d'une vertu exemplaire, morte en 1672. Les « batailles de Grau, de Steinkerque et de Nerwinde, où il « se signala, n'avoient pu faire oublier au Roi le voyage « de Hongrie où il étoit allé sans permission ; mais lors- « qu'il fut nommé à la couronne de Pologne, il retrouva « dans le cœur du Roi tous les sentiments dont il étoit « digne. Il fut père de Louis-Armand II, prince de Conti, « mort en 1727, et est l'aïeul de M. le prince de Conti « d'aujourd'hui, qui, à l'exemple du grand Condé, le frère « de son bisaïeul, a battu, presque au même âge, les en- « nemis du Roi, la première fois qu'il a commandé ses « armées. »

On sait à quel degré il a été dans l'intimité du Roi ; on l'a vu avoir pendant longtemps un travail réglé et entrer dans son cabinet avec un portefeuille ; c'est que le Roi y trouvoit son utilité et son plaisir.

Je passe à des matières d'un genre différent. Je l'ai dit cent fois, je n'écris point l'histoire de ce règne.

Le traité de Versailles fut la source des plus grands malheurs de l'Europe. La reine de Hongrie, la czarine, le roi de France, le roi de Prusse, les États de l'Empire, tout fut obligé de prendre parti. Le roi de France s'épuisa d'hommes et d'argent; le héros de cette guerre, le roi de Prusse, y détruisit son royaume, et en ravageant tout ce qui se présentoit à lui, il dépeupla son électorat de Brandebourg, et le réduisit à la mendicité. C'est le sort des princes du Nord qui n'ont laissé qu'un nom en ruinant leur pays : Gustave-Adolphe, Charles XII, et notre Frédéric. Il n'y eut que la reine de Hongrie qui, ménageant ses troupes, et tirant des subsides considérables de la France, qui n'avoit que faire dans cette guerre, ménagea ses sujets et ses finances. Pour la czarine, elle n'avoit qu'à gagner, et bientôt elle eut conquis le royaume de Prusse.

Ce fut dans ces circonstances que le duc de Choiseul fut rappelé de son ambassade de Vienne pour occuper le ministère des affaires étrangères à la place du cardinal de Bernis, et qui, bientôt après, y joignit la charge de secrétaire d'État de la guerre, par la mort du maréchal de Belle-Isle.

Son premier soin fut de reconnoître et de modifier l'abus des subsides dont son prédécesseur avoit été prodigue; ce ne fut pas sans efforts ni sans exciter une grande surprise de la part des princes sur qui se firent ces retranchements. Une guerre mêlée d'évènements, mais toujours malheureuse de notre part, ne donnoit guères d'espérance de paix ni de moyens pour y parvenir; cependant M. de Choiseul ne se découragea pas; nos ennemis naturels étoient les Anglois : ce fut à eux qu'il s'adressa, et il fit si bien que M. Stanley, ministre d'Angleterre, vint ici traiter avec lui.

C'est ici le moment de faire connoître M. le duc de Choiseul.

Un homme tel que lui ne sera pas difficile à peindre ; il s'annonce de partout. Une âme ouverte, franche, sans détours; un esprit supérieur, qui n'a rien à dissimuler parce qu'il ne craint point de se laisser pénétrer; nulle morgue, nulle empreinte de suffisance, rien qui sente la fausse importance de sa place; une générosité sans égale, qui n'étoit pas retenue autrefois par la médiocrité de sa fortune, et, chose remarquable, qui se joint aujourd'hui à une économie exacte dans son administration; une conception prompte, facile, qui produit aussi vite qu'elle aperçoit; une douceur de mœurs jointe à une gaieté naturelle qui lui gagne sans efforts tout ce qui l'aborde. Enfin, un homme qui n'impose que par l'opinion que l'on a de sa supériorité, de son génie vaste, profond et lumineux. Cette supériorité écarte bien vite tout ce qui n'est que médiocre, et cela donne un grand espace. On ne doit pas espérer de le tromper. Il a le tact aussi fin que son esprit est prompt; un grand usage du monde, la connoissance des hommes, tout cela fait que le ministre le plus facile devient le plus redoutable quand on a raison de craindre d'être jugé. Avec cela un cœur courageux que rien n'arrête quand il connoît le bien; qui se sent de la noblesse de son nom, à qui on ne manqueroit pas impunément, qui ne craint point pour sa place, et qui ne la veut défendre qu'en s'y rendant nécessaire. Mais quoi ! n'a-t-il donc point de défauts ?.. Oh que si fait ! L'amour du plaisir, il ne s'en contraint point; il y donne du temps ainsi qu'à faire sa cour au Roi dans le particulier, soit à souper, soit à jouer; et l'on comprend que c'est autant de perdu pour les affaires. Mais ses amis répondent que M. de Choiseul met cette distraction à la place que d'au-

tres ministres emploieroient à comprendre ou à se décider. Son esprit et ses talents lui économisent des heures qui sont encore trop courtes pour des esprits moins actifs et moins pénétrants. Si pourtant le plaisir l'occupoit moins, cela n'en seroit pas plus mal, car il faut du temps de reste pour peser sur les objets. Je ne puis me refuser, à son occasion, de parler de sa sœur la duchesse de Grammont. Sans être une belle personne, sa figure, l'habitude de son corps, sa manière d'être, tout plaît en elle. Et que c'est une des femmes du monde que l'on auroit le plus de peine à se défendre d'aimer ! C'est l'esprit de son frère; mais tourné tout autrement. Il y a du brusque et du preste dans ses manières, qui annonce de la franchise, sans se ressentir du tout de sa méchanceté; car je n'appelle pas de la méchanceté une guerre ouverte à tout ce qu'elle hait. Tout en elle est âme, vie, ressort; elle juge des personnes aussi vite que son frère juge des affaires; elle ne se contraint point sans jamais désobliger; elle éclaire une chambre quand elle ne s'éteint pas par un trop long silence, qui pourroit tenir un peu à l'humeur. Enfin, si elle étoit venue du temps que nos hommes à bonnes fortunes en valoient la peine, elle leur auroit tourné la tête et les auroit subjugués, sans l'être qu'à bonnes enseignes.

Je reviens à M. de Choiseul et je commence par le mettre aux mains avec M. de Stanley (1761).

Nous le vîmes arriver ici avec d'autant plus de plaisir qu'il annonçoit des dispositions très favorables et qu'il avoit l'air d'être chargé d'instructions auxquelles on pouvoit entendre.

M. de Stanley étoit dans la bonne foi; mais bientôt notre ministre s'aperçut de l'embarras de M. de Stanley qui vouloit dissimuler le changement de conduite de M. Pitt. M. de Choiseul, bien instruit, d'ailleurs, du caractère et

des dispositions de M. Pitt, n'en fit pas un mystère à M. de Stanley.

« M. Pitt vous trompe, lui dit-il : il ne me trompera « pas, moi. M. Pitt ne veut pas la paix ; M. Pitt veut la « guerre et ne cherche qu'à profiter de l'éclat que « donnent à sa nation les avantages qu'elle a remportés, « tés, pour se maintenir dans sa place en la flattant. « M. Pitt est un Anglois ambitieux, mais point du tout « un ministre. Au lieu de profiter de ses succès, comme « ne manquèrent jamais de le faire les Romains, pour se « procurer une paix honorable, c'est un forcené qui n'a « point de mesure. Les offres que lui fait le Roi l'ont « enorgueilli : mais je me garderai bien de changer de « ton. J'y ajouterai encore, s'il est possible, sans crainte « d'être pris au mot ; je ferai connoître par là à l'Eu-« rope le désir sincère que mon maître a de la paix : « Je ne courrai pas de risque qu'elles soient acceptées ; « et par là, je rendrai au Roi le service le plus important, « en décréditant à la fin M. Pitt dans l'esprit des hommes « sensés du conseil de Londres, qui finiront par être « indignés de voir M. Pitt sacrifier à sa fortune et au « désir de se rendre nécessaire, le plus beau moment « qu'ait jamais eu l'Angleterre. »

Je mets dans la bouche de M. de Choiseul ce que j'ai trouvé dans son mémoire imprimé, ouvrage le plus habile et le plus simple de la politique.

Les conjectures de M. de Choiseul se trouvèrent véritables : le ministère ouvrit les yeux à Londres, et M. Pitt impatient d'être contredit et sentant la perte de son crédit, crut en se retirant que l'on courroit après lui : ce qui n'est pas arrivé.

Ainsi M. le duc de Choiseul a recueilli un double avantage dans sa négociation, de passionner les François

pour leur Roi et de perdre un ministre furieux qui n'avoit ni raison, ni mesure.

Il ne faut pas dissimuler que M. le duc de Choiseul laissa voir en même temps à M. de Stanley qu'il étoit en traité avec l'Espagne. C'étoit un nouveau piége qu'il tendoit à M. Pitt, ne doutant pas que ce ministre feroit valoir sa résistance, en présentant à sa nation le danger de notre union avec l'Espagne et par conséquent la nécessité de continuer la guerre contre la France.

Ce Mémoire, quand on se fût donné le temps de l'examiner, eut tout l'effet que l'on en devoit attendre, et tout Paris y applaudit.

Ces dispositions furent bien augmentées, quand on vit jusqu'où M. de Choiseul portoit ses vues. Notre marine se trouva tout d'un coup tirée de ses ruines, les Etats de Languedoc donnèrent le signal, par les soins de l'archevêque de Narbonne : ce ne fut plus qu'une foule d'offres de tous les corps pour procurer des vaisseaux ; jusqu'aux moindres particuliers, tout citoyen y mit sa vanité, et le Roi, par un changement de décoration qui tient de la magie, put compter des vaisseaux sans nombre qui sortoient de leurs chantiers pour peupler nos ports.

M. Pitt servit encore mieux M. de Choiseul qu'il n'auroit osé l'espérer. Ce ministre insolent fit demander compte au roi d'Espagne de ses résolutions; et mettant, si j'ose le dire, le marché à la main à un si puissant prince, chargea l'ambassadeur de déclarer qu'il prendroit son refus pour une déclaration de guerre. Il ne se trompa point et il accéléra par là une rupture qui n'auroit pas éclaté sitôt et qui pouvoit même n'avoir pas lieu en tenant une autre conduite.

Alors le soulèvement éclata à Londres et M. Pitt disparût.

Ce fut dans ces circonstances que j'écrivis ce petit billet à M. le duc de Choiseul qui venoit de recevoir la Toison.

« Monsieur le Duc, j'ai l'honneur de vous faire mon « compliment de tout mon cœur. Vous êtes heureux » comme le sont tous les bons joueurs d'échecs. »

M. de Choiseul me fit sur-le-champ la réponse suivante :

« Je ne me soucie pas trop des rubans; mais je suis flatté « de l'à-propos. Le public est instruit que je ne suis pas « resté les mains dans mes poches quand j'ai conduit la po- « litique (il venoit de remettre au comte de Choiseul, son « cousin, la place de secrétaire d'État des affaires étran- « gères); et j'ai eu le bonheur de réussir au pacte de fa- « mille qui n'avoit jamais pu être signé entre Louis XIV « et Philippe V. Les circonstances de ce temps-ci n'é- « toient cependant pas aussi favorables que celles d'a- « lors. Je mandois une fois au Roi qui m'écrivoit pour « savoir comment j'avois fait pour me faire aimer, que ma « recette étoit bien simple; elle consistoit à aimer beau- « coup. Ma recette d'Espagne est dans le même genre. « Je leur ai montré et remontré la vérité : je ne me suis « point rebuté quand les passions et les préjugés ont « empêché que l'on m'entendît; j'ai écarté les faux sys- « tèmes dans lesquels les deux nations se sont égarées : « j'ai répété la vérité, et enfin son empire a pris le des- « sus qui lui étoit dû. Ajoutez à cela quelque connois- « sance d'un prince qui a infiniment de grandeur et qui « est susceptible d'être échauffé par le sentiment que « l'on ne lui a pas épargné. Voilà, mon président, ma « partie d'échecs et le précis des instructions que je me-

« suis données et qui m'a réussi. Les titres et les déco-
« rations passent comme les ajustements de la Duchapt;
« mais les époques, entre deux nations considérables,
« restent et constituent le vrai bonheur de ceux qui y
« contribuent. »

Je fus touché qu'un billet de quatre lignes m'eût valu une réponse qui a une sorte d'étendue et qui entre dans des détails et je crus pouvoir, sans indiscrétion, écrire de nouveau. Voici ma lettre :

« Vous êtes le seul, monsieur le Duc, qui ayez bien
« senti l'unique parti qu'il y eût à prendre, parmi tous les
« moyens qui pouvoient s'offrir, et qui nous eussent tous
« égarés. Vous trouvez le secret de ne manquer à per-
« sonne et, en même temps, de nous ramener à nos vé-
« ritables intérêts. Eh! pourquoi a été suscitée la guerre
« de la succession, si ce n'étoit la crainte légitime qu'a-
« voient conçue nos ennemis, de la réunion des deux
« plus puissantes monarchies de l'univers? Assurément,
« notre conduite a bien dû les rassurer depuis et je crois
« qu'ils ont eu bien du regret à leur dépense quand ils
« ont reconnu qu'il n'y avoit qu'à nous laisser faire. Nous
« nous ruinions pour un prince que nous rendons notre
« ennemi le moment d'après? Ah! monsieur le Duc, où
« étiez-vous? N'avions-nous pas, alors, des motifs bien
« plus puissants à présenter que nous n'avons aujour-
« d'hui. La reconnoissance étoit récente : c'étoit le
« même prince que nous venions de couronner. Aujour-
« d'hui les deux nations se sont trouvées presque étran-
« gères l'une à l'autre et les enfants ne se souviennent
« guères des obligations de leurs pères. Il ne vous res-
« toit, comme vous le dites si bien, que les motifs de la
« vraie gloire et vous les avez inspirés, parce que vous les
« sentiez vous-même, à un prince capable de les sentir.

« Ordinairement on prend les hommes par leur foible et « vous avez pris ce prince par ses vertus. Non-seule- « ment vous avez trouvé le seul moyen de faire tomber « les chaînes que nous nous étions données; mais vous « nous assurez un avenir invariable. C'étoit-là cette vé- « ritable union dont on nous avoit donné le change. « Voilà les deux princes qui resteront unis à jamais, « parce que leurs intérêts seront toujours les mêmes. Il « n'y avoit rien, ce semble, de plus aisé à imaginer, et « c'est ce que les sots ou les jaloux ne manquent jamais « de dire après coup. Les Anglois auroient dû se souve- « nir de Gertruydenberg, qui a fini à Utrecht, et les con- « férences de M. de Stanley pourroient bien finir à Lis- « bonne. »

Cependant le maréchal et le comte de Broglie son frère, étoient revenus de l'armée. Ils ne trouvèrent point ici l'accueil qu'ils attendoient ou, du moins, qu'ils croyoient leur être dû. C'étoit déjà un avertissement sur la conduite qu'ils auroient dû tenir; mais accoutumés à ne douter de rien, et dans la conviction qu'on ne pouvoit se passer d'eux, le maréchal commença par présenter un Mémoire au Roi contre le maréchal de Soubise. C'étoit déjà un véritable manifeste où il vouloit établir que l'échec qu'il avoit essuyé du prince Ferdinand, ne venoit que de la mauvaise volonté de M. de Soubise. J'abrège ce qui se passa à ce sujet. Le Roi fut indigné de ce Mémoire et sa réponse fut d'ôter au maréchal de Broglie le commandement de l'armée, avec le commandement de l'Alsace, et au comte de Broglie le gouvernement de Cassel. Je suppose ceux qui me lisent instruits, d'ailleurs, des opérations militaires du maréchal de Broglie. Le Roi y ajouta d'exiler les deux frères à Broglie, et pour comble de mécontentement de S. M., le commandement

de l'Alsace fut donné à M. le maréchal de Contades. C'étoit bien faire connoître au public le jugement que S. M. n'avoit cessé de porter de leur conduite; c'étoit bien la justification du maréchal de Contades sur l'affaire de Minden, où il ne fut battu que par l'effet de la désobéissance du comte de Broglie. Enfin, c'étoit une punition, à la vérité, un peu tardive, du plus grand crime que l'on puisse commettre dans la discipline et dont le maréchal de Contades, moins circonspect, auroit pu se faire justice lui-même sur le champ de bataille.

Il falloit nommer un général et ce fut M. de Soubise. Cette nouvelle fut mal reçue du public : à tort ou à raison, l'opinion universelle étoit contre lui. La consternation se répandit dans tout Paris. Il y eût, à la Comédie, un vers, dans la tragédie de *Tancrède*, qui pouvoit avoir trait à M. de Broglie; ce vers fut généralement claqué et marquoit le regret où l'on étoit de M. de Broglie par son remplacement. Il fallut envoyer sur-le-champ au lieutenant de police, pour faire distribuer dans la ville, que MM. d'Estrées et de Soubise commanderoient l'armée. Ce n'étoit pas sans peine que le maréchal d'Estrées y avoit consenti. Il résistoit depuis deux ans; mais, en bon citoyen, il céda à la circonstance et le public se calma, non sans conserver un reste d'inquiétude de voir le partage du commandement, dont on avoit tant de fois ressenti les inconvénients.

Comme j'écris à mesure des faits, je puis ne pas bien deviner ce qui arrivera. Je raisonne avec le public suivant l'impression actuelle et j'en suis quitte, dans la suite, pour changer d'avis. J'ajouterai seulement que, M. de Choiseul m'autorisant à lui dire ce que je pensois, je me hasardai à lui faire voir mes craintes du renvoi du maréchal de Broglie : « Cet homme est aimé des troupes ;

« vous allez vous rendre garant des maladresses de se
« successeurs; au lieu que ne l'ayant pas choisi, on ne
« sauroit vous rien imputer. »

Le Roi ne se contentoit pas de punir : il crut aussi devoir une nouvelle récompense à un ministre qui avoit ramené la confiance.

M. le comte d'Eu se dépouilla tout à la fois de la souveraineté de Dombes et de la charge de colonel-général des Suisses.

Cette souveraineté, colosse monstrueux dans une monarchie, et que l'autorité absolue pût seule autoriser, fut réunie à la couronne. Qui auroit porté la nouvelle à madame de Montespan ou à mademoiselle de Montpensier, où se trouvoit réduit l'héritier de M. le duc du Maine? Dombes, les Carabiniers, l'Artillerie, les Suisses: le comte d'Eu se dépouille de tout et ne conserve que le gouvernement du Languedoc. L'artillerie avoit été réunie au ministère de la guerre et la principauté de Dombes au domaine; les carabiniers donnés à Poyannes; reste la place de colonel-général des Suisses. On a dit que M. de Soubise avoit de justes espérances de l'obtenir; il en arriva autrement. Elle fut donnée à M. le duc de Choiseul. Ce n'étoit point une grâce dans l'ordre ordinaire : c'étoit une distinction majeure et que l'on étoit accoutumé de voir sur la tête d'un prince du sang. M. de Choiseul l'obtint; le public le trouva bon. Il y eut des jaloux et des envieux, comme de raison, et le Roi accompagna cette grâce d'un air de contentement qu'il sembloit partager avec celui qui la recevoit. La charge de colonel-général des Suisses n'est point une charge de la couronne; mais c'est la première de l'ordre militaire, ou plutôt, elle est hors du rang. Ç'avoit été, d'abord, une commission et M. de Méru la posséda le premier en titre d'office, érigé

en 1573. Il étoit fils du connétable Anne de Montmorency. Sancy, maître des requêtes, l'obtint de Henri IV, par le service signalé qu'il rendit en engageant les Suisses à rester, au moment de l'assassinat de Henri III. A Sancy succéda le duc de Rohan et puis MM. de Bassompierre à qui elle fut ôtée, de Coislin, de la Châtre, Bassompierre (1) à qui elle fut rendue, Schomberg, le comte de Soissons, qui la laissa en mourant, en 1673, au duc du Maine, qui n'avoit alors que quatre ans. Son fils, le prince de Dombes, la posséda après lui, le comte d'Eu succéda à son frère et, enfin, le duc de Choiseul la possède aujourd'hui, par la démission du comte d'Eu en 1762. La garde suisse prend les armes et appelle dans la cour du Roi pour le colonel-général quand il passe. Il prête serment entre les mains du Roi.

On comprend bien, ainsi que je l'ai dit plus haut, qu'en voyant M. de Choiseul réunir tant de titres, l'envie ne garde pas le silence; mais si elle pouvoit entendre raison, je lui dirois que, quand un Roi est bien le maître et que l'autorité est telle qu'elle doit être, il est bon que les emplois soient partagés et que chacun se tienne à sa destination, pour venir se rejoindre tous ainsi que les fleuves à la mer, dans la main souveraine d'où ils sont

---

(1) Le maréchal de Bassompierre, renommé dans l'histoire pour la vivacité et la gentillesse de son esprit, était beau-frère de Tanneguy-le-Veneur, troisième comte de Tillières, seigneur de Carrouges, ambassadeur en Angleterre, grand chambellan d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre, chevalier des ordres du Roi, conseiller-d'état, lequel avait épousé, en 1608, Catherine de Bassompierre.

(Note extraite des Archives du château de Carrouges, par l'Éditeur.)

sortis. Mais quand il en est autrement, où retrouvera-t-on l'autorité? Il faut bien que quelqu'un gouverne, et alors on ne sauroit trop accumuler les fonctions sur une même tête, parce qu'on ne sauroit se passer d'un point de réunion, et que divers ministres sans chef composeroient un gouvernement monstrueux.

Je touche au moment de parler de la grande affaire des Jésuites. Il n'y a jamais eu d'affaire plus délicate. D'un côté, des imputations atroces; de l'autre, l'utilité dont ils ont été dans tous les temps, à l'Eglise et à l'éducation de la jeunesse : d'un côté, des entreprises audacieuses contre tout ce qu'ils ont soupçonné ne pas penser comme eux dans des matières de doctrine; de l'autre une attention continuelle de s'élever contre l'irréligion que l'on arbore de tous les côtés, et contre la dépravation des mœurs qui en est la suite; d'un côté, les arrêts respectables du parlement; de l'autre, la passion qui se laisse trop voir contre l'existence de cette société : d'un côté, leur vie dure et irréprochable, toute consacrée au prochain; de l'autre, le désir de domination trop réel et trop reconnu : d'un côté, des maximes qu'on leur a imputées, contre la sûreté de la personne des Rois; de l'autre, un intérêt reconnu à leur conservation et une doctrine toute monarchique et diamétralement opposée à l'anarchie et à l'indépendance de la nouvelle philosophie : d'un côté, la confiance d'un de nos rois les plus éclairés dans leur attachement pour sa personne; de l'autre, l'assassinat de ce grand Roi, où les Jésuites furent accusés d'avoir trempé : d'un côté, la morale infâme des casuistes de leur société qui, à la vérité, étoient tous Espagnols ou Allemands; de l'autre, les admirables ouvrages de leurs prédicateurs françois, qui font tant

d'honneur aux mœurs et à la religion : d'un côté, l grand cardinal de Richelieu se déclarant pour eux, sans restriction, au sujet de l'éducation : de l'autre, les magistrats armés contre le danger de cette même éducation ; d'un côté, l'énormité de leur Institut qui les soumet, sans réserve, à un général étranger ; de l'autre, une restriction péremptoire à ce statut, *sinè peccato;* et puis, une conduite, dans le royaume, irréprochable depuis cent cinquante ans : d'un côté, une vie dure et, peut-être, plus pénible que celle de la Trappe ; de l'autre, l'opulence, les conquêtes, la souveraineté acquise : d'un côté, des missionnaires qui traversent les mers pour aller planter la foi sous des climats brûlants ; de l'autre, un commerce scandaleux (1) qui s'étend par tout l'univers ; de l'autre enfin, l'affaire des Lyonnois, qui est scandaleuse et inexcusable ; de l'autre, l'ignorance où en étoient tous les particuliers qui sont gouvernés par des supérieurs imbéciles et reconnus pour tels, etc.

Enfin, le terme de cette société marqué sous ce règne et qui sera une époque extraordinaire dans le dix-huitième siècle.

Mon attachement pour quelques-uns des membres de cette société, d'une réputation aussi intacte qu'éclatante et la reconnoissance que je leur dois pour l'éducation que j'y ai reçue et où jamais on ne m'a inspiré d'autres principes que le respect pour la religion et pour le Roi, m'a donné bien du regret à tout ce qui vient de leur arriver : cependant, je me dois la justice de n'en avoir parlé, dans mon *Abrégé Chronologique*, qu'avec bien de la retenue. Je dis à l'année 1521. « Ce fut pendant le cours de

(1) *Voir la Note, à la fin du volume.*

« cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme espa-
« gnol, âgé de trente ans, fut blessé dans le château de
« Pampelune dont nous faisions le siége. Il étoit réservé
« à être le fondateur de cette société, devenue si célè-
« bre par les contradictions et par les succès. » Je dis à
l'année 1534 : « Fondation de la Société de Jésus, par
« Ignace de Loyola, depuis canonisé » et je les place
immédiatement après le commencement de l'hérésie de
Calvin. Je dis seulement à l'année 1574 : « Les Jésuites
« ont commencé à enseigner au collége de Clermont. »
Je dis, à l'année 1594 : « Fameux procès de l'Université
« contre les Jésuites, où les curés de Paris intervinrent;
« Antoine Arnauld plaidant pour l'Université, Dolé pour
« les curés et Duret pour la Société des Jésuites » et
« puis « les Jésuites sont bannis de France par arrêt du
« Parlement de Paris qui ne fut point exécuté dans l'é-
« tendue de ceux de Bordeaux et de Toulouse; mais le
« Roi les rappela peu d'années après. » Je dis à l'an-
« née 1603 : « Rétablissement des Jésuites en France.
« Le Roi choisit parmi eux, l'année suivante, le Père
« Cotton pour son confesseur. » Je dis à l'année 1618 :
« Les Jésuites ouvrent le collége de Clermont et com-
« mencent à y enseigner. » Et enfin, en 1657, le Roi ob-
« tient le rétablissement des Jésuites à Venise. » On
peut remarquer dans tous ces passages la discrétion d'un
historien.

Mais ce que je vais exposer, c'est un manuscrit qui m'est tombé entre les mains et qui m'a paru curieux. Ce sont des fragments de lettres du Cardinal Dubois et de l'abbé de Tencin, depuis le Cardinal au sujet des Jésuites, qui contient, d'ailleurs, quelques anecdotes de la cour de Rome.

EXTRAIT DES DÉPÊCHES

du

CARDINAL DE FLEURY AU CARDINAL DE TENCIN,

PENDANT SON MINISTÈRE A ROME,

de 1739 à 1742,

SUR LES JÉSUITES ET LES JANSÉNISTES.

« Pierre Guérin de Tencin, né à Grenoble, en 1670, partit pour Rome, en 1721, en qualité de conclaviste du cardinal de Bissy. Après l'élection d'Innocent XII, il fut chargé des affaires de France à Rome : en 1724, il fut nommé à l'archevêché d'Embrun : en 1729, le pape Innocent XII le déclara cardinal : en 1740, il devint archevêque de Lyon : il mourut en 1758.

« Le cardinal avoit une sœur, Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, dont le nom n'est pas devenu moins fameux que celui de son frère. Madame de Tencin étoit entrée jeune au monastère de Montfleuri, près Grenoble; mais s'étant peu conformée aux règles de l'obédience, elle étoit venue à Paris et n'y avoit pas peu contribué, par son esprit et ses talents, à la fortune de son frère. »

(*Dictionnaire historique.*)

1739.

Les *Jésuites* commencent à se livrer au bel esprit et achèveront de se décréditer par là. — 24 *novembre.*

1740.

Il est très-vrai que le sieur Petitpied m'a précisément promis de ne se mêler en aucune façon des intrigues du parti, et je n'ai point de preuves qu'il m'ait manqué de parole, quoique je ne répondisse pas qu'il ne l'ait fait, car on ne peut se fier à aucun d'eux. Après la mort du sieur Fouillau, on reconnut par ses papiers qu'il m'avoit vilainement trompé dans toutes les paroles qu'il m'avoit données. — 5 *janvier*.

Je mets une grande différence entre les Pères Bougeant et Brumoy, non du côté de l'esprit; mais de celui du caractère. Je crois plus de solidité et moins de frivolité dans le dernier que dans le premier, qui donne trop dans le bel esprit et est beaucoup moins mesuré dans ses idées que l'autre. Le Père Brumoy est mêlé, par malheur, dans l'affaire de feu M. le duc d'Orléans, et il faudra nécessairement prendre la voie de M. son fils pour son retour.

Il s'agit de l'*Histoire de Tamerlan*, par le Père Maryat, dont le Père Brumoy avoit été l'éditeur et le réviseur. Les Jésuites se perdront en France par l'anarchie qui est, et par le bel esprit qui a gagné la jeunesse qui croyoit par là se faire un nom dans le monde. L Père Berruyer est un de ceux que je crains qui ne fasse d tort à sa compagnie. — 5 *janvier*.

Je ne connois aucun des trois Jésuites dont vous me parlez. Les savants donnent une grande préférence au Père Brumoy sur les autres, tant par la solidité de son caractère que par sa simplicité. Les deux autres cherchent un peu le singulier, et à se distinguer par des opi-

nions qui ne sont pas toujours rigoureusement conformes à la saine doctrine. Le Père Béruyer avoit composé une préface que j'ai parcourue et dont je n'ai pas été content, non plus que quelques autres qui l'ont vue comme moi. C'est dommage, car il a beaucoup d'esprit, mais un style trop fleuri et pas assez ecclésiastique. Il est fâcheux, d'ailleurs, que les Jésuites baissent de crédit, parce qu'il faut convenir qu'il n'y a presque qu'eux qui défendent l'Église, et ils sont les seuls prédicateurs qui nous restent. Ils m'étoient très-peu favorables sous le feu Roi et m'en avoient donné des preuves bien convaincantes; mais je crois qu'il est du bien de la religion de les soutenir et je le fais efficacement sans rancune; les oppositions qu'ils trouvent à la cour de Rome, marquent que les Jansénistes y trouvent sous main beaucoup de protecteurs; car il faut dire, à l'avantage des premiers, que les Jansénistes croiroient y avoir tout gagné s'ils les pouvoient terrasser. Il n'est pas mauvais, d'ailleurs, que les Jésuites ne dominent pas jusqu'à un certain point. Ils en vaudront beaucoup mieux quand ils ne seront pas les maîtres. — 9 *février*.

Je ne suis pas amoureux des Jésuites, et le Père Letellier fit tout ce qu'il pût pour m'empêcher d'être précepteur du Roi : mais il est pourtant vrai que cette société doit être ménagée. — 7 *novembre*.

1741.

Les Pères de l'Oratoire sont gâtés en tout genre. Ils viennent de perdre un grand procès contre M. l'évêque de Langres, qui s'est délivré de cette maudite engeance. Les juges ont été effrayés des calomnies et des noirceurs

qu'ils avoient inventées contre ce digne prélat. — 3 *janvier*.

Le Père Vanal (dominicain) continue à soutenir que le mandement de M. de Rhodez (M. de Saleon) contre le Père Viou, a été censuré à Rome, mais qu'on tient la censure secrète ; et il montre pour preuve une lettre du Père Bremont qui l'assure très-hardiment. — 3 *janvier*.

M. Crescenzi (alors nonce) ne sait ce qu'il dit, et V. E. connoît son caractère, qui est, comme *le Mercure Galant*, au-dessous de rien; avec, pourtant, de petites finesses et très-bon Autrichien. Je lui lavai la tête, il y a trois jours, sur le chapitre de M. de Laon (M. de la Fare).—18 *avril*.

Je n'ai point envoyé la lettre de V. E. à M. d'Auxerre (M. de Caylus), parce qu'elle me paroît un peu trop forte pour un homme aussi vain que lui et qui en abuseroit certainement au lieu d'en profiter. Il triompheroit des expressions de respect que vous lui marquez dans votre lettre, et la *Gazette Ecclésiastique* ne manqueroit pas de la répandre partout. Cet évêque n'a que du vent dans la tête, et il vient encore de signer une consultation en faveur du Calvaire. Il me fit demander par M. de Maurepas à me voir et j'y consentis sans peine ; mais il tourne tout en plaisanterie et me parut plus éloigné que jamais de se rétracter. Il est flatté de se voir à la tête d'un parti qui le caresse, l'encence et le prône comme un saint Athanase. Cela l'occupe, l'amuse et le divertit. Il est, d'ailleurs, assez bon homme dans le commerce, toujours gaillard et ne cherchant qu'à se divertir. Si, après ses réflexions, V. E. juge à propos que je lui envoie sa lettre,

ou plutôt d'en modérer les termes, j'exécuterai ses ordres. — 9 *mai.*

Les Jésuites se gâtent par le peu de subordination qu'il y a dans la société et par la foiblesse des supérieurs. Le confesseur du Roi étoit autrefois celui qui décidoit en France, mais il a peu de crédit aujourd'hui, quoique d'ailleurs très-honnête homme et bon religieux (le Père Pérusseau). Les partis s'y sont glissés, et les Pères Bougeant, Bernayer et quelques autres, partagent toutes leurs maisons. Ils ont de l'esprit et plus encore de présomption et de vanité. C'est dommage : car c'est le seul ordre religieux qui puisse faire tête aux Jansénistes et qui est le plus utile à l'Église. Le commencement de leur affoiblissement est venu des séminaires qu'on leur a confiés. Ils n'y sont propres en aucune façon du monde et ils ne peuvent y suffire. — 16 *mai.*

Le *jansénisme* est une secte plus dangereuse encore que le *calvinisme* et je ne sais même si elle ne va pas plus loin. Je parle des chefs que je regarde comme des philosophes *stoïciens*, qui donnent tout au destin, ou au *manichéisme*. — 12 *juin.*

Je suis honteux de renvoyer une seconde fois la lettre de V. E. à M. d'Auxerre ; mais j'ai souligné un mot dont ce petit présomptueux et le parti ne manqueroient pas d'abuser, en donnant un mauvais sens à la qualité d'*impatient* que vous donnez au pape qu'on n'a que trop accusé de pencher un peu vers le jansénisme. Si j'avois pu substituer à la place d'*impatient* celui de *modéré*, je l'aurois fait. Mille pardons de ma liberté ; mais je suis trop jaloux de votre honneur et de celui du pape, pour vous dissimuler rien de ce que je pense. — 12 *juin.*

M. le chancelier (feu M. d'Aguesseau) est, certainement très-habile et a de grandes lumières; mais à force d'en avoir, il trouve des difficultés à tout et il est élevé dans la crainte de Dieu et des parlements. Il pense très-bien sur les affaires de l'Église, et cela par conviction; son exil lui attire cette grâce, parce qu'il eût le temps de lire et de connoître la mauvaise foi des Jansénistes; mais il a une indécision naturelle qui lui cause une grande lenteur dans l'expédition des affaires et très-préjudiciable aux parties. — 23 *juin.*

Le gouvernement despotique et la subordination absolue qui constituent essentiellement la société des Jésuites, sont entièrement perdus, et je vois qu'il en est quasi à Rome comme en France où ils vivent dans une espèce d'arnarchie. Les Provinciaux ont besoin d'adresse pour se faire obéir; ils se sont trop jetés dans le bel esprit. Les journaux de Trévoux les ont gâtés, et ceux qui les composent sont inutiles à la Compagnie. Il y a même entre eux une espèce de schisme que le Père Hardouin, d'ailleurs très-saint religieux, a commencé à y former. Les Pères Berruyer et Bougeant le continuent et se sont livrés à leurs opinions hardies qui les gâteront à la fin. J'en suis fâché, car quoi que je n'aie pas eu à me louer d'eux sous le feu Roi, et qu'ils m'eussent fait passer pour janséniste, ils ont trouvé plus d'appui en moi que dans tous ceux qui leur avoient le plus d'obligations, parce que je les crois très-utiles à la religion et qu'il n'y a que cet ordre qu'on puisse employer avec sûreté dans les malheureux temps où nous sommes. — 3 *juillet.*

M. le procureur-général (feu M. Joli de Fleury), est lié de tout temps avec les Jansénistes et les protége.

mais sous main, autant qu'il peut, plus par politique et pour avoir un parti à lui, que par entêtement pour leurs sentiments qui lui tiennent peu à cœur. Je suis, jusqu'ici, très-content du fils et il agit en toute confiance avec moi. Il pense bien, et j'ai lieu de croire qu'il persistera; son père ne paroît pas s'y opposer, et il peut être dans le principe qu'il est bon de dîner dans un camp et de souper dans l'autre. — 27 *juillet.*

La jalousie des Jésuites contre Saint-Sulpice est augmentée par l'imprudence et l'ambition qu'ils ont eue de gouverner des séminaires où ils ne sont point propres. Ils sont les maîtres de Lyon par leur grand collége et ils y gouvernent tous les magistrats. — 8 *août.*

Rien n'est mieux que la réponse de V. E. au Père de La Valette (général de l'Oratoire). C'est une congrégation de qui on peut dire : *A plantâ pedis usque ad verticem non est sanitas :* et ce seroit un grand bien si on pouvoit la détruire. Les sujets même leur manquent et ils se sont avisés de prendre de jeunes ecclésiastiques habillés comme eux, qu'ils font régents de leurs classes, sans y être agrégés que par l'habit et le collet. Depuis trois ans je n'ai pas voulu permettre au Général de venir à Versailles, saluer le Roi le premier jour de l'an, ainsi qu'il avoit coutume de faire. — 14 *août.*

V. E. pense bien juste sur les séminaires donnés aux Jésuites, mais

L'avare Achéron ne lâche point sa proie!

Cette Compagnie se perdra par les journaux de Trévoux qui donnent aux jeunes pères qui ont de l'esprit trop de connoissance de livres anglais; et d'ailleurs ils sont *acé-*

phales en *France*, et il n'y a plus parmi eux de subordination. Ce sont eux seuls, pourtant, de tous les religieux, sur qui on puisse compter. — 12 *septembre.*

Le portrait que V. E. fait du pape (Benoît XIV) est de main de maître; et, par malheur, trop ressemblant. Il a des qualités admirables, tant du cœur que de l'esprit; mais je pourrois finir comme Scaron finissoit celui d'un homme à peu près du même caractère : *Étoit-il honnête homme? Oh! non*; et mettre à la place : *Étoit-il un grand pape? Oh! non.* Vous, et moi n'avons qu'à nous en louer; mais j'aimerois mieux que le Saint-Siége et l'Église y trouvassent leur avantage. — 19 *septembre.*

Passionei me paroît un homme bien dangereux et je ne puis oublier qu'à Utrecht il professoit le déisme pour plaire au prince Eugène. — 2 *octobre.*

Si César de Bus est saint, comme il y a lieu de le croire (on travailloit alors à sa béatification); il a laissé des enfants qui ne le sont guère d'aucune façon que ce soit, et qui sont aussi gâtés que les pères de l'Oratoire. 2 *octobre.*

Le Père Guarini est le maître de son maître (le roi de Pologne, électeur de Saxe) et me paroît un homme, par toutes ses allures, très-fin et très-ambitieux. — 16 *octobre.*

M. Amelot avoit écrit au cardinal de Tencin, le 4 juillet précédent, ce qui suit :

« ...... Le comte de Bruhl (ministre de l'électeur de Saxe) a été déjà pris plusieurs fois en mensonges qu'il a soutenus avec une hardiesse inconcevable, aussi bien

que le R. P. Jésuite (Guarini), qui partage avec lui la confiance de son maître. Amelot. » — 4 *juillet* 1741.

1742.

La Générale du Calvaire est enfin en possession; mais la révolte, l'opiniâtreté et le fanatisme de toutes les discoles épouvantent. Le caractère du Jansénisme, c'est-à-dire, de l'orgueil et presque de l'insolence, s'y montre en plein et la pauvre Générale aura bien à travailler. Il n'y a d'autre expédient que de faire comme au jugement dernier, et faire deux parts des brebis et des boucs. Je me fais un devoir de toutes ces tracasseries monacales, quoiqu'elles me prennent beaucoup de temps, parce que l'État n'y est pas moins intéressé que la Religion. — 5 *févr.*

Il est fort à craindre que l'ordre des Dominicains, qui a tant fait d'honneur à l'Église avant d'avoir adopté la promotion physique inconnue à saint Thomas, ne franchisse aisément les limites qui la séparent du Jansénisme par des mots seulement qui ne signifient rien. — 20 *mars.*

Le motif unique de M. de Soissons (M. de Berwick) en achetant la charge de premier aumônier du Roi, a été de se procurer le chapeau de cardinal. Je crois que dans le fond il pense bien sur les affaires de l'Église, sans avoir pourtant un grand zèle, ni porter de grands coups aux réfractaires de la *Constitution*. Il a d'ailleurs des mœurs irréprochables et même de la piété; mais qui peut pénétrer la profondeur des cœurs anglois? — 3 *avril.*

Sans vouloir être le partisan aveugle des Jésuites, il

est certain que le premier échelon dont on se sert pour attirer les gens dans le parti, est toujours une haine implacable et un décri général de tous ces Pères; cela leur est honorable, mais ils pèchent d'ailleurs par bien des endroits. Ils n'ont plus de chefs ni de subordination en France, et on ne peut arrêter la trop grande vivacité de quelques-uns d'entre eux, ni la hauteur que le souvenir du grand crédit qu'ils ont eu, leur fait encore conserver. — 30 *Avril.*

Le pontificat d'Innocent XI, et le cardinal Cazanata, uni avec Favoriti, n'ont pas peu contribué à accréditer le Jansénisme à Rome, déguisé sous l'apparence de Thomisme. Les livres anglois, qui font la lecture d'un grand nombre de prélats, y ont ajouté une très-grande indifférence pour la véritable religion. Les principes des Jansénistes et des Dominicains ont quelque chose de si approchant, qu'on peut dire d'eux comme de la mort : *uno eodemque puncto dividentur.* Dieu m'a fait la grâce de n'être ni Thomiste, ni Janséniste, ni Moliniste, ni Scoliste, et je crois qu'un évêque ne doit être que catholique. — *Juillet.*

V. E. me fait trembler en m'apprenant que le principe des deux délectations est adopté dans beaucoup d'endroits de l'Italie, et principalement à Rome. C'est le fonc et la base du Jansénisme, ou plutôt c'est le stoïcisme renouvelé en 1705. Je fus effrayé de trouver M. le cardinal de Noailles dans ce système, et c'est la première foi que je découvris qu'il s'étoit déclaré pour le parti Janséniste; car jusque là, il m'en avoit paru très-éloigné. Il a fort peu de différence entre les deux principes des Manichéens et les deux délectations victorieuses, et sain

Paul nous insinue que cette détestable opinion seroit soutenue dans les derniers temps. J'ai dit quelquefois en badinant que l'Antéchrist seroit Janséniste, et je ne sais si cette idée n'est pas plus sérieuse que je ne pense. — *Juillet.*

Je me suis fait lire la Bulle du pape sur les affaires de la Chine, dans laquelle on reconnoissoit le style du cardinal Passionei, qui est très-conforme au nom qu'il porte. Le pape n'est pas théologien et sa prévention en faveur des Dominicains peut devenir dangereuse, car je reconnois tous les jours combien les religieux de cet ordre frayent avec les Jansénistes. — 5 *septembre.*

Autres articles sur diverses personnes et divers ouvrages.

SUR L'ABBÉ FLEURY.

Je vous dirai confidemment que j'ai toujours trouvé dans l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury beaucoup de choses répréhensibles, principalement par rapport à l'acharnement avec lequel il relève les moindres choses qui sont quelquefois peu exactes dans les lettres des papes ; mais encore plus sur l'affaire de saint Thomas de Cantorbery, dont il taxe la conduite de témérité contre les lois et les maximes de la France, c'est-à-dire de celles que le clergé a toujours adoptées. Il y a aussi quelque infidélité dans les extraits qu'il a donnés des ouvrages de saint Augustin, sur lesquels il s'étoit trop confié à un Bénédictin de Saint-Maur, qui en est le véritable auteur ; car l'abbé Fleury n'étoit pas théologien et je

lui avois fait des reproches à lui-même de ces trois sortes d'excès. Il m'avoit prié de lui en donner des observations par écrit; mais le temps me manqua et il mourut. Cela n'empêche pas que je trouvasse beaucoup d'inconvénient à le censurer (1) parce que cela causeroit un grand feu dans tout le royaume. Le bon abbé avoit été avocat et en avoit conservé toutes les formes parlementaires. Il faudroit tâcher de borner le zèle de M. le cardinal Corsini à empêcher la traduction italienne sans parler de l'original. — 8 *septembre* 1739.

Ce seroit un grand mal qu'on condamnât à Rome l'*Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury, parce qu'elle est effectivement la plus exacte et la meilleure que nous ayons. Il faut pourtant avouer qu'il y a plusieurs choses répréhensibles, et je le lui avois dit à lui-même. Il étoit naturellement un peu caustique et parlementaire, ayant été avocat. Il condamne trop nettement les maximes de saint Thomas de Cantorbery et s'attache quelquefois avec trop d'acharnement à critiquer les lettres des Papes et leur trop grande prévention pour leur autorité. Plus V. E. gagnera de temps et mieux ce sera; mais si, enfin, on ne pouvoit s'empêcher d'en parler, l'idée de V. E. est bonne et donneroit lieu à quelques cartons dans une nouvelle édition. — 25 *octobre*.

M. l'abbé Fleury s'étoit servi d'un moine de Saint-

---

(1) Il en fut alors un peu question à Rome, à l'occasion d'une traduction de cette histoire, en italien; mais le cardinal Corsini en étoit très-éloigné par lui-même et n'avoit pas besoin d'en être détourné par la France.

Maur, pour faire les extraits de plusieurs ouvrages de saint Augustin, et surtout celui de *Correptione et Gratia.* Il pouvoit bien s'y être glissé quelque chose d'approchant du Jansénisme. Ses discours séparés, qui sont à la tête de quelques volumes, sont aussi un peu satyriques et ne donnent pas une bonne idée de l'état monastique, ni des Papes, ni de quelques Pères de l'Église; mais, encore une fois, je n'oserois pas prononcer ni sa condamnation, ni sa justification. — 7 *septembre* 1739.

SUR M. LANGUET, ARCHEVÊQUE DE SENS.

1739.

M. l'archevêque de Sens vient de donner un mandement, pour faire enseigner son catéchisme dans son diocèse, qui n'est pas, en vérité, soutenable, non plus que deux ou trois endroits de ce cathéchisme. C'est un excellent évêque, et qui a de très-grandes parties; mais il ne prend pas assez conseil et se confie trop à sa facilité d'écrire. Les prélats du bon parti ne nous causent guère moins d'embarras que les Jansénistes mêmes. — 8 *septembre.*

M. l'archevêque de Sens ne communique pas assez ses ouvrages, qui auroient pourtant besoin souvent d'un bon réviseur. M. Bossuet faisoit passer les siens par quatre ou cinq réviseurs séparément avant de les publier. — 11 *octobre.*

Extrait d'une dépêche de l'archevêque de Cambray, Du Bois, depuis cardinal, au cardinal de Rohan, *à Rome, en* 1721,

SUR LE MÊME M. LANGUET.

On a remarqué, avec l'imprudence qui accompagne toujours les passions, l'animosité qu'on a contre M. l'évêque de Soissons (Languet), par les oppositions qu'on a voulu susciter à son élection à l'Académie françoise, qu'il avoit souhaitée. M. le duc de Richelieu, M. le maréchal d'Estrées et l'évêque de Blois (Caumartin), sont les cabalistes. Mais M. l'évêque de Fréjus (de Fleury), et quelques soins de ma part auprès de S. A. R. ont épargné ce dégoût au Prélat, et il a été élu.

Dans une lettre de l'abbé de Tencin à sa sœur, écrite de Rome, en septembre 1722, il lui disoit :

« . . . . . M. de Soissons est plein de vanité et d'ambition; j'en sais des nouvelles. . . . . »

Nota. Il m'en a souvent parlé sur ce ton-là et j'ai remarqué qu'il en étoit jaloux.

(Ces dernières lignes sont une note de l'abbé Trublet.)

Dans une autre lettre de l'abbé de Tencin à sa sœur, madame de Tencin (avril 1723), on trouve ce qui suit :

« . . . . . Les correspondants de M. de Sisteron sont des frères Jésuites, outre le principal que vous savez *nobile*. Je ferai décamper celui-ci d'ici. M. de S. a demandé au général des Jésuites un chiffre pour lui écrire; il a répondu fort sagement qu'il ne vouloit point de

commerce qui ne pût être su de tout le monde. M. de Sisteron espère toujours retourner à son poste (de ministre du Roi à Rome.)

SUR LE PÈRE FOUQUET, JÉSUITE, DEPUIS ÉVÊQUE D'ELEUTHEROPOLIS.

Hier, j'allai me promener tête-à-tête avec le P. Fouquet qui a de l'esprit, de la capacité, beaucoup d'insinuation et un système particulier sur les affaires de la Chine, en tout, dont la conversation est fort amusante. — *Juin* 1723.

Le P. Fouquet est plus qu'homme rusé; il est obstiné et plein de vanité. Il fera tort aux Jésuites sans se faire honneur. Le P. de Bart a raison de n'en avoir pas opinion. — *Juillet* 1723.

SUR LES JÉSUITES ET M. LAFITAU, ÉVÊQUE DE SISTERON.

A Madame de Tencin.

Je sais qu'il y a deux partis dans les Jésuites. Celui du P. Lallemand n'est pas le plus nombreux, ni appuyé du Général. L'amitié du P. Tournemine pour M. de Sisteron, ne fera pas honneur au premier. Elle ne peut être fondée sur aucun motif qui l'excuse ni devant les honnêtes gens, ni devant sa compagnie. Est-il possible que je trouve toujours dans mon chemin un aussi grand et un aussi insigne fripon, qui n'a ni religion, ni honneur, ni sentiment? J'ai des preuves évidentes et incontestables de tous ces points-là.

Je ne puis m'empêcher de temps en temps, de faire

des réflexions sur la singularité de mon étoile. Un malheureux moine est fait évêque pour entrer dans le ministère de Rome, et moi, au bout de deux ans et demi sagement, heureusement et utilement employés, je ne puis pas voir mon établissement assuré, malgré même la convenance qu'il y avoit pour le bien du service.

Le P. Lallemand et le P. Tournemine ne sont pas de la même secte. Celui-ci est un homme emporté qui se prend aisément et de haine et d'amitié. — *Octobre* 1723.

Le P. de Bart m'écrit qu'il y a eu une intrigue de cour contre moi. Quelle peut-elle être? Qui sont mes ennemis? qui sont ceux qui pourroient être *transmorphosés* en ambassadeurs? — *Novembre* 1723.

SUR LE PAPE BENOIT XIII ÉLU EN 1724.

(*Le cardinal Orsini, auparavant Dominicain.*)

L'abbé de Vauréal (depuis évêque de Rennes) est coupable de très-grandes indiscrétions. En général, les François de tout état ont très-mal fini. Je suis trop heureux de n'avoir eu, en cette occasion, qu'à obéir. Je vous confierai, entre vous et moi, que si j'avois été seul, les choses ne se seroient pas passées comme elles ont fait. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il y a cinquante ans que le cardinal Orsini étoit regardé comme un saint, à la vérité, mais comme un saint extravagant, et que si on l'eût proposé dans le commencement d'un conclave, ç'auroit été comme si on eût proposé le Père Éternel des petites maisons. Cependant c'est lui qui est élu Pape. — *Juin* 1723.

Extraits de quelques lettres de l'abbé de Tencin à madame de Tencin sa sœur; sur M. Lambertini, depuis cardinal et ensuite Pape, sous le nom de Benoit XIV.

Aujourd'hui M. Lambertini doit venir dîner chez moi. C'est un prélat du premier ordre et du premier mérite, qui a beaucoup d'esprit et de capacité, et sur le tout, comique; son seul ton de voix fait rire. — *Janvier* 1723.

J'ai eu, sur le soir, une fort bonne compagnie chez moi, qui est M. Lambertini qui, avec beaucoup de mérite d'ailleurs, est le meilleur comique qui soit au monde. — *Août* 1723.

Hier je demeurai une heure tête à tête avec la reine d'Angleterre. J'allai ensuite causer une autre heure avec mon ami M. Lambertini. — *Septembre* 1723.

J'eus hier à dîner M. Lambertini et M. Fiorelli, deux prélats des meilleures têtes qu'il y ait. — *Février* 1723.

AUTRES TRAITS SUR LE CARDINAL LAMBERTINI.

(*Extraits des lettres du cardinal de Fleury.*)

Il me paraît qu'on se défie infiniment du cardinal Lambertini et, indépendamment de sa liberté de parler, on ne doute pas qu'il ne soit pensionnaire de Sardaigne. — 23 *février* 1740.

Je rabats beaucoup du mérite du cardinal Lambertini d'être entré dans la ligne de ses trois autres confrères (les cardinaux Alberoni et Passionei. *Voy.* la lettre suivante) et il est honteux, en vérité, à un homme qui se

donne pour avoir de la religion, de se lier avec trois qui, je crois, n'en font pas la règle de leur conduite. — 7 *mai* 1740.

Il me semble que Lambertini s'est bien barbouillé dans le conclave et qu'il a joué un assez mauvais personnage en se liguant avec Albéroni et Passionei. (NOTA. *Le cardinal de Tencin s'étoit trompé en croyant que le cardinal Lambertini s'étoit ligué avec les cardinaux Albéroni et Passionei. Il reconnut ensuite son erreur.*) — 25 *juillet* 1740.

Je crois Lambertini capable de faire du bien et beaucoup de mal aussi. — 13 *août* 1740.

Nous sommes dans une si grande vivacité d'affaires que je suis très-aise d'avoir l'élection du Pape de moins. Je crois que nous devons être contents, et que M. le cardinal Lambertini sera un père commun, car je n'ai jamais ouï dire qu'il eut de partialité marquée. Il a été lui-même témoin de l'obligation qu'il a à la France, et V. E. en doit avoir plus de joie que personne, puisqu'il est de ses meilleurs amis depuis bien longtemps. J'envoyai avant-hier au Roi la lettre de V. E. et celle de M. le cardinal de Rohan, et il m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il étoit très-content. J'avois commencé la mienne par le mot *d'enfin*, et il me fit l'honneur de me répondre que jamais terme n'avait mieux mérité d'être employé. — *Fleury*, 27 *août* 1740.

Le Pape est gai et dit souvent de bons mots qu'il ne se refuse pas quand ils se présentent, et le cardinal Valenti, de son côté, en lâche aussi. Ainsi, cela fera un pontificat gaillard. — 27 *août*.

Le Pape est mieux instruit qu'un autre du chemin qui conduit au paradis, et il ne se trompera pas sur tous ceux qui prétendent y être admis. Je ne crois pas qu'il veuille imiter Benoît XIII, qui avoit fait presqu'autant de saints que d'évêques *in partibus*. — *Fleury*, 9 *juillet*.

Ce seroit un bonheur de réformer le bréviaire romain, (le Pape l'auroit voulu) dont plus de la moitié des légendes est apocriphe, et en tout, est très-mal composé ; mais je doute qu'on en vienne à bout, car les Romains regarderoient cette réformation comme une nouveauté dangereuse et qui flétriroit la cour de Rome. Je ne sais même s'il y a des sujets assez versés dans la connoissance de la bonne antiquité pour y réussir, et tous les moines se révolteront par rapport à tous les miracles qui y sont attribués à leur ordre et dont la plupart sont ridicules. — *Id.* 8 *août*.

Le Pape n'aime qu'à rire et à se divertir, sans prendre beaucoup d'intérêt ni pour ni contre personne. — *Id.* 26 *septembre* 1741.

Je crois effectivement que le Pape aime les François, et il tient, en plusieurs choses, de leur génie. — *Id.* 2 *octobre* 1741.

Le Pape est un peu coquet, et dans le temps qu'il fait des grâces à V. E., il les compense avec d'autres pour éviter l'air de partialité. — *Fleury*, 15 *janvier* 1742.

Le billet du Pape seroit charmant, si on ne connoissoit pas d'ailleurs son caractère. Il a tous les dehors de l'amitié, mais je doute qu'elle passe l'épiderme. Il cherche à s'amuser et à coquetter sans prendre trop d'intérêt à la plupart des choses de ce monde. Il a pourtant un

fond de bonté qui le rend très-aimable. — *Fleury, 27 février 1742.*

Tous les instruments de chirurgie sont achevés et emballés. Le Roi a voulu les voir, et c'est le plus bel assemblage et le plus parfait qu'il y ait jamais eu. — *Fleury, 27 février* 1742.

(Nota. *C'est un présent que le Roi fit au Pape; M. de la Peyronie fut chargé de faire faire ces instruments.*)

Nous pouvons dire du Pape comme disoit Cicéron : *Lepidum habemus pontificem.* — *Mars* 1742.

Je viens de faire réponse au Pape, qui me paroit avoir la joie d'un enfant sur les instruments de chirurgie, dont il est infiniment content. — 3 *juillet* 1742.

SUR M. GAILLANDE, DOCTEUR DE LA MAISON ET SOCIÉTÉ DE SORBONNE.

Je rends à l'abbé Gaillande toute la justice qu'il mérite sur sa vertu et son zèle pour la religion, mais je lui ai dit plusieurs fois à lui-même qu'il a trop d'activité et qu'il veut se mêler de trop de choses. Il se prévient souvent pour des gens qui ne le méritent pas, et je lui en ai fait une plainte; mais il se croit chargé de la sollicitude de toutes les églises et se rend un peu odieux. Le bien que je lui procurerois ne feroit pas un certain honneur au choix du Roi et m'attireroit des reproches et des importunités. Il est très-attaché à V. E. et je serois très-aise assurément de lui faire sentir que je lui en sais bon gré; mais je lui parle avec confiance. — *Fleury, 14 septembre* 1739.

M. Gaillande a mille bonnes qualités; mais V. E. ne peut ignorer qu'il écrit trop *à Rome;* qu'il est le précepteur de tous les nonces et qu'il se mêle d'un peu trop de choses. Il est intimement lié avec l'abbé *Rota,* et je craindrois qu'il ne fît passer par lui beaucoup de détails qui, souvent, ne sont ni justes, ni exacts. Il est bon que V. E. en soit avertie. C'est un garçon rempli de zèle et de piété, mais il se croit chargé de la sollicitude de toutes les églises. Cela ne m'empêche pourtant pas de lui rendre justice, et je viens encore de donner à un de ses neveux une pension. — *Fleury,* 25 *octobre* 1740.

SUR LE CARDINAL CORSINI, NEVEU DE CLÉMENT XII.

Je crois le cardinal Corsini très-honnête homme; mais, en même temps, je connois trop le monde pour compter avec sûreté sur qui que ce soit quand son intérêt exigera qu'il prenne d'autres liaisons. — *Fleury,* 19 *juillet* 1739.

AUTRES TRAITS SUR LE CARDINAL PASSIONEI.

Il n'y a rien dont je ne le croie capable (le cardinal Alberoni) pour tâcher de faire une figure à quelque prix que ce soit. Je crois Passionei encore plus dangereux, parce qu'il joint l'hypocrisie à ses autres mauvaises qualités, et je n'ai pas oublié ce que feu le cardinal d'Estrées m'avoit dit de son caractère. — *Fleury,* 17 *mai* 1740.

Je vous ai assez entretenu du cardinal Passionei et son caractère de duplicité, de vanité et d'hypocrisie me le rend fort méprisable. Il est bien connu à Vienne, et si

j'en crois M. de Lichtenstein (alors ambassadeur de l'empereur Charles VI, auprès du Roi), il y est détesté. — *Fleury*, 1er *octobre* 1740.

SUR M. LE NONCE, DEPUIS CARDINAL CRESCENZI.

M. le Nonce a son petit artifice, mais très-petit. Ce n'est pas sa faute. — *Fleury*, 5 *janvier* 1740.

Notre beau Nonce est un *buon figliuolo*, qui saisit aisément tout ce qu'on veut lui inspirer et ramasse avidement toutes les nouvelles, bonnes ou mauvaises, sans trop les approfondir. — *Fleury*, 18 *janvier* 1740.

M. Crescenzi s'est acquitté à sa manière des ordres du Pape, et je serois bien embarrassé de vous rendre ce qu'il m'a dit. — *Fleury*, 19 *juin* 1741.

M. Crescenzi est un dévot de profession, ou plutôt de métier, qui a sa misérable et basse politique, et ne songe qu'à plaire. — *Fleury*, 12 *septembre* 1741.

M. Crescenzi est d'un caractère à ne faire aucun bien, et à chercher à faire un petit mal, le plus sourdement qu'il lui est possible. — *Fleury*, 29 *avril* 1742.

SUR LE CARDINAL DAVIA.

Je ne serois pas surpris que le cardinal Davia eût entretenu secrètement un commerce avec feu M. de Montpellier; et je le serois encore moins, que *la Gazette Ecclésiastique* l'eût avancé quoique faux. Je ne sais s'il y auroit beaucoup à gagner à faire voir la noirceur de cette

calomnie, car cette gazette est si décriée, qu'elle n'a rien à perdre de ce côté-là, et, *peut-être*, y auroit-il à risquer d'approfondir ce mystère d'iniquité. — *Fleury*, 23 *avril* 1740.

Je suis très-persuadé que les lettres du cardinal Davia à M. de Montpellier sont fausses, parce que je ne croirai jamais qu'un cardinal qui n'avoit pas renoncé à la papauté, eut osé s'exposer à un commerce qui l'en auroit exclu pour toute sa vie. — *Fleury*, 17 *mai* 1740.

SUR LE PREMIER JUBILÉ QUE DONNA BENOIT XIV, A L'OCCASION DE SON EXALTATION.

Je doute qu'en France nous puissions jamais admettre aucune clause qui puisse faire croire qu'une simple opposition à la Bulle *Unigenitus* soit une raison suffisante pour être privé du jubilé. — *Fleury*, 13 *octobre* 1740.

Il m'étoit venu une pensée sur laquelle je n'ai pas eu trop le temps de réfléchir. Ce seroit que le Pape, après avoir mis les clauses ordinaires de l'exclusion des schismatiques et hérétiques, ajoutât; *sciant omnes qui vel palam, vel in corde adversantur constitutionis unigenitus, indignos esse qui gratiæ et beneficio jubilei participent.* Je vous fais part de ma pensée, toute brute qu'elle est, et je vous la donne comme un canevas. — *Fleury*, 25 *octobre* 1740.

Je ne puis ni songer au jubilé, ni à tous les religieux réfractaires, et je puis dire sans scrupule : *Primum animale, deinde spirituale.* — *Fleury*, 10 *janvier* 1741.

Le procureur-général, homme fin et cauteleux, et, dans le fond du cœur, très-janséniste, est le plus grand obsta-

cle que je trouve en mon chemin pour la publication du *Jubilé*. Depuis qu'il a obtenu ce qu'il demandoit pour son fils, il découvre ses véritables sentiments, quoiqu'il tâche de les cacher autant qu'il peut. J'ai bonne opinion, jusqu'ici, de ce fils, mais dans ce temps-ci, peut-on compter sur quelqu'un? Je n'en connois guère qu'un intérêt ne puisse changer et lui faire oublier toutes les lois de la reconnoissance. — *Fleury*, 19 *janvier* 1741.

Je suis fâché d'avouer qu'il y a une impossibilité physique à faire publier le Jubilé. Il y a six semaines que j'en confère avec M. le Chancelier, le premier Président et le Procureur-général. Nous avons retourné en cent façons la clause qu'on pourroit mettre à l'enregistrement, et il n'y en a pas une seule d'admissible. La conclusion a été que l'avis général du parlement iroit certainement à supplier le Pape de supprimer la clause dans une nouvelle bulle qu'il pourroit donner pour la France, et il seroit honteux de laisser passer cet avis sans rien dire. Le Pape en sera affligé; mais il n'y a pas de remède, et quoique le Jubilé fut fort utile dans les conjonctures présentes, il y a beaucoup moins d'inconvénients à ne pas le publier qu'à tenter les moyens d'y parvenir. On ne feroit que rallumer un feu qui n'éclate pas, à la vérité, mais qui n'en est pas moins vif sous la cendre et qu'on doit tâcher de laisser dans l'état où il est plutôt que de l'exciter. Nous nous sommes promis un secret inviolable. Il seroit fâcheux que le public sût tous les soins inutiles qu'on s'est donnés pour cette affaire. — *Fleury*, 19 *décembre* 1741.

AUTRE TRAIT SUR M. LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

Il est un peu trop serviteur des Parlements, et il s'y

mêle un peu trop de crainte de se brouiller avec eux. Il devroit pourtant être corrigé de ses ménagements; car celui de Paris manque souvent de considération pour lui. Il est absolument livré à M. le Procureur général, qui est beaucoup plus fin que lui, et cherche à s'accréditer à ses dépens. — 21 *Août* 1742.

SUR LE CONCOURS POUR LES CURES DE BRETAGNE.

C'est un grand service que vous rendrez à la religion et à la France en faisant abolir le concours des prêtres bretons. — *Fleury, 24 septembre* 1740.

Ce que vous avez obtenu pour le concours des cures de Bretagne est de la plus grande importance. — *Amelot, 27 septembre.*

Je sais avec certitude que sur l'affaire de l'abolition du concours des cures de Bretagne il ne dépend pas du nonce que cette grâce ne reçoive pas sa consommation. Il falloit, selon lui, que le Saint-Siége la fît du moins acheter chèrement, et il prétend d'ailleurs que l'intérêt de la religion s'y oppose, parce que les évêques bretons qui ne seront pas dans les bons sentiments pourront choisir des curés de mauvaise doctrine. — *Fleury*, 25 *octobre* 1740.

Le Nonce est encore échauffé par l'abbé Gaillande qui lui a inspiré le même travers sur l'abolition du concours de la Bretagne, à Rome. Il s'avisa de m'en parler dans ce sens et je le rabrouai comme il le méritoit. — *Fleury*, 11 *décembre* 1740.

LE CARDINAL DE FLEURY AU CARDINAL DE TENCIN SUR LE CONCLAVE OU FUT ÉLU BENOIT XIV.

Pourvu que l'honneur du Roi soit conservé, je me consolerai du choix que vous ferez, la différence entre les papables étant trop légère pour souhaiter bien ardemment l'un plutôt que l'autre. — *Fleury*, 7 *mai* 1740.

Il ne m'est point revenu que votre conduite fût censurée dans le public; mais je ne doute pas que les Jansénistes, qui trouvent moyen de s'en faire écouter, cherchent à critiquer tous ceux qui sont déclarés contre eux, et V. E. peut être assurée que s'il en étoit question, le Roi seroit votre chevalier; et qu'il est en état de bien vous défendre; car il est instruit comme moi de tout ce qui se passe dans le conclave et marque en toute occasion combien il s'y intéresse. — *Fleury*, 20 *août* 1740.

Tout ce que V. E. me fait l'honneur de me mander sur toutes les ruses des opposants, me prouve que, pour la sûreté de vos opérations, il faut tâcher d'être assuré des voix au-dessus des trente-quatre pour n'y être pas trompé, et compter sur de faux frères, comme on fait, quand on bâtit, sur les faux frais, qui sont inévitables. — *Fleury*, 20 *août* 1740.

SUR L'ARCHEVÊCHÉ DE LYON, DONNÉ AU CARDINAL DE TENCIN, APRÈS LE CONCLAVE.

Je commence par féliciter V. E. de l'archevêché de Lyon que le Roi a eu la bonté de lui accorder : outre la beauté et la noblesse de ce siége, c'est dans le voisinage de votre patrie et une très-belle résidence. Cette grâce doit faire d'autant plus de plaisir à V. E. qu'elle ne l'avoit

demandée. Vous ne serez pas fâché aussi de la no-
ation de M. l'abbé d'Hugues à l'évêché de Nevers.
bonnes relations que j'ai eues de son mérite et de
talents et, plus encore, les témoignages avantageux
V. E. lui a rendus, m'ont porté à le proposer au Roi,
l'a agréé avec plaisir. — *Fleury*, 19 *septembre* 1740.

'ai bien cru que Lyon vous conviendroit et je crois
lement que V. E. convient à ce grand siége. J'ai eu
s d'un motif en vous proposant au Roi. Je ne vois
un inconvénient que V. E. prenne trois mois, etc. —
ury, 25 *octobre* 1740.

'ai lu, Monseigneur, avec un extrême plaisir la *Lettre
torale* de V. E. Elle est pleine d'onction et de ten-
sse et digne du primat des Gaules. — *Amelot*, 13 *dé-
ıbre* 1740.

ı M. LAFITAU, ÉVÊQUE DE SISTERON, CI-DEVANT
ÉSUITE ET QUI FUT CHARGÉ DES AFFAIRES DU ROI A
ıOME, PENDANT LES DERNIÈRES ANNÉES DE CLÉMENT XI.

*trait d'une dépêche du cardinal de Rohan à l'archevêque
de Cambrai, depuis cardinal Dubois, du* 2 *août* 1721.

Le ministère passa dans les mains de M. de Sisteron.
oiqu'il ait de la pénétration, de l'activité et une grande
lonté de plaire à ceux dont il dépend, il n'étoit pas
pendant en état de rétablir ce qui étoit gâté. Nulle
crétion dans la dispensation des deniers; ayant peu
mis et beaucoup d'ennemis, s'étant attiré toute la pré-
ure par les distinctions qu'il affectoit, à propos quel-
efois, mais souvent hors de propos; embarrassé avec
s cardinaux mêmes; entouré d'un nombre de gens

peu estimés, il n'étoit pas possible qu'il eut, à Rome, une considération sans laquelle on n'y peut réussir dans les grandes choses. M. de Sisteron a du zèle, il a du talent; mais il est trop livré à un caractère plein d'ambition, de vanité, de présomption, de hardiesse et de fausseté. — (*Le même au même*, *3 septembre* 1721.

En suivant le chemin qu'il (l'évêque de Sisteron) m'a marqué avoir fait faire à des montres et à des diamants, j'ai trouvé des détours bien obscurs et d'autres trop clairs. — (*L'archevêque de Cambray*, *au cardinal de Rohan*. 1721.)

Je ne ferai point une *sisteronade*, quand je dirai que le Pape C. Conti, Innocent XIII, me fit mille et mille amitiés. — (*L'abbé de Tencin, ministre à Rome, à l'archevêque de Cambray, Dubois.*)

En vérité, M. de Sisteron est l'opprobre du cardinal Dubois. — (*L'abbé de Tencin à madame de Tencin, sa sœur.*)

Il est certain que M. de Sisteron prétendoit se faire cardinal : je le sais du Camerlingue. — (*Idem.*)

Le cardinal Camerlingue m'a dit une chose qui vous surprendra bien, qui est d'avoir vu de ses yeux une lettre de M. le cardinal Dubois à M. de Sisteron, dans laquelle il lui mandoit que, quand sa promotion seroit faite, il songeroit à le faire cardinal à son tour. — *Janvier* 1723.

Je suis averti que l'abbé Nobilé a reçu de M. de Sisteron, par la voie du directeur de la poste de Rome, un gros paquet rempli des factums qui furent faits contre moi dans l'affaire de Merlon. Faites sur cela vos réflexions. Vous comprenez bien qu'il ne me sera pas possible de ne pas faire quelqu'éclat. — (*Tencin, mars* 1723).

Convenez qu'il est bien singulier qu'un roué comme Nobilé ose, au milieu de Rome, faire impunément ce qu'il a fait contre le ministre du Roi. J'ai découvert qu'il étoit soutenu par quelqu'un. Mes espions m'ont découvert de nouvelles friponneries de l'évêque de Sisteron. C'est une chose bien surprenante et, en même temps, bien scandaleuse, qu'on ne le renvoie pas chez lui.— *Tencin, avril* 1723.

Je découvre tous les jours de nouvelles intrigues de M. de Sisteron. Vous pouvez compter qu'il ne cesse pas de machiner quelque chose contre moi. C'est un grand bonheur que vous vous accordiez avec M. de Fréjus (depuis, cardinal de Fleury.) — *Avril.*

Les correspondants de M. de Sisteron sont des frères Jésuites, outre le principal que vous savez, Nobilé. Je ferai décamper celui-ci. M. de S. a demandé au général des Jésuites un chiffre pour lui écrire; il a répondu fort sagement qu'il ne vouloit point de commerce qui ne pût être su de tout le monde. M. de Sisteron espère toujours retourner à son poste. — *Avril.*

L'insolence du sieur Nobilé va tous les jours plus avant. Il m'en revient incessamment quelque chose de nouveau. Sur ce que je ne suis pas encore évêque, il dit toutes les impertinences du monde. En vérité, il est contre le bon ordre de souffrir qu'un drôle comme cela ose attaquer aussi ouvertement le ministre du Roi. Il est étonnant qu'on souffre que M. de Sisteron entre dans un pareil complot. Comment est-ce qu'il n'appréhende pas qu'à la fin la patience ne m'échappe, et que je ne révèle ses turpitudes qui sont sans nombre, de toute espèce et avérées?.... Comptez que, tôt ou tard, il fera quelque mauvais tour au premier ministre (le cardinal Dubois),

et qu'il se repentira de ne l'avoir pas renvoyé chez lui, ce qui cause ici un vrai scandale. — *Avril.*

Je n'ai jamais fait plus sagement que de me faire ami des Jésuites. — *Avril.*

Les nouvelles de Paris annoncent M. de Sisteron, secrétaire d'État des affaires étrangères : lui-même l'a écrit en ce pays-ci. — *Juillet* 1723.

Ce n'est plus M. de Sisteron qui est sur la scène pour les affaires étrangères : c'est moi qui, malgré mon peu de vanité, suis très-offensé d'être mis en un tel parallèle. Cette dernière nouvelle, toute ridicule qu'elle est, est moins mal reçue ici que la première. Il y a des gens ici assez sots pour le croire; tant mieux : ils en augmenteront peut-être de considération pour moi. Entre vous et moi, elle est fort au-dessus de mes forces et de ma capacité et, encore plus, de mes désirs, etc. — *Juillet* 1723.

Toutes les nouvelles continuent à dire que M. de Sisteron commence à travailler avec M. le cardinal Dubois pour les affaires étrangères. — *Août* 1723.

Extrait des lettres de l'abbé de Tencin à madame de Tencin, sa sœur, pendant son premier ministère à Rome. de 1721 *à* 1724.

SUR M. L'ÉVÊQUE DE FRÉJUS, DEPUIS CARDINAL DE FLEURY.

Je me flatte qu'on a relégué à Lyon le maréchal de Villeroy dans l'espérance qu'étant sur un plus grand théâtre, il fera quelque nouvelle sottise, ou quelque nouveau radotage qui le feront enfermer, car autrement,

son séjour à Lyon me paroît très-périlleux. — 26 *août* 1722.

Je voudrois bien qu'on donnât la nomination du Roi, pour le chapeau, à Mgr l'évêque de Fréjus. S'il ne l'a pas, comptez qu'on pensera à celle du roi d'Angleterre, et que tous nos projets seront renversés, quoiqu'ils deviennent tous les jours plus faisables. — 26 *août* 1722.

(L'abbé de Tencin pensoit, dès-lors, à cette nomination pour lui-même, et il l'a eue, en effet, dans la suite.) (*Note du président Hénault.*)

Vous me ferez grand plaisir, dans toutes les occasions, de marquer mon respect et ma reconnoissance à M. l'évêque de Fréjus. Je dois être d'autant plus sensible à ses bontés, qu'il a commencé à me les témoigner lorsque tout le monde me tournoit le dos et qu'il a pris part à mes disgrâces. Je ne saurois exprimer combien l'acquisition d'un homme aussi vertueux, et à qui je n'avois jamais eu le bonheur de rendre service, me console de toutes les ingratitudes et de toutes les injustices que j'ai essuyées. — *Août* 1722.

L'affaire de M. de Fréjus fait un bruit infini et met le comble aux mauvais discours. Il faut convenir que le fait de M. de F. est bien singulier; quelque motif qu'il puisse avoir eu, il me semble qu'il n'est pas excusable. — 2 *septembre* 1722.

Le retour de M. de Fréjus m'a fait grand plaisir; quoique je le croie incapable de mauvaise intention, le trou qu'il a fait à la lune ne lui fait pas d'honneur. — *Septembre* 1722.

Je ne crois point que la mode (cardinal Dubois) doive

être favorable aux bijoux (M. de Fréjus), pour l'envoyer si promptement à l'école. (le chapeau). Il me semble que ce n'est pas son intérêt. N'est-ce pas par la voie du Roi qu'on veut l'y mener? S'ils ont les mêmes vues que l'économe (l'abbé de Tencin), il n'y aura plus rien à faire pour lui. — *Tencin, décembre.*

J'ai été charmé de la nomination de M. de Fréjus au cardinalat (c'est-à-dire la nomination du Roi : il n'eût le chapeau qu'en 1726.) (*Note du président Hénault*), et parce que c'est lui, et parce que ce n'est pas un autre. — *Avril* 1723.

Ce que vous me mandez touchant le ministre est très-important. Je me suis, heureusement, conduit à merveille. Je n'ai témoigné aucun empressement pour la promotion (de l'évêque de Fréjus), parce que je n'en avois aucun, et que je le regardois comme une folie. J'ai représenté qu'elle étoit impraticable et j'ai donné à connoître que je la désapprouvois (non en elle-même et relativement à M. l'évêque de Fréjus; mais eu égard aux intérêts du cardinal Dubois (*Note du président Hénault.*) Je n'exilerois point l'homme en question; le pas est dangereux : Je le mépriserois et lui donnerois des dégoûts qui l'obligeroient de lui-même à prendre le parti de fuir, comme il fit l'année passée. — *Juillet* 1723.

L'évêque de Fréjus m'a toujours bien fait et principalement dans le temps de l'adversité. Je ne l'oublierai point; vous savez comme je sais servir : faites usage de cela. — *Septembre* 1723.

Je crois que vous ne feriez pas mal de montrer à M. de Fréjus ma lettre au ministre, en lui faisant entendre que je n'ai osé lui écrire la même chose, mais que je vous ai chargée de le lui dire. — *Novembre* 1723.

(Il s'agissoit d'une nombreuse nomination d'évêchés et d'abbayes à laquelle l'abbé de Tencin espéroit avoir part. — *Note du président Hénault.*)

Êtes-vous bien sûre de M. de Fréjus? — *Novembre* 1723.

On m'a encore assuré que les bijoux (M. de Fréjus) ne convenoient en aucune manière à l'*économe* (M. de Tencin). — *Novembre* 1723.

On est imbu ici que M. l'évêque de Fréjus m'a fait rayer de la liste. — *Novembre* 1723.

J'ai reçu des lettres très-obligeantes de M. le Garde-des-Sceaux, de M. le maréchal de Villars et de M. de Fréjus. Cette dernière l'est au point que j'ai cru devoir vous envoyer une copie. — *Janvier* 1724.

Il y a environ trois mois que le Pape me dit qu'il étoit très-mécontent de M. de Fréjus, et qu'il ne lui donneroit jamais le chapeau. Ce discours-là n'étoit amené par rien : je n'ai pu m'empêcher de croire que c'étoit le fruit du Nonce, ce qui, intérieurement, m'a indisposé, parce que j'aime M. de Fréjus, et que, dans aucun temps, il ne m'a manqué. Vous pouvez, si vous le jugez à propos, confier ceci à M. de Fréjus. — *Avril* 1724.

Je vous répète que j'aime véritablement M. de Fréjus. — *Avril* 1724.

SUR LE CARDINAL DE POLIGNAC.

Dépêche de l'archevêque de Cambrai (Dubois, depuis cardinal), au cardinal de Rohan. 1721.

Le cardinal de Polignac a donné un mémoire de ses

besoins et de ses dettes à Rome, dont M. le Contrôleur-général a été effrayé. Mais S. A. R. a paru l'être moins du mémoire que du danger que l'envie de briller ne fit quelque dérangement ou ne causât quelque importunité dans les sages mesures que V. E. jugeroit à propos de prendre. De sorte qu'il n'ira point à Rome.

L'ABBÉ DE TENCIN A SA SOEUR.

Imaginez-vous qu'un homme de ce pays-ci, l'ami du cardinal de Polignac, a voulu engager don Malachie (d'abord Jacobin, ensuite religieux de la Trappe et de Buon Solazzo en Toscane, enfin évêque de Carpentras) à écrire à M. de Fréjus, contre la vérité, que la maison du cardinal de Rohan déclamoit hautement contre lui, tandis que celle du cardinal de Polignac l'élevoit aux nues. — *Mai* 1724.

Le Pape (Benoît XIII) veut me sacrer lui-même, ce qui est un honneur très-distingué que les seuls cardinaux ont continué de recevoir, et qui fera mourir de jalousie mes envieux qui se flattoient que je n'avois aucun crédit sous ce pontificat et qui affectent d'exalter celui du cardinal de Polignac, pour qu'on le laisse ici chargé des affaires. — *Juin* 1724.

Il n'est pas possible, avec autant de talent, d'avoir aussi peu de fond (cardinal de Polignac). Il raisonne à faire pitié. Il dit, par exemple, que pour faire un pape, il suffit qu'il soit saint, parce que cette qualité ne peut être suppléé, et que toutes les autres peuvent l'être; raisonnement pernicieux pour la politique et même pour la religion. Les gens sages ont trouvé que la cour avoit

mal fait de le faire venir au conclave. Le cardinal Dubois l'en avoit toujours écarté. Il est sûr qu'il agira toujours contre les intentions de la cour, parce qu'il voudra faire quelque chose, et que s'il étoit chargé des ordres du Roi, il n'exécuteroit rien qui vaille. Son tic, présentement, est la dévotion. — *Juin* **1724.**

Si M. le cardinal de Polignac pense comme il dit, il ne passera pas les monts, et assistera à toutes les académies, sans songer qu'il a un archevêché depuis quinze ans, qu'il traite comme s'il étoit *in partibus*. (*Le cardinal de Tencin au cardinal de Fleury*. — 5 *Janvier* 1740.)

Je suis fort aise d'apprendre que le Pape n'ait pas été d'avis, dans la congrégation, des douze articles que je savois avoir été l'ouvrage des cardinaux Porzia et Polignac : s'ils eussent réussi, la religion eût été perdue en France. (*Le cardinal de Fleury au cardinal de Tencin*, 11 *octobre* 1740.)

Le pape se trompe sur l'épiscopat de M. le cardinal de Polignac; car il y a plus de seize ans qu'il est archevêque d'Auch, et je doute qu'il songe à aller voir par lui-même si sa femme est belle ou laide, car pour riche, il le sait par ce qu'il en tire. Je lui fis parler par M. le cardinal Delei, quand il étoit Nonce ici; mais il en tint peu de compte et le reçût très-mal. Je ne sâche qu'un bref du Pape à ce cardinal ou une menace d'écrire au Roi, pour l'obliger à aller dans son diocèse, qui puisse rompre le vœu qu'il a, peut-être, fait de mourir à Paris comme son prédécesseur M. de Suze. — *Fleury*, 4 *septembre* 1741.

Le fort du cardinal de Polignac étoit de bien écrire et de bien parler; mais on pouvoit dire de lui : *utinam ingenio proprio scripsisset aliena....* J'ajouterois volontiers *egisset*. — *Fleury*, 11 *décembre* 1741.

Le désordre que le cardinal de Polignac a laissé dans ses affaires, et son incurie pour les grandes et les petites choses, ne consacreront point son nom à la postérité. — *Fleury, 17 avril 1742.*

SUR LE CARDINAL DE ROHAN.

V. E. sait, mieux que personne, faire usage à propos de la fermeté et de la complaisance. Elle connoît parfaitement ce qui convient à chaque caractère, à chaque conjoncture, à chaque moment, et elle a l'avantage qu'on regardera toujours, comme un effet de son naturel et de son inclination, ce qui sera le plus obligeant et le plus généreux, et qu'on n'attribuera qu'à ses obligations et à son devoir, ce qui paroîtra sévère et rigoureux. (*L'archevêque de Cambray, depuis cardinal Dubois, au cardinal de Rohan*, 1721.)

S. A. R. a été frappée de votre lettre du 12, qui peut servir de modèle pour l'art de bien écrire dans les affaires considérables. M. le cardinal de Rohan est non-seulement capable de rendre les plus grands services par ce qu'il fait, mais par les excellents ouvriers qui se sont formés ou se formeront auprès de lui. On s'est ressenti, trente ans durant, d'une volée qui s'étoit formée auprès de M. le cardinal Mazarin. Tels ont été MM. de Lyonne, Joly, Verjus et autres. Vous allez être marqué au bon coin. (*Dépêche de l'archevêque de Cambray, Dubois, à l'abbé de Tencin, 29 juin 1721.*)

Je vois croître les nuages entre le cardinal Dubois et le cardinal de Rohan. La plus grande consolation que j'aie, dans mon absence, est de ne me pas trouver entre deux. Il faut trancher le mot : le cardinal de Rohan est incapa-

ble d'affaires et il en raisonne pitoyablement. Si j'en avois le temps, j'entrerois sur cela, avec vous, dans des détails qui vous feroient pitié. La stérilité de ses lettres attire naturellement et nécessairement la même stérilité dans les miennes. J'aurai soin de la compenser par des éloges et par des amitiés que je sens véritablement. (*L'abbé de Tencin à sa sœur, juillet* 1722.)

Il y a certainement des nuages entre le cardinal Dubois et le cardinal de Rohan. Je croirois leur désunion aussi nuisible à l'un qu'à l'autre. Celui-ci se déshonorera et celui-là accroîtra le nombre de ses ennemis dont, à la fin, il sera accablé. (*Idem, août* 1722.)

Je fais ce que je puis pour empêcher la prévention qui gagne tous les jours d'avantage contre le cardinal de Rohan. (*Ibidem.*)

Rien n'est plus facile que de s'apercevoir du changement du cardinal de Rohan. Si vous pouvez vous tirer d'affaire entre lui et le cardinal Dubois, vous ne serez pas malheureuse. (*Ibidem.*)

Le cardinal de Rohan a eu tort de prendre le titre d'Altesse sérénissime. Il ne l'a jamais eu et personne ne le lui donne. (*Ibidem, décembre* 1722.)

Le cardinal de Rohan est déterminé à venir au conclave. Je m'en réjouis: c'est ce qui peut m'arriver de mieux. L'abbé de Ravannes le suit: c'est ce qu'il faudroit tâcher d'empêcher. Il fera tort au cardinal, qui trouvera, d'ailleurs, beaucoup à déchanter, et les affaires du Roi en souffriront indubitablement. L'abbé de Ravannes est souverainement haï et méprisé. (*Ibidem, janvier* 1723.)

Je vois visiblement que les cardinaux Dubois et de Rohan ne marchent pas d'accord ensemble. (*Ibidem.*)

Si vous pouvez ne point entrer dans les tracasseries du cardinal de Rohan avec le cardinal Dubois, vous ne sauriez mieux faire. (*Ibidem, mars* 1723.)

Le cardinal de Rohan n'avoue pas d'être mécontent; je vois pourtant bien qu'il l'est. (*Ibidem.*)

Nous n'avons jamais été d'un avis différent sur l'abbe de Ravannes, et il n'y a rien de solide dans le cardinal de Rohan. (*Ibidem.*)

Entre vous et moi, M. le cardinal de Rohan s'est conduit comme un jeune homme dans le Conclave (*celui d'Innocent XIII, Conti*). Il n'a donné aucune attention au choix des ministres. Il a mis toute sa gloire à faire le Pape, parce que c'est effectivemet ce qu'il y a de plus brillant. Les autres, plus habiles et qui vouloient le même Pape que lui, lui en ont laissé la gloire apparente et ont mis leur application à faire les ministres du Pape, de manière qu'il n'y en a pas un qui nous ait la moindre obligation. C'est dans cet état-là qu'on m'a laissé le ministère, sans compter une quantité de faux-pas de son bail et de celui de ses prédécesseurs; ajoutez à cela sa paresse et sa négligence à écrire et à faire les choses qu'il avoit promises; ce qui m'attire des reproches continuels, que c'est folie de s'attacher à nous, et que j'en ferai autant que tous les autres. — *Ibidem. juin* 1723.

Je n'entends pas ce que vous me mandez de l'abbé de Ravannes et du cardinal de Rohan, sinon qu'ils ont fait des sottises, ce qui ne me surprend pas. — *Ibidem, août* 1723.

Le cardinal de Rohan, allant prendre congé du cardinal de Polignac, eut une explication très-vive avec lui, sur tout ce qui s'étoit passé dans le Conclave. Le second fit

de grandes plaintes d'avoir été négligé. Le premier répondit bien et avec assez de hauteur. La veille du départ le cardinal de Polignac vint embrasser le cardinal de Rohan, en disant qu'il ne vouloit pas se séparer mal ensemble. (*L'abbé de Tencin à Madame de Tencin, sa sœur; juin* **1721**.)

Je continue le même manuscrit, quoiqu'il n'ait plus rien de commun avec les Jésuites; mais on y trouvera des choses de notre temps.

(*Note du président Hénault.*)

L'ANNÉE 1721 ET SUIVANTES.

L'évêque de Senez écrivit un peu tard à l'archevêque d'Embrun (l'abbé de Tencin) sur sa nomination à l'archevêché et s'en excusoit en disant qu'il craignoit de lui faire tort à Rome, parce que lui, Senez, n'y étoit pas vu de bon œil. « J'ai mieux aimé, pour votre intérêt, que « vous me soupçonnassiez d'impolitesse par mon si- « lence, que d'imprudence par mon empressement. » — Il ne prévoyoit pas le concile d'Embrun.

DÉPÊCHE DU CARDINAL DE ROHAN, AU CARDINAL DUBOIS.

12 *août*, 1721.

Je ne saurois vous dire tant de bien de M. l'abbé de Tencin qu'il y en a à dire. Il m'est, ici, d'un très-grand secours. Son mérite et sa capacité se sont fait jour auprès de ce qu'il y a de plus considérable et de plus important, et il n'est occupé que de bien servir le Roi et l'État.

DU CARDINAL DUBOIS AU CARDINAL DE ROHAN.

Tous les hommes, et surtout les grands, ont besoin d'être aidés à être justes et fidèles à leurs promesses, et il y a des occasions où un quart-d'heure de fermeté épargne des années entières de soins et d'inquiétudes.

DE L'ABBÉ DE TENCIN AU CARDINAL DUBOIS.
1722.

Les outrés pour et contre la Constitution nous font également la guerre : les uns et les autres ne cherchent que le trouble et s'accordent en ce point. Ne pourriez-vous pas faire quelque exemple sévère qui les contînt dans l'un et l'autre parti? Gaillande ne nous fait pas moins de mal que M. de Boulogne. Tous ces gens-là ont des commerces en ce pays-ci. Il faudroit tâcher de surprendre leurs lettres. Je joins trois lettres du Cardinal Fabroni pour Gaillande, Legendre, je crois, chanoine de Notre-Dame, et de Combes, docteur de Sorbonne. Nous n'avons pu ouvrir les lettres parce que je n'ai pas le secret pour lever les cachets, qu'il seroit bon que vous eussiez la bonté de m'envoyer.

Clément XI avoit défendu que, dans les thèses, à Rome, il fut jamais parlé de l'infaillibilité du Pape, ni de son autorité sur le temporel des Rois.

Extrait des lettres de l'abbé de Tencin à Madame de Tencin sa sœur, pendant son premier ministère, à Rome.

1722 et années suivantes.

J'allai, hier, chez le connétable Colonna, où je fis

quelques friponneries avec sa fille (depuis la princesse Borghèse).

Vous parlez de quelqu'un qui doit être chassé; plût à Dieu que ce pût être le maréchal de Villeroy!

Les nouvelles publiques disent que M. de Belle-Isle doit avoir les affaires étrangères; je crois le cardinal trop habile pour mettre sous lui d'autres gens que ceux dont il peut assurer d'une entière dépendance.

Je suis persuadé que Chavigny sera employé. Je vois avec plaisir M. de Torcy hors de toute espérance..... J'allai, hier, me délasser à la musique du cardinal Colonna et, ensuite, faire quelque friponnerie dans la maison Celaricci..... Il n'y a pas de jour que, dans Rome, on ne me donne quelque nouvel emploi en France: tantôt c'est les affaires étrangères, tantôt la surintendance des finances; d'autres fois le cardinalat. Autant que ces nouvelles sont folles et ridicules, autant prouvent-elles que l'on a de l'amitié pour moi.

Le cardinal doit s'attacher M. le duc et se défier de Leblanc et même de Belle-Isle. L'abbé de Vauréal est auprès du cardinal de Bissy.... Je ne suis point si fort alarmé du retour de M. de Nocé. Le cardinal Dubois doit le mépriser, aussi bien que tout autre de cette espèce..... Melon est un homme médiocre ou je suis bien trompé... Je commence à sentir que la musique italienne prend furieusement, dans mon esprit, le dessus sur la nôtre.

Encore que l'on me donnât Besançon ou un autre, mon intention seroit d'avoir M. de Turgney pour grand vicaire..... La science des faits qui peuvent avoir rapport aux négociations est, précisément, ce qui me manque..... Je ne suis pas ému par la crainte que l'on nous soupçonne d'avoir fait des gains immenses. C'est assez souffrir de la sottise de ne les avoir pas faits.

Le roi d'Angleterre, après m'avoir fait mille amitiés, m'a parlé de façon à me faire croire qu'il me donneroit de tout son cœur, sa nomination. Je suis persuadé qu'à moins qu'on ne la réveille pour M. de Fréjus, qui que ce soit ne l'emporteroit sur moi, en même temps que la chose seroit bientôt faite.... Quand je serai une fois évêque, si M. le cardinal Dubois le veut un peu, mon chapeau seroit plus sûr que ne l'a été, j'ose le dire, le sien avant que je ne m'en sois mêlé.... Le chapeau est presque sûr pour moi, si le cardinal Dubois le favorise.

Je vous quitte pour aller au Rosaire. Il faut que vous sâchiez que dans presque toutes les maisons on le dit tous les jours. Ensuite on danse, on joue et on soupe à onze heures... Je voudrois bien que vous pussiez engager M. de la Lande à m'envoyer quelques-uns de ses motets, pour pouvoir mettre la musique françoise en honneur en ce pays-ci. Je les ferois chanter dans l'église de Saint-Louis pendant que Torricelli, de la musique du Roi est ici... Je sens visiblement que je baisse : tirez-moi d'ici ; je suis déshonoré de n'être point placé ; ma santé s'use ; dix ans de vie valent mieux que toute la fortune que je pourrois faire.

S'il étoit possible de faire passer par moi ce qui va au roi d'Angleterre, ce seroit une bonne affaire. Il y auroit 24 mille francs à gagner par an sur le pied où sont les choses... — *Mai* 1723.

Admirez la différence de l'air : à Albano je soupe à merveille et le lendemain je déjeune : à Rome je n'ai point faim.

Voilà M. Leblanc disgrâcié. Ce seroit un bien de frapper rudement sur Belle-Isle, s'il est coupable ; un peu de retour sur moi. J'ai été dans les richesses, dans le

crédit et l'on ne trouvera, sur mon compte, rien que des profusions que j'ai procurées à d'honnêtes gens, aux pauvres communautés du royaume, aux prisonniers; à quoi tout cela m'a-t-il servi? d'être vilipendé, tandis que Belle-Isle passoit pour un homme de probité à toute épreuve.

La considération que l'on a ici pour moi est, entre vous et moi, fort au-dessus de mes forces et de ma capacité.

J'ai commencé à lire le livre de M. l'abbé de Noutteville. Je suis enchanté du style, quoique cependant il y mette trop d'esprit. Le peu que j'en ai lu me paroît dangereux. — *Août* 1723.

J'ai vu des lettres de Paris qui parlent du complot contre l'autorité de M. le duc d'Orléans. Belle-Isle étoit un des acteurs. L'ajournement personnel lui vient bien à propos : il importe extrêmement que son procès lui soit fait, aussi bien qu'aux autres, dans la plus exacte justice. Je ne serois point fâché que Belle-Isle eût sur les doigts.

Il faut que les sujets académiques soient bien rares pour en être réduit à l'abbé d'Olivet.

Il faut que vous fassiez travailler Lamotte comme je vous l'ai dit. Des lettres de compliment suivant l'occasion; des pensées pour distribuer au Roi, à M. le duc d'Orléans et autres. Vous ne sauriez croire le talent que j'ai de bien enchâsser.

J'allai hier chez le cardinal Alexandre; je friponnai un peu avec donna Agnès.

Vous n'aurez nulle peine à me faire convenir des non valeurs du cardinal Dubois. Il m'a manqué essentiellement; il me devoit tout. J'ai bien du regret de ne lui avoir pas écrit des lettres à cheval de son vivant.... Si l'on ne me donnoit pas Besançon après tout ce qui en

a été dit ici, cela feroit un mauvais effet pour moi.— *Octobre.*

Est-il possible que je trouve dans mon chemin un si grand, si insigne fripon que cet évêque de Sisteron! L'appui que lui donne le P. Tournemine ne lui fait guères d'honneur.

Je ne chercherai point à engager personne à écrire à M. le duc d'Orléans. Il faut qu'il ait une antipathie positive contre moi. — *Novembre.*

Quel événement (la mort de M. le duc d'Orléans), et que de matières à réflexion! Jamais je n'ai eu un plus cruel moment que hier. Dans le moment que le courrier arrive, j'étois à table en compagnie. On me présenta le paquet. Dès que je vis la cire noire, et je compris qu'il s'agissoit de quelque mort, je ne pensai qu'au Roi. Quelque affliction que me pût causer la mort de M. le duc d'Orléans, celle du Roi m'en auroit causé une infiniment plus grande. Il me fallût continuer comme si de rien n'étoit, et même sans laisser connoître ma pensée et mon embarras. Qui a été surpris de ma contenance, ce sont les gens qui étoient chez moi, lorsqu'ils ont appris la nouvelle que le courrier m'a apportée. — *Décembre.*

M. d'Orléans ne m'a, Dieu merci, fait aucun bien.

Il est bien triste pour mes envieux de n'avoir à me reprocher que mon attachement au système et le procès de Marlon... (*Decembre* 1723)... Si je suis coupable du système, je le suis avec ceux-là mêmes qui gouvernent. Je veux qu'on croie que j'en ai profité ainsi que bien d'autres; mes amis savent le contraire. Quant à Marlon, je voudrois qu'il fût possible que le Roi me donnât des commissaires pour revoir cette affaire. La médisance et la malignité se trouveroient confondues et forcées

d'avouer qu'on ne pouvoit se conduire avec plus de probité et plus d'honneur que j'ai fait. Le sentiment de M. le Nonce et de M. Chevalier sur cet article, ne devoit pas être suspect. — *Décembre.*

1724.

Le pis-aller est qu'on me rappelle sans me placer; c'est ce que je demande. (*Janvier*)... La personne qui a envie de se retirer avec nous, je devine que c'est M. de Lamotte.

Vous pouvez croire avec quelle vivacité je m'emploirai, pour une recommandation de M. de Fontenelle. Lui seul, avec M. de Lamotte, me console de toutes les ingratitudes que j'ai éprouvées.

Vous avez beau faire; vous ne me ferez pas croire que je vaille beaucoup : je n'ai point de mémoire; je suis abstrait, sérieux : je me crois le plus souvent très-ennuyeux. Ce que je veux faire un peu bien me coûte infiniment et ce bien n'est jamais que médiocre.

J'ai été à la Comédie des Cordeliers que je n'avois jamais vue et qui vaut mieux qu'aucune autre. Imaginez-vous le ridicule de voir des cordeliers habillés en femmes?

Il faut convenir que Vauréal est un sot homme... Il est absolument décrié dans le conclave par son indiscrétion. — *Mai.*

Vous ne sauriez croire la tranquillité que l'archevêché d'Embrun a mise dans mon âme.

Que dites-vous de l'abbé de Vauréal qui est allé offrir sa protection au roi d'Angleterre (*le roi Jacques*) auprès de M. de Morville ! — *Juin.*

L'abbé de Tencin qui venoit d'être nommé à l'arche-

vêché d'Embrun, partit pour la France, quelque temps après avoir été sacré par le Pape.

(*Note du président Hénault.*)

Extrait des dépêches du cardinal de Fleury et de M. Amelot au cardinal de Tencin, pendant son second ministère à Rome.

1739.

PREMIER CAHIER.

Si M. le duc de Saint-Aignan, que sa naissance et sa vertu rendent digne de ménagements, pouvoit prendre le parti de demander son congé, le Roi n'en seroit pas fâché. *Le cardinal de Fleury,* 31 *août* 1739.

J'ai appris avec douleur, il y a longtemps, que la rareté de la religion parmi la *prélature* n'y est pas moindre que celle des espèces. — *Fleury,* 29 *septembre.*

Le cardinal Alberoni est un homme sans suite et sur lequel je crois qu'il seroit difficile de compter. — *Fleury,* 3 *novembre.*

1740.

Les Espagnols ont été accoûtumés à voir prodiguer nos trésors et le sang des François pour leur service sans la moindre reconnoissance de leur part, et voudroient fort continuer cette société léonine.— *Fleury,* 18 *janvier.*

Il y a peu de fond à faire sur le cardinal Alberoni qui aime à *far rumore* et ne cherche qu'à jouer un personnage. Il m'écrivoit de fréquentes lettres; mais il a entiè-

ment cessé pendant trois ou quatre ans. — *Fleury, 1er février.*

Je n'ai prétendu comparer M. de la Mina, à M. de la Feuillade et à M. le cardinal de Janson que par l'esprit du courtisan, en quoi, certainement, il excelle; mais il s'en faut beaucoup qu'il ait la capacité et les qualités des deux autres. J'ai été témoin du savoir-faire de M. le cardinal de Janson pendant six mois et il mérite, à juste titre, la réputation qu'il conserve encore à Rome. Il n'étoit occupé, jour et nuit, que de sa besogne et la suivoit sans se rebuter avec une fermeté et une adresse peu communes. — *Fleury*, 9 *février*.

Quoique nous ayons donné un ordre bien précis, à M. le duc de Saint-Aignan, de partir, je ne laisse pas d'avoir quelque léger soupçon qu'il se fera, peut-être, un honneur de vouloir finir son ambassade par l'élection d'un pape, et j'ai dit à M. Amelot de lui demander très-décisivement de partir, car il pourroit vous embarrasser et V. E. aura besoin de toute son activité et de ses lumières pour pouvoir les employer sans avoir aucun trouble qui puisse l'embarrasser. — *Fleury*, 14 *février*.

Je crains bien que M. le duc de Saint-Aignan ne vous tracasse en voulant faire croire au public qu'il a part au secret et qu'il peut contribuer au succès de ce que le Roi peut désirer, par ses amis qui se réduisent, peut-être, à de doubles espions méprisés de tous les côtés... Je conçois qu'il vous causera bien des tracasseries; mais en lui confiant de temps en temps des choses qui ne seront point essentielles et dont il ne pourra abuser, peut-être pourrez-vous venir à bout de parer bien des coups de sa part. — *Fleury*, 4 *mars*.

M. le duc de Saint-Aignan promet à M. Amelot une entière soumission aux ordres qu'il a reçus du Roi. Si vous me demandez que j'en sois caution, je vous répondrai sans hésiter que non, car le caractère de dévot ne compatit pas toujours avec la sincérité. — *Fleury, 5 avril.*

Pour détruire les fausses instructions qu'à faites M. de Saint-Aignan, je ne sache plus d'autre remède que de faire écrire sur la porte de son palais, en gros caractères: IGNORANCE PLÉNIÈRE! — *Fleury*, 5 *avril.*

L'abbé Franchini a beaucoup d'esprit; il est très-fin, et je puis ajouter *romanescato.* Je suis très-lié avec lui et il affecte de publier toute l'amitié qu'il a pour moi; mais il faut toujours sous-entendre à son intérêt près, quand même il seroit très-léger. Il a beaucoup gâgné dans son voyage de Vienne, tant auprès du grand duc que de l'empereur, pour lequel il avoit auparavant le plus vif et le plus parfait éloignement. — *Fleury*, 8 *avril.*

Je n'ai rien à ajouter à ce que V. E. me dit de M. le cardinal d'Auvergne, si ce n'est que je souhaiterois fort que la cérémonie d'ouvrir la bouche aux cardinaux fût réelle, parce qu'elle supposeroit qu'elle seroit fermée jusque-là. Je meurs de peur qu'il ne lui échappe bien des pauvretés qui feroient tort à la nation. — *Fleury*, 16 *avril.*

Je sens comme je dois les marques de bonté et d'amitié que vous vouliez me donner (1); mais de quelque couleur que vous vouliez revêtir votre projet, je ne l'ai

(1) L'abbé de Tencin vouloit faire nommer pape le cardinal de Fleury. (*N. du pr. H.*)

jamais regardé sérieusement, et outre que rien ne seroit plus contraire à ma manière de penser, je n'eus pu envisager qu'un ridicule dont j'aurois un éloignement infini. — *Fleury*, 16 *avril*.

La duchesse de Castropignano est très-sujette à faire des fausses-couches : elle vient encore d'en faire une nouvelle. Je souhaite qu'elle n'ait que cela de faux. — *Fleury*, 7 *mai*.

Je ne savois pas que M. de Chauvelin eût proposé M. l'évêque de Rennes (Vauréal), et s'il l'a fait, c'est à mon insu. J'avois eu la vue sur V. E. sans vous nommer quand M. de Vaugrenan fut de retour; mais on me dit qu'un ecclésiastique ne seroit pas bien reçu. — *Fleury*, 7 *mai*.

J'avois lieu de croire que M. de Chauvelin n'étoit pas bien en Espagne, mais M. de la Mina s'est si fort déclaré ici pour lui et s'est donné tant de mouvement, que j'avois soupçonné qu'il n'auroit pas osé se déclarer si ouvertement s'il n'avoit pas été sûr de ne pas déplaire à sa cour. Il s'étoit lié intimement avec les Condé, M. de Carignan, les Matignon, et jusqu'aux subalternes qui étoient attachés à M. Chauvelin. Il ne l'étoit pas moins avec l'abbé Franchini, qui dépend aveuglément de M. de Carignan. — *Fleury*, 7 *mai*.

Je ne vois rien dans votre lettre à M. le duc de Saint-Aignan qui puisse fonder un sujet de plainte; mais il en veut avoir quelqu'un et à quelque prix que ce soit, pour justifier ses démarches peu régulières. — *Fleury*, 26 *juin*.

Je ne sais si M. le duc de Saint-Aignan se vantera de la lettre que je lui écrivis, il y a quinze jours, au nom du Roi, mais je doute qu'il veuille s'exposer aux suites que

je lui fais entrevoir de sa désobéissance. Je supplie V. E. d'en garder le secret et de me faire seulement l'honneur de m'avertir de la conduite qu'il aura gardée depuis. — *Fleury, 2 juillet.*

La reine d'Espagne est livrée au premier mouvement qui la saisit en bien ou en mal. — *Fleury, 18 juillet.*

M. de la Mina s'étoit fait fort, à sa cour, de nous déterminer à la guerre contre les Anglois... Jusqu'ici on ne peut mieux débuter qu'a fait son successeur (le duc de Campoflorido); mais plus il paroît se fier entièrement à moi, plus je m'en méfie. Il a beaucoup d'esprit et est capable de séduire des gens qui ne seroient point en garde contre son caractère. Il ne cache point les défauts de sa cour qui ne sont, par malheur, que trop connus, et sa candeur apparente m'est fort suspecte. — *Fleury, 30 juillet.*

La nouvelle Rome conserve encore beaucoup de maximes de l'ancienne dans le temps de sa décadence; elle regarde un grand courage, même dans les entreprises criminelles, comme une vertu. — *Fleury, 31 août.*

C'est un beau raisonnement de regarder le cardinal Aldrovandi comme suspect par le billet du moine. Il ne tiendroit donc qu'à un ennemi d'inventer la plus ridicule calomnie, pour rendre indigne de la papauté celui qu'elle regarderoit! Cela me fait souvenir du vieux cardinal Baldacchini qui offrit de donner un soufflet, en plein conclave, à un cardinal que nous voulions empêcher d'être pape. — *Fleury, 20 août.*

La nouvelle qu'on avoit débitée sur le roi d'Espagne (qu'il avoit une maîtresse) est destituée de toute vrai-

semblance, et il est non-seulement insensible, mais en vérité nul. — *Fleury, 27 août.*

V. E. ne doit qu'à elle-même la satisfaction que le Roi lui marque de sa conduite et j'espère qu'il lui en donnera encore bientôt de nouvelles preuves. — *Fleury,* 31 *septembre.*

Je prie V. E. de vouloir bien me confier en honneur et en conscience la manière dont se sont conduits nos abbés françois à Rome, et surtout les abbés de Choiseul, d'Aydie, Du Guesclin et de la Galaizière. Le premier est bon enfant mais, à ce que je crois, de peu de génie. Son frère, évêque de Châlons, est très-tolérant, et ils ont eu un docteur très-suspect. Le second est un homme tout mondain et de peu de piété. Le troisième a beaucoup d'ambition et de l'esprit, à ce qu'on dit. Le quatrième est tout Chauvelin. — *Fleury, 25 octobre.*

La lettre de V. E. m'a trouvé dans un cahos d'affaires qu'elle concevra aisément depuis la nouvelle que nous avons reçue de la mort de l'empereur. Je n'avois pas besoin de cette nouvelle augmentation, et je crains bien qu'elle ne soit au-dessus de mes forces. — *Fleury,* 1 *novembre.*

Le cardinal d'Auvergne est un enfant, mais malin et allant à ses fins avec une simplicité affectée. Il est composé de mille défauts contraires, car dans le fond il est assez bon homme, mais à qui la tête tourne facilement sur l'intérêt ou sur la maison. Il a beaucoup de choses, en laid, de son oncle le feu cardinal de Bouillon. Il en a les petites finesses et non l'art de les placer. Il se croit ou veut faire croire qu'il est favori du Pape. Le feu cardinal de Bouillon m'avoit dit bien des fois les hon-

neurs que monsieur son père avoit obtenus à Rome et je n'avois pas même une foi humaine pour ce qu'il me disoit. — *Fleury, 7 novembre.*

Le Pape ne se trompe pas quand il compte sur la droiture et les intentions pacifiques du Roi. On commence à en être bien persuadé par l'assurance que S. M. a donnée à M. le prince de Lichtenstein de garantir la Pragmatique dans son entier... Il est seulement à souhaiter que les Anglois ne réussissent pas dans le dessein qu'ils avoient d'allûmer une guerre générale pour leur intérêt particulier. — *Fleury, 20 novembre.*

Il y a beaucoup d'apparence que la plus grande partie des suffrages se réuniront en faveur du grand-duc. La plupart des puissances de l'Europe s'intéresseront pour lui, dans la vue de maintenir un équilibre qui pencheroit tout entier du côté de la maison de Bourbon, si l'on démembroit la succession d'Autriche, ou si l'on mettoit un prince foible à la tête de l'Empire. Je vois peu de moyens capables de mettre obstacle à une partie aussi bien liée. Je ne doûte point, cependant, que dans la conjoncture présente, la reine d'Espagne ne forme de grands projets; mais les engagements que le Roi a pris par la garantie de la Pragmatique, ne lui permettent pas d'entrer dans ses vues. — *Amelot, 22 novembre.*

M. d'Auxerre est indéfinissable, et son vrai caractère est une vanité sans bornes, jointe pourtant à une espèce de probité dans le commerce ordinaire. Il aime le monde, la société et ne hait pas le plaisir. La société des femmes ne lui déplaît pas et il est ce qu'on appelle un bon enfant; mais rempli de vent à un point qui gâte toutes ses autres qualités. Il m'est venu voir une fois et

je reconnus qu'il n'y avoit rien à faire avec lui. — *Fleury, 29 novembre.*

Le sieur Pecquet est le plus superbe et le plus vain des hommes. Ce qu'il a fait mander à V. E. en est une preuve, et il se croit un personnage considérable dans le monde. Il est bien mortifié de se voir en prison et j'ai peur que la tête ne lui tourne. — *Fleury, 29 novembre.*

J'ai l'honneur de dire en confiance à V. E. que, malgré les soins pacifiques du Roi, le roi de Prusse est à la veille d'allumer une guerre générale. Il a assemblé un corps de trente mille hommes avec un train d'artillerie, et toutes les apparences sont qu'il veut tomber sur Bergues et Juliers. C'est un prince faux, vain au suprême degré, et qui se croit au moins égal aux plus grandes couronnes. Il m'a accablé de lettres les plus flatteuses et les plus remplies d'éloges. Je n'en ai pas été la dupe, car je sais que son système favori est que la France est trop puissante et qu'il faut travailler à l'abaisser. Il avoit voulu faire un voyage ici; mais je trouvai le moyen de l'empêcher. Ce qui est le plus fâcheux est que, par principe et par profession, il n'a aucune religion. — *Fleury, 29 novembre.*

Pour revenir à Parme et Plaisance, je vous confierai encore, sous le secret, que le roi et la reine d'Espagne ont un désir immodéré d'acquérir ces deux duchés pour l'infant D. Philippe et pour Madame de France. Ce n'est pas une de mes moindres peines, non que je ne le désirasse autant qu'eux; mais j'y vois une impossibilité presque physique car, outre que la cour de Vienne a pour principe de ne jamais rien céder, le roi de Sardaigne ne s'y opposeroit pas avec moins d'ardeur. Il est fort uni avec la France, quoiqu'il souffre impatiemment que

la maison de Bourbon ait un établissement en Italie et pourroit encore moins souffrir qu'elle s'y agrandît. — *Fleury, 2 octobre.*

Il y a grande apparence que le grand-duc sera élu empereur, parce qu'il est déjà sûr de quatre suffrages, sans compter celui de Bohême..... L'élection du grand-duc paroît presque certaine et rien ne pourroit être plus préjudiciable à la France que cet événement.... On ne peut opposer à ce projet que l'électeur de Bavière qui est trop foible pour soutenir la dignité de l'empire, et ne pourroit avoir, tout au plus, que les trois voix de sa maison : les autres électeurs sont livrés à la maison d'Autriche, à l'exception du roi de Prusse qui ne s'est point expliqué sur l'élection et dont les desseins sont très-câchés. Il y a grande apparence qu'il voudra se faire acheter à haut prix, et la cour de Vienne sera obligée de céder. Dans un embarras aussi dangereux, je ne vois que l'électeur de Saxe qu'on puisse mettre sur la scène pour combattre, et même avec succès, la faction autrichienne, s'il veut s'y prêter, comme je n'en doûte pas. Tout dépendra de l'électeur de Bavière qu'il faudra convaincre de l'impossibilité d'être élu empereur, et si on vient à bout de le persuader, il pourroit donner ses trois voix, dont il est le maître, à l'électeur de Saxe. Ils feroient tous ensemble le partage des suffrages ; mais en ce cas, il ne seroit peut-être pas hors de vraisemblance qu'on pût gagner celui de Mayence qui est vieux et a un neveu pauvre qu'il a une passion démesurée d'avancer. Je crois même qu'il ne seroit peut-être pas difficile de faire entrer le Roi de Prusse dans ces vues, car on ne peut douter que l'Allemagne ne soit lasse de la hauteur et des injustices de la maison d'Autriche qui tient tous les princes sous son joug, le grand-duc étant, d'ailleurs, très-méprisé. Voilà mon plan

que je vous découvre sous le secret de confession, car s'il étoit découvert, la cour de Vienne, aidée de l'Angleterre, le culbuteroit entièrement. — *Fleury*, 2 *décembre*.

Il n'y a rien que la reine d'Espagne ne sacrifiât pour l'élévation de l'infant D. Philippe. La raison et la possibilité même de ses vues n'influent point sur son esprit, et la passion en est le seul mobile. Un moment d'impétuosité décide de ses résolutions, sans en examiner les suites. Elle songe au chevalier de Saint-Georges comme à ce qui se passe à la Chine et n'est occupée que de son objet favori. Je ne répondrois pas même, entre nous, qu'on ne la vît s'accommoder tout-à-coup avec l'Angleterre, aux dépens de l'Espagne et aux nôtres, s'il lui paroissoit que nous n'entrons point d'une certaine façon dans tout ce que son ambition lui fait imaginer. — *Fleury*, 5 *décembre*.

L'abbé Franchini est un menteur, et c'est un nouveau trait à ajouter à son portrait. Il est *chauvelinistissime* aussi bien que son ami le commandeur Solier. La lettre que M. Chauvelin a écrite au cardinal Lambertini lui ressemble parfaitement par l'air de fausseté qui y est répandu. Il semble, en vous parlant comme il l'a fait, qu'il auroit déjà eu quelque commerce avec lui. — *Fleury*, 11 *décembre*.

Toutes les affaires de l'Europe sont dans une si grande crise, et on trouve si peu de droiture et de bonne foi dans tous ceux qui en sont chargés, que ce défaut me fait infiniment plus de peine encore que le travail. Le mauvais temps qui continue, achève quelquefois de me décourager; mais il faut s'en remettre à la Providence et aller jusqu'au bout avec une entière résignation. — *Fleury*, 18 *décembre*.

J'ai tout lieu de croire, pour ne pas dire que je suis certain, que la grande duchesse est intimement liée avec le roi de Prusse, qui doit être parti le 12 de ce mois pour entrer en Silésie à la tête de 23,000 hommes, et que c'est de concert entre ces deux cours. Ce projet est lui-même une énigme. — *Fleury, 18 décembre.*

Le grand-duc nous hait mortellement, par la raison que nous lui avons enlevé le patrimoine de ses pères. Il n'est ni aimé, ni estimé à Vienne. Il passe pour très-faux, ingrat et très-câché, seulement dans un particulier intime avec des valets. — *Fleury*, 15 *décembre.*

Le roi de Prusse, qui craint beaucoup la puissance du Roi, le recherche fort en apparence. Mais peut-on se fier à un roi qui fait tout le contraire de ce qu'il a publié dans son *anti-Machiavel,* et qui va même plus loin que le pernicieux auteur qu'il fait semblant de réfuter? Ajoutez à toutes ces réflexions que, quoiqu'il affecte l'irreligion, il veut qu'on le croie protestant et qu'il se fera honneur d'être à la tête de ceux qui professent cette secte. — *Fleury*, 26 *décembre.*

L'Espagne entre en jeu et forme de grands projets. Je voudrois fort pouvoir en arrêter les saillies; mais *notum que furens quid fœmina possit.* La tête me tourne de tous les brouillards qui s'élèvent de tous côtés et qui demanderoient une tête beaucoup plus forte que la mienne. Je croirois presque que nous touchons à la fin du monde en voyant la grande partie des signes funestes qui doivent la précéder. Nous avons une inondation des plus fortes. — *Fleury*, 26 *décembre.*

Le manifeste du roi de Prusse met enfin à découvert, Monseigneur, une partie des projets de ce prince. La

suite est encore dans l'obscurité. L'entreprise est si singulière qu'on ne sait qu'en penser. Ceux qui voyent les choses de plus près, sont persuadés que ce prince est d'accord avec la cour de Vienne pour faire le Grand-Duc empereur, et que le sacrifice de la Silésie, forcé en apparence, en est la condition tacite. Quelque bizarrerie qu'il y ait dans un pareil traité, quand on considére combien il est important au Grand-Duc d'obtenir la couronne impériale, on sera moins surpris qu'il ait donné les mains à un pacte aussi onéreux. C'est, cependant, payer bien cher une espérance qui pourroit bien ne se pas réaliser et peut-être même que le roi de Prusse une fois nanti, sera moins pressé d'élever sur le trône impérial un prince qui n'oublieroit jamais la violence qui lui a été faite. — *Fleury*, 26 *décembre.*

J'ai appris par des lettres qui me viennent de bonne main que le roi de Sardaigne cherche à se lier avec l'Angleterre et avec toutes les puissances qui voudront prendre les intérêts du Grand-Duc, et cela dans la vue de garantir l'Italie de la rentrée des Espagnols. Peut-être espère-t-il en retirer aussi quelque petit avantage, et si médiocre qu'il soit, il le préféroit à de plus grands qu'il faudroit partager avec un prince de la maison de Bourbon. J'ajoûte d'autant plus de foi à cette nouvelle, qu'elle me paroît très-conforme à la façon de penser du roi de Sardaigne et à tous ses principes. — *Amelot*, 27 *décembre.*

Extrait des Dépêches de la Cour.

1741.

ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse a enfin fait crever la bombe du côté de la Silésie, sur laquelle il prétend avoir de grands droits. Il en doit donner des preuves qui nous sont encore inconnues. C'est un prince avide de gloire, et plus encore d'agrandissement de ses états. — *Fleury*, 3 *janvier* 1741.

GRAND-DUC.

Les espérances du Grand-Duc ne sont pas telles qu'elles étoient au commencement. Peu à peu on ouvre les yeux. Les qualités de ce prince, à mesure qu'elles sont connues, ne contribuent pas à fortifier son parti. — *Amelot*, 3 *janvier*.

CHEVALIER DE SAINT-GEORGES.

Le chevalier ne doit rien attendre du côté de l'Espagne, et les deux tentatives que j'ai faites n'ont été suivies que d'une négative absolue. — *Fleury*, 17 *janvier*.

ROI DE PORTUGAL.

Si le roi de Portugal vit longtemps, il voudra avoir un pape dans ses états ou, peut-être, en avoir lui-même les pouvoirs. — *Fleury*, 23 *janvier*.

ROI DE PRUSSE.

Il y avoit lieu, jusqu'à présent, de soupçonner quelque collision entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse;

mais ces soupçons sont bien dissipés, et le prince veut être, bon jeu bon argent, maître de la Silésie. Le but capital de l'Angleterre, par jalousie contre nous, est de faire le grand-duc empereur. — *Fleury*, 23 *janvier*.

LE MÊME.

Le roi de Prusse est un caractère indéfinissable et qui n'est pas mûr; mais je ne sais s'il mûrira jamais, car il fait gloire de ne prendre conseil que de lui-même et sa folie est d'être un second Gustave-Adolphe, comme celle du feu roi de Suède étoit de copier Alexandre. Les lettres qu'il m'écrit sont si outrées par les louanges, que je ne puis m'empêcher de le croire un peu faux. — *Fleury*, 24 *janvier*.

GRANDE-DUCHESSE.

La Grande-Duchesse aime passionnément son mari qui la gouverne entièrement; mais cette princesse est aimable par sa figure et par ses manières, et le penchant naturel qu'on a pour les jolies personnes dispose un grand nombre de princes en sa faveur. Il n'est pas jusqu'au roi de Prusse qui, soupçonné, pour ne pas dire convaincu, d'être peu propre au mariage, en fait l'amoureux et baise tous les jours son portrait, en se saisissant de ses États. — *Fleury*, 30 *janvier*.

LES TURCS.

Les Turcs ne sont plus qu'un épouvantail de petits enfants, et ne sont pas en état de se faire craindre jusqu'à un certain point. Ils manquent d'argent et le sérail emporte tout ce qu'il y en a. Les femmes et les eunuques gouvernent, et depuis que les sultans ne marchent plus à la tête de leurs armées, ils ont cessé d'être formidables. — *Fleury*, 30 *janvier*.

LE ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse est indéfinissable, et son caractère est encore une énigme. Il m'accable de marques d'amitié et d'estime, et je ne m'y fie pas. Je le mettrai bientôt à l'épreuve. Entre nous, je n'ai lu de son *anti-machiavel* qu'une quarantaine de pages, et j'en pense comme V. E. Je trouve du faux en tout ; en voulant établir de grands principes, il s'en éloigne en les contredisant. Il est de lui et non de Voltaire, quoiqu'ils se ressemblent tous deux par leur irreligion. — *Fleury*, 30 *janvier*.

M. LE CHANCELIER.

M. le chancelier a, par lui-même, très-bonne intention et est bon *constitutionnaire* ; mais il est foible, parlementaire et timide. Les curés de Paris et la noirceur des jansénistes lui font peur, et cela n'est pas sans raison, car le parti est capable de tout entreprendre. — *Fleury*, 31 *janvier*.

L'EMPEREUR.

Il n'est pas possible, non-seulement de décider, mais même de conjecturer sur qui tombera le choix d'un empereur. — *Fleury*, 7 *février*.

LE ROI DE SARDAIGNE.

Le roi de Sardaigne est le prince le plus avisé de toute l'Europe. Son ambition, quoique grande, ne le portera pas à des entreprises mal conçues, comme celle d'Espagne. Il a un ministre très-habile. — *Fleury*, 7 *février*.

MINISTRES.

Le plus grand poids de ma place est d'avoir à traiter avec des ministres à qui on ne peut se fier et qui sont peu disposés à écouter la raison. — *Fleury*.

LE GRAND-DUC.

Le Grand-Duc n'est point né Autrichien; mais il mérite de l'être par sa hauteur, sa fausseté et sa haine contre la France. Cette pauvre reine de Hongrie, qu'on dit être très-aimable, a le malheur de l'aimer passionnément; quoique dans un sens, ce soit aussi un bonheur pour elle d'être aveugle sur ses défauts. — *Fleury.*

LA REINE D'ESPAGNE.

La reine d'Espagne aime assez à badiner et surtout sur le caractère des grands, qu'elle distingue fort bien : elle s'ouvre même quelquefois trop dans les moments où la conversation s'échauffe et où elle n'est pas fâchée de faire parade de son esprit. — *Fleury.*

COUR DE VIENNE.

L'artifice, l'intérêt, les promesses, les menaces et les mensonges sont prodigués par la cour de Vienne et elle ne mérite aucun ménagement. — *Fleury, 28 février.*

CHAUVELIN.

Les vauriens se sentent de cent lieues de loin et je ne serois pas étonné que M. Chauvelin fût ami de l'abbé Nicolini par l'abbé Certain.— *Fleury.*

COURS D'ALLEMAGNE.

Quand on pénètre les intentions secrètes et tous les mouvements contraires des différentes puissances d'Allemagne, on est effrayé de toutes les fourberies et manéges qu'elles employent pour parvenir à leurs fins ; et ce qui est triste pour nous, c'est que le point de réunion qu'on fait le plus valoir est la *crainte* de la *puissance* de la France. C'est l'Angleterre qui la met toujours en avant,

et tout cela forme un cahos d'iniquités dont il est impossible de prévoir le dénouement. — *Fleury*, 28 *mars*.

D'ARGENTAL.

M. D'Argental est homme de mérite et d'esprit; mais V. E. n'ignore pas l'intime liaison de Madame sa femme avec M. Chauvelin. Elle est une espèce de ralliement entre les partisans. —*Fleury*.

ÉLECTEUR DE SAXE.

Il y a grande apparence que l'Électeur de Saxe, désespérant de parveuir à la couronne impériale, finira par s'accommoder avec le Grand-Duc. — *Fleury*, 3 *avril*.

ESPAGNE.

Le cardinal Acquaviva peut agir contre nous, se lier avec nos ennemis et faire toutes les sottises qu'il lui plaira, sans qu'il en reçoive la moindre réprimande d'Espagne. C'est une cour qui est faite pour notre destruction et qui ne pouvant se passer de nos secours, est entraînée par tous les Espagnols naturels qui nous haïssent encore plus que les Anglois. Nos alliés nous embarrassent infiniment plus que nos ennemis. — *Fleury*.

ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse reconnoît trop tard son imprudence d'avoir formé une entreprise en Silésie sans avoir aucun allié. —*Fleury*, 3 *avril*.

ÉLECTEUR DE SAXE.

L'Électeur de Saxe s'est déclaré à l'Espagne pour vouloir être empereur. Sa principale espérance est fondée sur l'Angleterre qui le flatte de le faire élire. — *Fleury*, 3 *avril*.

L'ABBÉ FRANCHINI.

Je ne me suis jamais fié à l'abbé Franchini, dont j'ai toujours soupçonné le caractère, malgré toutes ses caresses et ses louanges. Il est d'un commerce fort aimable et a beaucoup d'esprit, même pour les affaires; mais il aime son plaisir et n'aime guère autre chose. — *Fleury.*

ROI DE PRUSSE.

Je crois l'accommodement fort éloigné entre le roi de Prusse et la cour de Vienne. — *Amelot, 4 avril.*

Je suis presque assuré que l'accommodement entre la cour de Vienne et le roi de Prusse est comme conclu. Ce prince est un fanfaron en tout genre, et n'a été brave que quand il n'a pas trouvé de résistance. — *Fleury,* 11 *avril.*

L'ABBÉ FRANCHINI.

L'abbé est ce qui s'appelle un *friponneau,* uniquement occupé de son plaisir et de son intérêt. Je ne serai jamais surpris de ses mauvaises manœuvres. — *Fleury,* 11 *avril.*

L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

L'électeur de Cologne est d'un caractère indéfinissable, ou plutôt il n'en a aucun. Tous ses mouvements sont étrangers. Celui qui lui parle avec plus de force est celui qui l'entraîne dans le moment; mais ce qu'il y a de plus étonnant, c'est sa haine, et en même temps sa jalousie contre l'électeur de Bavière. Il ne lui donnera sa voix qu'au cas qu'il en ait déjà quatre de bien assurées, et, en cas de partage, il la donneroit au Grand-Duc. — *Fleury,* 11 *avril.*

LE PAPE.

Je crois qu'il est inutile que V. E. fasse usage de toutes

ces confidences, parce qu'elle ne gagnera rien auprès du Pape et qu'il en seroit affligé, ou plutôt feroit semblant de l'être. — *Fleury*, 18 *avril.*

DUC DE SAINT-AIGNAN.

On ne conçoit rien à la conduite de M. le duc de Saint-Aignan, et il fait la figure, à Rome, du feu envoyé de Mantoue, qui demeura à Paris dix ans après avoir pris son congé de notre cour, et cela est passé en proverbe. — *Fleury.*

RUSSIE.

Je crois qu'il y a beaucoup d'exagération dans ce que dit le fils du général Lascy de la puissance du czar. Il est pourtant vrai que tous ceux qui reviennent de Pétersbourg en publient des merveilles. Mais je ne sais point de pays où l'on prenne tant de précautions pour ne rien laisser voir aux étrangers que du beau côté. — *Amelot, avril.*

GRAND-DUC.

La reine de Hongrie est jolie et a de l'esprit, avec, pourtant, la hauteur de la maison d'Autriche. Son mari la gâte et lui fait beaucoup de tort. Il est faux et nous hait souverainement. Croiriez-vous bien qu'il s'est servi de l'estampille du dernier empereur, pour décider beaucoup d'affaires après sa mort? Et cela est prouvé. — *Fleury*, 2 *mai.*

ROI DE PRUSSE.

C'est une pure vision que de croire que le roi de Prusse songe à être empereur, quoique, dans le fond, il soit susceptible de toutes les chimères. — *Fleury*, 2 *mai.*

VIENNE.

Vous n'ignorez pas le succès de la bataille que le roi

de Prusse a gagnée. Croiriez-vous que les Autrichiens ont envoyé partout des courriers pour annoncer la déroute totale des troupes prussiennes! — *Amelot*, 2 *mai*.

ESPAGNE.

Nous ne trouvons point, dans nos projets, de plus grands obstacles que ceux qui nous viennent de Madrid. — *Fleury*, 9 *mai*.

ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse n'est pas moins indéchiffrable. Il monte ou descend, d'un moment à l'autre, à tout ce qu'il y a de plus haut et de plus bas. Quoiqu'il ait eu de l'avantage dans la bataille de Molwitz, il a été effrayé de la résistance des Allemands, et avoit cru, pendant trois heures, qu'ils étoient victorieux. Rien n'est plus certain que, dans cet intervalle, il avoit pris le chemin d'Oppeln qui est celui de la Pologne, avec 7 ou 8 personnes seulement, et que, si les hussards qui étoient dans cette place, n'avoient tiré sur lui et qu'ils l'eussent laissé entrer, il eût été fait prisonnier dans un bled. C'est là où Maupertuis, dont le cheval étoit rendu, fût pris et dépouillé. J'ai doûté de ce fait pendant quelques jours, mais vous pouvez être assûré de la vérité de cet événement. Nous saurons bientôt les véritables intentions de ce prince, qui en change d'un moment à l'autre et est encore plus infidèle que léger et inconstant. — *Fleury*, 9 *mai*.

ANGLETERRE.

Le prétexte de l'Angleterre contre nous est de maintenir l'équilibre de l'Europe qu'elle veut faire croire être attaquée par la trop grande puissance de la France. Le roi de Prusse pensoit ainsi avant son intrusion dans la Silé-

sie et nous sommes trop heureux qu'il se soit déterminé. — *Fleury*, 9 *mai*.

MAISON D'AUTRICHE.

Le préjugé qui fait désirer un empereur puissant est encore dominant en Allemagne et si bien enraciné qu'il sera difficile de le guérir. L'Allemagne ne sent pas ses fers et craint ceux de la France. Presque toute l'Europe se conduit par ce même sentiment, et, à l'exception de l'ambassadeur du roi de Sardaigne, qui saura toujours connoître et préférer son intérêt particulier, tous les ministres étrangers qui sont ici, le prince de Cantinir à la tête, sont Autrichiens jusqu'au bout des ongles. Il n'y a pas jusqu'à la petite république de Gênes, dont l'envoyé est totalement livré à la cour de Vienne. — *Amelot*, 9 *mai*.

ÉLECTEUR DE SAXE.

L'électeur de Saxe auroit pu épargner au comte Poniatowsky le voyage de France. Pendant tout le séjour qu'il a fait ici on l'a toujours amusé de l'espérance qu'on lui enverroit des instructions qu'il n'a jamais reçues. — *Amelot*, 9 *mai*.

LE ROI EMPEREUR.

L'absurdité du bruit qui s'est répandu, que le Roi vouloit se faire empereur, n'empêche pas qu'il se renouvelle dans plusieurs cours. C'est la cour de Vienne qui cherche à l'accréditer et elle trouve des gens assez simples, quoique sensés d'ailleurs, pour y ajouter foi. Il n'y a point de précaution à prendre contre de pareilles inventions. — *Amelot*, 9 *mai*.

ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Nous avons été au moment de perdre l'Électeur de

Cologne sans retour. Cependant, par bonheur, tout est rétabli et j'espère qu'en gardant ce prince à vue il ne nous échappera plus. Le plus grand obstacle qu'il y ait à vaincre aujourd'hui est sa jalousie et son aversion contre son frère. — *Amelot*, 12 *mai.*

LE ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse joint à beaucoup d'esprit et d'ambition des qualités entièrement contraires. Il a absolument perdu, auprès de toutes les puissances, la confiance en sa parole, sans laquelle il est impossible de prendre un certain crédit. Il a reçu M. le maréchal de Belle-Isle avec la plus grande distinction et tous les honneurs qu'on peut désirer. Il lui a marqué un grand respect pour le Roi, et une grande idée du pouvoir de la France; mais ce ne sont que des paroles qui n'ont rien de réel et de précis. On verra bientôt à quoi on doit s'en tenir, et si j'avois à me déterminer sur le succès de ces négociations, je n'hésiterois pas à croire qu'il fera son accommodement. — *Fleury*, 16 *mai.*

AFFAIRES D'ÉTAT.

Il est faux et très-faux qu'il y ait un traité entre la France, la Prusse et la Bavière, et même entre les deux derniers; mais le bruit d'une guerre générale va se réveiller par l'augmentation de dix hommes par compagnie que le Roi fait dans son infanterie et qui montera l'armée à 33,800 hommes de plus. S. M. ne touche ni à la cavalerie ni aux dragons. Il ne seroit pas prudent d'être désarmé dans le temps que toutes les puissances de l'Europe augmentent leurs troupes; mais le Roi n'en sera pas moins disposé à contribuer à une pacification autant qu'il lui sera possible. — *Fleury*, 16 *mai.*

ROI DE PRUSSE.

Je ne serois point surpris d'apprendre incessamment l'accommodement du roi de Prusse avec la reine de Hongrie. — *Amelot*, 16 *mai.*

SARDAIGNE.

Le roi de Sardaigne traite les plus légères affaires où il a intérêt avec la même ardeur que les grandes. — *Fleury*, 21 *mai.*

ESPAGNE.

L'Espagne croit que la France doit tout sacrifier pour elle, comme si ce n'étoit pas assez qu'elle ait couru le risque d'une ruine entière pour soutenir Philippe V. Nous lui avons signifié que nous ne permettrions jamais qu'elle s'emparât de la Toscane, qui est une espèce de compensation de la Lorraine. Le roi de Sardaigne, entre nous, ne fera rien avec l'Espagne que la France ne soit partie principale et contractante, sans pourtant avoir la moindre prétention contre le Grand-Duc. — *Fleury*, 21 *mai.*

ÉLECTEUR DE SAXE.

L'électeur de Saxe a positivement assuré à M. le maréchal de Belle-Isle, en le chargeant de le mander au Roi, que non seulement il n'avoit conclu aucun traité avec la cour de Vienne, mais qu'il n'y avoit pas même de commencement de négociation. Il est malheureux pour un prince qu'on puisse se méfier encore d'une affirmation aussi positive; mais le roi de Pologne a trompé manifestement M. de Belle-Isle dans des choses plus indifférentes et d'ailleurs, le reste de sa conduite ne cadre point avec l'éloignement qu'il a témoigné pour la cour de Vienne. — *Amelot*, 23 *mai.*

ROI DE PRUSSE.

Je ne suis pas plus instruit aujourd'hui qu'il y a trois mois de l'état des affaires d'Allemagne, si ce n'est que les sollicitations de l'Angleterre et de la Russie, accompagnées de menaces, paroissent avoir fait beaucoup d'impression sur le roi de Prusse, et je ne serois point surpris de recevoir incessamment la nouvelle de son accommodement avec la reine de Hongrie. En ce cas, c'est encore une question de savoir s'il donnera sa voix au Grand Duc pour la couronne impériale. Il a assez de lumières pour sentir combien son intérêt s'y oppose; mais on ne peut encore répondre de rien. — *Amelot*, 3 *mai*.

REINE DE HONGRIE.

Tous les ministres autrichiens se conduisent partout comme s'ils étoient ministres de l'empereur. Je ne doûte point que le roi des Deux-Siciles n'ait envoyé au cardinal Acquaviva la copie du passeport délivré à Gratz par les présidents et conseillers de la chambre aulique, dans lequel la reine de Hongrie est qualifiée de majesté impériale et catholiqne. Cela seroit ridicule si on l'avoit fait avec réflexion. On doit naturellement penser qu'on s'est servi, par inadvertance, d'un ancien passeport et ce n'est pas une chose qu'on doive relever. — *Amelot*, 3 *mai*.

CARTHAGÈNE.

Les affaires me surmontent et ne me laissent pas respirer. Elles nous donnent aussi peu de consolation et j'avoue que les nouvelles de l'Amérique m'ont assommé. Je n'aurai pas l'honneur de vous en dire le détail, parce que je ne doute pas qu'elles ne soient publiques à Rome. Les Espagnols se sont si mal défendus en abandonnant

presque sans résistance cinq forts qui ont rendu les Anglois les maîtres du port de Carthagène, que leur foiblesse nous laisse peu d'espérance qu'ils se défendent mieux dans le siége en forme que les Anglois font de cette place et V. E. n'aura pas de peine à en tirer des conséquences bien tristes. — *Fleury*, 5 *juin*.

REINE D'ESPAGNE.

Le peuple de Londres a porté l'insolence jusqu'à brûler l'effigie de la reine d'Espagne. Elle est née pour ruiner la France, et on peut dire sans exagération qu'elle a bouleversé toute l'Europe. — *Fleury*, 5 *juin*.

Tant que la reine d'Espagne vivra il n'y a rien à craindre de la division entre ses enfants qui tremblent tous dès qu'elle prend un certain ton. — *Fleury*, 5 *juin*.

DUC DE FLEURY.

Le Roi a eu la bonté de donner la charge de premier gentilhomme de la chambre au duc de Fleury, mon neveu, et a accompagné cette grâce de marques si touchantes, et, j'ose même dire, si tendres de sa bonté, que j'en suis pénétré de la plus vive reconnoissance. Il me l'annonça par une lettre et me fit l'honneur de me dire, quand je l'allai remercier, qu'il n'avoit pas voulu m'en parler la veille, dans notre travail, dans la crainte que je ne me fusse opposé, et qu'il avoit été bien aise de le déclarer en public avant de me l'apprendre à moi-même. *Fleury*, 6 *juin*.

L'ÉLECTEUR DE SAXE ET LE ROI DE PRUSSE.

Je crois l'électeur de Saxe aussi irrésolu qu'il y a trois mois; il en est de même du roi de Prusse. Je ne comprends rien à leurs desseins. — *Fleury*, 12 *juin*.

CARTHAGÈNE.

L'affaire de Carthagène a si fort haussé le ton des Anglois, et, par conséquent, celui de la cour de Vienne, qu'elle a répondu nettement qu'elle ne cèderoit jamais un pouce de terre de la succession.—*Fleury*, 12 *juin*.

SUÉDOIS.

L'entreprise des Suédois est une affaire fort décisive et quoiqu'ils soient pleins de confiance, je ne puis m'empêcher d'en avoir de l'inquiétude.—*Fleury*, 20 *juin*.

VACANCE DE L'EMPIRE.

Nous ne voyons d'aucun côté aucun moyen de lumières qui puisse fixer nos vues... La vacance de l'empire pourroit bien encore durer longtemps.—*Fleury*, 20 *juin*.

ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

L'affaire du calvaire va son train; mais je ne laisse pas que d'essuyer quelques traverses de la part de M. l'Archevêque de Rouen, qui est grand politique et voudroit tout ménager. — *Fleury*, 20 *juin*.

ÉLECTEURS DE TRÊVES ET DE MAYENCE.

On se tromperoit beaucoup si l'on se flattoit de pouvoir ramener les électeurs de Trêves et de Mayence. Ce dernier surtout est vendu sans réserve à la cour de Vienne. — *Fleury*, 20 *juin*.

LE ROI DE SARDAIGNE.

Le roi de Sardaigne a beaucoup de crédit à Rome et personnellement auprès du Pape. Il joint à cela une grande tenacité dans les plus petites bagatelles autant que dans les grandes affaires, et son ministre, soit par son naturel, soit pour faire sa cour à son maître, n'est

occupé qu'à lui faire faire une figure pareille à celle des plus grands princes. — *Fleury, 27 juin.*

L'ÉVÊQUE DE RENNES.

L'évêque de Rennes nous a instruits sur la cour d'Espagne dans un bien plus grand détail que n'avoient fait tous les ambassadeurs précédents. Il réussit parfaitement, jusqu'à présent, auprès de LL. MM. CC. qui ont toute la plus grand confiance en lui et lui ont fait part du plus intrinsèque de leur Cour. Elles sont à plaindre par la rareté des sujets et par le peu de confiance qu'on peut prendre en eux. Tous les postes sont remplis par des Biscayens, nation intéressée, fausse et ennemie de la France. — *Fleury*, 27 *juin.*

LE CARDINAL INFANT.

Si nos malheureux temps continuent, nous verrons s'accumuler les évêchés et les archevêchés sur une même tête, et les bénéfices donnés aussi à des séculiers. J'avoue que l'archevêché de Tolède et le chapeau de cardinal donnés à un enfant, me paroissent d'un mauvais exemple, et d'y joindre encore celui de Séville, je ne vois pas qu'on puisse justifier ce scandale par aucune bonne raison. La reine d'Espagne tiendra bon et, par conséquent, réussira. — *Fleury, 27 juin.*

CARTHAGÈNE.

Le roi de Prusse se contenteroit de la moitié de ses prétentions ; mais la reine de Hongrie ne veut rien cèder, et l'affaire de Carthagène, aussi bien que la délibération du parlement d'Angleterre, lui a si fort enflé le cœur, qu'elle se croit au-dessus de toutes les craintes. La joie excessive qu'on a témoigné à Vienne, sur les succès des Anglois à Carthagène, a été scandaleuse et l'on avoit

même délibéré de la marquer par des feux publics. — *Fleury, 27 juin.*

RÉPUBLIQUE DE GÊNES.

Il n'y a jamais eu d'aussi misérable gouvernement que celui de la République de Gênes. Les nobles y sont, pour la plupart, très-riches, très-avares et ne négligent aucun moyen de s'enrichir encore davantage. L'État est de la dernière pauvreté et détesté du peuple sur lequel on n'ose mettre aucune nouvelle imposition par la crainte d'une révolte; et dans cette situation, leur superbe ne fait qu'augmenter. La jeunesse y prédomine, et après tous les services que nous leur avons rendus, ils n'en ont que plus de haine contre nous. Les Impériaux les ont pillés jusqu'aux os, et ne leur ont fait aucun bien et cependant ils sont tous Autrichiens dans le cœur. Le roi de Sardaigne les quitte et s'en rendra quelque jour le maître. — *Fleury, 3 juillet.*

COUR DE VIENNE.

Je n'ai rien oublié pour établir une sincère union entre nous et la Cour de Vienne, et le feu empereur en étoit convaincu. S'il eût suivi ses mouvements particuliers ce projet eût réussi; mais son conseil le déterminoit toujours, et quoiqu'il l'embarrassât quelquefois, parce-qu'il avoit de petites correspondances secrètes, il n'avoit pas la force de lui résister. Je connois à fond cette Cour, et il n'y en a pas une au monde si injuste, si altière et dont les principes soient plus contraires à la France. C'est dommage que la reine de Hongrie ne soit pas tombée en de meilleures mains, car elle paroît d'un caractère très-aimable; mais elle aime trop son mari qui est bien éloigné de lui ressembler, et qui s'est

rendu le maître absolu de son esprit et de son cœur. — *Fleury, 3 juillet.*

ESPAGNE.

Nous ne voyons point clair dans les projets de l'Espagne, et je dis la vérité à V. E. quoique la plupart du monde n'y ajoute point de foi. — *Fleury, 16 mai.*

VAURÉAL.

M. de Rennes réussit infiniment à Madrid et a parfaitement saisi le genre et le caractère de LL. MM. CC. — *Fleury, 9 juillet.*

ESPAGNE.

Il n'y a aucun secret en Espagne; presque tous les bureaux sont composés de Biscayens pires que nos Manceaux et nos Normands. Le génie impérial domine encore parmi plusieurs des grands, et les guinées d'Angleterre lui donnent encore un plus grand nombre de partisans. — *Fleury, 9 juillet.*

ESPAGNE.

Le cardinal Valenti vous a dit vrai sur le projet de séparer l'Espagne en deux royaumes : de Castille et d'Aragon; mais c'est une chimère qui passa par la tête de la reine durant vingt-quatre heures, pas davantage, parce que on lui en fit voir aisément l'impossibilité. — *Fleury, 10 juillet.*

ÉTAT DE L'EUROPE.

Tout chrétien, tout homme même, doit être alarmé des troubles dont on est menacé, et qui semblent ne pouvoir finir que par une guerre générale. — *Fleury, 16 juillet.*

ANGLETERRE.

Les vues secrètes du roi d'Angleterre ne tendent qu'à

nous abaisser et même à nous détruire. La triple alliance entre la cour de Vienne, la Russie et l'Angleterre, est la base de cet ambitieux dessein, et il n'oublie rien pour y joindre le roi de Prusse et l'électeur de Saxe aussi bien que le Danemarck. Le succès en est très-vraisemblable. — *Fleury,* 16 *juillet.*

SUÉDOIS.

L'inaction des Suédois ne laisse pas d'inquiéter, et nous n'en avons aucune sorte de nouvelles. Ce n'est pas nous qui les avons excités à une rupture avec la Russie, et nous n'y avons donné les mains qu'après leur avoir exposé toutes les difficultés de cette entreprise. La nation entière y paroissoit résolue, et nous ignorons ce qui les arrête dans le moment où il faut agir. — *Fleury, juillet.*

ESPAGNE ET SARDAIGNE.

Il n'y a, jusqu'à présent, que des propositions très-générales entre l'Espagne et la Sardaigne. Ce dernier prince nous en renvoie absolument la décision et ne veut rien écouter que par nous. Ce parti a de grandes difficultés par l'impossibilité de contenter ces deux princes, et tout ce que nous pouvons faire est de leur représenter de se rendre faciles sur leurs prétentions réciproques. — *Fleury,* 24 *juillet.*

ARMÉE D'ATTENTE.

Les troupes que nous envoyons sur le Rhin ne sont qu'à titre auxiliaire et nous ne déclarons la guerre à personne, à moins que nous n'y soyons forcés. — *Fleury,* 24 *juillet.*

ROI DE SARDAIGNE.

V. E. se trompe sur le roi de Sardaigne. Il n'est point

autrichien d'inclination et il ne le deviendroit que s'il y trouvoit son intérêt. — *Fleury, 27 juillet.*

ESPAGNE ET SARDAIGNE.

L'Espagne et la Sardaigne n'ont aucun traité et je ne sais même s'il y en aura un dans la suite. — *Fleury, 27 juillet.*

ARCHEVÊCHÉ DE SÉVILLE.

L'exemple du Cardinal-Infant est, pour parler franchement, scandaleux et toutes les têtes couronnées se feront un droit de prétendre la même chose quand elles en trouveront l'occasion. Je puis bien assurer que le Roi ne sera pas de ce nombre. — *Fleury, 31 juillet.*

LE PÈRE POISSON.

V. E. connoît sans doute le P. Poisson, cordelier, qui est un parfait scélérat en tout genre, et qui s'étoit rendu le tyran de son ordre, en France. Il vendoit tous les emplois et les distribuoit à l'enchère. — *Fleury, 31 juillet.*

FRANCHINI.

L'abbé Franchini est, en bon françois, un ingrat sans mœurs, ni foi, ni égard pour les bienséances, tant de la société que de la religion. — *Fleury, 31 juillet.*

COUR DE TURIN.

Je ne suis pas sans quelque méfiance de la cour de Turin. Outre les bruits qui se répandent que l'Angleterre y fait de grosses remises d'argent, la froideur qu'elle montre pour conclure son traité avec l'Espagne ne paroît pas naturelle et je vois, d'ailleurs, beaucoup d'Autrichiens qui me la rendent suspecte. — *Fleury, 1er août.*

DUC DE MODÈNE.

Le duc de Modène est un *furbone* sans esprit et Autrichien dans la moëlle des os, voulant nous faire croire qu'il est bon François. — *Fleury, 8 août.*

ALDROVANDI.

Je suis toujours surpris que, connoissant Aldrovandi, tous nos cardinaux aient pu s'obstiner à le vouloir pour Pape, car je crois qu'il eût fait beaucoup de mal à commencer par nous. — *Fleury, 8 août.*

SARDAIGNE ET ESPAGNE.

L'alliance du roi de Sardaigne avec l'Espagne sera bien difficile, car leurs prétentions ne sont raisonnables d'aucun côté. — *Fleury, 13 août.*

LA HOLLANDE.

Je ne crois pas que la Hollande nous embarrasse beaucoup et je ne doute point qu'elle ne prenne le parti de la neutralité. — *Fleury, 14 août.*

ARMÉE DU ROI EN ALLEMAGNE.

Nous ne savons encore que penser de l'impression que fera le passage du Rhin par nos troupes. Ce qu'il y a de sûr, c'est que tous les princes vont au-devant de ce que nous pouvons souhaiter et qu'ils se prêtent à tout ce que nous désirons. — *Fleury, 21 août.*

REINE D'ESPAGNE.

Il suffit de ne pas se prêter à tout ce que la reine d'Espagne désire, souvent sans mesure et sans prudence, pour perdre toute sa confiance, et je suis à la veille d'être dans ce cas; car si je voulois la conserver jusqu'à un point, je ferois courir trop de risques au Roi et à ma patrie. — *Fleury, 22 août.*

PROJETS DE L'ANGLETERRE.

Nous avons découvert, et cela à n'en pouvoir douter, les projets du roi d'Angleterre, conjointement avec la cour de Vienne, pour nous écraser. Ils croyaient l'accommodement avec le roi de Prusse immanquable et que ce prince, outre son engagement de faire le grand-duc Empereur, voudroit bien joindre 20,000 hommes aux troupes angloises, saxonnes, hessoises et danoises, qui sont soudoyées par les Anglois. Tout cela joint ensemble, composoit une armée de 80,000 hommes, sans compter les Russes qu'ils se flattoient de voir triompher sur les Suédois. Les mesures étoient prises aussi pour soulever tous les princes d'Allemagne, afin de nous attaquer de quatre côtés à la fois. Bien loin de gagner le roi de Prusse, il a fait déclarer à la diète de Francfort qu'il se joindroit à nous pour notre sûreté commune et pour faire l'électeur de Bavière empereur. — *Fleury, 4 septembre.*

PENSÉE PHILOSOPHIQUE.

C'est, en vérité, une chose bien pénible que de gouverner les hommes! — *Fleury, 7 septembre.*

LE PÈRE POISSON.

Le P. Poisson fait voir que le crime attire beaucoup plus de partisans que la vertu, car il ne laisse pas d'y avoir assez de cordeliers qui le pleurent et tâchent de le justifier. Le pauvre cardinal de Bissy, plus aisé à tromper qu'un autre sur toute sorte de matières, en étoit entêté et il exigea de moi que j'écoutasse un écrit qu'il avoit composé, en style de *Lettres provinciales*, pour la constitution. Je n'ai jamais rien vu de si pitoyable et de si froid, malgré ses phrases emphatiques, qui étoient

détestables ! — Il crèvera bientôt de graisse, ou il sèchera d'ennui et de rage. — *Fleury, 5 septembre.*

LE ROI DE PRUSSE.

Je puis vous dire aujourd'hui, pour vous ôter toute inquiétude, en vous recommandant pourtant le secret, que nous sommes entièrement d'accord avec ce prince. — *Fleury, 5 septembre.*

LE ROI D'ANGLETERRE.

L'élection ne peut être en meilleur train. Le roi d'Angleterre m'a écrit lui-même pour me déclarer qu'il se joindroit à nous pour le même choix et pourvu que je lui donne parole, au nom du Roi, de ne point attaquer ses États, il ne traversera point nos projets et demeurera tranquille. — *Fleury, 12 septembre.*

ÉLECTION DE L'EMPEREUR.

Nos affaires d'Allemagne vont tout au mieux et je ne désespère pas que l'élection de l'empereur ne puisse être faite dans le mois prochain, à la satisfaction de S. M. — *Amelot, 12 septembre.*

ESPAGNE ET SARDAIGNE.

Je doute que l'Espagne et le roi de Sardaigne puissent jamais s'accorder et je leur ai signifié que je ne m'en mêlerois point. — *Fleury, 19 septembre.*

COMTES DE LYON.

Ce ne sera pas un petit ouvrage pour V. É. d'inspirer de la régularité à son chapitre de Lyon. Le titre de comte leur tourne la tête, et ils croient pouvoir imiter les chanoines allemands qui, hors du chœur, sont vêtus et vivent comme séculiers. — *Fleury, 27 septembre.*

CHEVALIER DE SAINT-GEORGES.

Les Jacobites sont si crédules qu'ils s'imaginent que l'Espagne est fort disposée à les favoriser. J'ai tenté deux fois de lui inspirer de les secourir, mais inutilement. — *Fleury, 27 septembre.*

AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Il faut que la cour de Vienne ait un front d'airain pour ne point rougir de tous les démentis qu'elle reçoit à chaque instant. A peine avoit-elle été confondue sur le bruit qu'elle avoit semé de son accommodement avec la cour de Munich, qu'elle en a semé un autre de son accommodement avec le roi de Prusse. M. Brandeau, son ministre à Francfort a envoyé à l'électeur de Mayence le traité tout au long, avec une lettre de la reine de Hongrie qui assûre que le traité doit être regardé comme signé, que tout étoit convenu et que le grand-duc alloit être empereur. Heureusement le contre-poison étoit tout prêt : le roi de Prusse avoit envoyé à M. le maréchal de Belle-Isle deux pièces que je joins ici, et l'imposture a été mise à découvert sur-le-champ. — *Fleury 27 septembre.*

AFFAIRES D'ALLEMAGNE.

Il faut convenir que notre situation est fort brillante et qu'elle paroît assez bien consolidée; mais *comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité.* Le moindre échec est capable, entre nous, de la renverser, et tous nos avantages sont si forcés, qu'il y a toujours à craindre qu'ils ne diminuent par quelque circonstance imprévue. — *Fleury, 10 octobre.*

ROI D'ANGLETERRE.

La conclusion de notre neutralité avec Hanôvre

excité de si grands murmures en Hollande et à Londres que le roi d'Angleterre en a été ébranlé. — *Fleury*, 10 *octobre*.

Pour mettre la paix dans l'Empire et parvenir le plus tôt qu'il sera possible, S. E. (le cardinal de Fleury) a pris le parti de ne point relever le désaveu que les ministres anglois font de tout côté du projet de neutralité pour les états de Hanôvre. — *Amelot*, 10 *octobre*.

MARÉCHAL DE BELLE-ISLE.

Il faut rendre la justice à M. de Belle-Isle que son zèle, son activité et son travail immense ne peuvent s'exprimer. — *Fleury*, 16 *octobre*.

M. LE DUC D'ORLÉANS.

Je serois volontiers le dépositaire de vos lettres pour M. le duc d'Orléans, quoique cela doive m'attirer des conférences avec lui qui ne sont pas exemptes d'épines. — *Fleury*, 16 *octobre*.

CARDINAL DE ROHAN.

Je n'éclaircirai point avec M. le cardinal de Rohan ce que M. le cardinal Acquaviva m'écrit, parce que cela n'en vaut pas la peine et que je me soucie fort peu qu'il soit innocent ou coupable. — *Fleury*, 16 *octobre*.

L'ABBÉ GAILLANDE.

M. Crescenzi a son gazetier ecclésiastique qui est l'abbé Gaillande. Le pauvre garçon donne souvent dans des travers par l'envie de dominer et de se mêler de tout. Le syndic a été fait malgré lui et unanimement. Il s'avise, à présent, de protéger l'abbé Du Bourg qu'il connoit pourtant pour un homme faux, très-médiocre sujet et très-suspecté de jansénisme. — *Fleury*, 16 *octobre*.

CORSE.

Quand M. Crescenzi dit que la Corse sera pour l'Infant D. Philippe, il a pris cette nouvelle sous son bonnet, car il n'en a jamais été question. A l'égard de l'Italie, les choses sont dansla même incertitude.—*Fleury, 22 octobre.*

REINE DE HONGRIE.

La reine de Hongrie est dans le cas d'une boutique à qui la mort du chef n'apporte aucun changement quand les garçons gouvernent à sa place. Elle a le même conseil, et il n'est pas étonnant qu'elle agisse comme faisoient ses ancêtres — *Fleury, 23 octobre.*

ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

L'électeur de Bavière, ou plutôt son comte de Tharring, ont une conduite pitoyable et le roi de Prusse les appelle avec raison de *francs ânes*....... M. de Belle-Isle est furieux et doit s'y transporter. — *Fleury, 23 octobre.*

COMTE DE THARRING.

On ne peut trop se plaindre du comte de Tharring. Il est haut et ignorant et n'entend pas plus que moi les opérations de la guerre. Il parle déjà comme s'il étoit maréchal de l'Empire. Par malheur, son maître n'a que lui et nomme toutes les sottises qu'il fait *zèle pour son service!* — *Fleury, 23 octobre.*

AMBASSADEUR DE BAVIÈRE.

L'ambassadeur de Bavière est le plus vif à disputer les prérogatives de l'ambassadeur de France, au risque de tous les inconvénients qui peuvent naître des retardements dont il sera peut-être cause. — *Amelot, 24 octobre.*

DUC DE SAINT-AIGNAN.

Je ne suis pas surpris de la vision, très-visionnaire assurément, qu'avoit eue M. le duc de Saint-Aignan d'être cardinal. Il croit facilement tout ce qu'il souhaite et il ne connoît guères ni les Italiens, ni le cardinal Aldrovandi. — *Fleury*, 6 *novembre*.

TURCHIOTTI.

L'aventure arrivée à un de vos domestiques ne laisse pas que d'être fort désagréable. Je crois que vous avez pris le bon parti de le faire sortir de l'état ecclésiastique. Je ne sais si un ministre de l'empereur n'auroit pas été assez hardi pour prendre l'affaire sur son compte; mais nous n'avons pas accoutumé la cour de Vienne à être menée de notre part avec tant de hauteur, et nous ne nous en trouvons pas mieux. — *Amelot*, 7 *novembre*.

LE NONCE.

C'est apparemment M. le Nonce qui aura instruit le Pape de la mort de M. de Vintimille, car il ramasse tous les chiffons pour en composer ses dépêches. — *Fleury*, 13 *novembre*.

CARDINAL D'AUVERGNE.

Le cardinal d'Auvergne vint, il y a trois jours, après mon dîner, et employa les fleurs de sa rhétorique les plus pathétiques pour me prouver que le Roi ne pouvoit lui refuser une abbaye; mais il ne me persuada pas. Il me parla ensuite du petit troupeau choisi dont il avoit été, pendant le conclave, avec les cardinaux Acquaviva, Passionei, etc. Ce dernier est son héros et son intime ami, à ce qu'il dit. Il m'ajouta que V. E. l'avoit fort méprisé et ne lui avoit fait part de rien en se louant fort,

d'ailleurs, de M. le cardinal de Rohan. Je lui dis que le cardinal et V. E. n'avoient pas fait le moindre pas sans l'avoir concerté entre eux et il ne répliqua rien; mais le Pape l'en avoit bien dédommagé en lui accordant tout ce qu'il lui avoit demandé, et en le traitant avec la plus grande distinction. — *Fleury*, 13 *novembre.*

ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

Nous sommes dans une crise qui cause bien de l'inquiétude. L'ignorance de l'électeur de Bavière, son peu de prévoyance et la présomption très-mal fondée de son ministre, le comte de Tharring, seront peut-être cause que nos troupes ne pourront le joindre tout ensemble.... Il est bien triste que dans le temps que nous nous épuisons pour faire l'électeur de Bavière empereur, il se soit conduit comme s'il vouloit l'empêcher lui-même! Il a fait le contrepied de tout ce que M. le maréchal de Belle-Isle lui avoit dit, il a perdu trois semaines en marches et contremarches, non-seulement inutiles, mais ridicules. — *Fleury,* 20 *novembre.*

ÉLECTEUR DE BAVIÈRE.

L'électeur de Bavière et le comte de Tharring sont également ignorants. Je ne sais ce qui en arrivera.—*Fleury,* 28 *novembre.*

ESPAGNE.

Nous ne sommes pas heureux en alliés et l'Espagne n'est pas plus prévoyante et habile que l'électeur de Bavière. Nous n'avons influé en rien dans ses projets, et si elle ne réussit pas, elle ne pourra s'en prendre qu'à elle. — *Fleury,* 28 *novembre.*

ROI DE PRUSSE.

Le Pape ne se trompe pas tout à fait sur le roi de Prusse, et nous avons tout sujet de croire que, pour se rendre maître de Néîln, il avoit fait une convention secrète avec le comte de Neupèg, par laquelle ce dernier avoit promis de décamper et qu'en même temps le roi de Prusse s'étoit engagé de ne le point suivre dans sa retraite et de ne point agir pendant tout l'hiver dans la Bohême. Il tient parole, car dix mille hommes qu'il a envoyés de ses troupes ont ordre de ne pas se joindre à nous et pillent le pays comme des Tartares, ce qui nous fera grand tort pour les substances. Ce prince n'a songé qu'à ses intérêts et s'est mis fort peu en peine des nôtres. — *Fleury*, 28 *novembre.*

COMTE DE THARRING.

Le comte de Tharring en sait un peu plus sur les négociations que sur la guerre; mais il a une présomption qui révolte et une gesticulation des pieds et des mains qui fatigue. *Fleury*, 28 *novembre.*

BAVIÈRE.

L'ambassadeur de Bavière, à Francfort, cherche à nous contrecarrer dans les moindres choses, parce qu'il a, comme tous les autres, le cœur autrichien et plein de jalousie contre la France. Tout le subalterne est encore dévoué à la cour de Vienne. Les maîtres ont beau donner des ordres, les ministres n'en vont pas moins leur train. — *Amelot*, 28 *novembre.*

SARDAIGNE.

Les Milanois disoient, au commencement de la der-

nière guerre, qu'ils préféreroient les François; après eux, les Espagnols; et, en dernier lieu, les Savoyards ou le Diable. — *Fleury*, 5 *décembre*.

ESPAGNE.

V. E. peut être assurée que l'Espagne ne nous consulte pas sur ce qu'elle doit faire, et je suis fort aise qu'elle ne nous demande pas conseil, car ce seroit peut-être une occasion de nous brouiller. — *Fleury*, 5 *décembre*.

ÉVÊQUE DE RENNES.

Le public nous regarde toujours comme maître de l'Espagne et il a, en vérité, grand tort. L'évêque de Rennes paroît le favori de LL. MM. CC. tandis qu'il ne s'oppose à aucune de leurs vues; mais dès l'instant qu'il ose s'expliquer un peu trop nettement, il est traité avec la dernière sécheresse. Je suis dans le même cas; si l'on voyoit toutes les lettres que j'ai reçues de LL. MM.; on seroit étonné de l'inégalité du style qui ne se mesure que par la complaisance ou l'approbation qu'on donne à tous leurs desseins. Cependant, toutes les puissances mal intentionnées se serviront de ce prétendu concert pour jeter l'alarme partout sur la monarchie universelle de la France, et l'invasion de l'Italie y donnera de nouvelles forces. — *Fleury*, 5 *décembre*.

COMTE DE NOAILLES.

Vous recevrez souvent des recommandations du comte de Noailles, car il aime à s'attirer des protégés et des clients. — *Fleury*, 5 *décembre*.

ÉVÊQUE DE RENNES.

La croix de diamants donnée à l'évêque de Rennes fut prétextée d'un présent qu'il avoit fait à la reine; mais de peu de conséquence. Il est fort bien à cette cour où les orages, pourtant, sont toujours à craindre. —*Fleury*, 5 *décembre.*

MORTEMART.

M. de Mortemart est audacieux, mais dur, hautain et très-présomptueux; capable de faire le bien, et peut-être encore de faire plus de fautes. *Fleury*, 27 *décembre.*

1742.

LE CORDON BLEU.

Je commence par le compliment ordinaire, que je prie pourtant V. E. de ne pas regarder comme tel; car c'est, en vérité, du meilleur de mon cœur et avec toute la sincérité possible que je lui souhaite une heureuse année, une santé parfaite et tout ce qu'elle désire. Je joins, en même temps, des étrennes qui ne lui déplairont pas, quoiqu'elle dût s'y attendre depuis longtemps. Le Roi nommera ce matin V. E. commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, avec MM. les archevêques de Narbonne, etc. — *Fleury*, 1er *janvier.*

CAMPILLO.

Il y a peu de foi à ajouter aux anecdotes de M. le cardinal Valentin : car M. Campillo, qu'il m'assuroit ne pas m'aimer, me donne toutes les marques de la plus grande estime et de reconnoissance. Il a su, je ne sais comment, que j'avois parlé de lui dans la dernière guerre d'Italie, où il étoit intendant, en termes fort avantageux,

aussi bien que sur les honneurs où il est parvenu depuis, et il prétend que cette bonne opinion ne lui a pas été inutile auprès du roi son maître. Il fait des merveilles pour nous et nous n'avons qu'à nous en louer. — *Fleury*, 1er *janvier*.

ESPAGNE.

C'est une insigne fausseté que de dire que nous avons pressé le convoi espagnol de partir, car nous ne nous en sommes mêlés en aucune façon et c'est M. de Montemar tout seul qui lui ordonna de se mettre en mer malgré le mauvais temps qu'il faisoit; ce dont LL. MM. CC. lui ont su très-mauvais gré. — *Fleury*, 1er *janvier*.

ESPAGNE.

Je tremble pour le succès de l'entreprise des Espagnols en Italie, et il n'est que trop vrai qu'elle est, de tout point, mal concertée...—Je n'imagine point, à moins d'un miracle, que l'Espagne soit en état de résister au roi de sardaigne; mais toutes mes représentations sont sans fruit, et l'on croit, à Madrid, que quand on a donné un ordre, cela suffit et qu'il doit être exécuté. M. de Montemar est si haut et si présomptueux, depuis sa victoire de Bitonto, qu'il croit que tout doit lui céder. M. de Castropiniano passe pour bon officier, et je puis dire au moins qu'il est intrépide sur ses créanciers. Je souhaite qu'il le soit autant à la tête d'une armée. Je suis persuadé que le roi de Sardaigne va se lier avec l'Angleterre, s'il ne l'est déjà; et si une flotte angloise paroît devant Naples au printemps, je ne répondrois pas de ce qui arriveroit. — *Fleury*, 8 *janvier*.

ANGLETERRE.

Le ministre anglois est terriblement menacé, et il

aura bien des orages à essuyer. J'en serai fâché : car, quoique je n'aime pas les Walpoles, il nous convient qu'ils demeurent dans leurs postes, parce qu'ils seront toujours contrariés et jamais paisibles. — *Fleury*, 9 *janvier*.

AMBASSADEUR TURC.

Notre audience turque s'est passée avec beaucoup d'ordre et de dignité. J'ai fait, malgré moi, le grand-visir fort aise d'en être quitte. Mon respect et mon attachement pour V. E. sont *omni exceptione majores*. — *Fleury*, 15 *janvier*.

VAURÉAL.

M. de Rennes excite beaucoup de jalousie en Espagne pour sa faveur qui est très-brillante. Il est intimement lié avec le marquis Scotti qui vient d'être fait grand d'Espagne, il a vu Campillo, qui lui a beaucoup d'obligations. — *Fleury*, 15 *janvier*.

AMBASSADEUR TURC.

J'avois destiné une heure de ma matinée pour répondre à la lettre de V. E. ; mais Mahomet en a disposé autrement, ce que je serois fâché qui fut sû du Pape ! Je quitte l'ambassadeur turc : c'est un fort bonhomme et j'ai tous les sujets du monde d'en être content. Je lui ai parlé à fond sur la religion, et lui ai fait comprendre que les Catholiques étoient les seuls qui fussent fidèlement attachés à leurs souverains, tandis que les hérétiques et les schismatiques ne faisoient aucun scrupule de se révolter contre eux. Il l'a fort bien compris et en a fait une note pour écrire au grand-visir. — *Fleury*, 30 *janvier*.

ESPAGNE.

Je ne vous dirai rien de l'entreprise de l'Espagne et de son peu de prévoyance, étant absolument de même avis que V. E. Je m'en lave les mains et n'ai rien à me reprocher sous le rapport des représentations. — *Fleury, 30 janvier.*

ROI DE PRUSSE.

Le roi de Prusse a marché comme un lieutenant d'infanterie, sans équipage, et va ramasser 35,000 hommes de ses troupes, des Saxons et des nôtres, sur lesquels nous lui cédons tout le commandement, et il sera maître de la Moravie dans peu de jours, c'est-à-dire à quatorze lieues de Vienne. — *Fleury, 30 janvier.*

LE CORDON BLEU.

On ne dira pas de V. E. ce que le peuple romain dit du feu cardinal Fustenberg, qu'on avoit une grande curiosité d'envisager : *è quello che non ha spirito santo!* J'avois impatience de l'en voir décoré et M. de Saint-Florentin doit envoyer à V. E. la permission d'en porter les marques. — *Fleury, 5 février.*

ESPAGNE.

Il est certain que le roi de Sardaigne s'est expliqué en termes un peu hauts, comme s'il vouloit donner la loi ; mais, d'un autre côté, l'Espagne devoit convenir qu'il lui seroit presque impossible de partager l'Italie sans le concours du roi de Sardaigne, et c'est le cas où la nécessité n'a point de loi...... Je m'en lave les mains, car à force d'exciter LL. MM. CC. à s'accorder avec le prince, je leur étois devenu suspect de vouloir le favoriser. — *Fleury, 5 février.*

COMTE DE THARRING.

Entre nous, le comte de Tharring est aussi mauvais général que mauvais ministre. — *Fleury*, 5 *février*.

CARMES.

Les Carmes de France pensent assez bien sur la doctrine, mais ils continuent à conserver la réputation qu'ils se sont acquise, et qui va presque de pair avec celle des Cordeliers. — *Fleury*, 5 *février*.

LE ROI DE SARDAIGNE.

Je commence à voir clair dans les desseins du roi de Sardaigne, qui m'a fait l'honneur de me communiquer la convention qu'il avoit signée avec la reine de Hongrie par laquelle ils s'engagent l'un et l'autre à joindre leurs troupes pour s'opposer à l'établissement des Espagnols en Italie, et ce prince m'assûre d'une manière à être crû, qu'il n'y a ni partage, ni aucun autre article secret dans le traité..... On aura de la peine à y ajouter foi; mais je vous avoue que, si je suis trompé, tout autre le seroit aussi, s'il savoit la manière dont le roi de Sardaigne en a usé avec moi. — *Fleury*, 12 *février*.

M. DE MONTEMAR.

M. de Montemar est entreprenant et ne met de péril à rien. — *Fleury*, 12 *février*.

EMPEREUR.

Tout ce qui se passe, tant en Italie qu'en Bohème, me brouille si fort la cervelle que la tête m'en tourne. La division et la différence des sentiments parmi tous nos officiers est un malheur qui m'en fait fort appréhender les suites. — *Fleury*, 12 *février*.

THARRING.

On aura bien de la peine à ôter à l'empereur la funeste prévention qu'il a pour le comte de Tharring, qui est l'auteur de toutes les fautes et a autant d'ignorance que de présomption. — *Fleury*, 12 *février*.

CHEVALIER DE SAINT-GEORGES.

Il est très-vrai que le feu czar Pierre étoit d'accord avec le feu roi de Suède pour rétablir M. le chevalier de Saint-Georges, et que leurs forces communes devoient se réunir en Norwège pour marcher droit en Angleterre. Il y a grande apparence que leur entreprise eût réussi; mais ces grands et nobles desseins sont ensevelis, avec lui, dans son tombeau. — *Fleury*, 12 *février*.

EMPEREUR.

Une suite non interrompue de fautes capitales dans toutes les opérations militaires, nous met aujourd'hui presque partout sur la défensive. Nous sommes dans une crise dont il faut sortir et réparer, par une conduite vigoureuse et mieux concertée, tous les désastres que nous venons d'essuyer...... L'affaire est trop embarquée; l'honneur de la France est compromis. Il faut prendre courage et aller jusqu'au bout. — *Amelot*, 13 *février*.

ROI DE SARDAIGNE.

La convention entre la reine de Hongrie et le roi de Sardaigne a été signée le 1er de ce mois, et ce prince a cru qu'il étoit de la bienséance des procédés de nous en faire part. C'est le traité le plus bizarre qui ait jamais été conclu. Le roi de Sardaigne y réserve tous ses droits sur

le Milanois et la liberté de les faire valoir quand il voudra, soit par ses seules forces, soit avec le secours de quelque puissance que ce soit, en avertissant, un mois auparavant, le général des troupes de la reine de Hongrie, afin qu'il ait le temps de se défendre et de se préparer à la guerre. — *Amelot*, 13 *février*.

ROI DE PRUSSE.

Les divisions qui sont dans l'armée de Bohème et l'infidélité du roi de Prusse dans les paroles qu'il avoit données de marcher contre les Autrichiens, me font trembler pour cette fin de campagne. Je ne pourrois rien dire de positif parce que tout est incertain, et c'est même peu dire ; car nous sommes presque assûrés que le roi de Prusse se contentera d'aller prendre de bons quartiers dans la Moravie, en laissant toute la Bohème en proie à l'ennemi. Il est triste d'avoir vu fondre une armée de 40,000 hommes sans presque aucune effusion de sang et par notre propre faute. — *Fleury*, 20 *février*.

EMPEREUR.

C'est un événement bien glorieux pour le Roi que l'élection de l'empereur, mais il est encore bien incertain si on en tirera une grande utilité : car, jusqu'ici, il fera le deuxième tome du prince qu'on appeloit *Jean-sans-Terre*, et Dieu veuille qu'il soit un jour en état de marquer sa reconnoissance utilement. Il se rend fort aimable aux Allemands par l'accès facile et une politesse bien opposée à la morgue et à la hauteur de la maison d'Autriche. — *Fleury*, 20 *février*.

ESPAGNE.

Les Anglois sont trop forts pour que nous risquions

un combat, surtout avec les vaisseaux espagnols auxquels nous avons peu de confiance...... Nous ignorons parfaitement ce que M. de Montemar veut faire.— *Fleury, 27 février*.

EMPEREUR.

La maison d'Autriche, quoique éteinte, avoit jeté de si profondes racines, qu'il ne sera pas aisé de la détruire, et si l'élection d'un empereur est honorable pour la France, l'utilité ne s'en fera sentir qu'à nos neveux. Nous n'en avons jusqu'ici que les charges, qui sont grandes, quoiqu'elles ne soient pas même proportionnées aux besoins du nouvel empereur. — *Fleury, 6 mars.*

ESPAGNE.

L'animosité, aussi bien que l'ambition des deux princes rivaux, est si grande qu'ils n'écouteront réciproquement aucun médiateur. — *Fleury*, 13 *mars*.

DON PHILIPPE.

L'infant don Philippe est présentement en route et arrivera à Antibes le 29 de ce mois. Je crains qu'il n'y reste longtemps; mais toutes les représentations de S. E. (le cardinal de Fleury) à la cour de Madrid ont été inutiles. — *Amelot*, 13 *mars*.

CARDINAL DE TENCIN.

Vous m'aviez caché votre incommodité qui n'étoit pas encore finie, mais les affaires du Roi n'en ont point souffert, et c'est pour Votre Excellence seule que je souhaite qu'elle en soit bientôt délivrée.— *Fleury*, 20 *mars*.

ESPAGNE.

J'ai lieu de croire que le roi de Sardaigne ne m'a point trompé ; mais comme les Espagnols ne se donnent aucun mouvement pour traîter avec ce prince et qu'ils s'imaginent, parce qu'ils croient que leur volonté doit toujours avoir son effet, que M. de Montemar viendra à bout de ce qu'il souhaite quand il aura reçu le troisième renfort qu'il attend, ils ne s'amusent point à entamer aucune négociation. MM. de Masseran et de Sada ont pris congé de la cour de Turin fort brusquement, et le roi de Sardaigne qui a de la suite dans tous ses desseins, envoie un courrier à Madrid pour savoir de S. M. C. si son intention est que l'ambassadeur sarde demande aussi son congé. Si on lui répond qu'il peut demeurer, il y restera, et il cherche, autant qu'il peut, à ne se donner aucun tort et à le faire tomber sur l'Espagne. La bataille de Bitonto fait croire à M. de Montemar que rien ne peut lui résister, et c'est un homme capable, en même temps de quelque manœuvre hardie et heureuse, et de recevoir aussi quelque grand échec. Il continue à ne nous donner aucun signe de vie. — *Fleury, 20 mars.*

INFANT D'ESPAGNE.

Quand le Roi seroit déterminé à secourir l'infant, il ne le pourroit pas, et nous serons obligés incessamment d'entretenir quatre armées, dont la moindre sera de 30,000 hommes. — *Fleury, 20 mars.*

ROI DE PRUSSE.

Les véritables projets du roi de Prusse ne sont pas même un mystère pour nous. Ses promesses sont des plus magnifiques et il parle du siége de Vienne comme

d'une chose très-facile. Nous en rabattons beaucoup, et, au fait et au prendre, il en rabattra encore plus que nous. Sa vue secrète étoit de devenir l'arbitre de la paix et d'imposer la loi; mais s'il ne veut pas faire de plus grands efforts, il se trouvera bien loin de son compte: je crois, cependant, qu'il sera fidèle; mais en épargnant ses troupes autant qu'il pourra, et faisant son possible pour qu'elles lui coûtent peu à entretenir— *Fleury*, 20 *mars.*

L'EMPEREUR.

L'empereur, de son côté, ou plutôt le comte de Tharring, a fait des fautes énormes, aussi bien que de très-mauvais choix. Il a nommé un vice-chancelier reconnu, il y a 15 ans, pour un fripon très-intéressé. Il a mieux choisi dans la personne du comte de Seckendorff, qu'il a nommé général de ses troupes, et qui a de l'esprit et des talents. — *Fleury*, 20 *mars.*

TURC.

Le cardinal Giudice ne suppose que d'après la cour de Vienne que nous excitons la Porte à déclarer la guerre à la reine de Hongrie, ou du moins, à lui faire peur. La réponse sera courte; c'est qu'*ils en ont menti*. Je ne crains point de le dire aussi crûment. — *Fleury*, 20 *mars.*

CAMERLINGUE.

Le cardinal Camerlingue pense comme Sancho Pança qui, renversant les conseils de Don Quichotte pour le gouvernement de l'île de Barataria, promit d'être superbe avec les humbles et humble avec les superbes. — *Fleury*, 20 *mars.*

ESPAGNE.

Je voudrois que M. le cardinal (Fleury) n'eût qu'à songer à l'Allemagne; nous en aurions bientôt raison:

mais je suis dans la plus grande inquiétude des affaires d'Italie et de la figure que va faire l'Infant D. Philippe, que LL. MM. CC. ont voulu absolument faire partir, malgré toutes les représentations de S. E. Je prévois que ce prince pourra rester longtemps à Antibes. — *Amelot, 20 mars.*

ANGLOIS ET HOLLANDOIS.

Il ne paroit pas, jusqu'ici, que les Anglois veuillent nous déclarer la guerre, non plus que les Hollandois, et ils tiennent, au moins, ce langage ; mais il faut s'attendre que la reine de Hongrie commencera par nous la déclarer en Flandre, et qu'elle espérera entraîner ensuite ces deux puissances. — *Fleury, 26 mars.*

ROI DE SARDAIGNE.

Le roi de Sardaigne est un prince habile qui suit exactement son objet, et ne le perd point de vue. — *Fleury, 26 mars.*

MANSFELD.

Le nom de *Mansfeld* doit nous être bien odieux ; car ce fût un Mansfeld qui fût accusé, pour ne pas dire convaincu, d'avoir empoisonné la reine d'Espagne, fille de MONSIEUR, et le prince électoral, qui avoit été reconnu de toutes les puissances pour héritier du royaume d'Espagne. — *Fleury, 26 mars.*

LE ROI DE PRUSSE.

Je ne serai garant du roi de Prusse sur aucune des vexations qu'on lui impute ; mais je ne puis le soupçonner de vouloir nous tourner casaque, et quoique ce soit un allié fort incommode, il nous est pourtant abso-

lument nécessaire. Il faut de grands ménagements avec lui, et il n'est pas aisé de l'amener aux opérations que nous croyons les plus utiles. — *Fleury*, 3 *avril.*

L'ABBÉ DE GARLAYE.

L'abbé de Garlaye a toujours arboré la dévotion, et celle d'un évêché n'est pas la moindre. Il a de bonnes choses et il est laborieux. Son temps viendra et il ne doit pas se presser. —*Fleury*, 3 *avril.*

HOLLANDOIS.

Les Hollandois paroissent plus animés encore contre nous que les Anglois, quoiqu'ils me fassent toujours protester, par M. Van Hœg, que l'intention de la République est entièrement éloignée de déclarer la guerre à la France. — *Fleury*, 10 *avril.*

DON PHILIPPE.

L'Infant a charmé tout le monde dans son passage, et il n'y a pas deux voix sur tout le bien qu'on en dit. Il est François jusqu'au bout des ongles et en a adopté les manières, les habits, les ragoûts et jusqu'à la vivacité. Il n'est pas étonnant qu'il y ait un peu de jeunesse qui ne fesoit que lé rapprocher encore de nos mœurs. — *Fleury*, 13 *avril.*

ESPAGNE.

Le conseil d'Espagne se propose d'abord un but et le suit, sans avoir prévu les moyens d'y parvenir. Ce n'est pas faute du moins de représentations, car on leur a fait envisager toutes les suites funestes d'un projet mal concerté. — *Fleury*, 17 *avril.*

ROI DE SARDAIGNE.

Quand nous allâmes en Italie, en 1734, on nous sou-

haitoit les premiers ; ensuite les Espagnols ; les Allemands en troisième; le diable après; le roi de Sardaigne en dernier. — *Fleury*, 17 *avril.*

L'EMPEREUR.

L'empereur, par lui-même, est bon, libéral, noble et affable ; mais un peu trop facile. — *Fleury*, 17 *avril.*

CARDINAL DE POLIGNAC.

Le désordre que le cardinal de Polignac a laissé dans ses affaires et son incurie pour les grandes et les petites choses, ne consacreront point son nom à la postérité. — *Fleury*, 17 *avril.*

ESPAGNE.

Nous n'avons d'autre engagement de nous intéresser aux entreprises des Espagnols que celui de la bienséance, exigé par la proximité du sang; car, d'ailleurs, nous n'avons aucun traité avec eux, et il faut convenir que cette couronne de plus dans la maison de Bourbon, lui a causé beaucoup plus de dommage que de profit. Quand nous voudrions et pourrions les secourir en Italie, nous ne leur donnerions pas plus de facilité de passer les Alpes, et les barrières, qui s'y opposent, demanderoient les plus grands efforts et les plus douteux. — *Fleury*, 24 *avril.*

LE ROI DE PRUSSE.

Si le nonce de Vienne étoit le seul à douter de la bonne foi du roi de Prusse, j'en serois peu inquiet ; mais j'avoue que la retraite précipitée qu'il vient de faire en abandonnant la Moravie, sans que les Autrichiens ayent songé à l'inquiéter dans sa marche, ne laisse pas que de me donner de l'ombrage. Ce prince a de si fortes rai-

sons de se défier de la rancune que conserve la cour de Vienne et de se tenir parfaitement uni à nous, que cela me rassure en quelque façon ; mais, d'un autre côté, le caractère de ce prince empêche de prendre une entière sûreté en lui. Il n'aime pas les entreprises difficiles, et souffre avec la dernière impatience, la contradiction dans ce qu'il désire. Il n'aime que les projets où il y a à gagner pour lui, et il craint autant la dépense que de risquer ses troupes. Il ne prend conseil que de lui-même et avec peu de réflexion. Un pareil caractère fait trembler qu'il ne prenne tout d'un coup un parti qui le tire d'affaire et hors de tout danger. — — *Fleury*, 24 *avril.*

L'ABBÉ TRUBLET.

M. de Saint-Florentin ne m'a point encore parlé de l'affaire de l'abbé Trublet, et je lui rendrai tous les services qui dépendront de moi. Il y a des chapitres dont les statuts sont si formels, qu'il est difficile de les violer, et nous avons été obligés de fixer le nombre des chanoines de Chartres qui ont des charges dans la maison du Roi, pour éviter un procès. —*Fleury*, 24 *avril.*

EMPEREUR.

Il n'est que trop vrai, Monseigneur, que le rétablissement de nos affaires, en Allemagne, va bien lentement. Le peu d'harmonie entre nos alliés en est la principale cause, à quoi il faut ajouter l'insuffisance, en tous genres, des ministres de l'Empereur qu'il faut conduire par la main à chaque pas qu'ils font ; et le pis est qu'ils cherchent à s'échapper pour faire, à leur aise, toutes les sottises qui leur passent par la tête. — *Amelot*, 24 *avril.*

ROI DE PRUSSE.

Je vous apprendrai encore, ces jours-ci, un événement

auquel nous n'avions pas lieu de nous attendre. Le roi de Prusse quitte la Moravie et revient en Bohême, en se faisant précéder par les Saxons. Cette manœuvre est une énigme à laquelle je ne comprends rien et qu'il ne convient pas, cependant, de paroître désapprouver pour ne pas faire soupçonner des commencements de mésintelligence dont nos ennemis triompheroient. Tous ces contretemps, qu'aucune prudence humaine ne peut prévoir, n'ébranlent point le courage et la fermeté de M. le Cardinal; et j'espère que S. E. trouvera des moyens de vaincre tous ces obstacles et de faire parvenir le Roi glorieusement au but que S. M. s'est proposé.—*Amelot, 24 avril.*

ROI DE SARDAIGNE.

Je ne vois pas que le roi de Sardaigne songe, ni qu'il ait songé à aucun accommodement. — *Amelot, 1er mai.*

ESPAGNE.

Tous les conseils et les Juntes d'Espagne sont opposés à la nation... Nous nous sommes sacrifiés pour Philippe V, et nous nous sommes mis deux fois à deux doigts de notre perte. Ils nous doivent des sommes immenses dont on n'ose pas seulement demander le remboursement. Presque tous leurs ambassadeurs sont des banqueroutiers et, avec tout cela, la cour de Madrid seroit bien embarrassée de citer le plus léger avantage fait à la France; tandis qu'elle nous fait, au contraire, beaucoup d'injustices. L'indignation et la vérité ont arraché ces griefs de ma bouche... Il faut, pourtant, dissimuler! — *Fleury, 8 mai.*

LE CARDINAL DE FLEURY AU CARDINAL DE TENCIN.

Extraits.

L'Espagne a toujours été, pour nous, un écueil terrible, et ce qu'il y a encore de plus triste c'est, qu'après les efforts immenses que nous avons faits en hommes et en argent, elle se plaint que nous l'abandonnons et que nous ne faisons rien pour elle. La reine s'imagine que tous ses enfants doivent avoir un royaume et que nous sommes obligés de le leur procurer aux dépens de ce qui peut arriver.....

V. E. a donné un très-bon conseil au Pape sur la dédicace de l'*Anti-Lucrèce*, qui demande un sérieux examen, car c'est une matière bien délicate à traiter et elle est susceptible de mauvaises interprétations — 8 *septembre* 1742.

On a vu ci-devant que le cardinal de Fleury avoit écrit au cardinal de Tencin pour lui proposer de lui remettre la place de premier ministre; que l'ordinaire d'après, il retira sa parole et que le cardinal de Tencin fut nommé archevêque de Lyon et revint à Paris. Le cardinal de Fleury mourut sur la fin de janvier 1743. Il ne lui parla jamais, depuis son arrivée, du premier ministère, si ce n'est une seule fois et dans les termes suivants : *Si je ne vous ai point reparlé du projet sur lequel je vous ai écrit à Lyon, c'est qu'il n'y avoit rien à faire.* Le cardinal de Tencin ne répliqua rien ; le cardinal de Fleury n'ajouta rien et parla d'autre chose. Ça été un problème, entre les

amis du cardinal de Tencin, de savoir si la proposition du cardinal de Fleury avoit été de bonne foi. Les plus instruits restoient persuadés que l'offre du cardinal de Fleury étoit sincère. Il écrivit dans un moment de dégoût et d'accablement; et puis, la jalousie le réveilla le moment d'après et ses intentions pour le cardinal de Tencin se bornèrent à le faire entrer au conseil en même temps que le comte d'Argenson. Une anecdote assez plaisante c'est que, lorsque le cardinal de Fleury lui offroit le premier ministère en même temps qu'il feroit entrer M. d'Argenson au conseil, le cardinal de Tencin ne répondit pas un mot sur l'article de M. d'Argenson et que, depuis la mort du cardinal de Fleury, lorsque le cardinal de Tencin fit confidence à M. d'Argenson des lettres du cardinal et de ses réponses, il y ajouta : *Si la vue de V. E. avoit lieu, elle ne pouvoit me proposer un secours plus conforme à mes goûts que M. d'Argenson.* Ce qui n'étoit pas dans la véritable réponse.

La lettre du cardinal de Fleury, par laquelle il mande au cardinal de Tencin que le Roi l'a nommé pour une place dans son conseil, est du 26 août 1742. Le cardinal de Tencin vint à Paris le mois suivant et le Roi lui donna, d'abord, l'appartement de S. A. R. et l'année suivante, celui qu'avoit occupé le cardinal Dubois, au-dessus de celui du maréchal de Noailles.

Depuis que le cardinal de Tencin s'étoit retiré à Lyon le Roi lui écrivoit et même le consultoit sur les affaires d'État et sur les affaires domestiques. Entre autres lettres du Roi, S. M. lui demandoit son avis s'il mèneroit monsieur le Dauphin à l'armée avec lui, en 1745. Le Roi débattoit le pour et le contre; sa lettre étoit longue et on ne peut mieux écrite.

Ce qui détermina le cardinal de Tencin à quitter le

conseil, ce fut le mécontentement que le Roi lui témoigna de ce que, lors de l'assemblée du clergé de 1750, après s'être prêté aux vues de M. de Machault, il revint au parti du clergé. Sans doute que M. de Machault ne lui pardonna pas.

Le cardinal de Fleury n'aimoit ni n'estimoit le cardinal de Tencin. Lorsque la nouvelle du chapeau du cardinal de Tencin fut arrivée, le cardinal de Fleury en fut surpris et dit : *M. de Saint-Aignan est bien maladroit.*

M. de Richelieu et Madame de Châteauroux proposèrent plus d'une fois au Roi le Cardinal de Tencin pour la feuille des bénéfices, et le cardinal de Fleury le proposa aussi au Roi, dans sa dernière maladie; mais le Roi le fit souvenir que, longtemps auparavant, il lui avoit proposé l'ancien évêque de Mirepoix; et S. M. avoit reçu de terribles Mémoires contre M. de Tencin.

Le cardinal de Tencin, incertain du parti que le Roi prendroit pour la feuille, chercha toujours, par provision, à gâgner M. de Mirepoix, en lui laissant envisager le chapeau; mais cela ne prit point. M. de Mirepoix méprisoit le cardinal de Tencin; ne fût-ce que d'avoir écrit au cardinal de Fleury, par la plus basse flatterie, qu'il travailloit à le faire pape. Croira-t-on que c'étoit du carnal de Fleury, lui-même, que M. de Mirepoix l'avoit appris?

Avant que le cardinal de Tencin ne vînt à la cour, on lui croyoit plus d'esprit qu'il n'en avoit, et puis, dans la suite, on lui en accorda trop peu. C'étoit un ignorant à tous égards; mais s'il avoit peu d'esprit, il l'avoit bon.

M. de Maurepas haïssoit le cardinal de Tencin; le maréchal de Noailles n'en faisoit aucun cas.

Je dinois (moi, président Hénault) avec M. d'Argenson,

à Versailles, lorsque M. de Maurepas vint lui dire la mort de M. de Fleury. M. de Mirepoix entra le moment d'après pour lui apprendre que le Roi venoit de l'envoyer chercher et lui avoit donné la feuille. Il le savoit d'avance par M. de Maurepas. On croit aussi que le cardinal de Tencin y étoit préparé.

Ici finit le recueil des lettres ou d'extraits qui m'a paru assez curieux pour le copier tout entier. Le cardinal de Tencin y joue un rôle principal, et pour ne pas laisser le lecteur dans l'erreur, il est bon de l'avertir que le cardinal de Fleury, malgré tout ce qu'il lui écrit, *n'en faisoit aucun cas.* En effet, le cardinal de Tencin étoit un ignorant fieffé et n'avoit ni goût ni esprit. Madame du Maine disoit de l'abbé de Vauban, que c'étoit le *sublime* du frivole, et l'on disoit de l'abbé de Tencin qu'il étoit *sublime* dans une intrigue de femme de chambre. Sa sœur, qui avoit véritablement de l'esprit, le conduisoit. Il étoit doux, insinuant, faux comme un jeton, ignorant comme un prédicateur; ne sachant pas un mot de notre histoire; en géographie, plaçant le Paraguay sur la côte du Coromandel. Humilié à tout moment, dans le conseil du Roi, dès qu'il falloit opiner sur la politique et forcé de s'exécuter et d'en sortir, parce qu'il sentoit son déshonneur. Ce qu'il y a de singulier c'est que cette sortie fut le bel endroit de sa vie. Il eut l'habilité d'y donner l'air du courage et de l'amour de la retraite, et la fin de la vie de cet homme, taché de tous les vices, fut belle, honorable, sérieuse, telle qu'eût pu l'être celle du cardinal d'Amboise. Il se retira dans son diocèse, conserva des liaisons avec le Pape et le Roi, sans trop se montrer; distribua des aumônes, en conservant de petites intrigues libertines; fut aimé dans son diocèse, reçut, dans sa petite maison d'Oulins, tout ce qui passoit d'hommes

considérables dans la ville de Lyon. Il a laissé deux neveux, bien différents, qui partagent l'estime publique, déshérités par leur tante, madame de Tencin, dont le médecin Astruc a capté et englouti la succession : digne beau-père de M. de Silhouette!...

J'ai parlé de M. de Pont-de-Vesle à la page 132 de mon manuscrit. Son cadet, M. d'Argental, est un homme d'esprit et a toute la métaphysique du sentiment. Il s'est toujours cru amoureux. Sa femme (mademoiselle Rose du Bouchet) auroit encore plus d'esprit si elle en avoit moins. Il est conseiller d'honneur au Parlement de Paris, et M. le duc de Choiseul lui a donné le titre de ministre du duc de Parme à la cour de France, afin de lui procurer un peu d'aisance, car il n'est point riche; mais la médiocrité de sa fortune a toujours été honorable. Les deux frères, toujours étroitement unis, joints à madame de Tencin, leur tante, nous ont donné quelques pièces fort agréables : la comédie du *Complaisant*, celle du *Fat puni*, *Le Siége de Calais*, etc.

L'affaire des Jésuites m'a entraîné, à la suite de mes Mémoires, dans ce manuscrit où il est beaucoup question d'eux : y revenir ce ne seroit que répéter ce que tout le monde a lu ce qui a été écrit pour ou contre; enfin, l'arrêt du Parlement de Paris a enseveli cette fameuse société. Je dirai seulement que ce sera une époque bien considérable dans l'histoire du dix-huitième siècle et un moment bien fâcheux pour la gloire de ce règne. Parmi tous les ordres religieux, tel est celui que l'on choisit pour l'éteindre; en vain la religion réclame ses défenseurs; en vain les sciences, les lettres, l'histoire sollicitent pour eux. Ressuscitez tout ce qu'il y a eu de plus célèbres écrivains, ce seront autant de confrères, de défenseurs que vous leur ferez revivre. Parcourez les

limites de la terre et voyez tant de nations où ils devoient porter la lumière de l'évangile! La Providence l'a permis: taisons-nous devant ses décrets. Il sembloit qu'elle eût fait naître cette société dans le temps où la religion en avoit le plus besoin; ils vinrent au monde avec Luther et ils combattirent contre ses nouveaux dogmes; ils se firent, dans la suite, des ennemis redoutables en ne permettant pas qu'on innovât. Pascal, Nicole, le célèbre Arnauld ne servirent que leur gloire, bien loin de la détruire; et voilà que, tout à coup, un parti sans chef en triomphe : quelle nouvelle à porter à Jansénius dans l'autre monde, et, au contraire, quelle nouvelle pour l'illustre premier président de Lamoignon, qui en faisoit ses délices, à Baville ! — Transportons-nous dans les siècles futurs; un enfant que son père aura pris soin d'élever dans la lecture des livres de morale; à qui il aura fait lire Rodriguez, Bourdaloue, etc.; dont il aura voulu cultiver l'esprit dans la science de la chronologie ; qui se sera instruit avec le père Petau, etc.; qui sera destiné à l'état ecclésiastique, et qui aura commencé par le recueil immense des Conciles du père Hardouin; dont on aura voulu orner l'esprit des connoissances agréables et utiles des écrivains célèbres de la Grèce et de Rome; Homère, Virgile, Horace, et qui aura été aidé par les commentaires de Jouvency, de La Rue, etc., et par les ouvrages des Rapin, des Porée, etc.; cet enfant demandera à son père : mais, mon père, qu'est donc devenue cette excellente société ? Elle n'est plus, mon fils..... ne m'en demandez pas davantage.

(Ici une feuille entière manque, malheureusement, à ce recueil. Cette feuille commençait évidemment l'extrait de l'histoire de la translation du parlement de Paris à Pontoise).

(*Note de l'éditeur.*)

..... Le mariage de mademoiselle de Mesmes, fille de M. le premier président du Parlement, avec M. le duc de Lorges se fit, à Pontoise, pendant notre exil; il ne voulut appeler à cette fête d'autres parents que le Parlement, quoiqu'à ce titre il eût pu y inviter, et de son côté et de celui de son gendre, une grande partie de la cour. Mais les respects et l'attachement de cette compagnie l'avoient accoûtumé à la regarder comme sa famille, et ce fut un spectacle vraiment digne d'un premier président qui n'ayant jamais eu d'exemple ne sera jamais imité, que de le voir partager la joie du mariage de sa fille avec cet auguste corps et de jouir en même temps des plaisirs de père et de chef d'une compagnie qui le révêroit. Je ne parle pas de la magnificence de cette fête, du jeu, de la musique : toute la ville de Pontoise, qui est située en amphithéâtre sous les fenêtres de la galerie de Saint-Martin où il étoit logé, fut toute illuminée et plus brillante encore par la joie des habitants. Le Febvre, trésorier des Menus, apporta de la part du Roi, à la mariée, un collier de perles et des diamants, estimés vingt mille écus, pour présents de noces.

Comme tout le Parlement étoit au souper de la noce, Séchelles arriva qui apportoit au premier président la nouvelle que Law étoit parti le matin, 14 novembre, samedi, et que nous recevrions la déclaration pour notre retour le lundi suivant. Cette nouvelle fut reçue de nous tous avec joie, et celui qui l'apportoit avec tout l'accueil

que méritoit l'intérêt vif qu'il avoit pris à tout ce qui nous étoit arrivé et la part qu'il avoit à notre retour. Il étoit maître des requêtes, ami de M. Le Blanc : c'est lui qui a eu, depuis, l'intendance de plusieurs armées, avec la réputation que tout le monde sait, et qui a fini par être contrôleur général des finances et ministre d'État, et que sa mauvaise santé a forcé de quitter.

M. le président de Mesmes mourut en 1723. A une figure au-dessus des autres se joignoit, en lui, un air de grandeur qui lui étoit naturel et qui, sans inspirer aucune crainte de l'approcher, faisoit respecter une dignité et une flexibilité d'humeur qu'il devoit plus à sa raison qu'à son tempérament. Ces qualités d'une âme élevée éclatèrent surtout pendant notre séjour à Pontoise, où néanmoins le goût de la grande dépense et de la représentation, qu'il avoit eu toute sa vie, dérangea fort ses affaires. Il traitoit les plus grandes matières et les plus épineuses avec la facilité que donne toujours une conception prompte. Comprenant ce qui étoit dû à sa place et le voulant faire sentir, à cause du peu d'égards que les gens du monde ont pour la magistrature, il étoit haut par caractère et par politique, quoiqu'affable et de mœurs commodes avec tous les autres. On craignoit de lui déplaire parce qu'il imposoit, et on cherchoit son amitié parce qu'il étoit de bon air d'être son ami. On sait ce que c'est que les assemblées de Chambre, cette image d'une république qu'il faut réduire sans la maîtriser : il y étoit supérieur et il n'a jamais été remplacé dans cette partie. Jamais homme ne fut plus heureusement formé pour une première place. Le feu Roi le voyoit avec plaisir ; c'étoit une grande exception. M. de Mesmes lui présentoit les affaires sous une forme facile : il en écartoit cette sécheresse, ce pédantisme et ces discussions qui font craindre

d'en entendre parler, sans cependant qu'il perdît rien du sérieux et de la fermeté de sa place. Ordinairement M. d'Aguesseau, alors procureur-général et d'un autre caractère, l'accompagnoit, et l'on disoit qu'il menoit le procureur-général à la cour et que le procureur-général le menoit au Parlement. C'étoit les peindre tous deux.

Le président Chauvelin, après avoir été quelques années avocat-général, fût fait président à mortier à la place de M. de Bailleul, dont il avoit acheté la charge: il portoit un nom difficile à soutenir, par la grande réputation dont avoit joui son frère aîné. Ce dernier joignoit aux grâces extérieures de la figure et à l'air du monde, une facilité merveilleuse pour les affaires. Le public, qui confond tout, prenoit ces avantages pour de la capacité, et avoît fait d'un homme aimable et de talent, un génie profond, un esprit vaste et un magistrat consommé. Il mourût de la petite vérole en 1715, pour avoir voulu allier avec le plaisir, les fonctions pénibles d'avocat-général.

Dans ces circonstances, son frère se présenta à la même charge. Ce ne fût pas sans peine qu'il en obtint l'agrément. Le Roi n'étoit pas content de lui, et cette anecdote, qui lui fait honneur, ne doit pas être oubliée. Il n'étoit encore que maître des requêtes et il fût chargé de rapporter, au conseil des dépêches, la grande affaire des Jésuites, sur la question de savoir si, avant d'avoir foit leur dernier vœu, ils pouvoient succéder. M. Chauvelin aimoit les Jésuites où il avoit été élevé; il n'ignorait pas la protection que le Roi leur accordoit, jusques-là que le Roi, avant le rapport, avoit dit, en se mettant dans son fauteuil : *Messieurs, nous ne sommes pas ici pour faire du mal aux Jésuites.* — Que l'on se représente quel étoit le feu Roi et la jeunesse de M. Chauve-

lin ! Cependant il pensoit, — et il eût le courage de le dire, — que c'étoit jeter les familles dans l'embarras que de conserver aux Jésuites, trop longtemps après leur noviciat, un droit de retour qui empêcheroit l'établissement des frères et des sœurs. L'affaire fut débattue et le Roi décida que les Jésuites pourroient hériter jusqu'à 33 ans. M. Chauvelin, devenu avocat-général après son frère, eût à surmonter, avec moins de talents naturels, la prévention du nom qui nuit quelques fois autant qu'elle est utile; et, en effet, il y eut peu de succès. Il passa bientôt à une place de président au Parlement : ce fut en 1718 qu'il en traita avec M. de Bailleul. Cette grâce prématurée, et qui se ressentoit beaucoup de la faveur, l'avoit rendu suspect à la compagnie. Cependant on ne pouvoit se défendre de lui accorder des connoissances qu'il avoit, en effet : dans toutes les occasions où il s'agissoit du droit public, on le trouvoit instruit et préparé, et les manuscrits que lui avoit laissés M. du Harlay, en le mettant à portée d'apprendre ce que son frère avoit ignoré, étoient un préjugé pour lui auprès du public qui, injuste alors même en sa faveur, croyoit qu'il les avoit tous lus, puisque M. du Harlay l'avoit jugé digne de les avoir après lui. Cette collection, infiniment précieuse, est aujourd'hui à la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Germain. Je raconterai, peut-être, quelque jour, l'usage qu'il en faisoit et comme il se les rendoit propres par des tables particulières qu'il avoit imaginées : c'est un travail que je lui ai vu faire et qui peut être utile à savoir. Il joignoit aux connoissances acquises un goût pour le travail qui le rendit bientôt supérieur à sa place. Nous l'avons entendu parler aux assemblées de Chambre pendant des séances de trois heures. Son éloquence n'étoit pas celle des paroles, des images,

ni des grands mouvements; ce n'étoit pas son genre; c'étoit l'éloquence des choses : j'entends ici par l'éloquence, l'à-propos et la convenance de ce qu'il faut dire, en sorte que l'on voyoit bien qu'il parloit sans préparation et qu'il ne vouloit qu'instruire et persuader. Peut-être aussi le vouloit-il trop. La vérité, trop ambitieuse dans sa bouche, mettoit en garde; et ses liaisons avec la Cour effarouchoient une Compagnie qui est naturellement ombrageuse. Cependant il y jouissoit, en effet, d'une grande considération et on le regardoit déjà comme un homme auquel on devoit s'attacher et qui pouvoit en devenir le chef. Le Régent y pensoit quand il mourut.

(Ce jugement a été bien justifié dans la suite, lorsqu'on l'a vu garde-des-sceaux, ministre et secrétaire-d'État des affaires étrangères. Il avoit toute la confiance du cardinal de Fleury et plus d'un an avant qu'il succédât au garde-des-sceaux d'Armenonville et à son fils le comte de Marville, c'étoit par lui que passoient toutes les affaires, sans que M. de Marville s'en doutât.)

L'abbé Menguy étoit un de ces hommes extraordinaires qu'on ne sauroit peindre que par enthousiasme. C'étoit bien de lui que l'on pouvoit dire qu'il n'étoit jamais moins seul que quand il étoit seul. Son âme ne le laissoit pas en repos; on eût dit qu'il étoit toujours en présence de son génie. Ses yeux pleins de feu annonçoient l'éloquence qui l'animoit dans la conversation comme dans les affaires. Avec cela il n'y eût jamais d'homme plus doux. Cette douceur, jointe à son extrême vivacité et à beaucoup de gaieté, tenoit de celle de l'enfance. Il se fâchoit comme on se fâche à cet âge, sans aigreur et sans conséquence. Idées, tour, expression, tout lui étoit soumis.

Il joignoit la finesse des raisonnements aux grâces de la séduction et, ce que peu d'orateurs ont connu, les ornements et les fleurs qui accompagnoient ses discours, n'en altéroient jamais l'exactitude. D'ailleurs, ses mœurs, qui étoient pures et irréprochables, il ne les devoit point à la sévérité de son humeur, mais à la simplicité, à la candeur, à la droiture de son cœur, qui n'admettoit pas plus les vices, que son esprit les faux raisonnements.

Comme on ne veut pas que les hommes soient parfaits, on cherchoit à l'abbé Menguy les défauts les plus proches de ses vertus. On vouloit qu'il fût un peu léger parcequ'il étoit plein de feu et de premiers mouvements; on disoit qu'il varioit quelquefois parce qu'il n'étoit pas opiniâtre, et on lui disputoit le courage et la fermeté d'esprit, parceque n'étant d'aucun parti, il se rendoit volontiers à l'opinion des autres dès qu'il la croyoit préférable à la sienne.

Voici un homme d'un caractère tout différent, et l'on n'auroit pas cru que M. l'abbé Pucelle eût pu être l'ami intime de l'abbé Menguy. Aussi cette amitié s'affoiblit-elle au point qu'ils cessèrent, à la fin, de se voir : la bulle *unigenitus* en fut le terme.

M. l'abbé Pucelle étoit d'une taille médiocre, haut en couleur; des cheveux blancs qui le rendoient vénérable, quoiqu'il ne fût pas d'un âge avancé : en un mot taillé en chef de parti. Son éloquence étoit ferme et véhémente. Il n'étoit pas, à beaucoup près, aussi instruit que l'abbé Menguy, mais d'une conception prompte. Tout le parti anti-constitutionnaire lui fournissoit des mémoires qu'il se rendoit propres; quand il opinoit dans les assemblées de chambre, fort fréquentes dans les minorités, il avoit l'air pénétré; d'une main il frap-

poit avec force sur son bureau, et de l'autre, il passoit ses doigts dans ses cheveux, qui devenoient hérissés. C'étoit le Démosthène du Parlement; sans affecter l'éloquence, il n'en étoit que plus éloquent; le désordre étoit son art : la Constitution étoit, pour lui, ce que Philippe étoit pour l'orateur athénien. Les tableaux les plus touchants, les images les plus fortes, les entrailles émues, les larmes qui lui échappoient; c'étoit bien plus qu'il n'en falloit pour émouvoir la plus grande partie du Parlement. D'ailleurs, c'étoit un fort bon homme, aimant le plaisir et d'un commerce fort agréable; mais quel écueil n'est-ce pas que celui de jouer le premier rôle et de se voir environné, soit de ceux qui le regardoient comme leur chef, soit de ceux qui auroient voulu le ramener à leur parti? Il arrivoit ce qui arrivera toujours; c'est qu'on le ménageoit plus que l'abbé Menguy, parce qu'il étoit plus véhément; qu'il proposoit toujours les partis les plus forts et que, dans les Compagnies, on n'impose jamais tant que quand le prétexte de la vérité autorise à ne rien ménager. M. de Mesmes, qui étoit l'homme de son temps le plus délié, qui les aimoit et qui en étoit aimé, faisoit un merveilleux usage de ces deux hommes selon les circonstances où il se trouvoit.

TRANSLATION DU PARLEMENT A PONTOISE.

Dans le cours des négociations à Pontoise, le Régent trouva, dans la Compagnie, plus de résistance qu'il n'avoit cru. Il se fâcha et, soit pour nous punir, soit pour nous faire peur, il eût l'air de prendre la résolution de nous envoyer encore plus loin et de nous transférer de

Pontoise à Blois : les lettres de cachet furent même expédiées et envoyées.

Nous n'avions, jusque-là, regardé que comme une promenade notre séjour à Pontoise, d'autant que nous étions dans un fort beau lieu, que la saison avoit été belle (nous partîmes au mois de mai), que Paris ne nous avoit pas oubliés, que nous en recevions des visites fréquentes; que, sur le moindre prétexte, M. le duc d'Orléans nous permettoit de venir faire un tour à Paris et qu'il ne parloit pas de nous avec un air irrité. Nous l'aimions et il ne nous craignoit guères; mais la nouvelle de Blois, surtout au commencement de l'hiver, nous donna de grandes alarmes; nous fîmes parler à ceux qui avoient sa confiance; au cardinal Dubois (qui n'étoit encore qu'archevêque de Cambrai), à M. Le Blanc, etc. Ils se gardèrent bien de diminuer nos craintes; mais, en même temps, ils nous écoutèrent et voulurent bien se prêter à agir auprès du Régent. Enfin, on nous confia que le Régent voudroit bien nous entendre; le moyen n'étoit pas aisé : comment des exilés pouvoient-ils se trouver dans le Palais-Royal? On imagina que le premier président pourroit venir à Paris, à l'occasion du mariage de sa fille, pour en demander l'agrément au Roi et au Régent, et qu'alors le premier président diroit au Régent qu'il venoit prendre congé de lui pour aller à Blois; mais qu'il étoit obligé de lui représenter que la justice souffriroit beaucoup de cet éloignement (car, comme ce n'étoit pas un véritable exil, mais seulement une translation, nous ne laissions pas de juger quelque procès à Pontoise); qu'à cela le régent lui répondroit telle et telle chose dont on étoit convenu, qui termineroit l'affaire et qui nous remettroit comme nous étions avant la dernière lettre de cachet. M. le premier prési-

dent approuva cet expédient. On convint qu'il iroit le lendemain dimanche, au Palais-Royal, avec quelques-uns de la Compagnie, qui seroient en Robe. M. le Blanc nous y attendoit. Nous étions au nombre de 25.

Dès que nous arrivâmes on nous introduisit, sans attendre, dans la petite galerie. Nous y trouvâmes M. le Régent, M. le Duc, Law, M. le duc de La Force, la Vrillière, Desforts, Biron et Simiane. C'étoit une chose assez plaisante que les différentes passions qui agitoient tous ceux qui étoient là. Le Parlement croyoit avoir fait un grand effort de s'être réduit auprès du Régent, à cette démarche, qui trouveroit sûrement des contradicteurs dans la Compagnie. Le Régent étoit assez honteux de revenir à nous, après avoir voulu nous faire du mal sans raison. M. le Duc étoit embarrassé de notre présence et nous voyions pourtant bien, à l'accueil qu'il nous fit, qu'il vouloit paroître avoir part à ce retour du Régent. La Vrillière et Desforts voyoient avec joie que ce pas-là hâtoit notre réconciliation, qui importoit à l'ordre public. Le duc de La Force en étoit consterné et se tenoit derrière tout le monde, avec cet embarras qui peint la bassesse des sentiments et la dégradation à laquelle il s'étoit livré. Law, au contraire, qui étoit auprès de la porte, nous vit entrer avec l'insolence d'un coupable qui croit se justifier par sa contenance; mais qui sent pourtant bien que l'heure des vengeances est venue.

M. le Régent nous reçût avec toutes les grâces dont les princes sont capables quand ils veulent plaire. Il répondit au compliment que le premier président étoit convenu de lui faire, qu'il avoit pensé qu'effectivement ce pouvoit être un inconvénient de nous envoyer à Blois; mais ce qui l'y avoit déterminé, c'étoit son mécontentement, non pas de la Compagnie, mais de quelques per-

sonnes du corps : qu'il étoit bien sûr que ceux qu'il voyoit présents étoient bien intentionnés et que le Roi vouloit bien, enfin, nous renvoyer à Pontoise. Il nous ajouta que M. le Duc étoit de concert avec lui sur ce qu'il faisoit pour le Parlement. Il donna ordre, sur-le-champ, à M. de la Vrillière de faire expédier des lettres de cachet pour nous renvoyer à Pontoise. La Vrillière dit qu'il expédieroit celles-ci plus volontiers qu'il n'avoit fait les dernières. Le premier président salua M. le Régent et, en s'en allant, se tourna du côté de M. le Duc et lui dit que nous nous flattions qu'il s'accordoit avec M. le Régent sur la justice qu'il rendoit aux sentiments de la Compagnie. M. le Duc répondit, en bégayant, qu'il avoit toujours parlé à M. le Régent sur ce ton là, etc.

Ici se termine l'Extrait de ce que j'ai cru devoir remarquer dans la narration de la translation du Parlement à Pontoise, et ce sera la fin de mes Mémoires.

Quelques Feuilles éparses en guise de POSTSCRIPTUM.

Le lundi 22 mars 1717, M. le chancelier d'Aguesseau vint à la chambre de justice pour y faire lecture de l'édit du Roi, qui portoit les révocations de la chambre de justice, établie le 12 mars 1716. Ce même jour, on avoit affiché des placards, portant défense à tous les gens d'affaires, de désemparer de Paris, sous peine de punition corporelle, même de la vie.

Il étoit temps d'en finir, cette chambre de justice qui avoit reçu bien des contradictions pour son établissement, eut le succès que l'on en devoit attendre. La terreur répandue, l'argent resserré, le discrédit général; les puissants sauvés, les faibles écrasés; peu de profit pour le Roi, pour les facilités du Régent. A la vérité, le public vengé de l'insolence des traitants; mais cette vengeance coûta cher, et on fut longtemps à rasseoir les esprits. La taxe que M. Chamillart avoit imposée sur les gens d'affaires, n'avoit rien suspendu, Bourvallais en proposoit une volontaire, qui auroit valu bien davantage. Mais on vouloit des exemples, des gibets, des carcans, des bannissements, et on reconnut enfin qu'une

chambre de justice étoit une funeste invention, à laquelle il ne falloit jamais avoir recours chez une nation où l'État ne recule jamais sur le courant, et où il faut, sans cesse, des secours extraordinaires. Les fermiers généraux, les receveurs généraux, les trésoriers généraux furent déclarés exempts pour l'avenir des recherches de cette chambre.

Cette nouvelle épreuve d'une chambre de justice ne servit qu'à assurer aux voleurs publics la plus grande partie de leurs vols et à enrichir les courtisans de la dépouille de ceux des gens d'affaires qui devoient trouver leur sûreté, dans l'équité de leur conduite.

J'ai vu, cette année (1763), la mort de bien près, je me portois assez bien la veille; j'avois dîné chez Madame de Luynes, que j'avois laissée bien plus malade assurément. J'avois été ensuite faire ma visite à Passy, à Madame de Séchelles; je revins chez moi un peu fatigué, je passai la nuit assez tranquillement. A mon réveil, je me sentis de l'oppression. J'envoyai chercher Fournier; il me tâta le poulx; je lui trouvai l'air sérieux; il revint à midi, avec la Sône, qui étoit à Paris, pour Madame de Luynes. Je ne fus pas plus content de leurs physionomies: ils revinrent trois fois dans l'après-dîner, et ils ne me quittèrent plus. On vint me dire, sur les neuf heures du soir, que mon confesseur étoit là; je dis qu'on le priât de revenir le lendemain; il insista. « Qu'y a-t-il donc, mon père? Il n'y a pas longtemps que nous nous sommes vus!..... —Monsieur, il seroit à propos de vous confesser.— Mais je ne me sens pas si mal. —Puis, s'il le faut; eh bien! demain matin.—Monsieur, cela seroit plus à propos dans le moment. — Vous m'étonnez.— Monsieur, il n'y a pas un moment à perdre, d'autant plus que vous recevrez vos sacrements tout de suite.— Com-

ment? — Je ne vous parle que d'après vos médecins. » Alors je vis la mort: j'étois fort de sangfroid et je pris mon parti sans crainte. Je me souviens que je me dis à moi-même, qu'est-ce que je regrette? et ce mot de madame de Sévigné me revînt : « *Je ne laisse ici que des mourants.* » Je reçus donc mes sacrements; mes médecins ne me quittèrent pas de toute la nuit. C'étoit un catharre suffoquant, et je n'avois plus de poulx. On ne peut être secouru avec plus de promptitude, et j'étois hors du grand danger le lendemain à midi.

Je sais donc ce que c'est que la mort: ce ne sera plus une nouvelle pour moi.

M. Marivaux mourut en 1763. Ecrivain original, Fontenelle en faisoit grand cas, par la conformité du sentiment. Fontenelle y mettoit un peu trop de finesse et Marivaux, fidèle à la nature, étoit plus grand disserteur. Ses comédies n'ont point de modèle, et surtout n'auront point d'imitateurs. C'étoit l'anatomiste du cœur: il se plaisoit peut-être un peu trop aux détails; mais il n'ennuyoit pas, il auroit prouvé la divisibilité de l'âme à l'infini. Admirable quand il peint la vertu malheureuse, ou l'orgueil d'une belle âme. Il a donné lieu à divers romans anglais, *Paméla*. etc. Aussi étoit-ce un homme infiniment estimé en Angleterre. D'ailleurs, homme de bonnes mœurs, et seulement, un peu pointilleux, par la délicatesse de son amour-propre.

Mort de la maréchale de Villars, le jeudi 3 mars 1763.

Sa vieillesse fut honorable : elle tenoit un grand état, sa maison fut toujours remplie de la meilleure compagnie. C'étoit une attention qu'elle avoit eue toute sa vie, et qui la garantit de la dégradation de ses galanteries. Elle avoit aussi toujours bien vécu avec son mari, qu'elle faisoit enrager par sa jalousie, mais qu'elle craignoit, et

pour lequel elle avoit la plus grande considération. Aussi participoit-elle à l'éclat de la vie de ce grand général. Mais telles sont nos mœurs, que pourvu qu'une femme vive bien avec son mari, tout est sauvé. La maréchale de Villars étoit d'une figure admirable, grande, de bon air, et le ton qui se prenoit à la cour et que l'on reconnoît aujourd'hui dans celles qui en ont été. Elle étoit de mes amies, j'y vivois beaucoup, cette maison manquera dans la société. C'étoit le ralliement de bien des personnes qui ne se voyoient que là, par l'immensité de sociétés particulières, qui partagent la ville. Il ne reste qu'un fils marié à mademoiselle de Noailles. Ils ont eu une fille qui s'est faite religieuse : sa mère en a été bien soulagée. Ç'a été le cas de la duchesse de Longueville, qui se consola de la mort de son fils.

Enfin, voilà la paix signée partout : si nous avions différé un an, elle eut été encore moins favorable. Le Roi est assez puissant et a assez de ressources, pour consentir à se dépouiller. Cela semble un paradoxe ; il n'y a pourtant rien de si vrai. Les petits princes restent écrasés ; mais les grandes puissances ont la ressource du temps. Les Rois de Navarre y ont péri, et Henri VI, couronné à Paris à Notre-Dame, n'a pas empêché notre Charles VII de redevenir aussi glorieux et aussi redoutable que Charles V.

M. le duc de Bedfort est ici avec le titre d'ambassadeur extraordinaire du roi d'Angleterre : c'est lui qui a signé. Madame sa femme a bien l'air d'une grande dame. Ce sont les plus riches seigneurs de l'Angleterre. Ils m'ont prévenu des politesses les plus distinguées, j'ai été invité de leur part, de faire connoissance avec eux, et ils ont choisi, pour cette importante négociation, les plus grandes dames. Enfin, j'ai cédé, et j'ai été me présenter à madame

la duchesse de Bedfort. Du plus loin qu'elle m'a vu, elle est venue à moi, mon livre à la main. Elle m'a témoigné le désir qu'elle avoit de me connoître : que ce n'étoit pas l'affaire d'un jour : que j'étois aussi connu à Londres qu'à Paris. Cette connoissance s'est soutenue, ils m'ont fait l'honneur de souper chez moi plusieurs fois, avec toute leur famille, et ils me l'ont rendu.

Je n'avois pas reçu moins de prévenance de M. et madame la comtesse de Starhemberg, ambassadeur de l'empereur. Madame de Starhemberg est infiniment aimable, et j'ai vécu avec eux, dans la familiarité la plus grande. Puisque je suis sur cet article, je nommerai quelques-uns des ministres étrangers que j'ai eu l'occasion de connoître. M. le baron de Scheffer est ambassadeur en Suède. Nous avions eu ici M. son frère, mon ami, qui a été nommé sénateur, quoique fort jeune, et gouverneur du Prince royal.

L'ambassadeur de Naples est le meilleur homme du monde ; il a oublié sa langue sans avoir appris la nôtre. C'est une confusion d'idiômes qui le rend inintelligible. Le petit Sorbe, ministre de Gênes, comme naturalisé parmi nous, par le long séjour qu'il a fait en France, est bien venu des étrangers ainsi que des François. L'ambassadeur de Sardaigne, Italien très-délié, qui étoit resté l'ami particulier de M. de Choiseul depuis qu'ils s'étoient vus à Rome. Ce ministre a eu grande part à la paix et c'est par lui qu'a commencé la négociation. M. de Grimaldi : cet ambassadeur a fait ici les honneurs de la France et de l'Espagne, par l'état splendide qu'il y a tenu. Des soupers, des fêtes, des bals : chaque jour a été distingué par une nouvelle marque de sa magnificence. C'est un homme d'une belle figure, qui parle vo-

lontiers, d'un commerce agréable, et que nous avions déjà vu en France. Il a l'air de s'y plaire, et on le lui rend bien. Il n'est pas marié : j'ai beaucoup vécu avec lui. Il est l'ami de M. d'Aubeterre, mon neveu, ils se connoissent de Madrid.

J'étois depuis longtemps en relation avec M. le cardinal Passionnei. Il avoit succédé, dans notre Académie des belles-lettres, au marquis de Maffey, et il est mort en 1761, bibliothécaire du Vatican. J'ai de lui un grand nombre de lettres. Il a contribué à l'ornement de cette fameuse bibliothèque, qu'il a aussi enrichie de livres et de manuscrits. On disoit qu'il étoit janséniste, parce qu'on étoit étonné de le voir contraire aux jésuites et grand admirateur de Messieurs de Port-Royal. En effet, il se donna bien des soins pour faire réimprimer les ouvrages de M. Arnaud. Je me souviens, qu'ayant écrit à M. de Nivernais, notre ambassadeur à Rome, il me répondit que je me tromperois, si je croyois le cardinal Passionnei moliniste. Et effectivement, il s'opposa avec la plus grande force à la réunion que l'on avoit proposée au roi Stanislas, de deux prieurés de Lay et de Flavigny, de la congrégation de Saint Vannes, au collége des jésuites de la mission, établi à Nancy, et il en vint à bout. Il ne s'opposa pas avec moins de force à la canonisation de Bellarmin, que les jésuites poursuivirent avec beaucoup de chaleur sous plusieurs pontificats, et il fit si bien, que cette entreprise fut abandonnée.

Il fut fait cardinal en 1738: il s'étoit fait une retraite aux Camaldules de Frascati. Cette retraite étoit composée de plusieurs cellules, où il se plaisoit à recevoir ses amis, à qui il donnoit des noms de saints. M. et madame de Nivernais y avoient leur place, et il me fit l'honneur de m'y inviter, en me donnant un nom. Si j'avois eu 30

ans de moins, je l'aurois accepté. Il étoit fort lié avec M. Chauvelin, le garde-des-sceaux. L'empereur Charles VI en prit même de l'ombrage. Il avoit eu l'honneur de célébrer le mariage du duc de Lorraine, avec la reine de Hongrie. Il prononça l'oraison funèbre du prince Eugène, son ami. Cette oraison fut traduite en françois par madame du Boccage, dans le temps qu'elle étoit à Rome. Ce cardinal la fêta beaucoup, et même au-delà des bornes : il auroit été bien étonné de voir ici la tranquillité où l'on étoit sur ses talents.

Il avoit été employé dans les plus grandes affaires. Clément XI l'avoit envoyé à Paris porter la barrette au cardinal Gualterio, son parent, et il s'y fit autant d'admirateurs que d'amis. Il passa en Hollande, toujours poursuivi par le désir de parcourir les bibliothèques et les monuments curieux. Delà, il alla à Utrecht, avec le titre de plénipotentiaire. Ensuite, il fut envoyé au congrès de Bade en 1714. Nonce à Soleure en 1715, et en Suisse en 1721. En 1730 à Vienne.

Il étoit singulier dans sa vie privée. Presque toujours en robe de chambre, recevant tous les savants de tous les pays. D'un tempérament ardent, qui lui coûta la vie, et qui fit connoître, qu'en effet, il méritoit le soupçon de janséniste. Ce fut à l'occasion du livre de M. Mésenguy, *Exposition de la Doctrine chrétienne.* Ce livre dénoncé par tous les molinistes, fut condamné par un bref, qu'on lui apporta à signer, en qualité de secrétaire des brefs. Il étoit à table, avec le cardinal Sedarra et le prince de Palestrino. Il fut saisi, le signa dans un trouble extrême et expira en disant : *è fatto della santa sede.* Il étoit âgé de 79 ans.

Une nouvelle bien terrible pour moi, fut la mort de M. d'Argenson, qui eut lieu le 22 août 1764. Un ami de

cinquante ans, et quel ami! quel homme! quel ministre! c'étoit la septième année qu'il avoit été renvoyé de la cour et relégué dans ses terres. Madame de Pompadour venoit de mourir; le cœur du Roi qui s'étoit toujours défendu de le haïr, avoit repris ses sentiments ineffaçables de l'attachement de son ministre; le Roi, dans sa justice, lui avoit permis de revenir. M. d'Argenson revint en effet à Paris : il étoit mort, quand je le vis mettre le pied dans sa chambre : une fièvre lente le minoit depuis six mois : Vernage qui l'avoit été voir aux Ormes, me l'avoit mandé; il avoit ordonné des remèdes que l'on négligea, peut-être dans la crainte qu'ils ne retardassent son retour, que désiroient tous ses gens : Madame d'Estrades à la tête. Cette femme qui avoit tant d'intérêt à sa conservation, qui s'étoit emparée de sa volonté peut-être plus que de son cœur, vouloit qu'il fût mieux, malgré l'évidence : elle ne se dédit pas jusqu'au dernier moment. Elle n'avoit pas voulu lui accorder la fièvre, elle avoit par là empêché toutes les précautions. Elle le gardoit contre les secours qu'on lui auroit donnés; en sorte qu'après avoir détruit sa fortune et celle de sa famille, après avoir détruit l'opinion qu'il méritoit, par la faiblesse inouie où elle l'avoit amené; cette femme qui lui avoit ôté tous ses amis, pour réunir tous ses sentiments, fut la personne même qui lui causa la mort. Bel exemple à donner des dangers de semblables liaisons, si la douleur laissoit place aux réflexions.

M. d'Argenson n'entendoit plus, lorsque M. de Soubise, arrivant trop tard, vînt lui annoncer de la part du Roi, sa liberté absolue; ce malheureux homme ne put pas même emporter la consolation des bontés de son maître.

L'évêque de Luçon (Bussi), mon ami particulier et

avec lequel j'ai passé ma vie, étoit le modèle de ce qu'on appeloit la bonne compagnie, et que l'on ne retrouve guère dans ce temps. Un esprit naturel, une gaîté douce, toujours nouveau, racontant mieux qu'homme du monde, le ton de la vieille cour, et quelle cour! Des plaisanteries fines, délicates, flatteuses sans aucune fadeur, vous laissant toujours content de vous. Plein d'anecdotes qu'il ne rappeloit qu'à propos. Loin de toutes prétentions; sans goût: se livrant de bonne foi à tous ceux qu'il rencontroit, leur faisant croire, et le croyant lui-même, qu'il alloit ne les plus quitter, et qu'il ne se plaisoit qu'avec eux. Je n'ai rien rencontré depuis qui lui ressemblât: il rendoit bien difficile sur la compagnie, à qui l'on demanderoit en vain, ce qui n'étoit qu'à lui. Charmant dans le commerce des femmes : ayant leur douceur, leur mollesse; cette négligence qui sied si bien quand on possède tout. Gourmand, il en est mort; mais gourmand, comme il étoit tout le reste, sans qu'il fût plus cela qu'autre chose. Il ne ressemble pas plus aux hommes de notre temps, que Chassé ne ressembloit à Thérouard. Rien ne le rappelle: il faut prendre patience et avoir l'air de se plaire avec ce qui vous reste.

Je dois ajouter aux réflexions: c'est que ce même évêque de Luçon, qui étoit plus homme du monde qu'il n'étoit évêque, régissoit son diocèse avec plus d'exactitude et plus de rigidité que des évêques plus réguliers. Je pourrois le dire encore de M. de Harlay et de l'archevêque de Rheims (Le Tellier), que l'on ne voyoit guère dans son diocèse : c'est que le commerce du monde leur avoit donné l'esprit du gouvernement.

L'abbé de Chaulieu étoit un homme de bonne chère, dans le genre de Saint-Evremont; il étoit attaché à M. de Vendosme. Nous soupions tous les jours chez le

grand Prieur; nous chantions et nos soupers valoient bien ceux d'aujourd'hui, où l'on se met à table pour critiquer les plats ou disserter; mais dont la gaieté est à jamais bannie. L'abbé de Chaulieu a laissé des vers et quelques chansons, dont on a fait plus de cas que cela ne méritoit. Tous nos petits poètes citent à tous moments La Fare et Chaulieu. Effectivement le marquis de La Fare, capitaine des gardes du Régent, a fait le portrait de madame de Caylus, qui est fort bien, et l'abbé de Chaulieu, quelques poésies très-négligées, mais qui rappellent le genre d'Anacréon. La grande compagnie où il avoit vécu, les a rendues célèbres; en effet, c'étoit un homme infiniment agréable. Philosophe de table et se ressentant de la fréquentation du monde où il avoit passé sa vie : MM. de Vendosme, l'hôtel de Bouillon, MM. les princes de Conti, M. le Duc, madame la Duchesse, etc.

Nous voilà, à la fin des mémoires de M. le président Hénault, dont nous avons pu recueillir les feuilles volantes. Quelques-unes de ses réflexions conservées de la même manière, des fragments de ses correspondances qui, nous l'espérons, pourront intéresser le lecteur, se trouveront ensuite pour finir ce volume.

Quel chemin il a fallu faire pour parvenir du théâtre *de la Trinité* à celui de l'hôtel de Bourgogne? Des miracles de Sainte Catherine, de la comédie de la Passion, etc., à Polieucte, à Athalie, etc.

Une considération importante se présente à ce sujet : c'est par rapport à la religion. Nous ne revenons pas de surprise de voir, dans ces temps de simplicité, les mystères représentés avec l'autorité des magistrats, dont la sincérité à cet égard ne peut être suspectée. C'est ce que nous avons de plus sacré : Jésus-Christ, la Vierge, etc., représentés avec une familiarité si éloignée de nos idées et de nos respects. Cela s'explique par la différence des temps et nous fait connaître l'ignorance, la simplicité, l'innocence d'alors. Non, ce n'étoit point profanation de la religion : tout étoit spectacle pour un peuple grossier, qui étoit attiré dans les églises où les cérémonies même du service divin étoient mêlées de ces spectacles. « On ne célébroit pas seulement les fêtes, « on les représentoit. Le jour des Rois, trois prêtres « habillés en rois, conduits par une figure d'étoile qui « paraissoit au haut de l'église, alloient à une crèche, « où ils offroient leurs dons, etc. »

De là le peuple couroit au théâtre où il retrouvoit les mêmes sujets : c'étoit encore lui remettre les choses de la religion sous les yeux. « Leur foi étoit fortifiée par « l'habitude qu'ils contractoient avec ces objets, et en « entendre parler, c'étoit les avoir mieux vus. » — *Fontenelle.*

Ne serions-nous pas réduits aujourd'hui à regretter ces temps de simplicité, où l'on ne raisonnoit pas, mais où l'on croyoit ?

Copies de lettres autographes de la reine Marie Leczinska, adressées au président Hénault.

Je suis charmée, mon cher Président, que votre mal de gorge soit diminué : cela va sans dire; mais je suis beaucoup plus fâchée que dernièrement. D'abord, le jour de la Pentecôte : cela est très-mal; et puis, venir autour de Versailles s'enrhumer; y arriver sans venir me voir, cela n'est pas bien. Guérissez promptement votre rhume, voilà la pénitence : je laisse au docteur, le soin de vous ordonner la discipline. En attendant, je vous mets à la guimauve. Vous voilà bien content de ce que je me suis ennuyée pendant sept heures entières : vespres et quelque temps de lecture m'auroient fait plus de plaisir. Vous avez raison de dire que tout nous contredit dans ce monde. Adieu, mon cher président, venez : voilà la fin de mes lettres; et celle de ma conversation : restez. Vous ne faites de l'un et de l'autre que ce qu'il vous plaît.

Ce mardi.

Comment êtes-vous, mon cher Président? Je vous avoue je suis ravie que vos soupers soient finis; car cela vous fatiguoit. Non que je voulusse que vous n'eussiez personne, je n'aime point les extrêmités; mais cinq ou six, même un peu plus, suffisent et ne contraignent ni ne fatiguent. Je le sais par expérience, non que je

donne à souper; mais les jours de grand couvert, la quantité de monde m'excède. Madame de Pompadour a été bien mal; elle a vu le curé de la Madelaine; je n'en sais point de nouvelles ce matin. Bonjour, mon cher Président.

C'est bien pour vous gronder, mon cher Président, que je vous écris. Votre lettre est d'une tristesse affreuse; blanchissez vos idées, je vous prie; pensez à vous bien porter, ce qui arrivera sûrement par la grâce de Dieu : j'espère que le beau temps qui arrivera à la fin, vous fera du bien, et vous ramènera ici : ce que je désire bien ardemment; mais Fournier a raison de ne vouloir pas que vous veniez à présent; il fait aussi froid qu'en hiver. Au reste, il n'est non plus question ici, de ce qui n'est plus, que si elle n'avoit jamais existé. Voilà le monde : c'est bien la peine de l'aimer (1).

Lettre de Voltaire à M. le président Hénault qui lui avait envoyé une gravure de son portrait.

4 décembre 1765, à Ferney.

Mon cher et respectable confrère, celui qui vous grave n'entend pas mal ses intérêts. Il est bien sûr que son burin deviendra célèbre, sous la protection de votre

---

(1) On peut supposer que la Reine veut parler ici de la mort de Madame de Pompadour.

plume, je vous demande en grâce, que si on met au bas de votre portrait ce petit vers :

Qu'il vive autant que son ouvrage.

On y ajoute :

Par Voltaire et par le public.

Il est bien triste que madame du Deffant ne puisse voir votre estampe :

La lumière est pour elle à jamais éclipsée;
Mais vous vous entendez tous deux :
L'imagination, le feu de la pensée
Valent peut-être mieux
Que deux yeux.
Je me défais des miens, et j'en suis bien tranquille ;
J'en ai moins de distractions;
Lorsque le cœur calmé renonce aux passions,
Les yeux sont un meuble inutile.

Cela n'est pas tout-à-fait vrai; mais il faut tâcher de se le persuader. Mon espèce d'aveuglement est tout-à-fait drôle : une ophtalmie abominable m'ôte entièrement la vue, quand il y a de la neige sur la terre; et je recommence à voir honnêtement, quand le temps se met au beau. Je vous prie, Monsieur, vous qui avez de bons yeux, (et cela doit s'entendre de plus d'une manière) de lire ce petit Mémoire historique; vous y trouverez des choses curieuses.

J'ai envoyé à madame du Deffant un conte, à dormir



debout, qui est d'un goût un peu différent : les aveugles s'amusent comme ils peuvent.

Tout le Corneille est imprimé, il y en a douze tomes. La *Bérénice* de Racine est à côté de celle de Corneille, avec des remarques. L'*Héraclius* est au-devant de l'*Héraclius* français. La conspiration de Brutus et de Cassius contre César, de ce fou de Shakespeare, est après le *Cinna* de Corneille, et est traduite vers pour vers, et mot pour mot : cela est à faire mourir de rire.

J'ai écrit à M. de Marmontel, notre confrère. Adieu, Monsieur, conservez vos bontés au vieux de la Montagne,

V.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRES XV ET XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

CHAPITRE XXII.

FRAGMENTS DIVERS.

NOTE DE L'ÉDITEUR

SUR UN PASSAGE DE LA PAGE 289.

Par respect pour l'intégrité d'un témoignage historique de la valeur du manuscrit du Président Hénault, nous avons, quoiqu'il nous en coûtât, reproduit textuellement ce passage où il s'écarte de l'esprit d'équité avec lequel il apprécie ordinairement l'ordre célèbre des Jésuites. En effet, dans ce même ouvrage, il les proclame, comme on l'a vu, les seuls religieux sur lesquels on pût compter pour l'intégrité de la foi et des mœurs, vu l'état déplorable où était tombé le clergé sous le règne de Louis XV. En reproduisant, avec une apparence d'impartialité, les raisons pour et contre débitées à cette époque sur l'ordre des Jésuites, le Président Hénault ne s'est pas tenu suffisamment en garde contre les influences de l'aristocratie parlementaire, au milieu de laquelle il vivait. Qui ne sait aujourd'hui que les Jésuites ont succombé par les sourdes menées du parti philosophique, bien autrement puissant que les pères de l'Oratoire. Le parti avait juré la perte des Jésuites pour enlever au clergé l'éducation de la jeunesse et préparer le

renversement du catholicisme. Il n'avait pas prévu qu'il conspirait sa propre ruine avec la ruine générale de la société.

En ce temps là, comme nous l'avons vu de nos jours, ces religieux qu'on avait peints sous des couleurs si sombres, acceptèrent, avec une soumission évangélique, une proscription injuste, et laissèrent au temps et aux évènements le soin de démontrer que les corporations religieuses qui luttent contre l'erreur et les passions, par leurs ouvrages et mieux encore par la sainteté de leur vie, sont nécessaires au monde; et que la civilisation moderne fondée par le christianisme, quitte avec lui les peuples assez insensés pour proscrire les apôtres qui les ont arrachés aux ténèbres de l'ignorance et aux mœurs sauvages des peuplades barbares.

Paris. — Imprimerie de H. Carion, père, rue Richer, 20.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRES XV ET XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

